

Contrat d'Aménagement et de Développement durables

Sambre-Avesnois

Nord
Le Département



VOLET 1

CADRE
D'ACTION
STRATÉGIQUE

Nord *Innovation Territoires*

lenord.fr



Adopté à l'unanimité le 20 décembre 2011, le déploiement de la politique contractuelle d'aménagement et de développement durables à l'échelle du Nord, constitue l'une des priorités du Département.

Élaborés à l'échelle des schémas de cohérence territoriale, les Contrats d'Aménagement et de Développement durables, qui en découlent, s'inscrivent dans une approche nouvelle de l'action publique, à la fois plus transversale et plus partenariale entre le Département et les territoires. Ils ont pour objectif de définir une stratégie partagée ainsi que les actions qui permettront à ces territoires d'être à la fois plus solidaires et plus attractifs.

Lancé le 24 avril 2012 à Avesnelles, le Contrat de territoire de Sambre-Avesnois est ainsi le premier projet de territoire élaboré conjointement entre le Département, ses partenaires et les élus du territoire. Martine FILLEUL, Vice-présidente chargée de l'Aménagement du territoire, du Développement économique et du Développement rural, s'est pleinement investie pour animer la démarche.

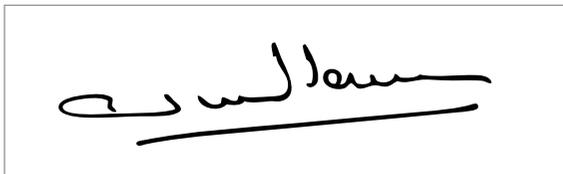
Grâce à une large concertation et une mobilisation collective, le Département et les acteurs locaux partagent désormais une même ambition : celle du renouvellement de l'attractivité de la Sambre-Avesnois.

Premier volet du Contrat de territoire validé collectivement le 29 janvier 2013 à Bavay, le Cadre d'Action Stratégique fixe le cap à six ans pour mettre en synergie nos projets de développement, aux différentes échelles du territoire, et répondre plus efficacement aux besoins des habitants.

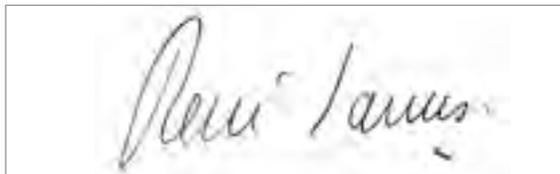
C'est avec un grand plaisir que je vous invite à en prendre connaissance. Il se traduira ensuite de manière opérationnelle et concrète par le Plan d'actions. Grâce à la mutualisation des moyens humains et financiers, notre souhait est ainsi de renforcer les capacités d'action pour maintenir l'identité plurielle de la Sambre-Avesnois.

De cette manière, je souhaite que le partenariat entre le Département et les forces vives de la Sambre-Avesnois se poursuive et que nous puissions mettre en œuvre ensemble une politique ambitieuse, innovante et structurante, dans un souci d'équilibre et d'équité territoriale, pour un Nord fort et solidaire.

Patrick KANNER
Président du Conseil général du Nord



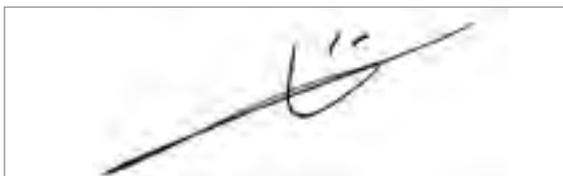
Patrick KANNER
Président du Conseil général du Nord



Rémi PAUVROS
*Président de la Communauté d'Agglomération
Maubeuge-Val de Sambre,
Député – Maire de Maubeuge,
Président du Syndicat Mixte du SCoT de Sambre-Avesnois*



Alain POYART
*Président de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois,
Maire d'Avesnes-sur-Helpe,
Représentant de l'Association des Maires du Nord*



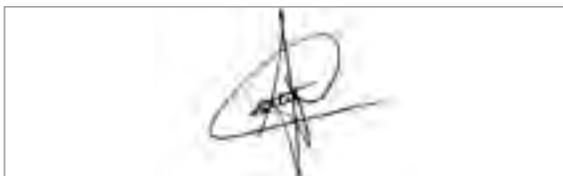
Guislain CAMBIER
*Président de la Communauté de Communes
du Quercitain,
Maire de Potelle*



Alain FREHAUT
*Président de la Communauté de Communes
du Bavaisis,
Maire de Bavay*



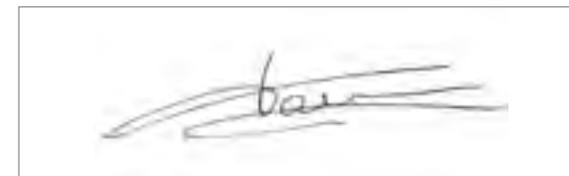
André DUCARNE
*Président de la Communauté de Communes
du Pays de Mormal et de Maroilles,
Maire de Bousies*



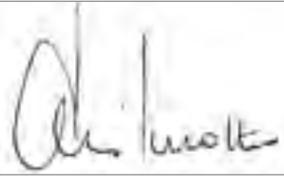
Bernard BAUDOIX
*Président du Pays de Sambre-Avesnois
Maire d'Aulnoye-Aymeries*



Francis ALDEBERT
*Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie
du Grand-Hainaut*



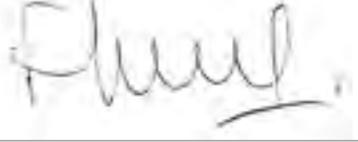
Alain GRISET
*Président de la Chambre Régionale de Métiers et d'Artisanat
du Nord – Pas-de-Calais*



Joël WILMOTTE
*Président de la Communauté de Communes
de Sambre-Avesnois,
Maire d'Hautmont*



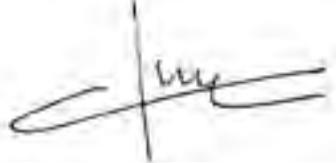
Jacques DERIGNY
*Président de la Communauté de Communes
Action Fourmies et Environs,
Adjoint au Maire de Fourmies*



François LOUVEGNIES
*Président de la Communauté de Communes
du Guide du Pays de Trélon,
Maire de Trélon*



Philippe BRASSELET
*Président de la Communauté de Communes
du Nord Maubeuge,
Maire de Vieux-Reng*



Maurice BOISART
*Président de la Communauté de Communes frontalières
du Nord-Est Avesnois,
Maire de Cousolre*

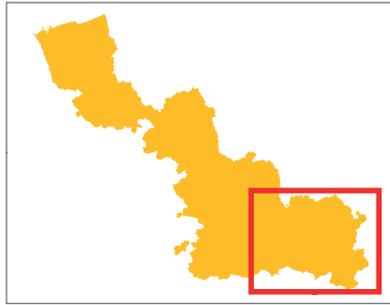


Paul RAOULT
*Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional
de l'Avesnois,
Maire du Quesnoy*

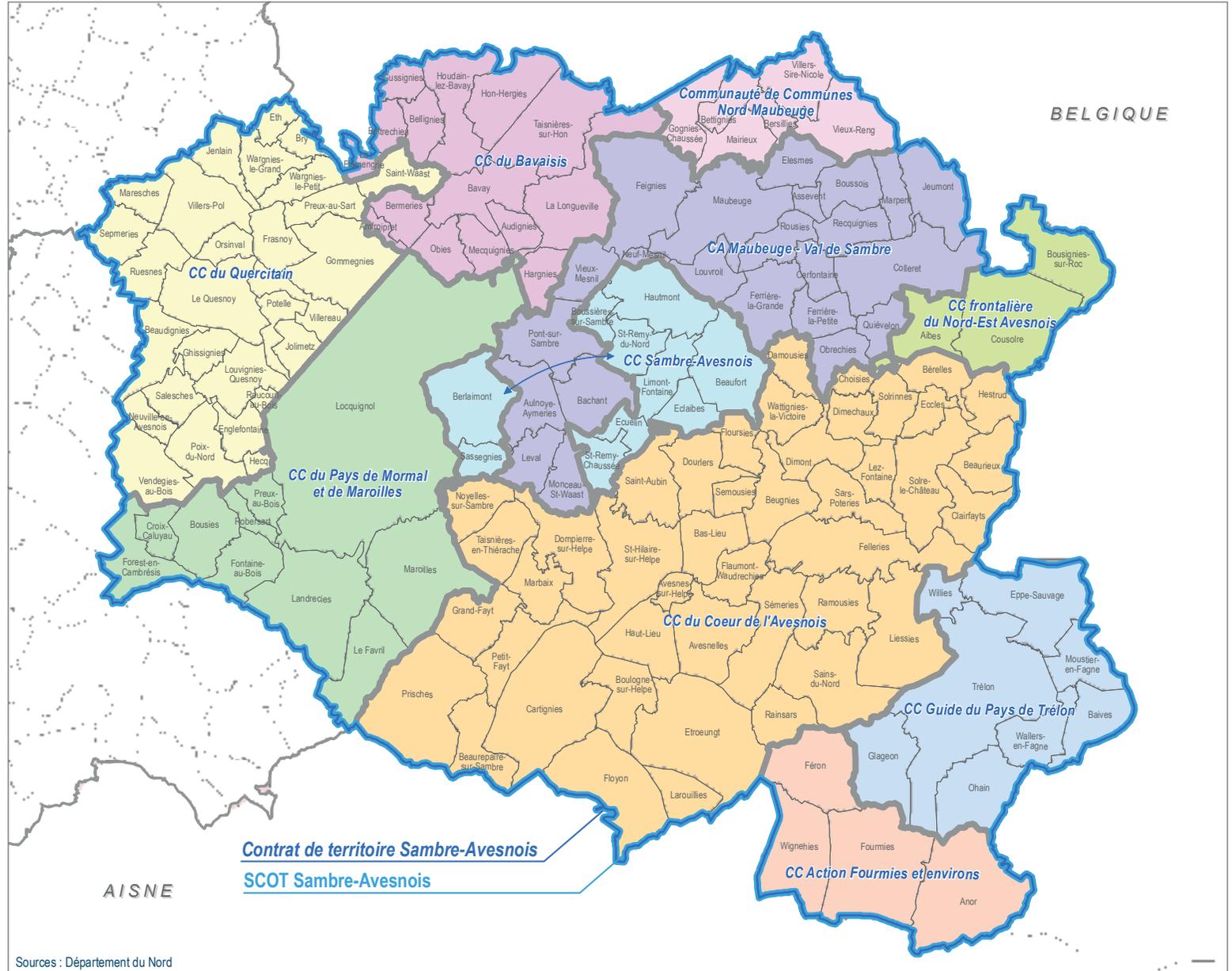


Jean-Bernard BAYARD
*Président de la Chambre d'Agriculture
de région Nord – Pas-de-Calais*

Périmètre de Contrat de Territoire de Sambre-Avesnois au 1^{er} janvier 2013



- Périmètre de Contrat de territoire
- SCOT
- EPCI



AVANT-PROPOS

Après une expérimentation réussie dans le Cambrésis, le Conseil général du Nord a adopté, le 20 décembre 2011, le déploiement de la politique contractuelle d'aménagement et de développement durables à tous les territoires du département. La démarche de Contrat de territoire de Sambre-Avesnois a été lancée le 24 avril 2012 à Avesnelles.

Cette politique vise à promouvoir un développement durable, équilibré et équitable, au travers de trois grandes priorités transversales :

- ▶ Assurer la cohésion sociale, la solidarité entre les territoires et les générations et favoriser l'épanouissement de tous ;
- ▶ Proposer aux Nordistes un environnement et un cadre de vie préservés et de qualité ;
- ▶ Créer les conditions d'un développement responsable.

Une démarche transversale et partenariale

Le Contrat de territoire est l'expression opérationnelle d'un engagement mutuel entre le Département et les acteurs locaux sur des actions cohérentes au regard des spécificités du territoire et d'une stratégie partagée.

Sa finalité est de mieux répondre aux besoins et aux attentes des habitants en renforçant l'articulation des interventions du Département et de ses partenaires dans un cadre pluriannuel.

Le Contrat de territoire est composé de deux documents : le Cadre d'Action Stratégique et le Plan d'actions. Depuis le lancement du Contrat, la Conférence Partenariale a régulièrement réuni les élus du territoire, du Département et des Chambres consulaires afin de valider les étapes clés de la démarche. Cette gouvernance a été appuyée par un travail technique qui a permis d'établir à ce jour un diagnostic de territoire et sa déclinaison en enjeux pour les six prochaines années.

Issu d'un travail de co-construction, le diagnostic partagé du territoire dresse un portrait synthétique des spécificités et dynamiques à l'œuvre sur le territoire de Sambre-Avesnois.

Il s'inscrit pleinement dans les réflexions menées à un niveau régional (Schémas régionaux d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire, Climat Air et Énergie, de Développement Économique, ...), local (Schéma de Cohérence Territoriale, Charte de Parc Naturel Régional, Plans Climat Territoriaux, Plan Local de Développement Économique, Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux, ...) ou transfrontalier (Groupeur Européen de Coopération Transfrontalière, projets INTERREG).

Une stratégie d'attractivité du territoire partagée

À partir de ce diagnostic et des débats avec les élus et partenaires, cinq axes transversaux de travail, posant les ambitions pour le territoire de la Sambre-Avesnois dans les six prochaines années, ont été définis.

- ▶ Le premier a pour objectif le renforcement de la cohésion territoriale dans une logique d'ambition partagée et en faveur d'une attractivité renouvelée. La co-construction d'un projet de territoire, partagé avec les habitants, en est l'un des éléments clés.
- ▶ Le deuxième réaffirme la nécessité d'ouvrir et de connecter le territoire pour qu'il puisse s'inscrire au cœur des dynamiques territoriales voisines.
- ▶ Le troisième axe entend contribuer au bien-être des habitants et au mieux vivre ensemble.
- ▶ Le quatrième a pour ambition d'encourager un développement et un aménagement équilibrés et de qualité, sur un territoire où les enjeux environnementaux sont particulièrement importants.
- ▶ Enfin, le dernier axe intéresse la valorisation des atouts du territoire (humains, environnementaux, ...) en faveur d'une économie plurielle et dynamique.

Ces grands axes de travail se traduisent par neuf enjeux de territoire. Ces enjeux ne sont ni priorisés, ni hiérarchisés. Ils sont déclinés en orientations, structurant le présent document : le Cadre d'Action Stratégique. Des pistes de coopération ont été proposées à titre indicatif.

Ce document constitue une véritable feuille de route et un cadre pour le dialogue dans lesquels s'inscrira l'ensemble des actions retenues à l'issue de la phase « Plan d'actions », et ce, dans le cadre des compétences et politiques de chacun des partenaires de la démarche.

Diagnostic partagé

Département du Nord - Sambre-Avesnois - Cadre d'Action Stratégique

Enjeux et Orientations

Diagnostic partagé



TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE

PARTIE 1 : DÉMOGRAPHIE, SITUATION SOCIALE ET SANITAIRE, MOBILITÉ ET DÉPLACEMENTS



- I . Une baisse globale de la population mais des franges du territoire qui gagnent des habitants 7
- II . Des acteurs locaux investis pour répondre à une situation sociale fragile et développer une offre de services adaptée 13
- III . Dans un contexte sanitaire préoccupant, une structuration et des coopérations récentes 26
- IV . Une position géographique favorable mais une moindre accessibilité du sud et de l'est du territoire et des difficultés persistantes de mobilité 31

PARTIE 2 : CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT, URBANISME ET HABITAT



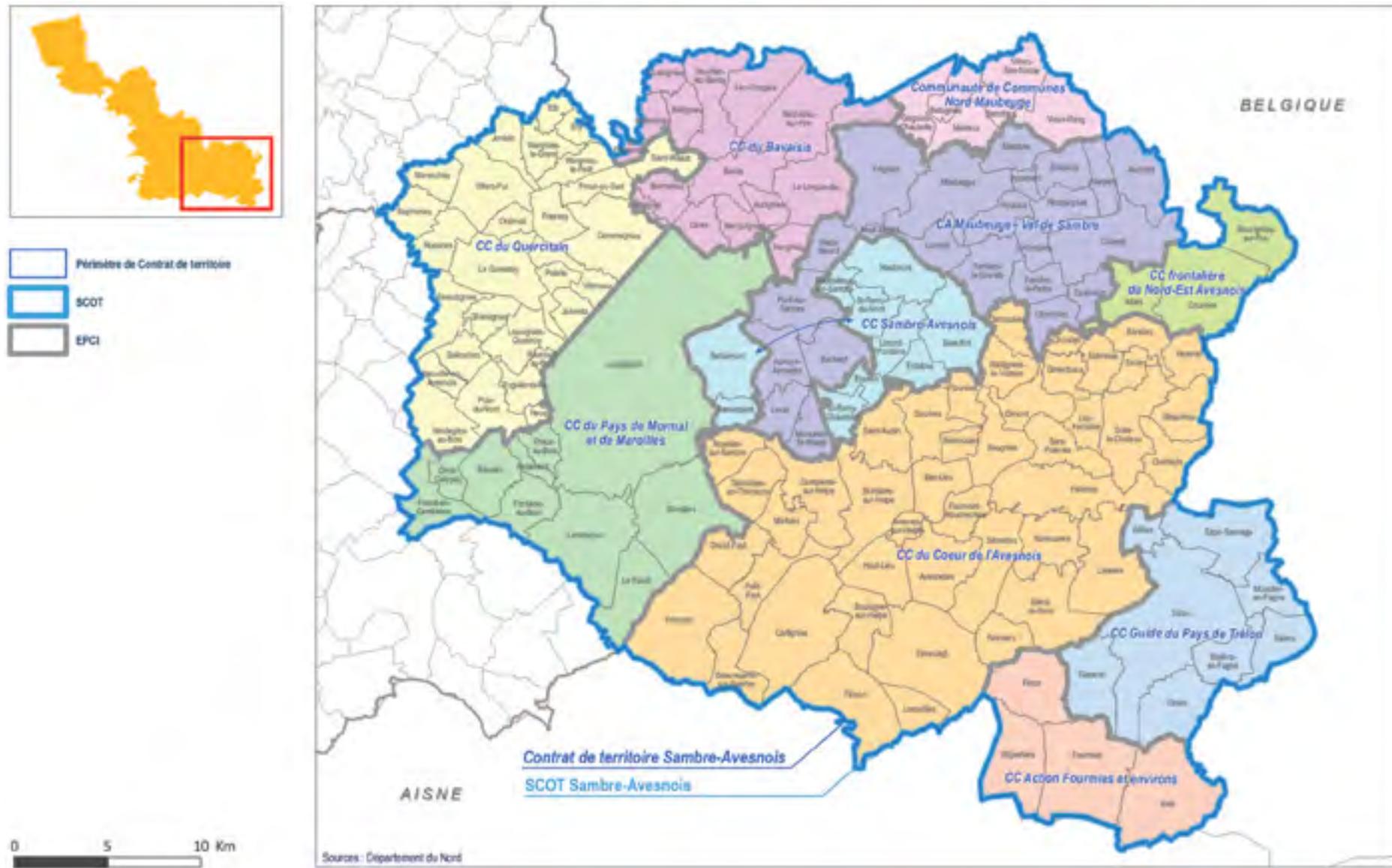
- I . Un environnement et un cadre de vie préservés et de qualité 39
- II . Un territoire « ressources » engagé pour répondre aux grands enjeux environnementaux 45
- III . Une mobilisation grandissante pour un développement maîtrisé et équilibré entre espaces naturels, ruraux et urbains 51
- IV . Une diversification et une qualification des logements nécessaires pour satisfaire les besoins des ménages 53

PARTIE 3 : EMPLOI, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, CULTURE, SPORTS, LOISIRS DE PLEIN AIR ET TOURISME

- I . Dans un contexte de chômage élevé, une organisation collective pour l'insertion et l'emploi 59
- II . Des ressources locales mobilisables en faveur du développement économique 63
- III . Un tissu industriel encore insuffisamment mis en valeur et une tertiarisation en cours 67
- IV . L'agriculture et le bois, des filières économiques essentielles pour le territoire 71
- V . Une stratégie récente de l'économie sociale et solidaire définie à l'échelle de l'arrondissement 75
- VI . Une offre culturelle variée, facteur d'épanouissement et d'attractivité du territoire 77
- VII . Un large éventail d'activités sportives et de loisirs de plein air 83
- VIII . Une économie touristique générant encore de faibles retombées et engagée dans le développement durable 87

LISTE DES FIGURES 92

Figure 1 - Périmètre de Contrat de Territoire de Sambre-Avesnois au 1er janvier 2013



PRÉAMBULE

La Sambre-Avesnois : des atouts à valoriser pour une attractivité renouvelée

Avec plus de 234 000 habitants en 2009, la Sambre-Avesnois est un territoire carrefour se situant à proximité immédiate de la dorsale européenne, véritable cœur économique du continent. Le territoire est délimité au nord et à l'est par la Belgique, au nord-ouest par le Valenciennois, bordé à l'ouest par le Cambrésis et au sud par l'Aisne.

46 % de la population se concentrent dans les dix communes de plus de 5 000 habitants sur un total de 151 communes. Dix Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre composent le territoire, dont une Communauté d'agglomération (23 communes regroupant environ 100 000 habitants en 2009) et neuf Communautés de Communes (CC) (128 communes).

Suite à l'adoption du Schéma départemental de coopération intercommunale en janvier 2012, la Sambre-Avesnois pourrait être composée de trois EPCI à fiscalité propre dans les prochaines années¹.

Au 1^{er} janvier 2012, trois intercommunalités ont déjà fusionné pour former la CC du Cœur de l'Avesnois².

Ces futurs périmètres correspondent plus ou moins aux spécificités locales et aux bassins de vie identifiés, dans lesquels existent déjà des dynamiques et des logiques d'acteurs :

- le Val de Sambre urbain et industrialisé organisé autour des pôles de Maubeuge, Hautmont, Jeumont et Aulnoye-Aymeries ;
- le sud et l'est de l'Avesnois correspondant à une partie de la Thiérache, importante zone rurale et naturelle. Fourmies, deuxième commune la plus peuplée de Sambre-Avesnois (environ 13 000 habitants) et Avesnes-sur-Helpe (environ 5 000 habitants) sont situées dans cette partie du territoire ;

1 - Fusion de la CA Maubeuge Val de Sambre, de la CC de Sambre-Avesnois, de la CC Nord Maubeuge et de la CC frontalières du NE Avesnois ; fusion de la CC Cœur de l'Avesnois, de la CC Action Fourmies et environs et de la CC Guide du Pays de Trélon ; fusion de la CC du Quercitain, de la CC du Bavaisis et de la CC du Pays de Mormal et de Maroilles.

2 - Fruit de la fusion de la CC du Pays d'Avesnes, de la CC rurales des deux Helpes et de la CC de la Vallée de la Solre, de la Thure et de l'Helpe, la CC du Cœur de l'Avesnois est composée de 44 communes regroupant environ 31 200 habitants en 2009.

- à l'ouest, le Bavaisis et le Quercitain, plus périurbains et polarisés par l'agglomération maubeugeoise et le Valenciennois.

Cette évolution devrait conforter les nouvelles intercommunalités dans leur rôle d'aménagement et de développement du territoire. En permettant le renforcement de projets intercommunaux et une meilleure solidarité entre les communes par la mutualisation des moyens financiers et d'ingénierie, elle devrait favoriser l'émergence de projets structurants pour une meilleure réponse aux besoins des habitants.

La création du Parc Naturel Régional (PNR) de l'Avesnois³ puis du Pays de Sambre-Avesnois ont permis d'engager des réflexions et des actions à une échelle intercommunale. L'élaboration en cours du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) contribue à consolider une vision plus stratégique à l'échelle de l'arrondissement. Cette démarche, pilotée politiquement par le Syndicat Mixte du SCoT de Sambre-Avesnois créé en 2007, permet de construire une stratégie d'aménagement du territoire à une échelle pertinente pour répondre aux questions d'attractivité et d'équité territoriale⁴.

Aujourd'hui, pour enrayer la perte de population, la Sambre-Avesnois doit relever le défi du renouvellement de son attractivité. Malgré de réelles difficultés sociales, d'accessibilité, de couverture numérique, d'emploi, de santé notamment, le territoire dispose de nombreux atouts et potentiels : la qualité du cadre de vie, la jeunesse, les savoir-faire locaux ou encore la richesse du tissu associatif. Cette attractivité renouvelée devra lui permettre de maintenir sa population voire d'attirer de nouveaux habitants.

3 - Le PNR de l'Avesnois mobilise aujourd'hui 138 communes et 8 intercommunalités autour d'un projet de développement durable.

4 - Afin de garantir une cohérence entre les stratégies territoriales, un dialogue inter-SCoT s'est instauré entre le Cambrésis, le Valenciennois et la Sambre-Avesnois. Des échanges avec des SCoT non limitrophes se font également.

Pour relever ce défi, le territoire doit porter collectivement un projet ambitieux et renforcer son intégration dans un système territorial élargi (Belgique, Valenciennois, Aisne, Métropole lilloise, Cambrésis voire au-delà) notamment à travers des coopérations plus fortes pour capitaliser sur les expériences et développer des projets communs.

Des coopérations existent aujourd'hui au sein de la Sambre-Avesnois ou avec d'autres territoires dans le domaine de la santé, la culture, le développement économique, etc.

Les deux communautés de communes du canton de Trélon⁵ travaillent d'ores et déjà ensemble sur quelques projets structurants tels que le Pôle Intercommunal de Développement Économique (PIDE) et le Pôle d'Excellence Rurale (PER) « Excellence Services ». La CA Maubeuge-Val de Sambre s'inscrit de son côté dans plusieurs des coopérations inter-territoriales, notamment dans le cadre de l'Aire Métropolitaine de Lille (AML)⁶, du Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT)⁷ en cours de préfiguration avec Charleroi et Mons et du futur pôle métropolitain⁸ initié par la CA Valenciennes Métropole.

5 - La Communauté de communes du Guide du Pays de Trélon et la Communauté de communes Action Fourmies et environs.

6 - L'aire métropolitaine de Lille regroupe vingt-trois acteurs français et belges depuis 2005.

7 - Ses missions principales porteraient sur les grandes infrastructures de communication, le développement économique et le tourisme.

8 - Le pôle métropolitain, créé par la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, est un syndicat mixte regroupant plusieurs EPCI à fiscalité propre. Son objectif est de mettre en œuvre des actions d'intérêt métropolitain en matière de développement économique, de promotion de l'innovation, de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la culture et d'aménagement de l'espace.

Par ailleurs, l'organisation territoriale pourrait être optimisée pour favoriser la mise en place de partenariats et de mises en réseau entre acteurs et développer les solidarités, rendre plus efficaces les politiques publiques locales et ainsi améliorer le service rendu aux habitants.

Espace de concertation⁹ et outil opérationnel, le Contrat de territoire, élaboré à l'échelle du SCoT, accompagne le territoire de Sambre-Avesnois dans cette dynamique. En complémentarité des documents stratégiques et opérationnels existants, il est le fruit d'un travail et d'échanges, techniques et politiques, menés de manière partenariale entre le Département du Nord et les acteurs de Sambre-Avesnois.

9 - Concertation entre les acteurs d'une part et implication de la société civile à travers la participation du Conseil de Développement de la CA Maubeuge Val de Sambre d'autre part.

PARTIE 1

DÉMOGRAPHIE, SITUATION SOCIALE ET SANITAIRE, MOBILITÉ ET DÉPLACEMENTS

I . Une baisse globale de la population mais des franges du territoire qui gagnent des habitants

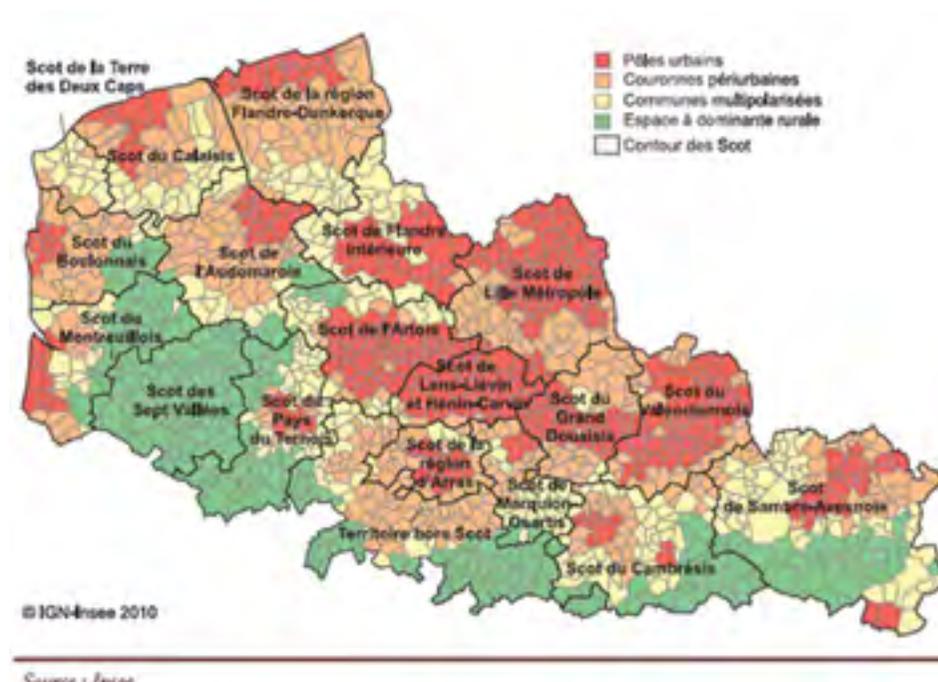
► Une ruralité plus marquée que dans le Nord

Avec 234 257 habitants au 1^{er} janvier 2009, la Sambre-Avesnois regroupe 9,1 % de la population du Nord. Sa superficie de 1 407 km² en fait le deuxième arrondissement le plus étendu du département après celui de Dunkerque. La densité moyenne (166 habitants/km²) est la plus faible du Nord mais demeure supérieure à celle de la France¹⁰.

Située dans un département fortement urbanisé, la Sambre-Avesnois se caractérise par une ruralité marquée principalement dans sa partie sud. Sur un total de 151 communes, 122 comptent moins de 2 000 habitants. Un tiers de la population se concentre dans cinq villes (Maubeuge, Hautmont, Fourmies, Jeumont et Aulnoye-Aymeries), près de la moitié dans dix communes.

10 - Respectivement 447 habitants/km² et 114.

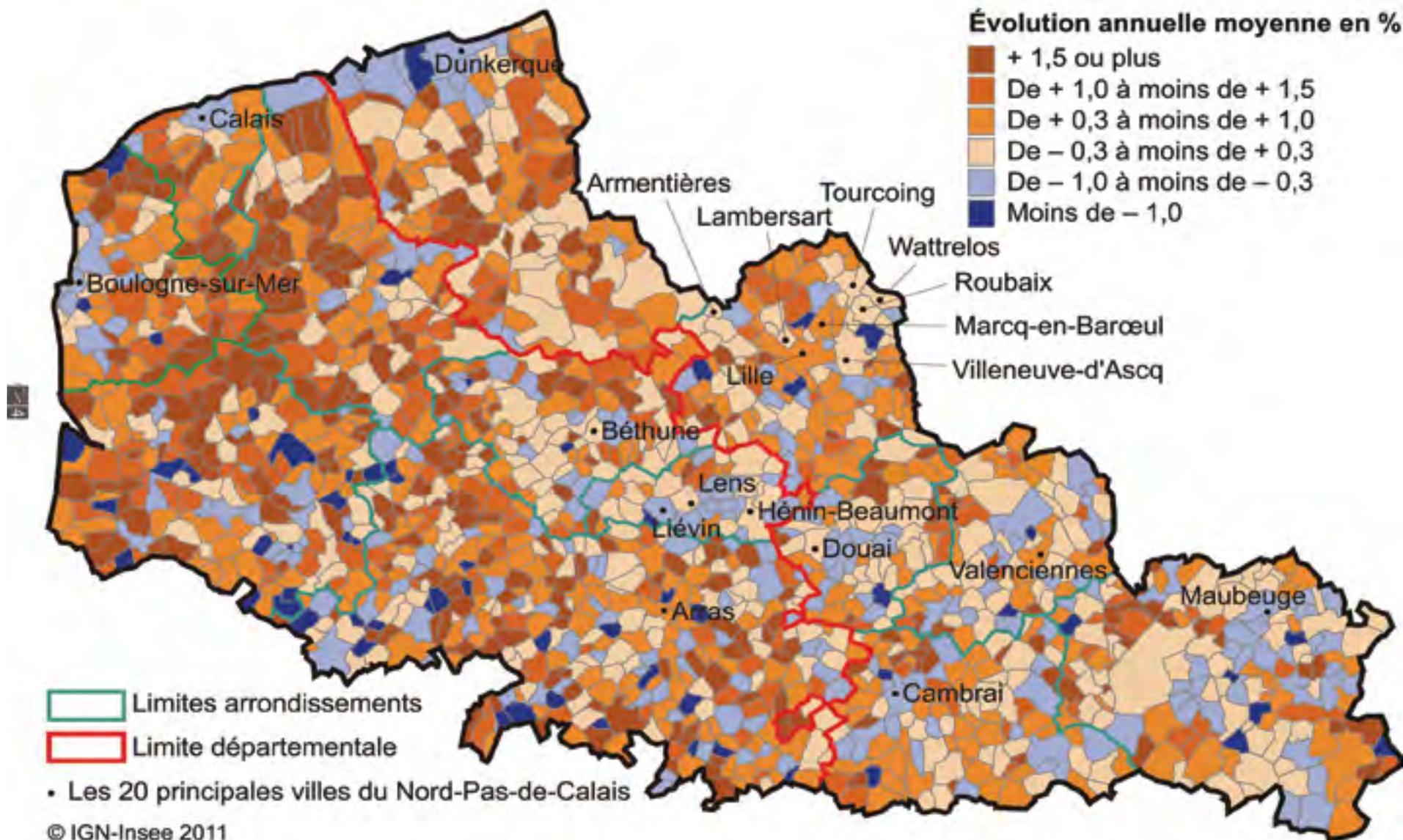
Figure 2 - Les catégories d'espaces dans le Nord - Pas-de-Calais



► Une baisse de la population due à un déficit migratoire élevé

La Sambre-Avesnois connaît une baisse continue de sa population depuis 1975. Entre 1999 et 2009, la population a décliné de plus de 4 300 habitants, soit une évolution moyenne annuelle de -0,21 % (+0,1 % dans le Nord), l'une des pertes les plus fortes avec l'arrondissement de Dunkerque.

Figure 3 - Évolution de la population communale entre 1999 et 2009



Source : recensements de la population 1999 et 2009 (Insee).

Cette baisse s'explique par le déficit du solde migratoire¹¹ non compensé par le solde naturel¹² positif. Une réduction du déficit migratoire est toutefois observée depuis 1999 à l'échelle de la Sambre-Avesnois.

Les projections de population à l'horizon 2030 montrent qu'en plus d'une perte de population de l'ordre de - 2,1 %¹³, le phénomène de vieillissement serait marqué sur le territoire. Cependant, dans l'optique d'un renforcement de l'intégration du territoire dans l'aire métropolitaine de Lille, la population pourrait légèrement évoluer (+ 0,17 %)¹⁴.

Bien que les déterminants des migrations se révèlent à la fois multiples et complexes (conditions locales d'emploi, qualité du cadre de vie, prix du foncier, etc.), l'impact potentiel des politiques mises en place sur le territoire, notamment à la faveur d'une plus grande attractivité, apparaît essentiel.

Le territoire connaît une évolution démographique géographiquement contrastée. Le Quercitain puis, dans une moindre mesure, le Bavaisis, connaissent la hausse démographique la plus forte de Sambre-Avesnois, dopé par des migrations résidentielles importantes provenant du Valenciennois et du Val de Sambre.

Sous l'effet de la périurbanisation, certaines communes rurales du pourtour de l'agglomération urbaine de la Sambre connaissent, elles aussi, un regain de population. Cette même tendance est observée autour de Trélon et entre Maroilles et Cartignies. Ce phénomène doit toutefois être nuancé car il porte sur des volumes peu importants.

Si les tendances actuelles se poursuivent, les zones autour de Maubeuge, Avesnes et Fourmies connaîtront la baisse démographique la plus forte de la région à l'horizon 2020¹⁵, supérieure à - 5 % (jusqu'à - 12 % autour de Maubeuge).

11 - Le solde migratoire est l'écart entre les arrivées et les départs d'habitants. Entre 1999 et 2009, il est de - 0,6 % en moyenne annuelle.

12 - Le solde naturel est l'écart entre le nombre des naissances et le nombre des décès. Entre 1999 et 2009, il est de + 0,4 % en moyenne annuelle.

13 - Source : « Une croissance modérée de la population dans le versant français de l'Aire métropolitaine de Lille », Profils INSEE, n°97, décembre 2011. Omphale 2010, scénario central.

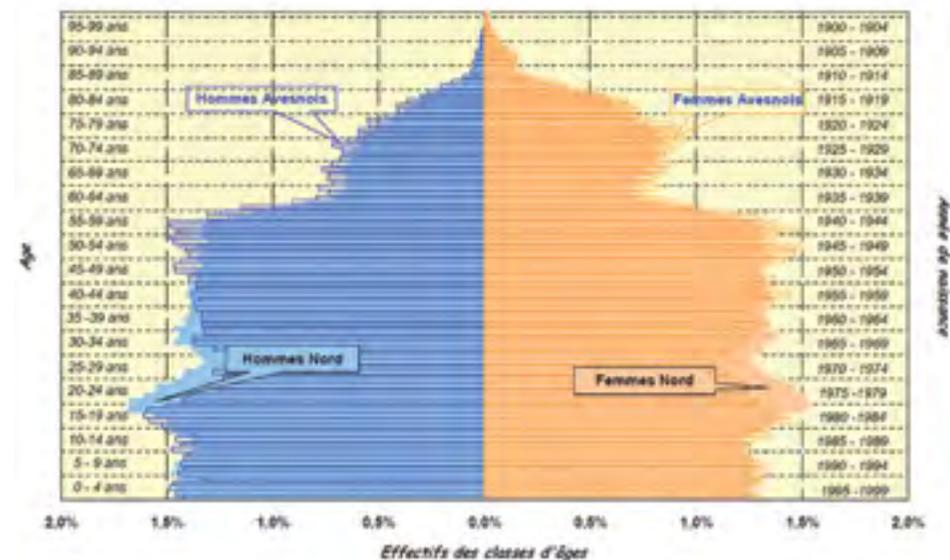
14 - Selon cette même source, dans l'optique d'une meilleure intégration du territoire dans l'aire métropolitaine de Lille.

15 - Selon une étude menée par l'INSEE en 2008 menée à l'échelle des bassins de vie.

Un territoire jeune mais vieillissant

La Sambre-Avesnois se caractérise par le poids relativement élevé des populations jeunes. Ces dernières ont cependant tendance à partir au moment des études. En 2009, les moins de 20 ans représentent environ 27 % de la population contre environ 25 % à l'échelle nationale.

Figure 4 - La pyramide des âges en Sambre-Avesnois en 2006



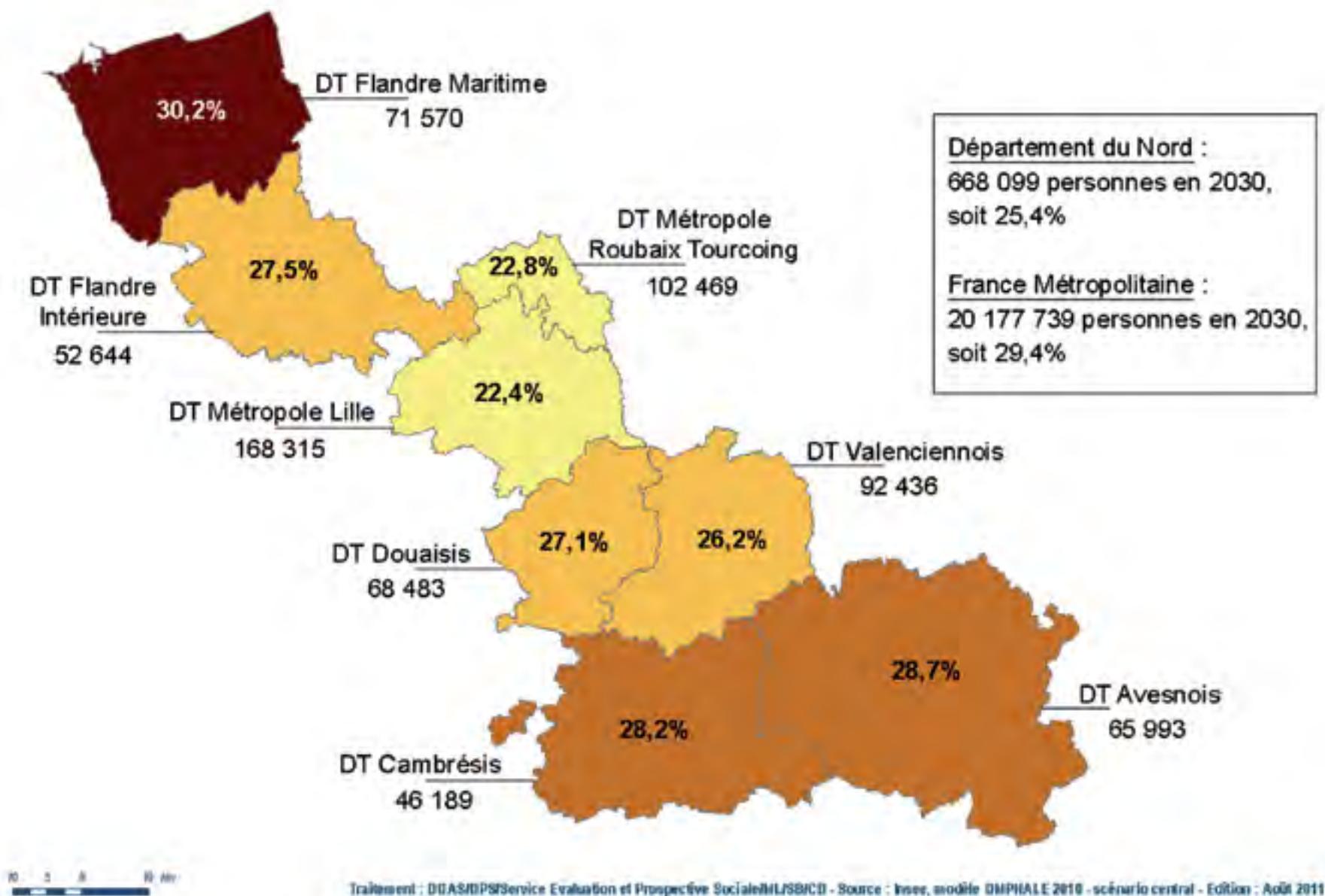
Source : INSEE, RP 2006

Pour des raisons migratoires, les 20-40 ans sont proportionnellement moins nombreux que dans le Nord. Cela peut présager une perspective de vieillissement importante, qui ne pourra être corrigée qu'à la faveur de l'arrivée, par migrations résidentielles, de nouvelles familles.

Les 65 ans et plus sont proportionnellement plus nombreux que dans le département¹⁶. Le nombre et la part de ces personnes est en augmentation, conséquence du recul marqué de la mortalité et de l'effectif important de la génération issue du baby-boom. Les 75 ans et plus représentent moins de 6 % en 1999 contre 7,9 % en 2009.

16 - En 2009, ils représentent 15,3 % contre 13,9 % dans le Nord (16,5 % en France métropolitaine).

Figure 5 - Projection de la part des 60 ans et plus dans la population totale à l'horizon 2030 (en % et en effectifs)



À cette même date, la Sambre-Avesnois présente un indice de vieillissement¹⁷ supérieur à l'indice départemental mais très inférieur au niveau national¹⁸.

Si les tendances actuelles se prolongeaient, la population des moins de 20 ans diminuerait de 10 % à l'horizon 2030¹⁹, celle des 20-64 ans de l'ordre de 11,5 % alors que la part des 65 ans et plus augmenterait de 48 %. Plus d'une personne sur quatre aurait plus de 60 ans. L'offre de services à la population, publique et privée, devra s'adapter à cette tendance de fond.

► Une part de familles monoparentales plus forte que dans le Nord

Entre 1999 et 2009, le nombre de ménages²⁰ a augmenté sur le territoire (+ 4 986 ménages) notamment du fait du nombre de plus en plus important de ménages d'une personne et de familles monoparentales, au détriment du nombre de couples avec enfants.

	Part des familles monoparentales dans les ménages	Part des familles nombreuses dans les ménages
Sambre-Avesnois	16,7%	13%
Nord	15,7%	13,2%
France métropolitaine	13,7%	9,5%

Source : INSEE, RP, 2009.

17 - Rapport de la population des 60 ans et plus à celle des moins de 20 ans. Un indice autour de 100 indique que les deux populations sont présentes dans à peu près les mêmes proportions. Plus l'indice est faible, plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé, plus il est favorable aux personnes âgées.

18 - Respectivement 50,9, 56,5 et 67,9.

19 - Source : « Une croissance modérée de la population dans le versant français de l'Aire métropolitaine de Lille », Profils INSEE, n°97, décembre 2011. Omphale 2010, scénario central.

20 - Selon l'INSEE, un ménage se définit comme l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être composé d'une seule personne.

Sur la même période, la part de familles nombreuses²¹ a décliné au même rythme que dans le Nord alors que celle des familles monoparentales y a augmenté plus fortement, soit une hausse d'environ 16 % en 10 ans. Près de 90 % de ces familles concernent une femme seule avec enfant(s). Ces ménages sont aussi plus touchés par la précarité et les difficultés d'emploi (le taux de chômage des femmes est de 20 % en 2009²²).

L'offre de services à la population, marchande et non-marchande, devra s'adapter à cette tendance de fond.

À l'horizon 2030²³, malgré une baisse de la population, la part des ménages devrait continuer d'augmenter (+ 10,7 %). Cette hausse s'expliquerait par la poursuite des phénomènes de décohabitation (la part des personnes seules, notamment chez les plus âgés, passerait de 28 % à 40 %).

La projection du nombre et du type de ménages permet ainsi d'appréhender l'évolution future des besoins quantitatifs et qualitatifs en logements et services notamment.

21 - Sont ici prises en compte les familles composées de 3 enfants ou plus âgés de moins de 25 ans.

22 - Agence de développement et d'urbanisme de la Sambre, Observatoire social / Insertion professionnelle, « Le chômage en Sambre-Avesnois », mars 2011..

23 - Source : « Une croissance modérée de la population dans le versant français de l'Aire métropolitaine de Lille », Profils INSEE, n°97, décembre 2011. Omphale 2010, scénario central.

II . Des acteurs locaux investis pour répondre à une situation sociale fragile et développer une offre de services adaptée

► De fortes disparités géographiques en termes de précarité

En 2009, le revenu médian déclaré s'élève à 14 554 € par unité de consommation²⁴ soit près de 1 800 € de moins que le revenu médian départemental. Le territoire se caractérise par d'importantes disparités entre les ménages les plus aisés et les ménages les plus pauvres²⁵.

Selon l'ADUS²⁶, la proportion de ménages vivant sous le seuil de pauvreté en 2010 est supérieure de dix points par rapport à la France²⁷ même si, entre 2008 et 2010, le nombre de ces personnes s'est légèrement replié, à l'inverse de la tendance nationale. Les disparités à l'intérieur de l'arrondissement sont élevées. Quelques secteurs ruraux se situent en-deçà de la part nationale alors que dans la majeure partie de la vallée de la Sambre, les secteurs de Fourmies et d'Avesnes, le taux de ménages vivant sous le seuil de pauvreté est deux à trois fois supérieur au taux national.

Concernant le RSA, la Sambre-Avesnois compte 13 389 allocataires au 31 décembre 2011, couvrant une population de 31 364 personnes (RSA socle, socle + activité, activité seule), soit environ 13,5 % de la population (11 % dans le Nord).

La part de bénéficiaires de l'AAH est d'environ 3,77 % de la population des 20-60 ans en Sambre-Avesnois (en diminution depuis 2006) contre 2,92 % dans le Nord (en augmentation).

24 - C'est le revenu du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation qui le composent. Le revenu fiscal exprimé par UC présente l'avantage de prendre en compte le niveau de revenu d'un ménage fiscal par rapport au nombre et à l'âge des personnes qui le composent (ce qui revient à raisonner en termes « d'équivalent adulte »), et donc les économies d'échelle engendrées par la vie en groupe.

25 - Les 10 % les plus aisés déclarent un revenu quasi neuf fois supérieur au revenu des 10 % les plus pauvres en 2009 (environ d'un à sept dans le Nord).

26 - Agence d'urbanisme de la Sambre, « Les populations en situation de pauvreté financière », Observatoire social, décembre 2011.

27 - Respectivement 23 % et 13 %.

L'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS)²⁸ concerne quant à elle 1 915 bénéficiaires au 31 décembre 2010, en progression entre 2009 et 2010 (+ 20,7 % contre + 15,4 % dans le Nord).

Les allocataires de la CAF²⁹ sont également plus dépendants des aides perçues qu'en moyenne régionale : en 2010, 30,4 % des allocataires de Sambre-Avesnois dépendent à plus de 75 % des aides versées par la CAF soit six points de plus que dans la région et onze points de plus qu'en France.

La proportion de bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C) en 2011 dans la population totale est de 12,7 % et de 10,3 % à l'échelle du Nord. La hausse entre 2010 et 2011 reste cependant moins marquée qu'en moyenne départementale (+ 4,5 % contre + 7,1 %).

Cette précarité monétaire s'explique par un taux de chômage élevé³⁰. Après une période de baisse, ce taux est reparti légèrement à la hausse au deuxième trimestre 2012 (15,4 % contre 14,9 % au dernier trimestre 2011) et demeure supérieur à la moyenne départementale (13,1 %).

Le chômage touche principalement les jeunes et les femmes³¹ au 1^{er} janvier 2011 : 18,8 % des moins de 25 ans (contre 15,1 % en moyenne nationale) et 20 % des femmes (contre 12,5 % en France). La part des demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an est la plus élevée du Nord à la même période (46,8 % contre 42,7 %). Selon l'ADUS, seuls le Quercitain, le Bavaisis et une partie de l'Avesnois connaissent un taux de chômage inférieur au taux national³².

Face à cette situation qui s'exprime de manière diffuse dans un territoire étendu, la question de l'adaptation des politiques publiques est un enjeu fort. La CA Maubeuge Val de Sambre porte à ce titre un projet de développement de Points Information Médiation Multi-Services (PIMMS)³³.

28 - Prestation allouée aux personnes ayant épuisé leurs droits à bénéficier de l'assurance chômage.

29 - Hors Mutuelle Sociale Agricole.

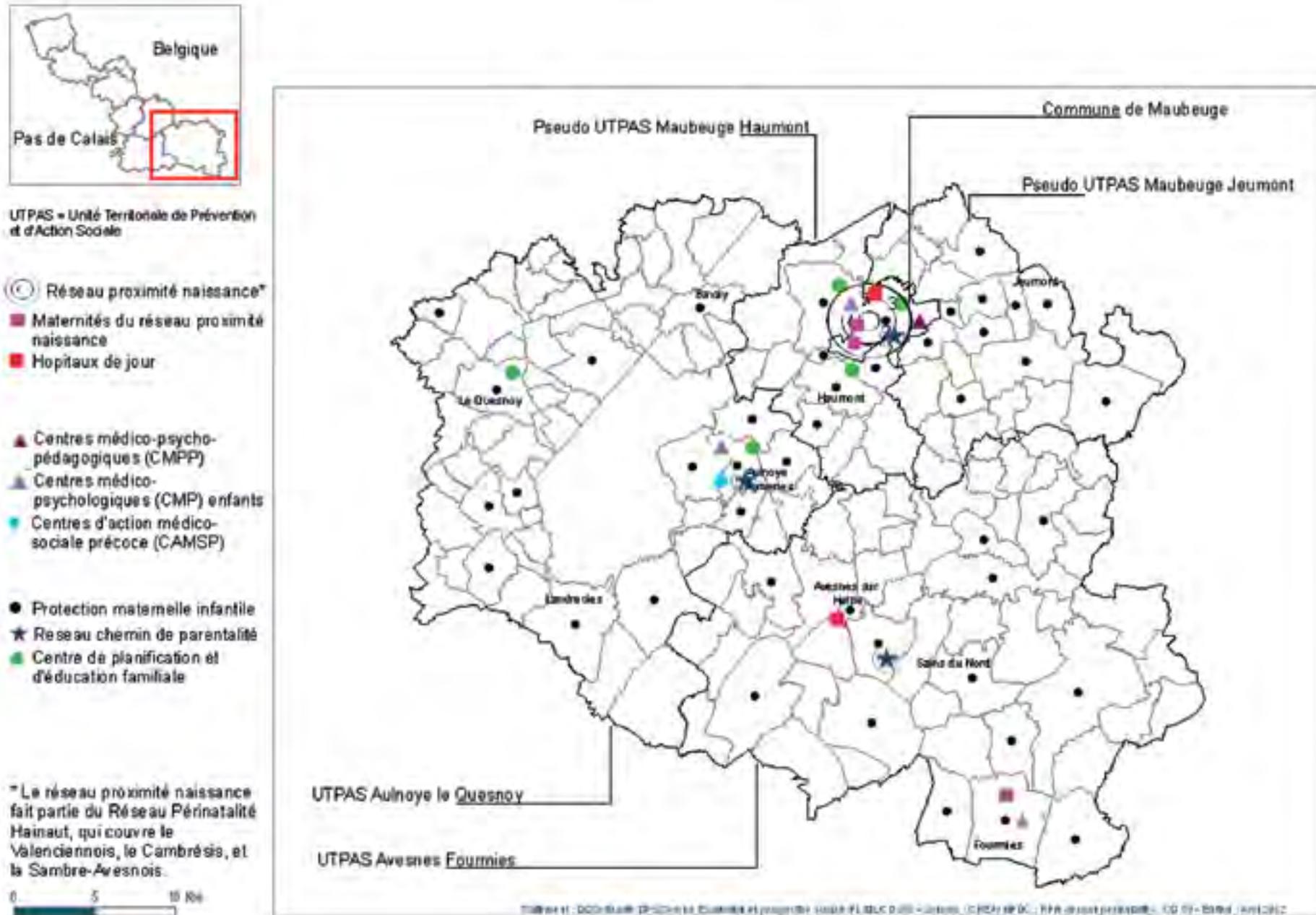
30 - Sur 321 zones d'emploi en France, la Sambre-Avesnois arrive en dixième position pour le taux de chômage.

31 - Agence de développement et d'urbanisme de la Sambre (ADUS) « Le chômage en Sambre-Avesnois », mars 2011.

32 - Idem.

33 - Ces PIMMS, menés de manière partenariale, permettent à la population la plus fragile de bénéficier d'un accès aux droits et services publics de proximité.

Figure 7 - Établissements médico-sociaux et sanitaires, acteurs de la prévention en 2012



► Des diplômés moins nombreux, source de fragilité sociale

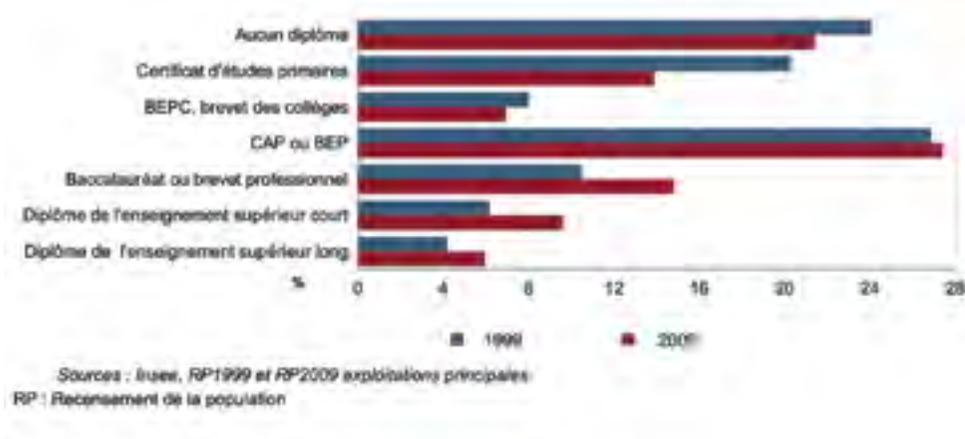
En 2009, plus d'un habitant sur cinq, ayant plus de 15 ans et terminé ses études, n'a pas de diplôme. Les femmes sont davantage concernées que les hommes (23,2 % contre 19,4 %). Cette part est en diminution depuis 1999.

Par ailleurs, les titulaires d'un CAP ou d'un BEP sont en proportion beaucoup plus nombreux que dans le département (27,4 % contre 23,4 %).

Le territoire se caractérise aussi par une part de diplômés de l'enseignement supérieur inférieure au Nord (15,6 % contre 22,2 %). Entre 1999 et 2008, leur nombre a augmenté moins rapidement que dans le Nord³⁴.

En 2008, le taux de jeunes non diplômés³⁵ (26,1 %) est élevé par rapport à la moyenne départementale et nationale (24,5% contre 21,6%). C'est un indicateur de fragilité du territoire, ces jeunes étant particulièrement exposés à un risque de parcours professionnel difficile³⁶.

Figure 8 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus en Sambre-Avesnois



34 - Respectivement + 17 % et + 42,4 %.

35 - Le taux de jeunes non diplômés représente la part, au sein de la population des 20 à 24 ans non inscrites dans un établissement d'enseignement, des personnes sorties des cursus scolaires et non diplômées.

36 - Source : Département du Nord.

► Un renforcement des moyens sur la prévention précoce et un maillage territorial des structures d'accueil collectif des jeunes enfants en cours de finalisation

Au niveau de la prévention précoce, le Département a renforcé, ces dernières années, ses moyens dans le territoire, notamment par la mise en place de nouveaux services³⁷ visant à renforcer la relation parents-enfant.

Dans le cadre d'une dynamique engagée notamment avec la direction territoriale de Maubeuge de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Nord, les actions de soutien à la parentalité ont été encouragées, voire financées pour certaines (notamment dans le cadre du dispositif REAAP³⁸).

Par ailleurs, depuis quelques années, à l'initiative de communes et d'associations, le renforcement des liens parents-enfants a pu être favorisé par une augmentation du nombre de lieux d'accueil parents-enfant (LAPE) encadrés par des professionnels de la petite enfance.

Seul le réseau de consultation maternelle et infantile maille en grande proximité la Sambre-Avesnois³⁹. Une quarantaine de lieux permettent ainsi d'accompagner les parents et futurs parents dans l'arrivée et le suivi de santé de leurs enfants.

En termes d'information et de prévention avant et après la naissance, un réseau de santé péri-natalité Hainaut existe. Il regroupe des maternités du Valenciennois, du Cambrésis et de la Sambre-Avesnois (centre hospitalier de Fourmies et de Maubeuge, polyclinique du Val de Sambre). Ces structures sont aussi impliquées avec les services de Protection Maternelle et Infantile (PMI) du Conseil général dans le réseau proximité naissance de l'Avesnois basé au centre hospitalier de Maubeuge.

Pour renforcer la prévention, les services départementaux de PMI, dans le cadre de mise à disposition de personnels, interviennent également en maternité (maternités publique et privée de Maubeuge et maternité de Fourmies).

37 - Notamment un Service d'aide à la parentalité (SAAP) en faveur des parents déficients intellectuels, un Service d'accompagnement parental (SAP) intervenant sur trois sites, deux Lieux de rencontre parents enfants (LRPE) dont un multi-sites et plusieurs conventions d'accueil d'éveil dans les Établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE).

38 - Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents.

39 - Les services de PMI proposent le bilan de 4 ans à toutes les écoles.

Il existe sept lieux de consultations de planification familiale⁴⁰, habilités et financés par le Département. Ils sont inégalement répartis sur le territoire, le sud et l'est en étant dépourvus. Cependant, plusieurs projets d'ouvertures de consultations de planification existent notamment dans le sud-Avesnois.

Concernant les équipements plus spécialisés pour la prévention, le diagnostic et l'accompagnement précoce des handicaps, l'arrondissement possède un Centre d'Action Médico Social Précoce (CAMSP⁴¹), à Aulnoye-Aymeries et un Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP⁴²). Pour ces deux types de structures, la Sambre-Avesnois est identifiée comme l'une des neuf zones régionales prioritaires pour le renforcement des structures existantes par l'Agence Régionale de Santé⁴³.

Dans un territoire géographiquement étendu et où la population est parfois peu mobile, les structures médico-sociales étaient peu nombreuses et pour certaines concentrées dans l'agglomération. La répartition territoriale est désormais plus équilibrée (services parfois à domicile ou multi-sites).

La Sambre-Avesnois dispose d'une offre diversifiée en termes d'accueil de la petite enfance. Au 31 décembre 2008, la Sambre-Avesnois dispose de 140 places à temps complet chez l'assistance maternelle pour 1 000 enfants de 0 à 6 ans (contre 112 dans le Nord) et ce nombre est en augmentation. Les assistantes maternelles sont principalement présentes dans les secteurs les plus urbanisés. Le territoire compte également cinq Relais d'Assistants Maternelles (RAM) mais ne couvrant que partiellement la Sambre-Avesnois.

L'arrondissement a comblé une partie de l'écart en matière d'offre collective d'accueil des jeunes enfants : pratiquement tous les bourgs ou villes principales disposent aujourd'hui d'un mode d'accueil collectif⁴⁴.

40 - Cinq sont gérées directement par le Département en service de Protection maternelle et infantile (PMI), un par une association et un par un centre hospitalier.

41 - Missions : dépistage et soins en faveur des enfants de 0 à 6 ans présentant des risques ou sont atteints de retards de développement, de déficits, de handicaps.

42 - Missions : mise en œuvre de la politique de santé mentale en direction des enfants et des adolescents (dépistage des troubles, soutien éducatif, rééducation ou prise en charge du jeune).

43 - Programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie du Nord - Pas-de-Calais. Il existe pour ces neuf zones un nombre important de demandes de prise en charge non satisfaites ou des délais d'intervention trop longs, préjudiciables à la prise en charge des enfants.

44 - Au total, le territoire compte 460 places dont 92 créées en 2012 dans 30 lieux d'accueil (dont des lieux itinérants).

La CA Maubeuge-Val de Sambre mène une politique de renforcement de l'offre d'accueil des enfants dans les communes rurales⁴⁵. L'amélioration de l'offre de garde doit être poursuivie notamment d'un point de vue qualitatif même si les initiatives publiques et privées se développent d'ores et déjà : première crèche inter-entreprises, prise de compétences par certaines inter-communalités, service de garde à domicile pour enfant en situation de handicap, etc. L'accueil d'enfants en situation de handicap en milieu collectif est d'ailleurs une priorité du Département. Une formation de responsables de structures d'accueil collectif et de RAM a été proposée en 2012.

Les contrats enfance jeunesse avec la CAF, outils d'appui à la création de places d'accueil du jeune enfant, ne couvrent que partiellement le territoire. Cette équité territoriale de l'offre d'accueil est essentielle pour la qualité des services à la population (attractivité résidentielle, etc.), le retour à l'emploi et l'insertion professionnelle des parents isolés.

► Des dispositifs d'accompagnement pour les jeunes nombreux et variés mais peu lisibles

La présence d'établissements scolaires, primaires et secondaires, revêt une importance certaine pour l'accueil ou le maintien de population.

Globalement, l'ensemble des communes du territoire est couverte par une école maternelle et/ou élémentaire. Près de 12 000 élèves sont scolarisés au sein des trente-deux collèges publics et privés répartis de manière homogène sur le territoire. Dix-huit lycées généraux, professionnels et technologiques pour une population de 9 500 élèves, dont 45 % en voie professionnelle, complètent l'offre d'enseignement.

Une étude prospective, menée par l'INSEE et le Département du Nord⁴⁶, montre que les effectifs collégiens du territoire baisseraient entre 2007 et 2042 de manière plus forte qu'en moyenne départementale (respectivement - 11,5 % et - 6,5 %). La question de la taille critique des établissements est posée pour disposer d'une qualité optimale de service aux collégiens.

45 - Deux sites sont actuellement en fonctionnement à Neuf-Mesnil et Colleret. Un troisième site intégrant une micro-crèche, une médiathèque et des activités d'accueil de loisirs, est en cours de réalisation à Ferrière-la-Petite en partenariat avec la CAF et le Conseil général du Nord.(lecture publique et PMI)

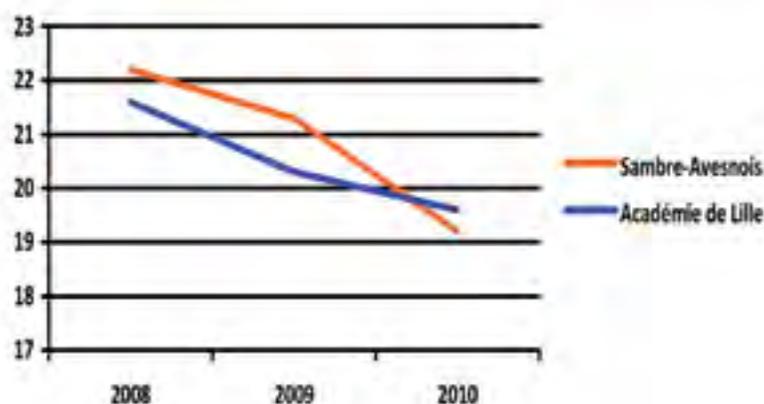
46 - « Collégiens du Nord : une hausse transitoire qui ne remet pas en cause la baisse à long terme » Pages de Profils n°91 – INSEE – juin 2011

Figure 9 - Les collèges de l'arrondissement d'Avesnes



À l'échelle du territoire, le taux de retard en 6^e (19,2 % en 2010) a progressivement diminué au cours des trois dernières rentrées pour passer en-dessous de la moyenne de l'académie de Lille.

Figure 10 - Évolution du taux de retard en 6^e entre 2008 et 2010



Plusieurs réponses sont mises en place par le Département au sein ou en lien avec les collèges et les centres sociaux dans les domaines de la prévention jeunesse, de l'insertion et de l'accompagnement des jeunes en sus des efforts de la Région en matière de formation professionnelle.

Ainsi, ont été créés : deux postes de prévention jeunesse, onze postes d'Animateurs d'Insertion et de Lutte contre les Exclusions (AILE) et deux postes d'Animateurs de Liaison Sociale en Environnement Scolaire (ALSES) au sein de trois clubs de prévention spécialisée (15 ETP). Ces professionnels de l'éducation, travaillant en réseau, contribuent à la lutte contre le décrochage scolaire et à l'autonomie des jeunes (emploi, recherche de logement, etc.).

Le Fonds Départemental d'Appui aux Projets Educatifs (FDAPE) permet également de mettre en œuvre des actions dans les collèges autour de la citoyenneté, la santé, du sport, de la culture et du développement durable notamment.

Les collectivités se mobilisent de plus en plus sur les questions éducatives, à l'image de la CA Maubeuge-Val de Sambre (« Ateliers de la Réussite »⁴⁷ et élaboration d'un plan d'actions prévention jeunesse⁴⁸) et le Conseil général du Nord, avec le Projet Educatif Global Départemental⁴⁹(PEGD). Dans ce cadre, trois collèges de l'arrondissement (Vauban à Maubeuge, Félix Del Marle à Aulnoye-Aymeries et Renaud Barrault à Avesnes-sur-Helpe) expérimentent des actions durant l'année scolaire 2012-2013.

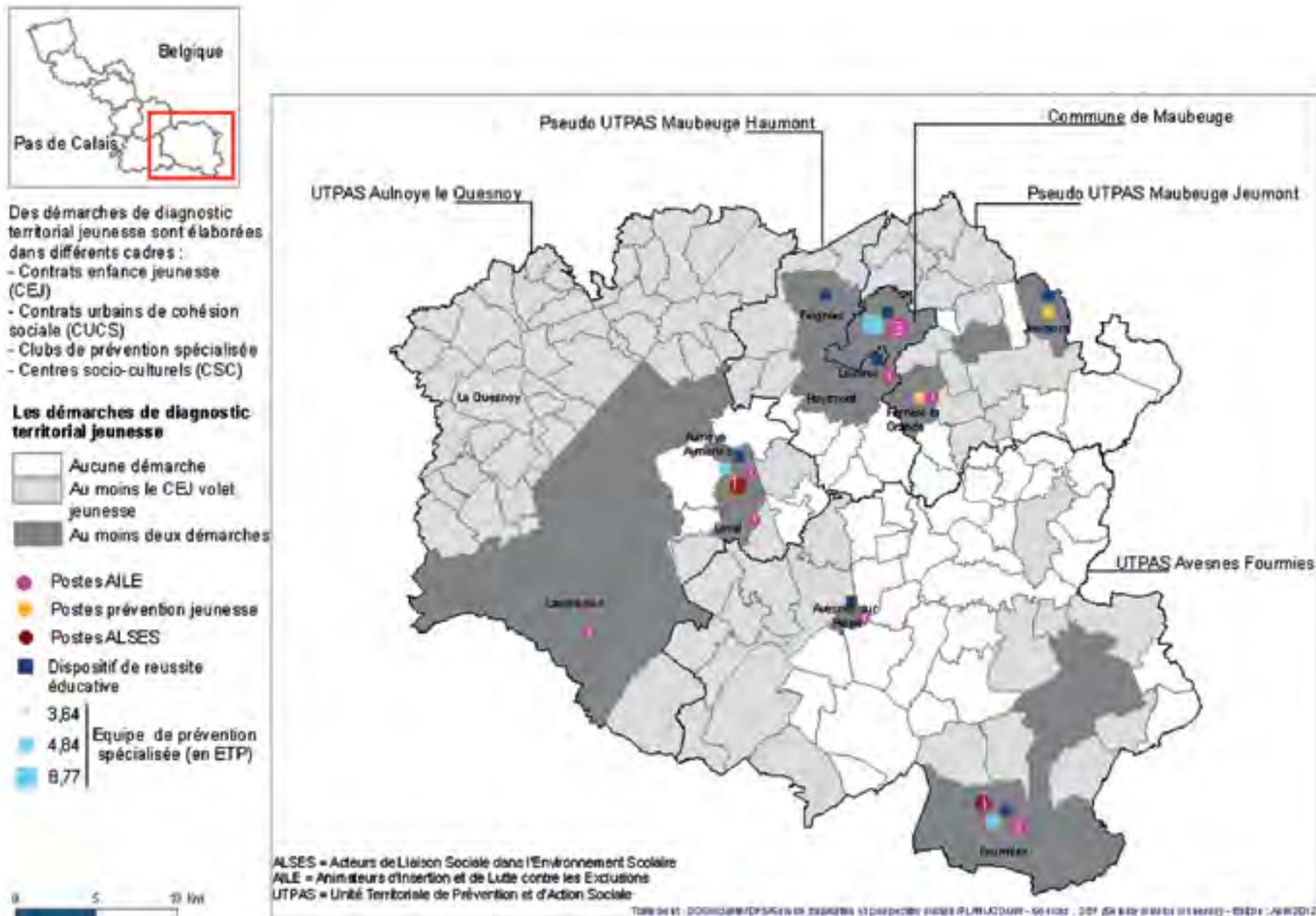
La scolarisation des enfants en situation de handicap continue globalement de progresser. Le Département intègre cette préoccupation dans le cadre de la préparation du PEGD au stade du collège. Les enseignants référents sont inscrits dans le réseau de proximité de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

47 - Leur objectif est de faire découvrir à des élèves en situation de décrochage scolaire des métiers innovants et porteurs.

48 - Au préalable, une étude «prévention jeunesse» a été réalisée en partenariat avec le Conseil général du Nord.

49 - Des ateliers citoyens ont été organisés début 2012 pour l'élaboration du PEGD. Ses grandes orientations sont : la réussite scolaire pour tous et la lutte contre le décrochage scolaire ; la lutte contre toutes les formes de discrimination et de violences ; la santé des jeunes – mieux être et mieux vivre ensemble ; faire du collège un lieu de vie ouvert sur le quartier ; l'accompagnement à l'autonomisation du jeune, à son ouverture aux cultures et sur le monde ; rapprocher les familles et l'institution scolaire.

Figure 11 - Prévention jeunesse : ressources humaines financées et structures œuvrant pour la politique jeunesse en 2012



Pour l'intégration sociale et scolaire de l'enfant et de l'adolescent en situation de handicap, le territoire compte :

- cinq Instituts Médico-Éducatifs (IME)⁵⁰ à Maubeuge, Jeumont, Saint-Hilaire-sur-Helpe, Trélon et Fourmies ;
- un Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique (ITEP) à Louvroil ;
- un Institut d'Éducation Motrice (IEM) à Maubeuge ;
- six Services d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) à Maubeuge (deux), Louvroil, Aulnoye-Aymeries, Avesnelles et Fourmies. Le personnel médico-éducatif se déplace dans une classe ou une école.

Le taux d'équipement en places autorisées dans la Sambre-Avesnois (9,2 %), est inférieur au taux d'équipement régional en places installées (9,99 %), mais reste dans la moyenne départementale.

La Sambre-Avesnois est considérée comme l'une des huit zones régionales prioritaires par l'Agence Régionale de Santé⁵¹, notamment pour adapter l'offre existante par la reconversion de places en SESSAD⁵².

Le Département et l'Agence Régionale de Santé se sont unis pour appuyer la création de la Maison des adolescents du Hainaut à Maubeuge pour accueillir et orienter ce public. Ouverte en août 2012, elle a vocation à travailler en réseau avec l'ensemble des professionnels de l'arrondissement concernés par les adolescents potentiellement en mal être.

Les moins de 30 ans de Sambre-Avesnois ont les revenus les plus bas du Nord et sont particulièrement touchés par le chômage. Plus de 60 % du Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes (FDAJ) sont consacrés à la subsistance alimentaire des jeunes. Sur un territoire géographiquement étendu, la prise en compte de l'accessibilité des structures et la mobilité est essentielle pour appréhender les difficultés financières rencontrées par les jeunes et les accompagner vers plus d'autonomie.

50 - IME : reçoit des enfants et adolescents déficients intellectuels, quel que soit le degré de leur déficience à partir de 3 ans et jusqu'à 20 ans. Des sections spécifiques peuvent être dédiées à certains types de déficiences.

IEM : prend en charge des enfants déficients moteurs avec ou non des déficiences associées.

ITEP : reçoit des enfants de 6 à 20 ans, présentant des troubles de la conduite et du comportement.

SESSAD : accompagne les enfants sur leurs lieux de vie et jouent un rôle important pour l'intégration scolaire.

51 - Source : Programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie Nord-Pas-de-Calais (2011-2014).

52 - Pour l'intégration des enfants porteurs de déficiences motrices, sensorielles ou intellectuelles.

Plusieurs démarches proposent de valoriser les capacités des jeunes à agir pour leur territoire, notamment :

- huit conseils municipaux de jeunes ;
- trois « Junior Associations »⁵³ (dont deux dans l'agglomération) ;
- deux Comités Locaux d'Aide aux Projets (CLAP) ;
- six points d'information jeunesse (dont cinq dans l'agglomération).

La majorité des dispositifs de citoyenneté se concentrent dans l'agglomération sambrienne, là aussi où la jeunesse est en nombre la plus importante.

En termes de structures de loisirs, le maillage territorial est là aussi en faveur de l'agglomération sambrienne. Les onze centres sociaux, principaux acteurs du développement social local, jouent un rôle majeur. Huit sont présents dans la Sambre et les secteurs du Quercitain et du Bavais en sont dépourvus. Douze accueils collectifs de mineurs (neuf dans la Sambre), sept associations agréées jeunesse éducation populaire et un lieu d'accueil de loisirs de proximité complètent l'offre des centres sociaux. Des équipements de quartier et des politiques volontaristes dans le domaine de la jeunesse viennent parfaire cette offre.

Plusieurs initiatives sont en cours pour améliorer les synergies entre les acteurs locaux⁵⁴. De par l'étendue géographique de la Sambre-Avesnois, les acteurs sont nombreux et dispersés. Pour rompre l'isolement des professionnels travaillant en prévention jeunesse, le Département les réunit deux fois par an pour diffuser l'information et faciliter les partenariats notamment. Les collectivités s'impliquent par le biais de centres de loisirs sans hébergement, principalement en milieu urbain. Le milieu associatif est actif mais dispersé et bien souvent « thématique » (sportif ou culturel, etc.).

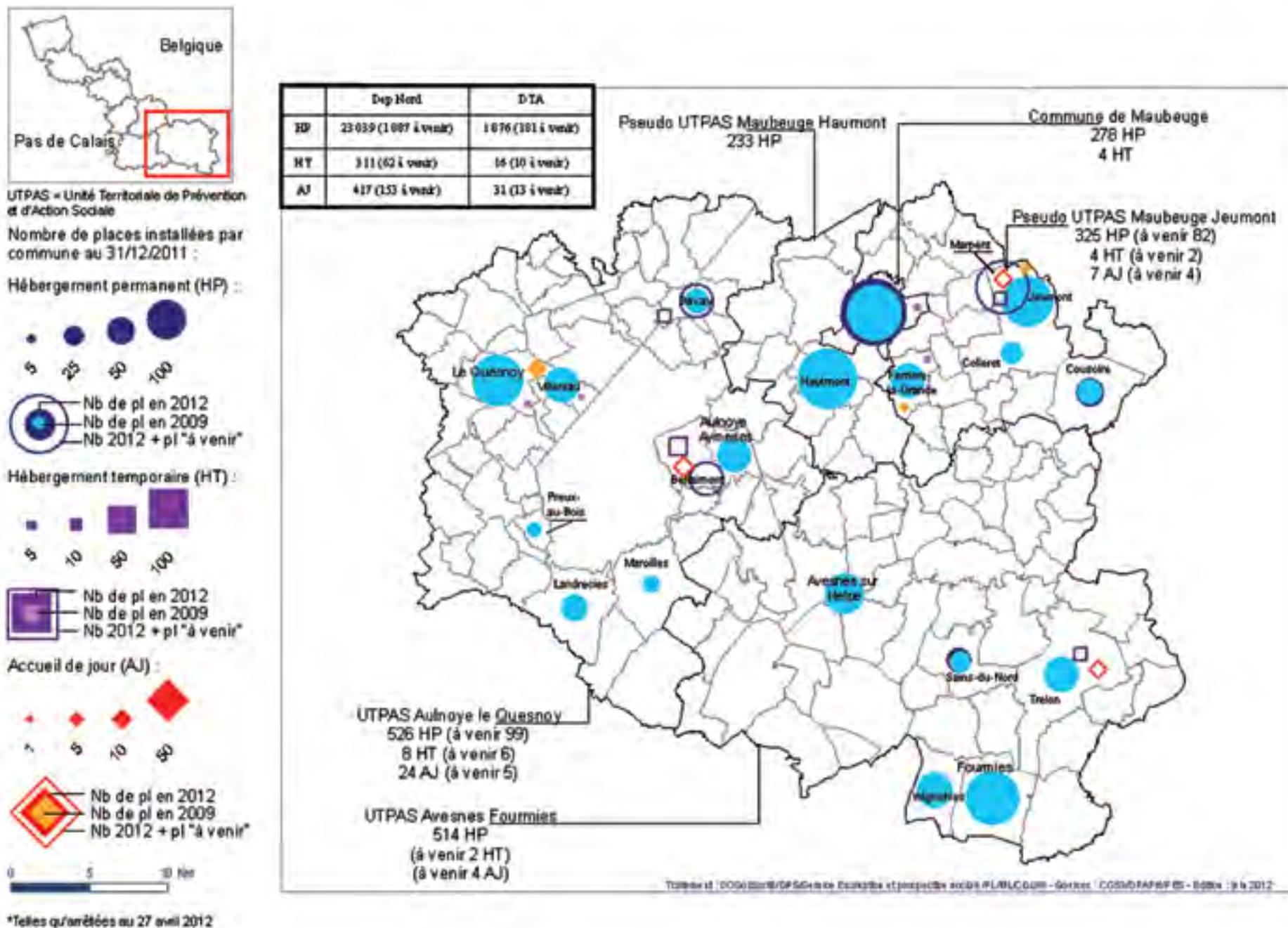
Pour les professionnels eux-mêmes, la multiplicité des acteurs gravitant autour de la jeunesse ne permet pas aujourd'hui de proposer une offre visible et lisible pour cette partie de la population. Des travaux déjà réalisés sur le territoire pourraient être un point d'appui afin d'identifier les marges de progrès (politique de la ville, contrats enfance jeunesse communaux et intercommunaux, projet de centre social intercommunal, etc.).

La question relative à la coordination territoriale de l'offre de services à la jeunesse (loisirs, citoyenneté, engagements, etc.) est donc posée.

53 - La « Junior Association » permet aux moins de 18 ans d'organiser et de réaliser leurs projet en découvrant la dynamique associative.

54 - Notamment l'intervention des animateurs AILE dans les villages environnants pour les centres sociaux de Fourmies et Landrecies ou encore une réflexion en cours au sein de la CA Maubeuge Val de Sambre pour soutenir les communes petites et rurales.

Figure 12 - Établissements et services pour personnes âgées : places installées au 31 décembre 2011 dont places ouvertes depuis 2009 et places autorisées à ouvrir dans les trois prochaines années



► Un maillage territorial de structures pour garantir le « bien vieillir » et assurer des services adaptés aux problématiques de la dépendance

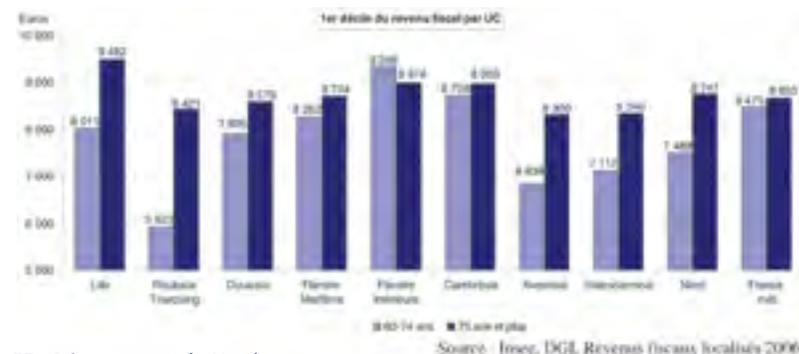
L'augmentation de l'espérance et du niveau de vie transforment les premiers temps de la retraite : la vie sociale est plus longue et active avant que n'apparaissent les premiers signes de dépendance.

Le lien social est aujourd'hui favorisé par le tissu associatif classique (sans distinction d'âge), par le biais de clubs du 3^e âge, mais aussi par les actions de communes, de centres sociaux et de Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) dans le cadre de l'animation locale. Les jeunes retraités sont très impliqués dans la vie associative du territoire.

Les 75 ans et plus représentent 7,8 % de la population du territoire en 2008 (7,1 % dans le département). Sur le territoire, au 31 décembre 2011, 2 511 personnes étaient bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile⁵⁵, soit 5,23 % des personnes âgées de 60 ans et plus (6,05 % dans le Nord).

En 2006, le revenu médian des 60 ans et plus dans la Sambre-Avesnois est inférieur à la moyenne départementale. Parmi les 10 % les plus défavorisés de cette population, le revenu médian est nettement plus faible chez les 60-74 ans que chez les plus de 75 ans. Même s'il n'y a pas de lien mécanique, le risque d'être dépendant augmente avec l'âge, passant de 3 % chez les sexagénaires à plus de 40 % chez les plus de 90 ans⁵⁶. L'augmentation prévue des populations âgées et de la dépendance ne sera pas sans effet sur la vie des familles et de l'offre de services.

Figure 13 - Premier décile du revenu fiscal moyen par UC chez les 60 ans et plus



55 - Département du Nord.

56 INSEE, « Personnes âgées dépendantes à l'horizon 2015 : étude sur le département du Nord », Pages de Profils, n°9, septembre 2006.

Cette situation de plus grande précarité, couplée à des carrières incomplètes, pourrait rendre l'hébergement en établissement financièrement plus difficile, y compris pour les générations à venir. Les aidants familiaux sont aujourd'hui largement impliqués⁵⁷ mais ont besoin d'être soutenus. La question du maintien au domicile le plus longtemps possible est donc ici posée. Le projet de vie de la personne âgée doit tenir compte de son environnement (famille, voisinage notamment).

En termes d'accueil, le territoire est également doté d'équipements diversifiés : EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) dont des unités spécifiques Alzheimer et logements-foyers. Des places d'hébergement temporaire et d'accueil de jour viennent renforcer l'offre en équipement.

L'accueil familial des personnes âgées et des personnes en situation de handicap complète l'offre locale d'hébergement. Elle représente plus de cent accueillants familiaux agréés au 31 décembre 2011.

Outre les établissements présents dans le territoire, une offre attractive d'hébergement pour personnes âgées existe en Belgique. Cependant, l'augmentation tarifaire proportionnelle à la dépendance de la personne engendre parfois le retour des personnes âgées en France⁵⁸.

Après une phase de développement quantitatif⁵⁹ sans précédent au sein du département, plus particulièrement en Sambre-Avesnois, la priorité pour les quatre prochaines années est d'améliorer l'organisation territoriale du maintien à domicile. Cette démarche s'appuie sur les ressources existantes et le financement de places d'EHPAD, aujourd'hui autorisées et restant à ouvrir. Il conviendra de procéder au diagnostic de l'état des logements-foyers et à leur adaptation quant à la prise en charge du grand âge⁶⁰.

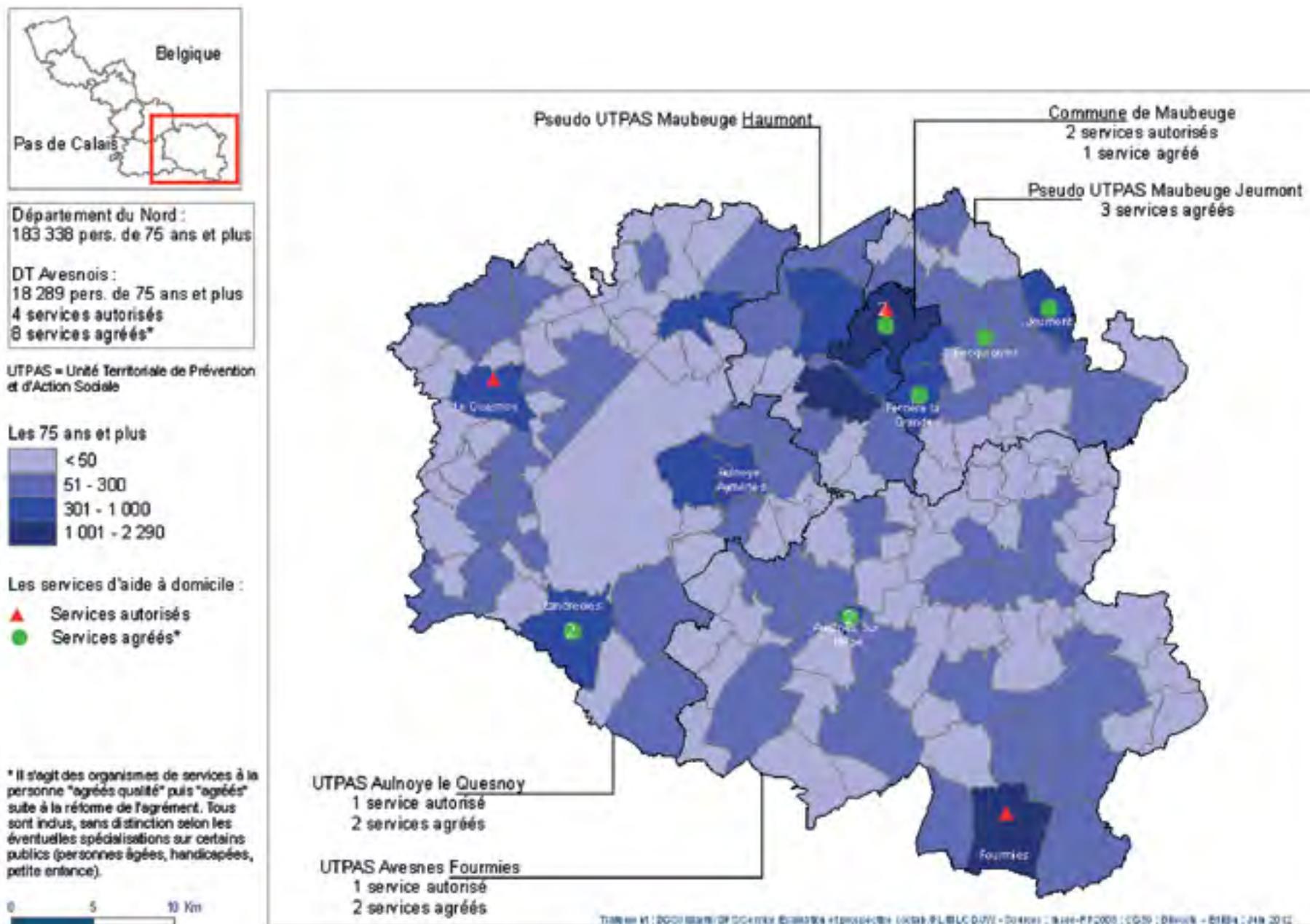
57 - 30 % des personnes âgées de 60 ans et plus du Nord, qu'elles soient ou non en situation de handicap, reçoivent de l'aide au niveau de la famille, huit de plus qu'en France métropolitaine.

58 - Le Schéma départemental 2012-2015 d'organisation sociale et médicosociale pour les personnes âgées tient compte du nombre de Nordistes hébergés dans les établissements pour retraités en Belgique.

59 - Depuis 2007, 548 places ont été créées dont 323 ouvertes dans cinq nouveaux EHPAD. 90 places en EPHAD seront ouvertes en 2013.

60 - Dans le cadre du Schéma départemental 2012-2015 d'organisation sociale et médicosociale pour les personnes âgées.

Figure 14 - Les services d'aide à domicile en 2012 : services autorisés (juin 2012) et services agréés (mars 2012)



Face à ces constats et à l'accroissement de cette population issue du baby-boom, le Département du Nord s'efforce d'apporter des réponses de qualité aux plus dépendants et aux plus précaires, de favoriser l'accès aux droits de l'ensemble des plus de 60 ans qu'ils soient aidants naturels, en perte d'autonomie à domicile, très dépendants en établissements, etc. et d'observer les évolutions et les changements pour déterminer aux mieux les besoins⁶¹.

Parallèlement, le Département du Nord soutient l'action gériatologique de proximité, en complément principalement de l'action de la CARSAT⁶² et de la MSA⁶³. Il souhaite renforcer et étendre son soutien au maintien à domicile en favorisant l'adaptation des logements des bénéficiaires de l'APA de plus de 70 ans (déploiement de l'action en 2013).

Les cinq Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC), qui couvrent l'ensemble du territoire, accueillent, informent, orientent et accompagnent les personnes âgées et leurs familles, par une prise en charge individuelle ou par le biais d'actions collectives ou de formations. Plus de 1 300 personnes âgées ont été concernées en 2011 soit une hausse de 44 % en trois ans. Les cinq CLIC constituent le dispositif de proximité de la politique de coordination gériatologique pilotée par le Département. Ils collaborent à l'échelle de la Sambre-Avesnois pour des initiatives communes et une mutualisation des moyens (conférence pour professionnels, etc.).

Dans le cadre de la dépendance, le développement d'actions de prévention dans tout le territoire est nécessaire. Cela passe notamment par des Services d'aide à domicile travaillant davantage en réseau pluridisciplinaire et assurant des interventions continues et qualifiées, y compris en mutualisant des fonctions. Le Département soutient par ailleurs la modernisation du secteur à travers une convention pluriannuelle avec la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA).

Trois réseaux de santé, concernant les personnes âgées et travaillant en complémentarité avec les CLIC, couvrent tout le territoire : le Réseau de santé

61 - Notamment à travers l'élaboration du Schéma Départemental d'Organisation Sociale et Médico-sociale en faveur des Personnes Agées, en lien avec le Schéma régional d'organisation médico-social de l'ARS.

62 - Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail.

63 - Mutuelle sociale agricole.

64 - Couvrant l'ensemble du territoire hormis le Quercitain, il a pour objectif le maintien à domicile des personnes âgées et la coordination de l'ensemble des professionnels de santé et médico-sociaux dont le pivot est le médecin traitant de la personne âgée.

Gériatologique de Sambre-Avesnois (RGSA)⁶⁴, le Réseau de santé gériatrique REPER'AGE⁶⁵ et le Réseau régional de la mémoire du Nord - Pas-de-Calais (MEO-TIS)⁶⁶. L'ARS déploie par ailleurs des équipes mobiles Alzheimer.

Un Groupement de Coopération Sanitaire gériatrique (GCS) a été mis en place sur le territoire (Centres hospitaliers de Maubeuge, Felleries-Liessies, Jeumont et Hautmont) permettant ainsi de disposer d'une équipe mobile de gériatrie. Les centres hospitaliers du Pays d'Avesnes et du Quesnoy disposent tous deux d'un pôle de gériatrie.

Selon l'Agence Régionale de la Santé⁶⁷, l'offre de Service en soins infirmiers à domicile (SSIAD) est meilleure qu'en moyenne départementale (respectivement 29,92 % contre 28,60 %⁶⁸). Cette offre reste cependant insuffisante pour pallier l'augmentation du nombre de personnes âgées dépendantes, notamment celles vivant à domicile.

À travers les orientations de ses schémas⁶⁹ et la territorialisation de ses services (création de pôles autonomie en DTPAS⁷⁰ par exemple), le Département renforcera la coordination existante par une équipe pluridisciplinaire de proximité.

► Une adaptation et une diversification des modes de prise en charge des personnes en situation de handicap

La Sambre-Avesnois comptabilise 18 782 personnes (enfants et adultes) ayant au moins une prestation décidée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)⁷¹.

65 - Rayonnant sur le Valenciennois, l'Amandinois, le Denaisis et le Quercitain, ses objectifs sont de diagnostiquer les pathologies, prévenir la perte d'autonomie et sensibiliser aux risques liés au vieillissement.

66 - Il intervient dans les arrondissements d'Avesnes, de Valenciennes et de Cambrai et complète l'action des deux autres réseaux gériatologiques pour la maladie d'Alzheimer. Sa mission est d'optimiser la prise en charge des personnes atteintes de cette maladie.

67 - Schéma régional d'organisation médico sociale (SROMS).

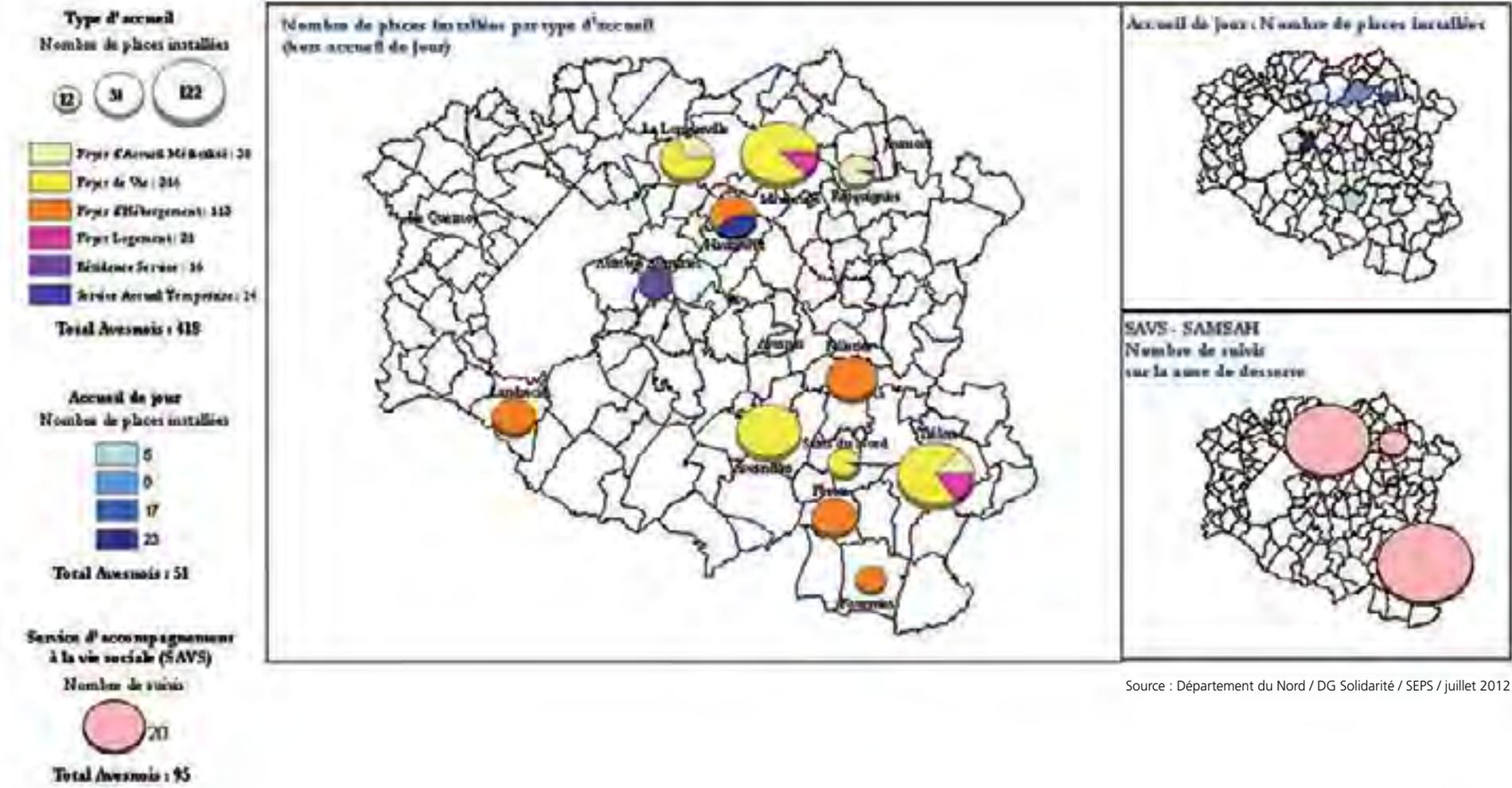
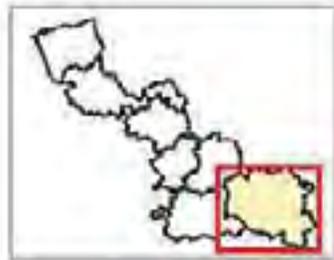
68 - Nombre de places de SSIAD autorisées pour 1 000 personnes de 75 ans et plus.

69 - Les deux schémas départementaux 2012-2015 d'organisation sociale et médico-sociale pour les personnes âgées et pour les personnes en situation de handicap.

70 - Direction territoriale de prévention et d'action sociale du Département du Nord.

71 - Carte d'invalidité, carte de stationnement, allocation aux adultes handicapés, prestation de compensation du handicap, allocation compensatrice pour tierce personne, etc.

Figure 15 - Établissements et services pour personnes handicapées au 31 décembre 2011



Source : Département du Nord / DG Solidarité / SEPS / juillet 2012

Dans le cadre du réseau MDPH, une trentaine de points d'accueil de niveau 1⁷² sont actuellement répartis sur le territoire. Le réseau d'accueil de niveau 2 est en cours de constitution.

Des dispositifs diversifiés d'hébergement existent sur le territoire : résidence services à Aulnoye-Aymeries, foyers de vie, foyers d'hébergement, services d'accueil de jour, Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS), Foyers d'Accueil Médicalisé (FAM). Depuis 2007, 76 places ont été créés⁷³.

Concernant les FAM, la Sambre-Avesnois est identifiée, par l'Agence Régionale de Santé, comme l'une des zones prioritaires pour conforter le maillage existant⁷⁴ et parfaire l'amélioration de la prise en charge des adultes lourdement handicapés en établissements. Le taux d'équipement autorisé en FAM au 1^{er} janvier 2011 est de 0,33 ‰ (pour un taux régional d'équipement autorisé de 0,70 ‰). A contrario, le territoire est mieux pourvu en MAS (1,64 ‰ contre 0,89 ‰).

La Sambre-Avesnois est aussi identifiée comme zone prioritaire pour le maillage du territoire par des Services d'Accompagnement Médico-Social pour les Adultes Handicapés (SAMSAH). Trois Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) sont également présents en Sambre-Avesnois.

Le parcours résidentiel, selon des modes plus diversifiés qu'auparavant, reste une question essentielle. L'accès et le maintien dans le logement se pose pour tous, y compris pour les personnes lourdement handicapées mais également pour les personnes qui quittent les Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) et donc leur logement⁷⁵.

Toutefois, à terme, la question du taux d'occupation et de l'adaptation des foyers de vie et des foyers d'hébergement se pose, du fait des personnes en situation de handicap vieillissantes.

72 - Ces points, chargés de l'accueil de premier niveau d'information, sont conventionnés avec le Département et la MDPH. Ils maillent le territoire dans la proximité. La liste de ces points est détaillée sur le site Internet du Conseil général du Nord.

73 - Depuis 2007, trois FAM (41 places) et un accueil temporaire (12 places) ont été ouverts. Les extensions ont concerné un accueil de jour (6 places) et un foyer d'hébergement (17 places).

74 - Le maillage vise essentiellement les personnes en situation de handicap psychique.

75 - La commission intercommunale d'accessibilité aux personnes handicapées (CIAPH) de l'agglomération a travaillé entre 2009 et 2011 en étroite collaboration avec deux bailleurs sociaux afin de recenser les logements accessibles aux divers handicaps.

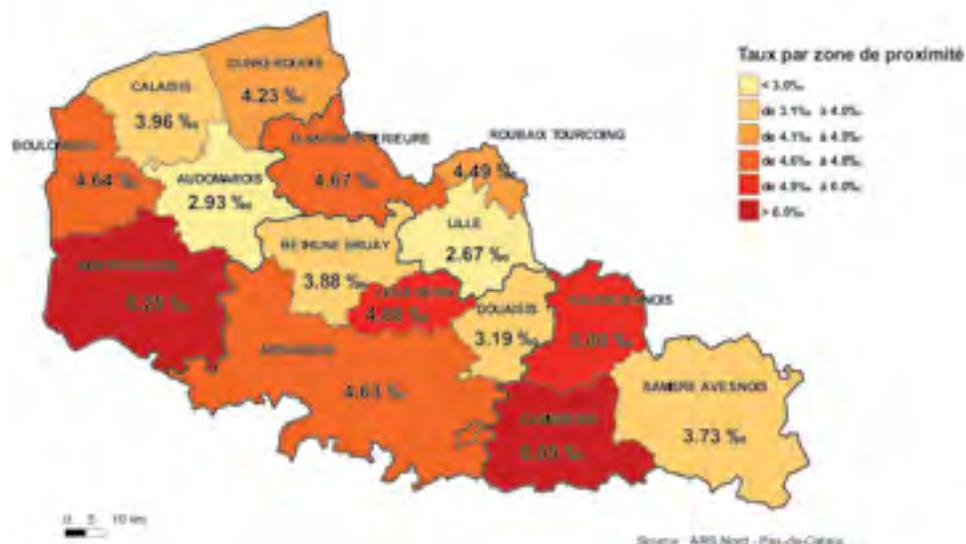
Le vieillissement des aidants familiaux amène également à réfléchir à l'accompagnement des personnes en situation de handicap vivant chez leurs parents âgés. Cette question serait à approfondir entre autres dans le cadre des Programmes Locaux de l'Habitat et du Plan Départemental de l'Habitat.

Enfin, l'adaptation du logement et de la chaîne de déplacements est à mieux prendre en compte afin de faciliter l'intégration des personnes en situation de handicap et des personnes à mobilité réduite et de favoriser l'accès à la culture et aux loisirs.

Le territoire bénéficie d'un réseau associatif très riche et bien implanté, qui s'adresse à des publics identifiés dans certains champs du handicap, mais tous ne sont pas représentés. Dans le cadre de l'autisme notamment, seul un IME prend en charge les enfants mais aucune structure ne prend en charge les adultes.

Dans le cadre de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap, le taux d'équipement autorisé en ESAT dans la Sambre-Avesnois est inférieur à celui du Nord (3,73 ‰ contre 3,91 ‰) au 1^{er} janvier 2011. Essentiellement à destination de personnes ayant un handicap intellectuel, il y a un manque de places pour les autres handicaps.

Figure 16 - Taux d'équipements autorisés en ESAT dans le Nord - Pas-de-Calais au 1^{er} janvier 2011



Le territoire est donc identifié par l'Agence Régionale de Santé comme l'une des huit zones prioritaires pour l'extension des structures existantes afin de favoriser l'insertion socioprofessionnelle des travailleurs handicapés, de renforcer le secteur du travail en milieu protégé et de réduire les listes d'attentes.

L'accès à la formation et à l'emploi des travailleurs handicapés constitue un axe de mobilisation des associations et des décideurs publics.

III . Dans un contexte sanitaire préoccupant, une structuration et des coopérations récentes

► Une mortalité prématurée élevée⁷⁶

De 2006 à 2009, le nombre de décès en Sambre-Avesnois a été supérieur d'environ 28 % à la moyenne française (environ 23 % dans le Nord). Cette surmortalité est plus importante chez les hommes (32 %) que chez les femmes (25 %). Selon l'ARS, une explication provient des particularités de la région en termes comportementaux (alimentation, consommation d'alcool, etc.), sociaux (chômage, part des ouvriers, etc.) et environnementaux (anciens sites industriels, etc.).

En termes de mortalité prématurée, le département du Nord fait partie des territoires les plus touchés en France⁷⁷. Avec un quart de personnes décédées de manière précoce, la Sambre-Avesnois présente une surmortalité prématurée supérieure d'environ 40 % à la moyenne nationale⁷⁸, plus marquée pour les hommes (70 % des décès prématurés) que pour les femmes.

La mortalité prématurée évitable par des actions sur les facteurs de risque individuel⁷⁹ est plus importante que celle évitable par des actions sur le système de soins⁸⁰, avec respectivement un ICM de 142,6 (141,1 pour le Nord) et de 139,1 (131,4 pour le Nord). Ce dernier ICM est nettement plus défavorable pour les hommes (151,1 pour 136,8 dans le Nord) que pour les femmes (120,9 pour 126,2 dans le Nord).

76 - Décès avant 65 ans.

77 - Source : Observatoire régional de la Santé (ORS).

78 - La surmortalité est mesurée par l'Indice Comparatif de Mortalité (ICM) qui est le rapport du nombre de décès observé sur un territoire donné au nombre de décès qui serait obtenu si les taux de mortalité par sexe et âge étaient identiques aux taux nationaux. Par exemple, l'ICM égal à 140,3 en Sambre-Avesnois indique que le nombre de décès est supérieur de 40,3 % à ce qui aurait été observé si la mortalité du territoire était identique à la mortalité nationale.

79 - Somme des décès par sida, cancers des voies aéro-digestives supérieures (lèvres, cavité buccale, pharynx, larynx, œsophage), cancers de la trachée, des bronches et du poumon, psychose alcoolique et alcoolisme, cirrhose alcoolique ou sans précision du foie, accidents de la circulation, chutes accidentelles, suicides.

80 - Somme des décès par typhoïde, tuberculose, tétanos, cancer de la peau, cancer du sein, cancers de l'utérus, maladie de Hodgkin, leucémie, cardiopathies rhumatismales, maladies hypertensives, cardiopathies ischémiques, maladies vasculaires cérébrales, grippe, asthme, ulcère digestif, mortalité maternelle.

Entre 1999 et 2006, les dynamiques d'évolution des différents types de mortalité sont très contrastées⁸¹. D'une part, on constate une hausse de la mortalité prématurée évitable par des actions de prévention, d'autre part, une baisse de la mortalité relevant des systèmes de soins.

Les dispositifs de prévention santé, ainsi que les conditions d'accès aux soins généralistes et spécialisés, ont un rôle majeur pour lutter contre les principales causes de mortalité prématurée du territoire (alcoolisme, tabagisme, diabète sucré, maladies cardio-vasculaires et broncho-pneumopathie chronique obstructive). 33 % des décès prématurés pourraient ainsi être évités par des actions de prévention et 14 % par des actions sur le système de soins (entre 2006 et 2009).

Il semble également important de considérer que les actions sur la prévention santé soient menées aussi bien sur un plan professionnel que personnel.

► Une offre de santé de qualité mais fragile

La densité médicale est plus faible en Sambre-Avesnois que dans le Nord. La répartition territoriale est inégale du fait d'une offre de soins moins faible dans la CA Maubeuge-Val de Sambre⁸².

Cela est d'autant plus préoccupant que la part de médecins généralistes est en diminution, au contraire de la tendance nationale. A contrario, la part de spécialistes est en augmentation, à l'identique des tendances nationale et régionale, bien que l'écart demeure avec la France.

Dans une certaine mesure, le cadre de vie peut impacter le choix d'installation des professionnels de santé. L'attractivité du territoire repose essentiellement sur l'accessibilité à des services de proximité (l'école, la Poste, la banque, etc.) et à des services culturels.

81 - Source : Les petits dossiers de l'Observatoire régional de la santé Nord-Pas-de-Calais, le Hainaut-Cambrésis, numéro 28, 2011.

82 - La Communauté d'agglomération présente une offre de spécialistes supérieure à la région en 2011, notamment du fait de la présence du Centre hospitalier.

Unité : nombre de médecins pour 100 000 hab. ¹	Médecins généralistes		Médecins spécialistes	
	2006	2011	2006	2011
France métropolitaine	12,9	13,4	19	20,8
Région Nord - Pas-de-Calais	13,6	13,4	14,8	16,2
Sambre-Avesnois	12,1	11,6	10,5	11,4
CA Maubeuge Val de Sambre	13,6	12,8	16,1	17,1

Le vieillissement des médecins pourrait conforter durablement ces tendances. En 2008, l'âge moyen était de 50 ans environ et plus de la moitié des médecins généralistes libéraux seront des retraités dans les 10 prochaines années.

Le territoire possède l'une des plus fortes densités d'infirmiers libéraux de la région, proche de la moyenne nationale mais une densité de masseurs-kinésithérapeutes (et une consommation de soins en la matière) plus faible qu'au niveau régional. La Sambre-Avesnois se caractérise aussi par une importante consommation de soins de ville⁸³.

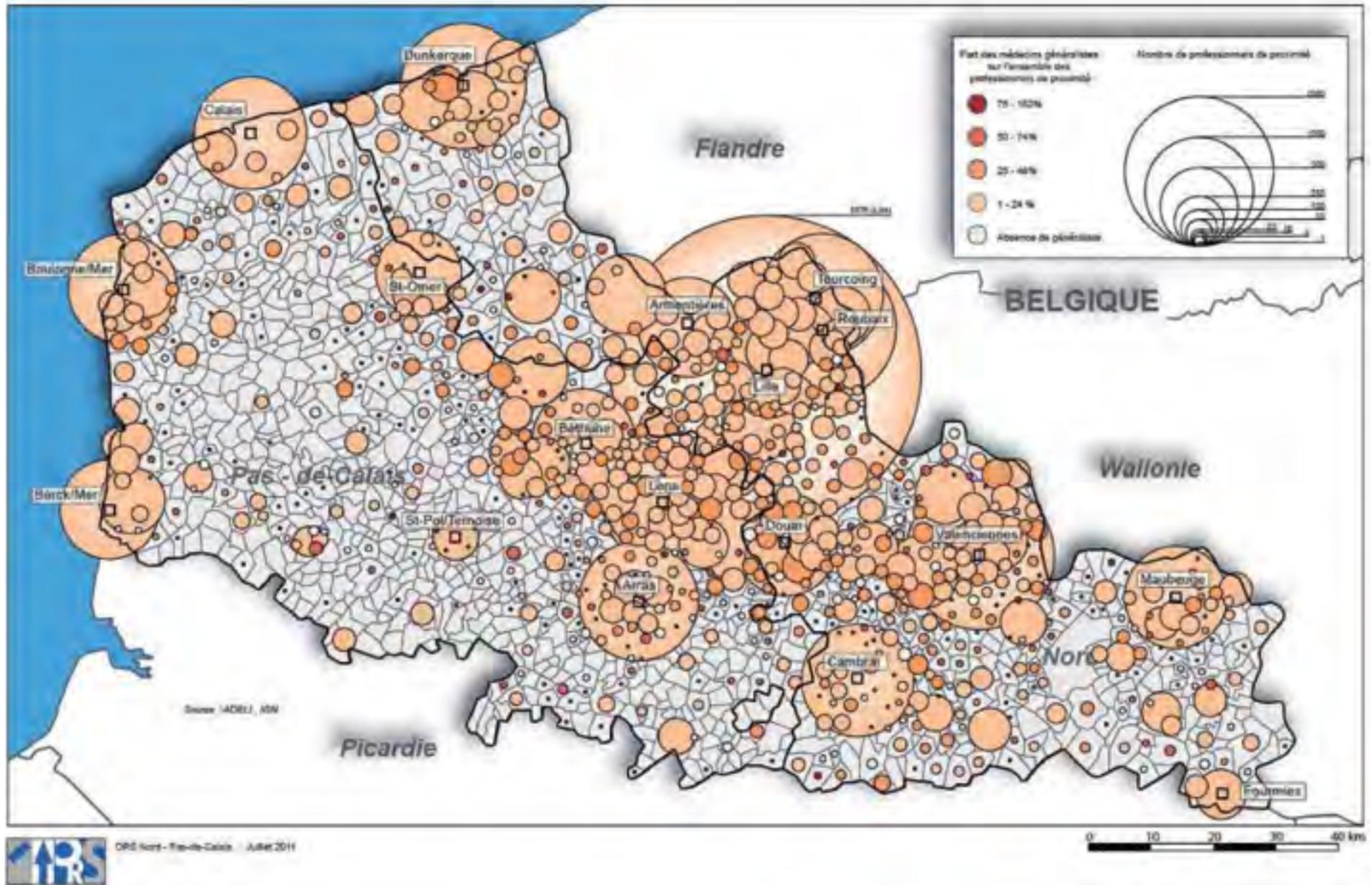
Cette répartition inégale, couplée à une mortalité importante, pose la question de l'accès physique aux soins et notamment des spécialistes, surtout pour les communes rurales et les populations peu mobiles.

En termes d'offre de soins de premier recours (médecins généralistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes), l'Agence Régionale de Santé (ARS) définit, sur la base d'une méthodologie concertée, des zones prioritaires correspondant à des bassins de vie qui nécessitent d'être confortés sur le plan de la démographie médicale et paramédicale. Deux des quatre zones⁸⁴ du Nord repérées comme fragiles par l'ARS se situent en Sambre-Avesnois : les secteurs de Trélon et de Maubeuge-Nord. Cinq autres y sont identifiées « en difficulté » : les secteurs de Bavay, Hautmont, Aulnoye-Aymeries, Maubeuge-Sud et Fourmies.

83 - Une consommation de soins généralistes, d'actes de soins infirmiers, de chirurgie, de soins de suite et de réadaptation et de psychiatrie infanto-juvénile la plus élevée de la région (Schéma régional d'organisation des soins, Agence Régionale de Santé).

84 Correspondant au périmètre des cantons.

Figure 17 - Les professionnels de santé de proximité (offre par commune en 2009)



Pour remédier à la situation, on recense un pôle de santé en fonctionnement à Maubeuge et un en projet dans le secteur d'Anor, Fourmies et Trélon⁸⁵. Une maison de santé pluridisciplinaire⁸⁶ est en cours d'opérationnalisation sur Aulnoye-Aymeries et trois en cours de conception à Louvroil, sur la CC du Pays de Mormal et de Maroilles (Bousies, Landrecies ou Maroilles) et sur le territoire d'Anor, Fourmies et Trélon. Dans le cadre de l'offre de soins de premier recours, ces équipements peuvent permettre de pallier la désertification médicale.

En 2010, les acteurs de santé du Hainaut-Cambrésis ont fait part de leurs besoins⁸⁷ : coordination, articulation, cohérence, organisation, vision locale, démographie médicale et accès aux soins en sont les principaux.

► Une restructuration de l'offre de santé bien engagée et de nombreuses initiatives locales

Une offre de soins hospitaliers existe dans les principales villes du territoire même si le taux d'équipement de la Sambre-Avesnois (335 lits pour 100 000 hab. au 1er janvier 2010) est inférieur à ceux de la France et de la région (respectivement 353 et 361). Le secteur hospitalier travaille en coordination et en coopération avec les plateaux techniques spécialisés des territoires voisins (du Valenciennois, de l'Aisne et de Belgique).

Deux communautés hospitalières de territoire⁸⁸ (CHT) existent :

- la CHT du Valenciennois, créée en 2011, regroupe les centres hospitaliers de Denain, du Quesnoy, de Saint-Amand-les-Eaux et de Valenciennes ;
- depuis 2012, une CHT réunit les établissements hospitaliers publics de Maubeuge, Avesnes-sur-Helpe, Felleries-Liessies, Jeumont et Hautmont.

85 - Les projets, connus à ce jour, ont été classés en fonction du degré de maturité. Ceux intitulés « en cours d'opérationnalisation » sont des projets avancés, et dont le projet de santé est en cours de rédaction. La volonté et l'engagement des professionnels de santé sont assurés. Ils devraient être en fonctionnement assez rapidement. Il est par contre très difficile d'apprécier le temps qui sera nécessaire aux autres projets (conception ou réflexion) pour devenir opérationnels. L'expérience a montré que quelques mois suffisaient pour certains, alors que plusieurs années sont nécessaires pour d'autres.

86 - La maison de santé constitue une forme d'exercice rénovée de la médecine libérale de premier recours, basée sur la coordination des professionnels de santé et dans le cadre d'un projet de santé. Elle a vocation à se développer sur un territoire dit « espace de projet ».

87 - Source : « Enquête sur les besoins locaux de santé », 2010, traitement ORS Nord - Pas-de-Calais

88 - La CHT est une innovation de la loi Hôpital, patients, santé, territoires (HPST). Sa finalité est la recherche de la meilleure utilisation des ressources à disposition des établissements, la complémentarité entre les acteurs. Elle permet aux établissements publics de santé de conclure une convention afin de mettre en œuvre une stratégie commune et de gérer en commun certaines fonctions.

Un projet de CHT de Grande Thiérache autour des établissements de santé de Fourmies et d'Hirson dans l'Aisne est en cours de réflexion depuis 2009.

Figure 18 - L'offre de soins dans les arrondissements d'Avesnes-sur-Helpe, Valenciennes et Cambrai en 2010



Ces nouvelles coopérations vont permettre de développer, de conforter les partenariats et de mettre en place un projet médical de territoire coordonné pour une offre de soins optimale avec une prise en charge complète dans le secteur sanitaire, médico-social et les soins à domicile.

En mars 2012, le Contrat Local de Santé de Thiérache a été finalisé par les ARS de Picardie et du Nord - Pas-de-Calais et leurs partenaires⁸⁹ à cheval sur le Nord, l'Aisne et la Belgique. Il doit permettre de favoriser l'accès aux soins, maintenir et mieux organiser l'offre de soins hospitalière et ambulatoire.

Sur l'arrondissement, cinq réseaux de santé couvrent le territoire : le Réseau de Santé Gérontologique de Sambre-Avesnois (RGSA), le Réseau de santé gériatrique REPER'AGE (Valenciennois, Amandinois, Denais et Quercitain), le Réseau régional de la mémoire du Nord - Pas-de-Calais (MEOTIS) (arrondissements d'Avesnes, Valenciennes et Cambrai), le réseau péri-natalité du Hainaut (Valenciennes, Maubeuge, Fourmies) et le Réseau Précarité Santé Mentale (RPSM) de Sambre-Avesnois-Thiérache.

89 - Les deux ARS, deux sous-préfectures, deux Conseils généraux, deux Caisses primaires d'assurance maladie (CPAM), des représentants des structures belges concernées et des élus se sont associés.

Figure 19 - Les principales infrastructures de transport dans la Sambre-Avesnois



Par ailleurs, un Groupement de Coopération Sanitaire gériatrique (GCS) a été mis en place sur le territoire (Centres hospitaliers de Maubeuge, Felleries-Liessies, Jeumont et Haumont) permettant ainsi de disposer d'une équipe mobile de gériatrie.

Le Département accompagne les démarches territoriales de santé en intervenant principalement dans les domaines de la prévention. Ce soutien concerne les projets et les actions de prévention santé pour l'accès aux soins des personnes en situation de précarité, de la prévention des addictions, de la santé des enfants (PMI⁹⁰) et des jeunes⁹¹.

La Communauté d'agglomération a développé un projet d'espace de promotion de la santé avec le service santé publique de l'hôpital de Maubeuge. L'objectif est de conforter le maillage médico-social du territoire en travaillant en étroite collaboration avec les différentes professions et associations à vocation médicale⁹².

En termes de coopération innovante, le territoire est concerné par un projet de télémédecine, Télé-AVC en Hainaut-Artois. Ce projet a été initié par les équipes médicales des CH de Valenciennes et de Lens, ainsi que le CH de Maubeuge. L'objectif est de permettre une meilleure prise en charge des AVC quelque soient l'heure et le jour.

L'ensemble des coopérations développées vise la convergence des projets médicaux et la structuration de filières de prise en charge des patients, afin d'adapter l'offre de santé au plus près des besoins de la population sur la Sambre-Avesnois.

90 - Protection maternelle et infantile.

91 - Le Service de prévention santé (SPS), présent dans les six unités territoriales de Sambre-Avesnois, accompagne les personnes pour faciliter l'accès à la santé. Il anime notamment des «Rendez-vous de la santé», en collaboration avec l'Institut Pasteur, consistant à proposer un bilan de santé gratuit adapté aux personnes les plus éloignées du système de soins.

92 - Il s'agit d'améliorer les indicateurs de santé d'ici à 5 ans par le biais d'actions de prévention visant à favoriser le développement de l'éducation thérapeutique du patient, à mailler un partenariat avec les maisons de santé pluridisciplinaires et les médecins de ville et à mettre en oeuvre les axes du futur projet local de santé.

IV . Une position géographique favorable mais une moindre accessibilité du sud et de l'est du territoire et des difficultés persistantes de mobilité

La question de la mobilité est majeure dans un territoire en grande partie rural⁹³. Elle impacte les problématiques d'aménagement du territoire, de développement économique et d'accès des habitants à l'emploi, à la santé, à la culture et plus généralement aux équipements et services. Le droit à la mobilité est un élément essentiel de la lutte contre les exclusions. Cette question de la mobilité relève de nombreuses entités compétentes (Etat, Département, Région, Syndicat Mixte Val de Sambre, CA Maubeuge Val de Sambre, communes, etc.) mais, avant tout, de pratiques individuelles.

Vingt-huit communes du Val de Sambre autour de Maubeuge font partie du Périmètre de Transports Urbains (PTU), couvrant la CC de Sambre-Avesnois et la CA Maubeuge-Val de Sambre, soit plus de 120 000 habitants. Le Syndicat Mixte du Val de Sambre est l'autorité organisatrice des transports urbains dans ce périmètre. À cette même échelle, un Plan de Déplacements Urbains (PDU) est en cours d'élaboration.

► Une accessibilité du territoire en amélioration mais encore insatisfaisante

Située à proximité immédiate des grands réseaux européens qui irriguent la dorsale européenne⁹⁴, la Sambre-Avesnois bénéficie d'une situation géographique favorable. Pourtant, les connexions, qu'elles soient physiques ou numériques, sont mal établies avec l'extérieur. La situation n'en a pas toujours été ainsi : jusque dans les années 1970, le territoire avait une position de carrefour ferroviaire (axe Paris-Moscou et axe Calais-Bâle) et la RN 2, qui le traverse du nord au sud, était un axe majeur entre Paris et Bruxelles.

93 - En 2009, sur 151 communes en Sambre-Avesnois, 122 comptent moins de 2000 habitants.

94 - Cœur économique de l'Europe qui va du bassin londonien à l'Italie du nord en passant par le Bénélux et la vallée du Rhin.

Le développement de nouveaux axes plus rapides et de gabarit supérieur à proximité de la Sambre-Avesnois (autoroutes A1 et A2, TGV Paris-Bruxelles via Lille) ont eu pour effet de détourner une grande partie des flux. Par conséquent, le territoire se retrouve dans une position plus périphérique qu'elle ne l'était auparavant.

La Sambre-Avesnois compte environ 1 100 kilomètres de routes départementales, soit 21 % du linéaire de route géré par le Conseil général du Nord. Par ailleurs, la CA Maubeuge-Val de Sambre a repris la compétence voirie depuis deux ans pour le compte de ses vingt-trois communes.

La RN 2 et la RD 649 constituent les deux voies principales d'accès au territoire. La RN 2, qui va du nord au sud via Maubeuge et Avesnes, a fait l'objet d'une mise en 2X2 voies sur certains tronçons. Le nord du territoire est bien connecté à l'agglomération de Valenciennes grâce à la RD 649, en 2X2 voies.

La poursuite de la mise en 2X2 voies de la RN 2 vers le sud-Avesnois et le contournement nord de Maubeuge sont parmi les grands projets routiers du territoire actuellement à l'étude par l'Etat et le Département. Une grande partie du sud et de l'est du territoire demeure à l'écart de ces grands axes routiers.

L'ensemble du territoire est desservi par un réseau routier secondaire important, complété par de nombreuses dessertes locales qui irriguent bien le territoire. Ces axes connaissent une circulation des poids lourds importante. Une bonne partie de ce trafic sur les routes départementales s'explique par la volonté de certains transporteurs d'éviter les autoroutes payantes. Cela pose la problématique des traversées de communes difficiles et dangereuses (Avesnes, Landrecies). De plus, 80 % des tonnages extraits des carrières sont transportés par poids lourds soit 300 000 véhicules par an (près de 1 200 par jour ouvrable). Dans ce cadre, les possibilités de fret ferroviaire ou fluvial pourraient être étudiées.

Les réseaux fluviaux majeurs européens les plus proches de Sambre-Avesnois sont dirigés principalement vers les ports d'Anvers et Rotterdam, et sur la Seine vers les ports du Havre et de Rouen. Les deux canaux de gabarit important à proximité du territoire sont : le canal de l'Escaut, qui passe par Valenciennes et Mons, et le canal Charleroi-Bruxelles. Le territoire n'est directement lié par voie fluviale qu'à Charleroi.

Depuis 2006, la Sambre est fermée à la circulation du fait des travaux entrepris sur le pont-canal de Vadencourt près de Guise dans l'Aisne.

Figure 20 - Le réseau fluvio-portuaire régional en 2011



Source : VNF / 2011

Dans la perspective du futur canal Seine-Nord Europe, qui permettrait d'augmenter les trafics fluviaux sur l'Escaut, il est possible d'imaginer que circulent sur la Sambre des péniches de petit gabarit, en transit entre l'Oise et Charleroi ou pour une desserte économique locale. La réouverture de la circulation sur la Sambre représente donc un enjeu d'importance pour le territoire, tant économique (fret à petit gabarit) que touristique (clientèle française, belge et néerlandaise).

Les acteurs intéressés par la réouverture de la voie d'eau se sont organisés en créant, en juin 2012, l'association « Réussir notre Sambre » qui a pour objectif de participer à la définition d'une stratégie conjointe pour le développement de la rivière Sambre et du canal de la Sambre à l'Oise. Parallèlement, la création d'un espace fluvial à vocation économique, touristique, sociale et environnementale pourrait voir le jour à Hautmont⁹⁵.

L'accessibilité numérique constitue de nos jours un élément essentiel de la vie quotidienne des habitants et un facteur souvent déterminant pour l'implantation d'entreprises et le développement d'activités et de services nouveaux (travail, santé notamment). Une forte disparité existe aujourd'hui entre des espaces densément peuplés très bien connectés au réseau numérique (principalement les grandes communes de l'agglomération et Fourmies) et les milieux ruraux⁹⁶.

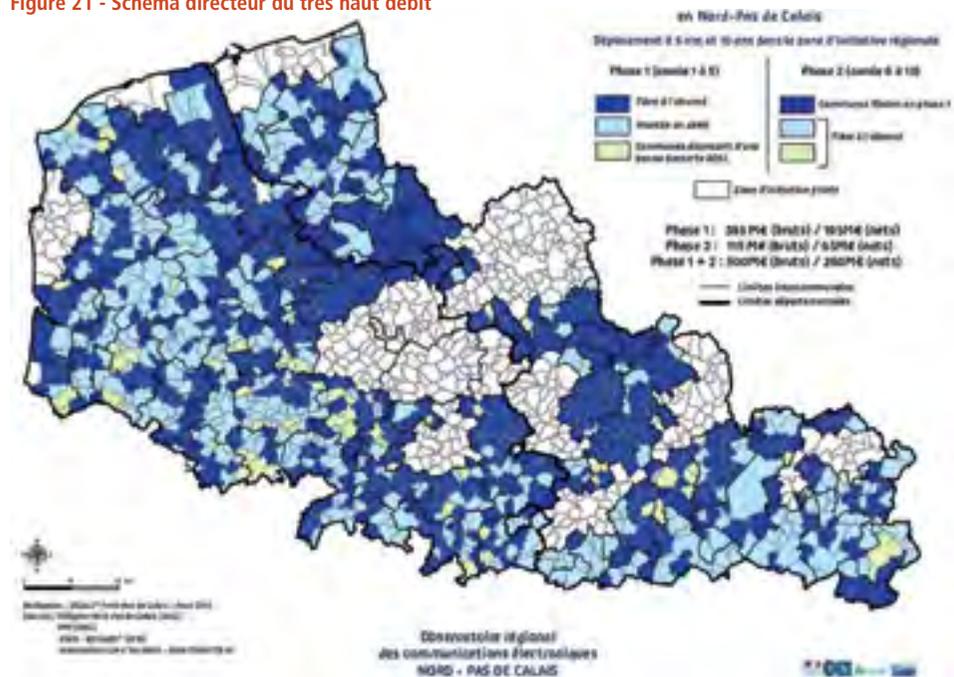
95 - Ce projet de port à flot (60 bateaux) et de port à sec (200 bateaux en hivernage dans d'anciennes halles réhabilitées) a reçu en 2010 le label « Port exemplaire », distinction du Ministère en charge de l'environnement.

96 - Inférieur à 1,48 Mbl/seconde voire inférieur à 0,512 Mbl/seconde.

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique pour le très haut débit⁹⁷, la Région et les Départements du Nord et du Pas-de-Calais se sont engagés à financer les secteurs qui ne seront pas pris en charge par les opérateurs privés. En Sambre-Avesnois, seul le réseau du territoire de la CA Maubeuge-Val de Sambre sera financé à l'horizon 2015 par le secteur privé⁹⁸.

Dans les dix prochaines années, les investissements publics pourront permettre de répondre aux attentes des territoires qui ne pourraient rapidement pas bénéficier de la fibre optique, grâce à la mise en œuvre de solutions alternatives de montée en débit⁹⁹. Une étude de piquetage, soutenue entre autres par le Département du Nord, visant à définir la ramification du réseau et les modalités techniques de déploiement de la fibre est en cours. Ses conclusions sont attendues pour 2014.

Figure 21 - Schéma directeur du très haut débit



97 - Schéma directeur de l'aménagement numérique (SDAN).

98 - En l'occurrence par l'opérateur SFR.

99 - Objectif intermédiaire à cinq ans : débit de 8 Mbits.

► Une desserte en transports collectifs en développement mais des niveaux d'offres variables

L'utilisation des transports collectifs reste faible en Sambre-Avesnois et en-deçà de la moyenne départementale dans tous les secteurs géographiques (4,6 % au sein du PTU, 3,7 dans l'ouest, 2,8 % dans le sud et l'est). Parmi les déplacements en transports collectifs, la moitié est assurée par les bus urbains, un tiers par les bus interurbains, le reste par le train. 20 % de ces déplacements en transports collectifs se font avec l'extérieur, essentiellement avec le Valenciennois et la métropole lilloise.

Le Département est compétent en matière de transports interurbains. La Sambre-Avesnois correspond au périmètre 4 du réseau Arc-en-Ciel¹⁰⁰. Il déploie une quarantaine de lignes¹⁰¹, principalement entre les pôles de Fourmies, Avesnes, Le Quesnoy et Landrecies, ainsi que des liaisons avec les périmètres urbains grâce aux lignes pénétrantes (Maubeuge, Aulnoye-Aymeries) et aux deux lignes express existantes (Maubeuge – Valenciennes et Maubeuge – Anor, via Avesnes et Fourmies). Une ligne transfrontalière Mons-Maubeuge dessert les communes du PTU et quelques communes au nord. Des lignes de loisirs fonctionnent d'avril à octobre pour desservir, le ValJoly (directement depuis Le Quesnoy, Bavay et Wignehies) et l'étang des Moines à Fourmies.

Grâce à un bon maillage, le réseau Arc-en-Ciel constitue dans de nombreuses communes la seule offre de transports collectifs. Pour certains acteurs locaux, elle reste pourtant insuffisamment connue. Un important investissement est en cours en matière de mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite des arrêts de cars : une trentaine a déjà été réaménagée.

À l'intérieur du PTU, le Syndicat Mixte du Val de Sambre travaille aujourd'hui en collaboration étroite avec le Département et la Communauté d'agglomération pour la mise en accessibilité des arrêts de bus. Sur le plan ferroviaire, Aulnoye-Aymeries est le nœud de correspondance principal du territoire avec 1 800 montées/descentes par jour¹⁰². Viennent ensuite les gares du Quesnoy (750) et de Maubeuge (700).

100 - Plus d'informations sur www.arcenciel4.com

101 - La ligne la mieux desservie (plus grand nombre d'aller-retour quotidiens) est celle reliant Trélon et Wignehies via Fourmies ; la plus fréquentée est celle reliant Le Quesnoy à Landrecies.

102 - Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre, « La problématique déplacements-transports en Sambre-Avesnois », août 2011

Des connexions sont établies avec Valenciennes, Lille, Hirson et Paris, même si le nombre de trains directs vers la capitale a diminué fin 2011, passant de sept à cinq allers-retours par jour.

En revanche, il existe des ruptures de charge en direction de la Belgique (vers Mons et Charleroi). Une amélioration des liaisons transfrontalières Maubeuge–Mons et Maubeuge–Charleroi est cependant prévue à l’horizon 2020 dans le cadre du Schéma régional des Transports.

Les acteurs locaux se mobilisent fortement pour l’ouverture d’une ligne TER-GV. Ce projet, en cours d’études et porté par le Conseil régional Nord - Pas-de-Calais, permettrait de réduire les temps de parcours vers Lille. Celle-ci contribuerait à désenclaver le territoire, en particulier le sud et l’est en mettant Fourmies à environ une heure de la capitale régionale.

La question de l’intermodalité est de plus en plus prise en compte dans le territoire, à travers notamment la création de pôles d’échanges autour des gares. Ceux-ci permettent de passer facilement d’un mode de transport à un autre. Selon l’ADUS¹⁰³, environ 10 % de la population de Sambre-Avesnois résident à moins de 600 m à vol d’oiseau d’une des sept gares principales de l’arrondissement.

Dans le territoire, les pôles d’échanges du Quesnoy et d’Aulnoye-Aymeries devraient être opérationnels en 2014. La réflexion est en cours pour les gares de Maubeuge, d’Avesnes-sur-Helpe et de Jeumont et un potentiel existe pour la gare de Fourmies.

Il apparaît donc nécessaire d’améliorer les connexions horaires entre les différents réseaux (train et bus urbains ou interurbains). Cette question est en cours de réflexion par le Département du Nord dans le cadre de son schéma de mobilité. Par ailleurs, d’un point de vue urbain, les pôles d’échanges peuvent être une opportunité de réfléchir au réaménagement des quartiers limitrophes (mixité fonctionnelle).

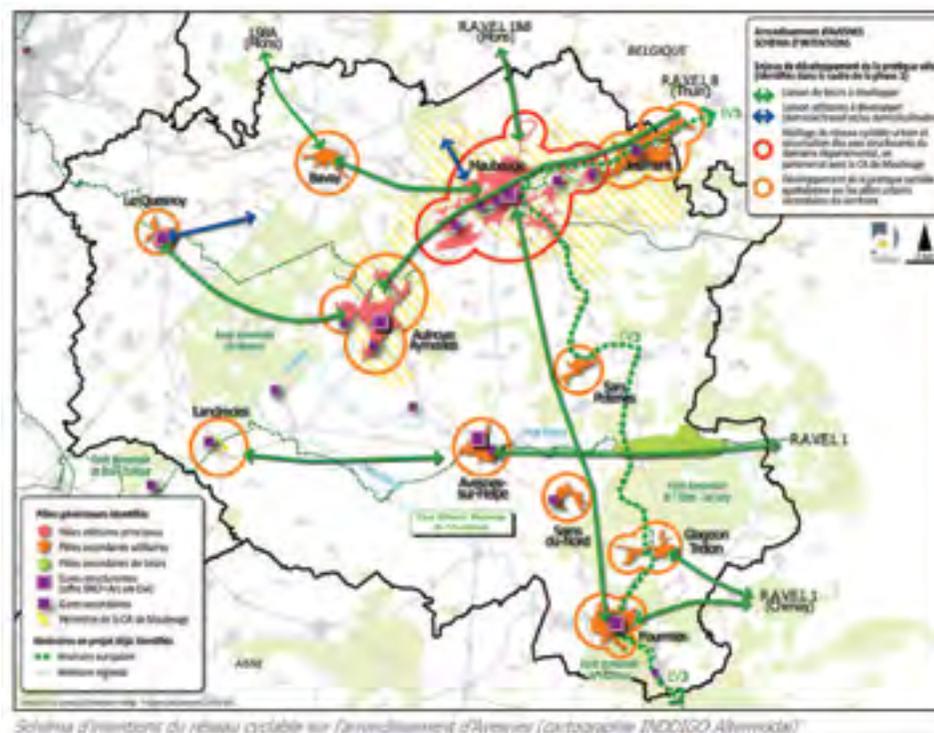
Dans le cadre du SMIRT¹⁰⁴, une offre tarifaire globale (TER, réseaux urbains et interurbains) devrait à terme voir le jour et favoriser l’intermodalité.

103 - Agence de développement et d’urbanisme de la Sambre, « La problématique déplacements-transports en Sambre-Avesnois », août 2011.

104 - Syndicat mixte intermodal régional de transports.

► Une extension du réseau cyclable encore insuffisante et axée sur le loisir

Figure 23 - Projet de Plan cyclable départemental (schéma d’intentions pour l’arrondissement d’Avesnes)



Globalement, les infrastructures cyclables sont déficitaires sur l’arrondissement et il existe un manque de liaisons entre les aménagements existants.

D’un point de vue ludique et touristique¹⁰⁵, il existe des itinéraires structurants (Voie verte de l’Avesnois) qui restent à conforter ou à compléter, notamment vers la Belgique¹⁰⁶. Afin de favoriser la pratique du vélo, un meilleur partage de l’espace public entre les modes et la résorption des points difficiles et des coupures infranchissables seraient nécessaires.

105 - Pour plus de détails : cf. partie 3, VII.

106 - Le réseau est en cours d’extension notamment à travers la liaison entre la Voie Verte de l’Avesnois, Momignies en Belgique et le réseau axonais. Cette liaison sera constitutive de la véloroute Paris-Moscou.

Le Conseil général du Nord élabore actuellement un plan cyclable¹⁰⁷ qui a pour objectif de développer la pratique du vélo en créant un linéaire continu et en organisant un jalonnement d'itinéraires sécurisés dans l'ensemble du département. Ses trois objectifs principaux sont la desserte des établissements scolaires et des pôles multimodaux, la continuité des itinéraires et la sécurité.

La Communauté d'agglomération de Maubeuge-Val de Sambre a pris la compétence « véloroutes » et a déjà réalisé plusieurs aménagements le long de la Sambre. Elle a également créé un relais « Ecovélo » à Ferrière-la-Grande, le seul de ce type dans la région.

À l'échelle de la Sambre-Avesnois, l'offre de services en vélo concerne principalement les gares, facilitant ainsi l'intermodalité, et est amenée à se développer également auprès des établissements scolaires.

► Des déplacements réalisés essentiellement en voiture et au sein du territoire¹⁰⁸

En 2009, une très grande majorité (90 %) des déplacements se réalisent à l'intérieur de la Sambre-Avesnois. Les échanges extérieurs se font par ordre d'importance avec le Valenciennois¹⁰⁹ (de l'ordre de 27 000 déplacements / jour), le Cambrésis (8 000), la métropole lilloise (7 000) et la Belgique (Thuin : 7 000 et Mons : 5 000).

En matière de navettes domicile-travail¹¹⁰, la Sambre-Avesnois est fortement déficitaire, les sorties étant trois fois supérieures aux entrées. C'est surtout le cas avec le Valenciennois, puis la métropole lilloise et la Belgique. Pour les étudiants, c'est également le pôle valenciennois qui est attractif, devant la métropole lilloise¹¹¹.

107 - Qui a vocation à intégrer le schéma de mobilité.

108 - Source : Enquête régionale mobilité et déplacements, Région Nord-Pas de Calais, 2009. Cette enquête ne prend pas en compte les déplacements des Belges sur le territoire. La Sambre-Avesnois comporte trois périmètres d'études : deux à dominante rurale : Avesnois ouest (CC Quercitain, Bavais et Pays de Mormal et de Maroilles) et Avesnois est (CC Cœur de l'Avesnois, Actions Fourmies et environs, Guide du Pays de Trélon, Frontalières du Nord-Est Avesnois) ; une à dominante urbaine : Maubeuge (CC Sambre-Avesnois, Nord-Maubeuge et CA Maubeuge Val de Sambre).

109 - Les échanges avec le Valenciennois représentent environ la moitié des déplacements dans le Quercitain.

110 - Pour plus de détails : cf. partie 3, I.

111 - Données du diagnostic du SCoT de Sambre-Avesnois.

Sur l'ensemble des déplacements en Sambre-Avesnois, tous modes confondus, la voiture est de loin le mode de transport le plus utilisé avec 72 % des déplacements. C'est la part modale la plus élevée du Nord. La voiture est légèrement moins utilisée au sein du PTU que dans les autres secteurs du territoire (71,5 % contre 72,9 % dans l'ouest et 72,6 % dans le sud et l'est). Cela s'explique surtout par des déplacements à pied plus importants en Val de Sambre et, dans une moindre mesure, par la présence d'une offre plus large de transports collectifs grâce au réseau de bus urbains.

En moyenne, les ménages du territoire sont légèrement plus motorisés qu'en région (1,24 voiture par ménage contre 1,2 en région), ce qui s'explique principalement par le caractère plus rural du territoire. Cependant, au regard des difficultés socio-économiques et de l'enclavement d'une partie de la Sambre-Avesnois, ce chiffre révèle l'importance des transports collectifs notamment pour favoriser le retour à l'emploi.

Les habitants du PTU sont plus mobiles que les habitants des autres secteurs de Sambre-Avesnois. Ils réalisent en moyenne 3,88 déplacements par jour, ce qui correspond sensiblement à la moyenne du Nord (3,86). Les autres secteurs du territoire ont un nombre moyen de déplacements par jour inférieur à la moyenne des autres zones rurales de la région (3,66 dans l'ouest, 3,6 dans le sud et l'est contre 3,68).

En moyenne, la part de la population immobile est plus importante qu'en région. Cela se vérifie dans le PTU (15,6 % de la population contre 14 % en région) et dans les autres secteurs (15,7 % dans le sud et l'est, et 17,8 % dans l'ouest, taux le plus élevé du Nord - Pas-de-Calais). La précarité monétaire et les freins culturels expliquent en grande partie cette situation. Afin d'y remédier, des actions adaptées sont menées par les acteurs du territoire.

► Des dispositifs mis en place pour favoriser la mobilité

Ainsi, l'une des cinq priorités du Plan Local de Développement pour l'Insertion (PLDI) de Sambre-Avesnois est la mobilité. L'objectif est de structurer une offre de services et de lever les freins à l'insertion (parcours mobilité, etc.). Dans ce cadre, le Département finance des actions pour rendre les allocataires du RSA mobiles tels qu'un service de prêt de mobylettes (Association Synergie) ou un parc de location de vélos (Association ACID) pour favoriser les déplacements et pallier l'absence de permis de conduire.

Par ailleurs, le GIP¹¹² « Réussir en Sambre » porte une plate-forme mobilité, soutenue par le Département, qui fédère les acteurs à l'échelle de l'arrondissement en termes d'ingénierie, d'appui à l'émergence de projets (auto-école pour publics en difficulté, etc.) et développe des actions pour travailler sur les capacités à se déplacer.

Un document d'information sur les services et associations proposant du transport adapté et à la demande en Sambre-Avesnois a été élaboré de manière partenariale.

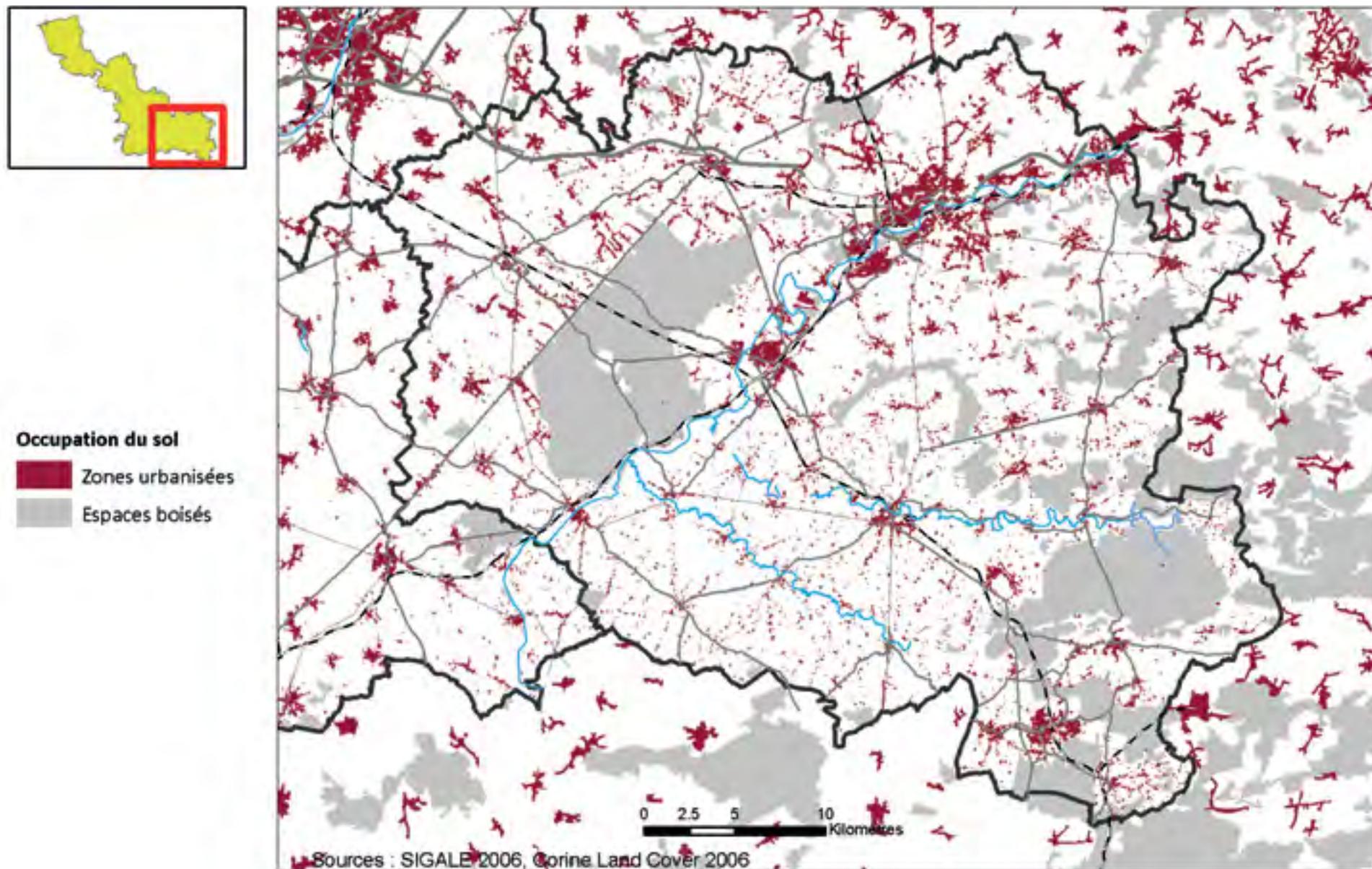
L'appel à projets « Mobilité » lancé par le Département en 2012 doit précisément permettre de sélectionner des actions innovantes pour développer et faciliter la mobilité, faire émerger de nouvelles offres mieux adaptées aux territoires et expérimenter de nouveaux partenariats à l'initiative d'acteurs locaux et au plus près du terrain.

Ces actions viendront alimenter le Schéma départemental de la mobilité qui traitera de manière globale l'ensemble des modes de déplacements afin d'offrir aux Nordistes des possibilités variées de mobilité en fonction de leur situation.

D'ores et déjà, la CA Maubeuge-Val de Sambre a mis en place une plate-forme web de covoiturage pour en favoriser le développement et travaille actuellement à la création de points de covoiturage en partenariat avec les communes, le Syndicat Mixte du Val de Sambre et le Conseil général du Nord.

112 Groupement d'intérêt public.

Figure 24 - Les zones urbanisées en Sambre-Avesnois en 2006



PARTIE 2

CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT, URBANISME ET HABITAT

I . Un environnement et un cadre de vie préservés et de qualité

► Une identité à double composante rurale et urbaine

Le territoire s'est structuré autour de pôles dont le développement a été inégal au long des siècles¹¹³. Aujourd'hui, l'armature urbaine s'organise de la manière suivante :

- un pôle majeur, correspondant à l'agglomération urbaine et industrielle, dans lequel vit la moitié de la population de l'arrondissement. Il s'étend le long de la Sambre, d'Aulnoye-Aymeries à Jeumont en passant par Hautmont, avec Maubeuge pour ville-centre ;
- les pôles intermédiaires principaux et leurs couronnes, dotés d'équipements structurants (Fourmies, Avesnes-sur-Helpe, Le Quesnoy) ;
- les bourgs-relais constituant des pôles de proximité pour les territoires ruraux situés aux alentours : Bavay, Landrecies, Solre-le-Château, Sains-du-Nord notamment ;
- les villages et bourgs ruraux maillant densément et constituant autant de points de centralité dans les vallées.

L'extension linéaire de l'habitat le long de routes majeures concourt à une fragmentation au niveau des corridors écologiques et a souvent entraîné une banalisation des paysages et un effacement progressif des centralités. Or, il conviendrait de les renforcer en respectant la hiérarchie de ces pôles. Les autres bourgs ou villages contribueront à un bon maillage du territoire en développant équipements et services de proximité. Ces orientations font partie des priorités du Schéma de Cohérence Territoriale et de la nouvelle Charte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois.

113 - Source : diagnostic du SCoT.

Au total, deux tiers des habitants de Sambre-Avesnois vivent dans une aire urbaine. La principale aire urbaine¹¹⁴ est celle de Maubeuge, située au septième rang régional (sur 24). Elle s'étend sur la communauté d'agglomération, la CC de Sambre-Avesnois ainsi que les communes limitrophes et concentre environ 56 % de la population de l'arrondissement. Entre 1999 et 2008, elle s'est étendue et a ainsi gagné de la population.

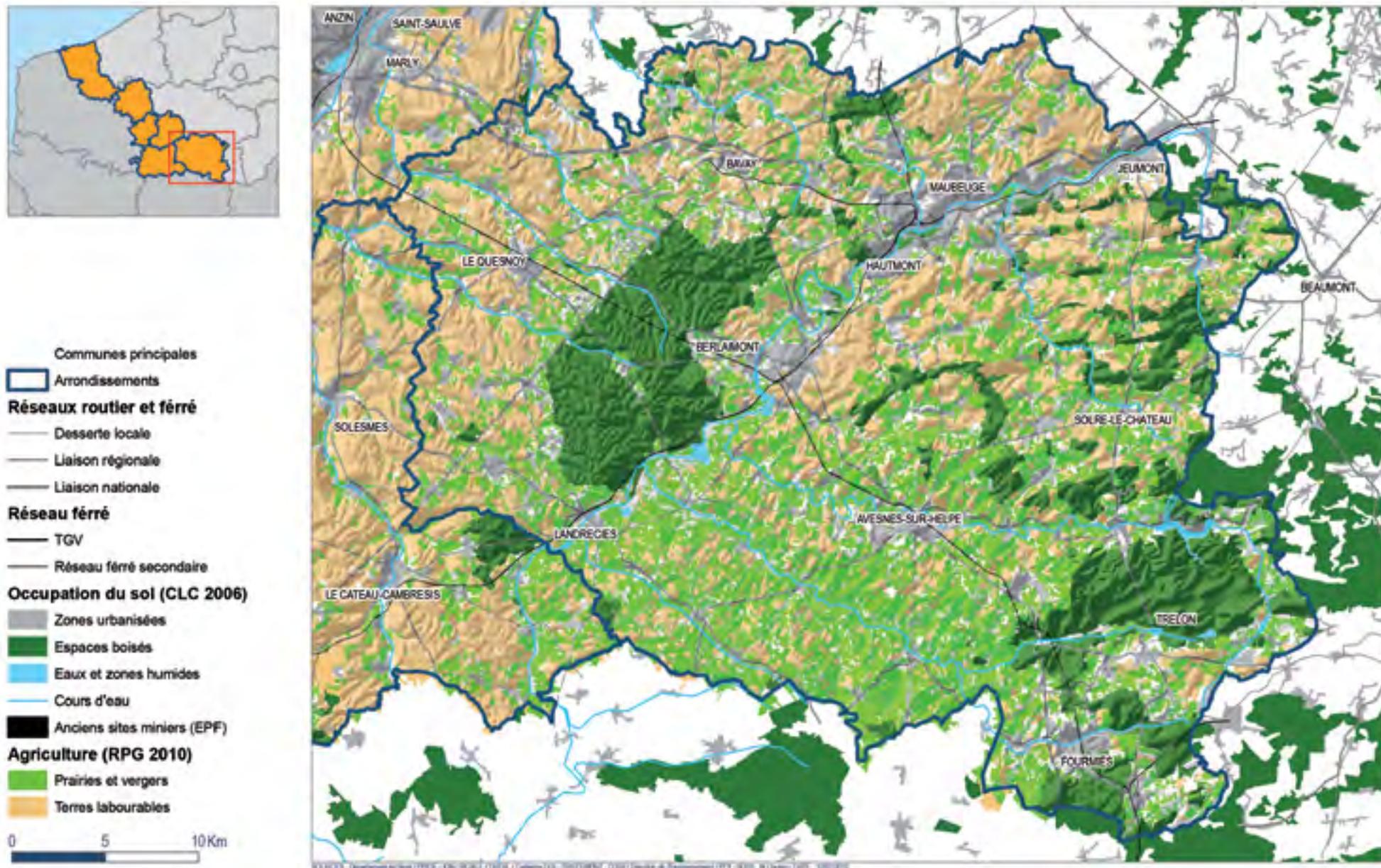
L'aire urbaine de Maubeuge, multipolaire, s'organise autour des pôles principaux le long de la Sambre (Aulnoye-Aymeries, Hautmont, Jeumont et Maubeuge). La Sambre a joué un rôle déterminant dans le développement économique et démographique, voyant se déployer sur ses berges, dès la fin du XIX^e siècle, les industries (verreries, métallurgies, forges, machines-outils, céramiques). Autour de ces pôles s'organisent des communes urbaines (Louvroil, Feignies, Ferrière-la-Grande) et rurales (Assevent, Neuf-Mesnil, Elesmes).

Figure 25 - Les aires urbaines de Sambre-Avesnois en 2010



114 - Une aire urbaine est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Figure 26 - Relief, réseaux et occupation du sol de la Sambre-Avesnois



La situation transfrontalière du territoire et l'éloignement relatif des principales villes de la région ont favorisé un rapprochement privilégié avec la Belgique, renforcé par l'essor de l'industrie. Ainsi, le Val de Sambre français se prolonge par la Haute Sambre belge vers Charleroi.

À proximité de l'Avesnois rural, la deuxième aire urbaine de Sambre-Avesnois, au dix-septième rang régional, est composée des villes de Fourmies et Wignehies. Elle concentre environ 7 % de la population de l'arrondissement. Fortement marqué par l'histoire de l'industrie textile, ce territoire dispose par ailleurs de réels atouts patrimoniaux, agricoles et touristiques.

La troisième aire, au dix-neuvième rang régional, concentre environ 4 % de la population autour du chef lieu d'arrondissement Avesnes-sur-Helpe et des communes de Bas-Lieu, Flaumont-Waudrechies, Avesnelles et Haut-Lieu.

Ces deux dernières aires urbaines connaissent une baisse globale de leur population entre 1999 et 2008¹¹⁵.

Sept communes du Quercitain sont comprises dans l'aire urbaine de Valenciennes : Sepmeries, Maresches, Jenlain, Wargnies-le-Grand, Wargnies-le-Petit, Bry et Eth.

Entre ces aires urbaines, les espaces multipolarisés témoignent des influences multiples qui s'exercent sur le territoire et des dynamiques en cours. Quelques communes à l'est et au sud-est demeurent hors influence des pôles urbains de la Sambre-Avesnois.

► Une progression des sols artificialisés au détriment des espaces agricoles

Les espaces agricoles couvrent près des deux tiers du territoire (65 %), dont, en 2009, 37 % de prairies¹¹⁶ et près de 28 % de terres cultivées. La part des prairies y est plus élevée que dans le Nord et la région (entre 15 et 17 % en moyenne régionale et départementale). À contrario, les espaces cultivés sont moins présents (plus de la moitié des surfaces).

115 - Source : « Le nouveau zonage en aires urbaines de 2010 : extension modérée de la périurbanisation en Nord - Pas-de-Calais », Profils INSEE, n°96, octobre 2011.

116 - Source : Étude de consommation foncière du SCoT Sambre-Avesnois.

Les milieux naturels se répartissent sur 22 % environ du territoire (dont 1 % pour les zones humides). Cette part, qui s'explique par la présence d'importantes surfaces boisées, est la plus forte du Nord (en moyenne 11 %).

Les espaces artificialisés occupent une place moindre, de l'ordre de 12 %, part inférieure à la moyenne du Nord (de l'ordre de 19 %).

L'évolution de l'occupation du sol montre que les surfaces agricoles ont tendance à régresser (- 1,8 % entre 1998 et 2009) alors que celles des espaces artificialisés augmentent plus rapidement que dans le Nord (7,8 %). Les milieux naturels se sont étendus de 1,2 %¹¹⁷.

La perte d'espaces agricoles se fait donc pour l'essentiel au profit des espaces artificialisés, que ce soit pour l'habitat, les activités économiques ou les infrastructures de transport. Les questions de renouvellement urbain, de densification et de modes d'urbanisation se posent alors d'autant plus. La maîtrise foncière est l'un des axes majeurs du SCoT de Sambre-Avesnois.

► Un paysage de bocage, de forêts et de milieux humides

La mosaïque de milieux (espaces urbanisés, forêts, zones humides, bocage, espaces agricoles, coteaux calcaires, carrières), structurée par un réseau hydrographique dense, compose des paysages originaux qui participent fortement à l'identité du territoire.

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) du Nord met en avant quatre types de paysages¹¹⁸ :

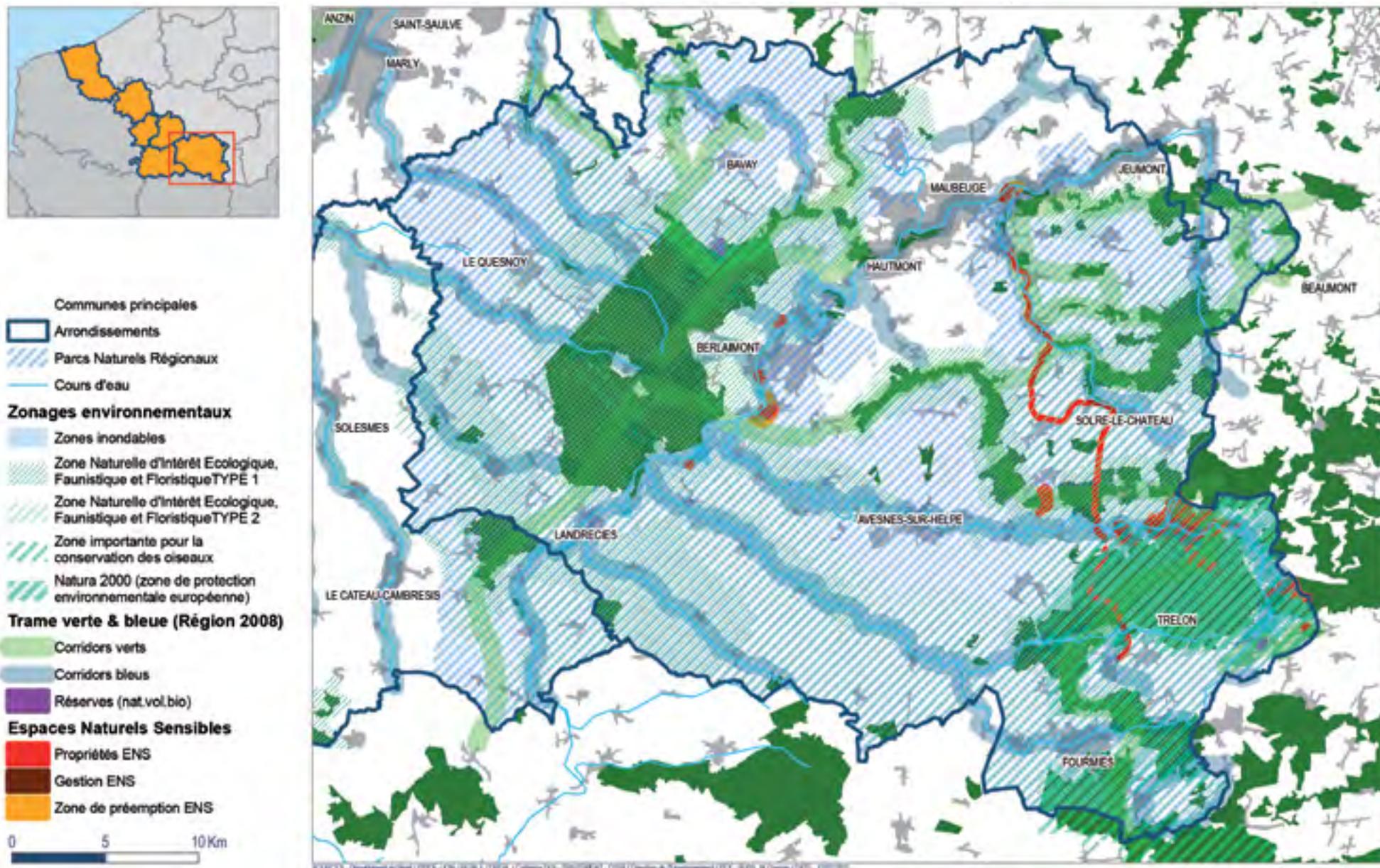
- l'alternance de situations boisées et de clairières autour des méandres de la Sambre qui traverse le Val de Sambre de tout son long,
- les coteaux boisés en position haute, limitent les horizons de l'ouest vers la forêt de Mormal,
- la superposition d'ensemble de bois liés aux Fagnes,
- l'ouverture des horizons du nord sur les plaines du Hainaut.

Les surfaces boisées couvrent plus de 20 % du territoire (28 000 ha environ), nettement plus que la moyenne régionale (9 %).

117 - Ces chiffres de l'étude de consommation foncière sont à prendre avec précaution : les peupleraies et les plans d'eau notamment y sont comptabilisés au titre des espaces naturels.

118 - Le Carnet de territoire réalisé par le CAUE du Nord proposera une analyse paysagère plus détaillée.

Figure 27 - Zonages environnementaux et espaces naturels sensibles en Sambre-Avesnois



Elles comprennent le plus grand massif boisé de la région, la forêt de Mormal (plus de 10 000 ha d'un seul tenant), les forêts de Trélon, de Fourmies, d'Anor, les Fagnes et la haie d'Avesnes entre autres. La forêt en Avesnois est caractérisée par la présence presque exclusive de feuillus. Les peuplements sont à dominante de chênes, parfois en mélange avec les frênes, les merisiers, les hêtres et les charmes¹¹⁹.

Dans le sud-est du territoire, un affleurement de calcaire au Mont de Baives permet le développement de pelouses calcicoles, dont l'intérêt patrimonial avéré justifie la mise en place d'une réserve naturelle.

La Sambre-Avesnois présente un réseau hydrographique dense. Plus de 2 500 kilomètres de cours d'eau parcourent le territoire, dévoilant parfois dans leurs lits majeurs, des plans d'eau. Les zones humides, prairies inondables, marais ou mares, étangs de la Fagne de Trélon, constituent un réseau dense de milieux remarquables. De plus, la mise en eau des anciennes ou actuelles carrières d'extraction de la pierre concourt au renforcement du maillage hydraulique. Pour certaines espèces animales, la Sambre peut constituer une barrière infranchissable.

Les continuités naturelles et paysagères se poursuivent avec les territoires voisins, notamment la Belgique et l'Aisne : le bocage avesnois est relié à celui de la Thiérache de l'Aisne ; le massif forestier de la Fagne à ceux des Ardennes et de la botte du Hainaut en Belgique.

Le bocage, avec plus de 12 000 km de haies¹²⁰ plus ou moins denses, est un élément caractéristique du paysage dont l'intérêt patrimonial est indéniable. Preuve en est l'accroissement du linéaire classé au sein des documents d'urbanisme (cf. infra). Le bocage se présente de différentes manières : linéaires denses et continus laissant apparaître une étendue verdoyante dans toute la moitié sud du territoire et autour des massifs forestiers ; imbrication des champs ouverts et du bocage plus ponctuel dans toute la partie nord, ouest et est.

Les bénéfices du bocage sont multiples : outre sa richesse écologique avérée, il contribue à la qualité paysagère du territoire. L'objectif de sa préservation pourrait passer par sa valorisation économique dans le cadre du développement de la filière bois-énergie.

119 - Pour plus d'informations, une plaquette «Les forêts de l'Avesnois» est disponible auprès du PNR de l'Avesnois.

120 - Source : Parc Naturel Régional de l'Avesnois.

► De nombreux espaces protégés, préservés et valorisés

Avec 22,4 %¹²¹ du territoire couvert en 2009, par des espaces naturels et zones humides, l'arrondissement est de loin le mieux pourvu du Nord et de la région.

L'importance des ressources et du patrimoine naturels fait de la Sambre-Avesnois un territoire où les enjeux environnementaux sont particulièrement forts. Plus de 70 % du territoire sont couverts par des zones d'inventaires ou des mesures de protection réglementaire.

La couverture du territoire par de nombreuses ZNIEFF¹²² et la présence du Parc Naturel Régional de l'Avesnois (PNRA) sur les deux tiers de l'arrondissement favorisent la préservation des milieux naturels remarquables (paysage de bocage, vallées, etc.). Les ZNIEFF de l'Avesnois représentent ainsi plus de 30 % des ZNIEFF de la région. Dans le cadre de Natura 2000¹²³, la Sambre-Avesnois comprend plus de 30 % de la surface régionale des ZSC et plus de 55 % de la surface régionale en ZPS.

Une dizaine de sites Espaces Naturels Sensibles (ENS) du Département sont présents dans le territoire couvrant plus de 740 hectares (soit près de 20 % des surfaces ENS départementales). Plus important propriétaire d'espaces naturels dans les vallées de la Sambre et de l'Helpe majeure, le Département met en œuvre un programme important d'acquisition de sites, qu'il accompagne par des programmes d'aménagement et de sensibilisation/ouverture des sites au public. Les sorties « Offrons la nature aux collégiens » et « Nature et handicap » sont organisées et rencontrent une adhésion particulièrement forte.

Pour préserver les espèces et les habitats remarquables, voire en voie de disparition, trois Réserves Naturelles Régionales (RNR) ont été créées (Gussignies, Bavay et Baives). Trois autres sont en cours de classement (cœur de nature de Pantegnies à Pont-sur-Sambre, Maroilles et Eppe-Sauvage).

121 - Source : Étude de consommation foncière du SCoT de Sambre-Avesnois.

122 - Zone d'intérêt écologique, faunistique et floristique. Cet inventaire est en France, outre un instrument de connaissance, l'un des éléments majeurs de la politique de protection de la nature et de prise en compte de l'environnement dans l'aménagement du territoire et dans certains projets de création d'espaces protégés ou encore dans l'élaboration de schémas départementaux de carrière, pour l'exploitation de granulats.

123 - Le réseau Natura 2000 concerne des sites naturels ou semi-naturels de l'Union européenne ayant une grande valeur patrimoniale, par la faune et la flore exceptionnelles qu'ils contiennent. Sur la Sambre-Avesnois, 5,8 % des sites sont en Zone Spéciale de Conservation (ZPS) et 2,1 % en Zone de protection spéciale (ZCS), relative à la conservation des oiseaux sauvages.

Les trois premières concernent des milieux aussi diversifiés que les pelouses calcicoles, le bocage ou la forêt, sur une vingtaine d'hectares. Parallèlement, le Conservatoire Régional des Espaces Naturels (CREN) mène une politique d'acquisition et de gestion (Fort de Cerfontaine, RNR Val de Sambre, RNR des monts de Baives et Sablières d'Ohain (intérêt géologique) sur environ 72 hectares. Par ailleurs, lors de l'élaboration d'un PLU¹²⁴, le CPIE¹²⁵ Bocage de l'Avesnois peut réaliser un inventaire communal de la biodiversité afin de définir des périmètres à enjeux environnementaux. Le PNR de l'Avesnois accompagne les communes dans l'élaboration de leur document d'urbanisme et met également en oeuvre des inventaires communaux de la biodiversité.

Un maillage dense entre les milieux protégés est à constituer pour favoriser le déplacement des espèces et des plantes. La mise en place de corridors verts (forestiers ou bocagers), de pelouses calcicoles et de corridors bleus (fluviaux, humides et aquatiques) peut le permettre et former les continuités entre les espaces remarquables prévues par le Schéma régional de la trame verte et bleue¹²⁶. Ce schéma vise à identifier, préserver et restaurer les continuités écologiques nécessaires au maintien et au déplacement de la biodiversité pour restaurer une trame verte et bleue (TVB) sur le territoire régional. La Charte de Parc et le Plan de Parc précise cette TVB à l'échelle territoriale (coeurs de nature, espaces de biodiversité à étudier, corridors écologiques à restaurer ou conforter, ...).

Au niveau local, la Communauté d'agglomération a inscrit la reconversion et la requalification de friches industrielles, notamment en bord de Sambre, en sites participant à son schéma de trame verte. Par ailleurs, pour limiter la pression humaine sur les espaces de nature, la gestion différenciée¹²⁷ se développe de plus en plus sur le territoire, notamment au niveau des intercommunalités.

Le maintien du maillage bocager permet aussi d'assurer les continuités entre les massifs forestiers. 55 communes du territoire du Parc naturel régional ont intégré le linéaire bocager dans leur PLU¹²⁸. Pour ce faire, elles sont accompagnées des techniciens du PNRA selon une démarche concertée (inventaire du linéaire de haies, analyse du maillage bocager de la commune, animation

124 - Plan local d'urbanisme.

125 - Centre permanent d'initiatives pour l'environnement

126 - Réseau écologiquement cohérent, la Trame verte et bleue permet aux espèces animales et végétales de circuler, s'alimenter, se reproduire et se reposer.

127 - Technique de gestion des espaces verts en milieu urbain qui consiste à ne pas appliquer à tous les espaces la même intensité ni la même nature de soins.

128 - Source : Parc naturel régional de l'Avesnois.

des réunions de concertation avec les exploitants agricoles et les acteurs locaux concernés).

Ainsi, depuis 1998, 4 800 km de haies¹²⁹ ont été préservés dans les PLU et soumis à déclaration d'arrachage ou de destruction. Le Département contribue au maintien et au renforcement du patrimoine bocager du Nord en accompagnant les projets de plantations et d'entretien de haies portés par les groupements de communes¹³⁰.

Ces zones de bocage, sont particulièrement reconnues au niveau régional et font aussi l'objet d'une préservation dans le cadre de mesures agri-environnementales territorialisées pour le maintien du bocage. Les exploitants qui contractualisent perçoivent une aide financière en compensation d'un engagement de maintien du bocage et ce, pour une durée de cinq ans.

Cependant, selon l'ADARTH¹³¹, si l'ensemble de ces dispositifs a permis de freiner la diminution du bocage, ils n'ont en revanche pas permis de l'enrayer. Or, le mitage devient préoccupant aux marges est et nord du territoire.

► Des éléments patrimoniaux et paysagers, marqueurs d'un cadre de vie de qualité

Au-delà de la préservation, les richesses écologiques et patrimoniales de la Sambre-Avesnois sont autant d'atouts à valoriser dans une logique de développement et d'attractivité du territoire. Depuis plusieurs années, le PNR développe la connaissance à la fois du paysage et du patrimoine bâti. Les guides techniques qui en découlent constituent des outils d'aide à la décision à l'attention des décideurs et aménageurs publics et privés.

Le territoire dispose d'un patrimoine bâti riche et diversifié mais homogène de par ses matériaux, marqueurs d'une identité locale forte. Cette diversité et ses caractéristiques sont parfois valorisées et prises en compte dans la réhabilitation ou l'émergence de nouveaux projets d'habitats et d'équipements, pour s'insérer au mieux dans un environnement proche et ainsi lutter contre la banalisation des paysages.

129 - Idem.

130 - 1 500 km de haies bénéficient de ce dispositif départemental pour lequel le PNR de l'Avesnois assure l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

131 - Association de Développement Agricole et Rural Thiérache-Hainaut.

Le maintien de la qualité paysagère et patrimoniale du territoire se joue également à travers l'implantation du bâti, de ses volumes, du traitement de ses abords, etc. En matière de préservation et de valorisation du patrimoine, une ZPPAUP¹³² a été définie à Liessies en 1994. Une AVAP¹³³ est en cours d'élaboration au Quesnoy.

La question de l'accessibilité des bâtiments ou des espaces est également majeure. Beaucoup de communes rencontrent des difficultés à adapter leurs équipements publics pour respecter la réglementation en vigueur (préservation architecturale, difficultés techniques et financières, restructuration des espaces recevant du public). A l'échelle de la Sambre-Avesnois, une commune sur deux s'est engagée, avec l'aide du Département, dans une démarche visant la mise en place d'un programme de mise aux normes tant sur les bâtiments que sur la voirie et les espaces publics (PAVE¹³⁴).

La Charte du Parc naturel régional de l'Avesnois, le SCoT, ainsi que les PLU, concourent à la valorisation et la préservation de ce cadre de vie caractéristique de l'Avesnois.

Dans ce contexte, le Département est un acteur important à travers son accompagnement technique et financier dans de nombreux domaines : l'aménagement des espaces ou de bâtiments publics, la restauration du patrimoine remarquable, les politiques en faveur de l'agriculture, l'appel à projets habitat dans les espaces ruraux et les politiques d'animation au niveau agricole (plantations de haies bocagères).

132 - Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager

133 - Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine

134 - Plan d'accessibilité à la voirie et aux équipements.

II . Un territoire « ressources » engagé pour répondre aux grands enjeux environnementaux

► Une ressource en eau abondante mais vulnérable

L'imperméabilité du sol et du sous-sol de l'Avesnois induit une des densités les plus importantes de cours d'eau du département du Nord¹³⁵.

Les cours d'eau appartiennent à trois bassins versants distincts : l'Escaut, la Sambre (70 %) et l'Oise (pour une partie de la commune d'Anor). Ce réseau est surtout constitué par la Sambre et ses principaux affluents : l'Helpe majeure, l'Helpe mineure et la Solre. D'autres cours d'eau irriguent le territoire à l'ouest (l'Ecaillon).

Le territoire compte également de nombreux plans d'eau : marais, étangs dont le plus grand est celui du ValJoly (lac de barrage, 180 ha) et surtout les mares dont plus de trois mille ont été inventoriées par le PNR de l'Avesnois (estimation).

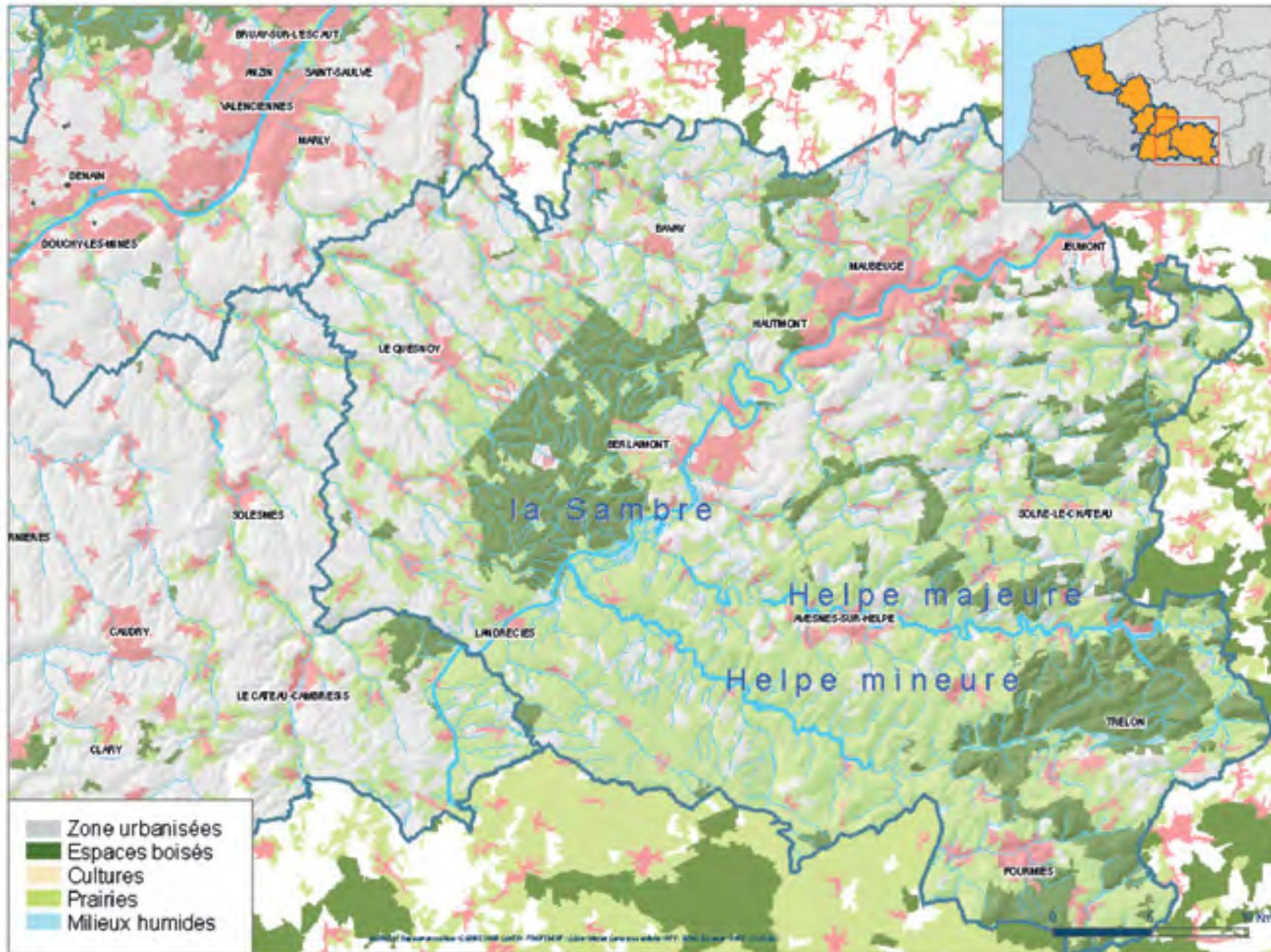
Le territoire comporte aussi deux systèmes aquifères, dont celui du calcaire carbonifère, à l'est, classé « ressource en eau patrimoniale ». Les failles karstiques qui le caractérisent entraînent toutefois une forte vulnérabilité des nappes souterraines aux pollutions.

En 2008¹³⁶, à l'échelle du territoire, la marge d'exploitation de la ressource en eau est très importante puisque seuls 43 % du volume autorisé ont été effectivement prélevés. Les champs captants qui permettent de gros prélèvements sont pour la plupart situés dans la vallée de la Sambre (zone urbaine et nécessitant de ce fait de nombreux captages pour répondre aux besoins de la population). Les réseaux d'alimentation en eau potable sont interconnectés entre eux, permettant les échanges entre les différents distributeurs.

135 - La présence du socle ardennais, une spécificité géologique régionale, a pour conséquence : au niveau hydrologique : la densité des cours d'eau et la vulnérabilité des nappes phréatiques ; au niveau climatique : des précipitations supérieures ; au niveau topographique : une altitude plus marquée à l'est avec le point culminant du département (271 m. à Anor).

136 - Source : Diagnostic du SCoT Sambre-Avesnois.

Figure 28 - Les cours d'eau en Sambre-Avesnois



70 % des prélèvements le sont pour l'eau potable et 30 % pour l'industrie. 90 % des prélèvements industriels¹³⁷ sont le fait des carrières (avec pour conséquence l'assèchement local de certains cours d'eau ou des déplacements de captage en eau potable). L'une des particularités de l'Avesnois en termes de gestion de l'eau souterraine est la problématique de l'existence d'eaux d'exhaure des carrières, résultant du rabattement par pompage des nappes pour pouvoir exploiter la roche aquifère en termes de ressource minière. Une réflexion, initiée par le PNR de l'Avesnois, est en cours entre l'UNICEM¹³⁸, Noreade¹³⁹ et les acteurs locaux pour optimiser l'usage de ces eaux d'exhaure.

Un prélèvement, surnommé « l'autoroute de l'eau », à partir du captage de la forêt de Mormal, est prévu pour alimenter d'autres territoires régionaux. Une canalisation devrait être posée en 2013-2014 sur 75 km entre la forêt de Mormal et Pecquencourt, dans le Douaisis. Les acteurs s'interrogent sur les conséquences à long terme de ce prélèvement pour le massif forestier.

► Une qualité des cours d'eau moyenne mais en amélioration

La qualité des eaux superficielles constitue un enjeu majeur du maintien de la biodiversité. Plusieurs cours d'eau du territoire affichent une qualité moyenne qui peut s'expliquer par le faible débit, les activités humaines et industrielles de la vallée de la Sambre, les exploitations agricoles (pesticides) ou le manque d'assainissement surtout dans les zones rurales. En effet, même si la globalité du territoire est couverte par un zonage d'assainissement, la mise aux normes des réseaux n'est pas encore faite.

Certains cours d'eau bénéficient d'un report de bon état en 2021 et 2027¹⁴⁰, preuve d'une perturbation écologique importante. Les cours d'eau possèdent globalement un bon potentiel écologique mais celui-ci est limité par leur qualité chimique et physico-chimique.

Des dispositifs de gestion des eaux et de reconquête de la qualité des eaux sont cependant mis en place.

137 - Source : Diagnostic du SCoT Sambre-Avesnois.

138 - Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction.

139 - Noréade est une des sociétés de distribution de l'eau et d'assainissement présentes sur le territoire.

140 - Directive-cadre sur l'eau. Les cours d'eau concernés sont la Sambre, l'Helpe mineure, la Riviérette et l'Hogneau.

Figure 29 - État écologique des masses d'eau du bassin (situation en 2009-2010)



Le territoire est ainsi couvert par deux SAGE¹⁴¹ : celui de la Sambre porté par le PNR de l'Avesnois (approuvé en septembre 2012) et celui de l'Escaut (en cours d'élaboration).

Il existe par ailleurs trois ORQUE¹⁴² :

- l'ORQUE de Saint-Aubin – Sars Poteries, en phase de mise en œuvre ;
- l'ORQUE sud-Avesnois, en phase de mise en œuvre ;
- l'ORQUE nord-Avesnois, qui a débuté en septembre 2012.

Initiées par l'Agence de l'Eau, les ORQUE permettent d'examiner toutes les pressions sur la qualité de l'eau pour préserver la ressource en eau potable. Elles sont portées par les collectivités qui définissent, en concertation, un plan

141 - Schéma d'aménagement et de gestion des eaux. Ces schémas doivent permettre d'optimiser la gestion de l'eau pour assurer la préservation, le maintien et le renouvellement du bon état de cette ressource en quantité et en qualité, à travers la concertation des acteurs locaux ; et d'assurer la pérennité et la conciliation de différents usages (eau potable, agricole et industriel), en préservant voire en améliorant le rôle vital de ce milieu en termes de vecteur de biodiversité et de paysage.

142 - Opération de reconquête de la qualité des eaux souterraines.

d'actions à destination des agriculteurs, des industriels, des particuliers, de l'assainissement, etc. car tous sont à l'origine des pressions qui s'exercent sur la qualité de l'eau.

Le travail partenarial, mis en place sur les champs captants de Saint-Aubin / Sars-Poteries, a permis de crédibiliser la démarche de protection de l'eau à l'échelle de huit communes. Au sein d'un même comité de pilotage ont été réunis les acteurs de l'eau (Noréade et l'Agence de l'Eau Artois-Picardie), les acteurs de territoire (Parc Naturel Régional de l'Avesnois, Pays, Région) et les acteurs agricoles (Groupement des Agriculteurs Biologiques du Nord - Pas de Calais, Chambre d'agriculture du Nord et Fédération Régional de Défense contre les Organismes Nuisibles). L'Avesnois est ainsi entièrement devenu un territoire d'actions Eau et Bio au regard de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

► Un territoire exposé aux risques, principalement naturels

La gestion de l'eau s'entend aussi en termes de risques. Le territoire présente de nombreuses zones humides et zones d'expansion de crues.

Les inondations sont fréquentes et provoquées par la forte pluviométrie, la topographie et la géologie, particulièrement dans le bassin de la Sambre (débordement des cours d'eau), et par remontée de nappe dans le plateau crayeux. Les crues sur le bassin de la Sambre sont en partie d'origine naturelle (pente, précipitations, imperméabilité des sols, etc.), mais les modifications d'usage du sol de ces dernières années (imperméabilisation, arrachage des haies, drainage et destruction des zones humides) contribuent à diminuer la capacité d'absorption et la rugosité du sol, provoquant et aggravant les phénomènes de ruissellement, de l'amont vers l'aval, sur les versants. Le fonctionnement hydraulique des zones humides et d'expansion de crues est donc perturbé. Sa restauration pourrait permettre de réduire le risque d'inondation et de réguler le régime des eaux.

Deux Plans de prévention du risque inondation (PPRI) menés par l'Etat pour l'Helpe mineure et la Solre et un Plan d'exposition aux risques inondation de la Sambre sont approuvés¹⁴³, un PPRI est en cours d'élaboration pour l'Helpe majeure.

¹⁴³ - Le risque inondation est ici lié au débordement de cours d'eau.

Le risque érosion concerne essentiellement le nord et l'ouest du territoire. Du fait des fortes pentes, de la nature des sols mais aussi de leur artificialisation à l'origine des ruissellements, cette problématique pose la question de solidarité amont-aval et de la transition entre espaces urbanisés et agricoles. À ce titre, le Département et ses partenaires travaillent à une meilleure prise en compte du phénomène d'érosion dans les aménagements, à destination des collectivités, ou avec le milieu agricole. La Chambre d'Agriculture de région dans le cadre de sa convention de partenariat avec le Département, accompagne les agriculteurs dans la mise en place de mesures douces contre le ruissellement (haies, mares).

Par ailleurs, une dizaine de communes du territoire ont fait l'objet d'un arrêté de catastrophe naturelle pour mouvement de terrain. Ce risque est en général consécutif à la sécheresse ou à la réhydratation des sols. Deux secteurs sont concernés : les environs d'Avesnes-sur-Helpe et la vallée de la Sambre, à l'aval de Maubeuge jusqu'à la frontière belge. Ces risques sont également repérés dans le Pays Quercitain. Les mouvements de terrain liés à la sécheresse sont présents dans le Val de Sambre (plan de prévention des risques prescrits pour Boussois).

La Sambre-Avesnois est également concernée par le risque sismique. Classée en zone 3 (sur cinq), cela implique des règles de constructions parasismiques aux nouveaux bâtiments et aux bâtiments anciens dans des conditions particulières.

Concernant les risques technologiques, le territoire compte un établissement classé « Seveso seuil haut », Titanobel à Eth, bien que le transfert des explosifs à Ostricourt début 2012 ait entraîné la suppression du plan de prévention des risques technologiques en juillet de la même année. Trois établissements sont classés « Seveso seuil bas » : la verrerie de Boussois (effet thermique/toxique), ARF à Saint-Rémy-du-Nord et Myriad à Louvroil.

Enfin, une conduite de gaz¹⁴⁴ posée au début des années 2000 de l'Italie à la Norvège traverse le territoire. Une station de compression de gaz naturel est implantée à Taisnières-sur-Hon, reliée aux gisements de Norvège et de Hollande, via la Belgique.

¹⁴⁴ - La plus importante de France. Installée là depuis 1967, elle achemine 30 % des ressources en gaz naturel de l'Hexagone.

► Une ressource minérale exploitée en respectant les principes du développement durable

Reconnue par l'État dans le cadre d'un Pôle d'Excellence Rurale, la filière pierre est en plein développement dans le canton de Trélon. Une unité de production de pierres locales s'est d'ailleurs ouverte en 2010 à Wallers-en-Fagne et un pôle d'innovation et de compétence de la pierre est en cours de mise en place. La création d'un pôle de formation va favoriser la dynamique et la pérennité de la filière pierre bleue en Sambre-Avesnois¹⁴⁵. Un atelier d'insertion autour de la pierre bleue est en projet et l'implantation d'une partie des formations de l'Institut Supérieur de Recherche et de Formation aux Métiers de la Pierre de Rodez va être étudiée.

Le territoire compte également huit carrières de roches massives calcaires, exploitant des granulats à destination du BTP. Avec plus de 5,7 millions de tonnes par an, elles contribuent à 28 % de la production régionale¹⁴⁶. Au-delà des enjeux économiques, les carrières soulèvent aussi des enjeux environnementaux, tant par leurs effets négatifs (bruit, modifications du paysage, etc.) que par leurs atouts (faune et flore spécifique, potentielle mise à jour d'objets « géologiques » remarquables). La configuration des carrières peut en effet favoriser l'installation et la nidification d'oiseaux (Grand-Duc d'Europe, Faucon pèlerin).

La réglementation fixe de façon précise les autorisations et les limites de l'exploitation, dans l'espace et dans le temps, en intégrant des exigences environnementales et socio-économiques. Au terme de l'exploitation, la réglementation impose la restauration du paysage dans son état initial. Les exploitants carriers mènent aussi des actions volontaristes. Ainsi, entre 1999 et 2004, plus de 3,6 millions d'euros ont été investis pour limiter les nuisances. Deux exploitations ont mis en place un système de management environnemental pour obtenir la certification ISO 14 001.

L'ensemble de ces acteurs s'est par ailleurs engagé dans la démarche de « Charte de l'environnement des industries de carrière » et a conventionné avec le PNR de l'Avesnois pour exercer l'activité d'extraction de matériaux en respectant les principes du développement durable. Un Schéma interdépartemental des carrières est en cours d'élaboration.

¹⁴⁵ Une convention de partenariat a été signée entre la CC Guide du Pays de Trélon et l'Association Ouvrière des Compagnons du Devoir et du Tour de France.

¹⁴⁶ Source : Parc Naturel Régional de l'Avesnois.

Par ailleurs, en partenariat avec les acteurs artisanaux de la filière pierre bleue, le PNR de l'Avesnois a développé ses marques « savoir-faire du Parc » et « produit du Parc ». L'objectif est de contribuer à la relance de cette filière au bénéfice de l'identité paysagère et architecturale du territoire.

► Une valorisation des déchets

Les dix intercommunalités ont la compétence de collecte hormis pour la CC Guide du Pays de Trélon où elle est assurée par le SICTOM¹⁴⁷ du Bocage. Le traitement a été délégué à Ecovalor pour la CC de Sambre-Avesnois et au SMIAA¹⁴⁸ pour toutes les autres intercommunalités. Le territoire présente un taux de valorisation des déchets ménagers légèrement supérieur à la moyenne régionale¹⁴⁹.

L'arrondissement est bien doté en équipements de collecte et de traitement des déchets. On y recense trente-six sites stockant ou traitant des déchets dont :

- douze déchèteries à Maubeuge, Jeumont, Aulnoye-Aymeries, Fourmies, Bavay, Ohain, Landrecies, Solre-le-Château, Saint-Rémy-du-Nord, Le Quesnoy, Poix-du-Nord et Avesnelles ;
- deux centres de tri à Hautmont et Maubeuge ;
- un Centre de valorisation énergétique des déchets, situé à Maubeuge ;
- un Centre d'enfouissement technique de classe 2¹⁵⁰ à Villers-Sire-Nicole.

Concernant la valorisation des déchets verts, le territoire comprend une plateforme de compostage à Hautmont. Enfin, l'Avesnois dispose de trois sites de tri et de recyclage des déchets de BTP. Malgré cette bonne couverture de la gestion des déchets, les acteurs de la Sambre-Avesnois soulignent que des dépôts sauvages importants sont effectués notamment près de la frontière belge.

Ouverte en 2012, la ressourcerie de Ferrière-la-Grande résulte d'une collaboration entre l'AGIIE¹⁵¹, l'État, la CA Maubeuge-Val de Sambre et le Conseil général. Elle s'inscrit dans une véritable logique de développement durable en conciliant des objectifs socio-économiques et environnementaux.

¹⁴⁷ Syndicat Intercommunal pour la collecte et le traitement des ordures ménagères.

¹⁴⁸ Syndicat mixte de l'arrondissement d'Avesnes.

¹⁴⁹ Source : Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

¹⁵⁰ Ordures ménagères, encombrants ménagers divers, boues industrielles, déchets de voirie, déchets en mélange, résidus provenant du traitement des déchets, résidus de broyage de véhicules.

¹⁵¹ Association de gestion et d'innovation par l'insertion économique.

Employant une trentaine de personnes en insertion professionnelle, elle permet à la population d'acquérir des biens revalorisés à un faible coût. Des produits initialement destinés à l'élimination sont réemployés, ce qui est un moyen d'éviter un maximum de tonnages de la mise en décharge ou de l'incinération.

► Un engagement dans la lutte contre le changement climatique et un potentiel important en matière d'énergies renouvelables

L'ensemble du territoire de Sambre-Avesnois est couvert par deux Plans Climat Territoriaux (PCT)¹⁵² complémentaires et en cours d'élaboration :

- le PCT de la Sambre-Avesnois, porté par le Syndicat Mixte du SCoT, est issu de l'engagement volontaire pour la définition d'un plan d'actions à l'échelle de l'arrondissement ;
- le Plan Climat Énergie de la CA Maubeuge-Val de Sambre relève de l'obligation pour les collectivités de plus de 50 000 habitants de disposer de cet outil.

Le diagnostic Énergie-Climat, effectué sur l'arrondissement dans le cadre du SCoT, a permis d'identifier les quatre secteurs¹⁵³ les plus émetteurs de gaz à effet de serre sur le territoire : l'agriculture (23 %) ¹⁵⁴, les transports (17 %), le résidentiel (16 %) et les procédés industriels (15 %).

Une centrale POWEO¹⁵⁵ s'est installée à Pont-sur-Sambre sur le site de l'ancienne centrale à charbon EDF qui a arrêté sa production en 1997. Le site a notamment été choisi pour la proximité d'un poste RTE¹⁵⁶ et de l'alimentation en gaz.

Le territoire de l'Avesnois n'est, à ce jour, que peu producteur d'énergies renouvelables mais de nombreuses initiatives ont été prises sur l'ensemble du territoire du SCoT en matière de production énergétique et de diminution de la pollution atmosphérique.

¹⁵² Ils ont pour objectif d'organiser, à chacune des deux échelles concernées, la contribution du territoire aux objectifs nationaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre et des consommations d'énergie, ainsi que l'augmentation de la production d'énergies renouvelables.

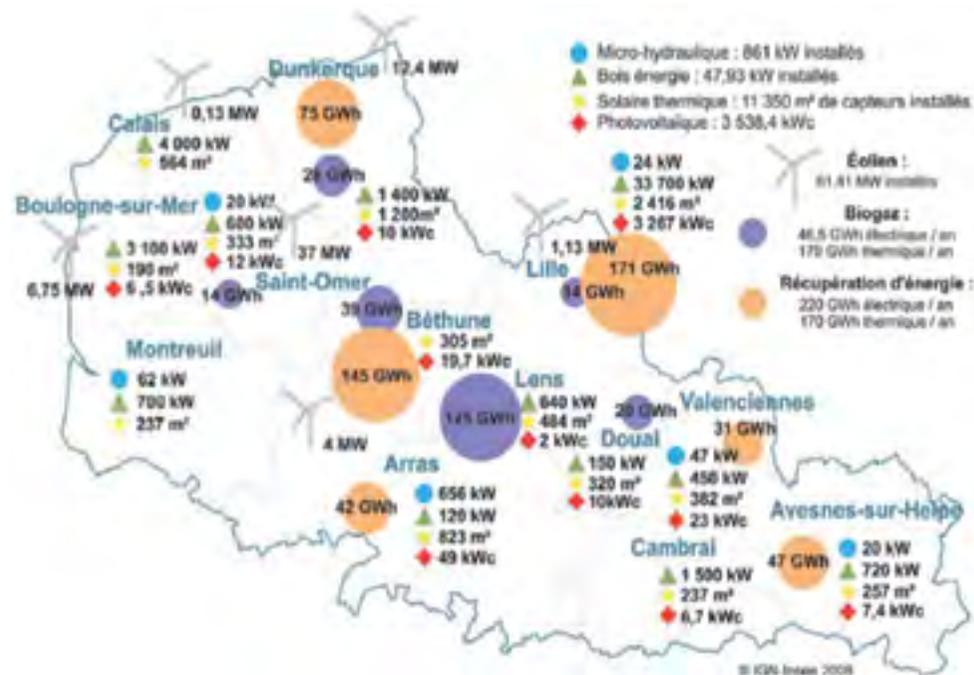
¹⁵³ Hors secteur « production d'énergie ».

¹⁵⁴ La méthodologie employée ici ne prend pas en compte l'effet « puits de carbone » du bocage.

¹⁵⁵ Centrale cycle combiné au gaz naturel.

¹⁵⁶ Réseau de transport électricité.

Figure 30 - La production d'énergies renouvelables dans le N-PDC en 2008



Malgré leur faible présence sur le territoire, on retrouve quatre types d'énergies renouvelables dont le développement permet de participer à la stabilisation des gaz à effet de serre (éolien, solaire, bois énergie, micro-hydraulique). Il existe un réel potentiel de développement de la filière bois-énergie en Sambre-Avesnois. Outre la production d'énergie, elle contribuerait à la préservation du bocage et au développement de la biodiversité bocagère.

La partie nord du territoire est considérée comme favorable au développement de l'éolien¹⁵⁷.

Par ailleurs, des expérimentations de méthanisation au sein d'exploitations agricoles ont été réalisées et présentent une autre forme de potentiel énergétique.

¹⁵⁷ Diagnostic du Schéma Régional Climat Air Énergie, DREAL, 2011.

III . Une mobilisation grandissante pour un développement maîtrisé et équilibré entre espaces naturels, ruraux et urbains

► Une couverture en documents d'urbanisme en progression

Le SCoT¹⁵⁸ de Sambre-Avesnois est en cours de définition à l'échelle de l'arrondissement d'Avesnes. Son approbation est prévue fin 2013. Dans ce cadre, plusieurs documents sont en cours d'élaboration dont le document d'aménagement commercial, l'étude sur la consommation d'espaces entre 1998 et 2009 et le Plan climat énergie territorial.

Ces dernières années, le territoire a connu une bonne évolution de la couverture en documents d'urbanisme opposables¹⁵⁹. Un PLU Intercommunal est adopté par la CC de Sambre-Avesnois et un autre est en réflexion sur la CA Maubeuge-Val de Sambre. Sur les volets habitat et mobilité, l'agglomération a adopté son PLH¹⁶⁰ en 2008 et élabore actuellement son PDU¹⁶¹. La CC Action Fourmies et environs et la CC Cœur de l'Avesnois conduisent actuellement des études en matière d'habitat.

Pour accompagner les collectivités dans l'élaboration des documents d'urbanisme, une ingénierie importante et qualifiée est présente en Sambre-Avesnois au sein du Parc Naturel Régional de l'Avesnois, de l'ADUS, des services de l'État et du Département notamment.

Cependant, selon les acteurs, les POS et les PLU¹⁶² actuels ne permettent globalement pas de développer des formes et des techniques innovantes (éco-construction notamment). Le redécoupage des intercommunalités dans

158 - Schéma de cohérence territoriale.

159 - L'objectif de la Charte du Parc naturel régional, sur lequel se sont engagées les communes, est que 100 % des communes aient un document d'urbanisme en 2018.

160 - Programme local de l'habitat.

161 - Plan de déplacements urbains.

162 - Les plans d'occupation des sols sont peu à peu remplacés par les plans locaux d'urbanisme prévus par la loi « solidarité et renouvellement urbains » du 13 décembre 2000.

les années à venir devrait favoriser le développement de politiques locales dans le cadre de nouvelles prises de compétences.

► Une logique forte de requalification et de renouvellement urbains

L'échelle du projet urbain semble importante pour favoriser un développement harmonieux, garantissant une mixité sociale et fonctionnelle. La CA Maubeuge-Val de Sambre développe des projets de restructuration et de requalification des centres-villes notamment autour des gares. C'est le cas du projet ambitieux « Eurasambre », du réaménagement du centre-ville d'Aulnoye-Aymeries et de celui de Jeumont.

Sont menés également des programmes de rénovation urbaine dans six quartiers de la Sambre-Avesnois (quatre dans la CA, un à Hautmont et un à Fourmies) pour lesquels 350 millions d'euros sont mobilisés par différents acteurs (collectivités, bailleurs sociaux, ANRU¹⁶³).

Depuis janvier 2013, le quartier de Sous-Le-Bois sur les communes de Maubeuge et de Louvroil fait l'objet d'une OPAH¹⁶⁴ Renouvellement urbain. Ce quartier a également été retenu au titre d'un soutien à l'ingénierie du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD)¹⁶⁵.

De plus, la présence de nombreuses friches, de dents creuses et de sites à reconvertir¹⁶⁶ représente de réelles opportunités foncières qui pourraient être réinvesties pour la construction de nouveaux équipements, le développement de l'habitat, d'espaces verts ou de l'activité économique notamment.

La Sambre-Avesnois compte 46 friches polluées selon BASOL¹⁶⁷. Par exemple, la friche Miroux (1,6 hectare) en plein centre de Ferrière-la-Grande constitue une des principales opportunités foncières de réaménagement¹⁶⁸.

163 - Agence Nationale de Rénovation Urbaine.

164 - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

165 - Au 1er janvier 2013, l'étude pré-opérationnelle est en cours de finalisation.

166 - Il s'agit de sites qui conservent aujourd'hui une activité et un usage, donc non répertoriés en tant que friche, mais qui pourraient connaître une seconde vie.

167 - Base de données sur les sites et sols pollués ou potentiellement pollués.

168 - L'étude de définition d'un pré-programme d'aménagement a été financée par le Département à hauteur de 37 %.

En raison des coûts de retraitement parfois importants, plusieurs collectivités, dont la CA Maubeuge-Val de Sambre, ont conventionné avec l'EPF Nord - Pas-de-Calais¹⁶⁹ pour la requalification de certains sites.

Afin d'accroître la qualité de vie des habitants et l'attractivité du territoire, les acteurs locaux se mobilisent à travers de nombreux projets de différentes envergures : notamment le réaménagement et le développement du zoo de Maubeuge, l'ouverture de la nouvelle antenne universitaire, l'implantation du pôle intercommunal de développement économique à Fourmies et la requalification d'espaces et de bâtiments publics dans de nombreux villages.

À travers les FDAN¹⁷⁰ « grands projets » et « aménagement local », le Département soutient certaines de ces initiatives en favorisant les articulations et les synergies (université de Maubeuge et pôle d'innovation « pierre bleue » par exemple).

En revanche, on observe l'absence d'une SEM¹⁷¹ qui permettrait de mettre en œuvre des opérations d'aménagement dans l'arrondissement.

► Des démarches croissantes d'urbanisme de qualité

Depuis quelques années, des initiatives d'urbanisme durable et de qualité se développent en Sambre-Avesnois. Plusieurs projets d'éco-construction ou d'éco-quartier sont en cours d'études pré-opérationnelles dont l'éco-quartier du Pot d'Argent à Louvroil¹⁷² qui devrait voir, à terme, l'implantation de commerces et d'équipements publics ainsi que la construction de 350 logements sur 13 hectares. Une ZAC¹⁷³, portée par la CA Maubeuge-Val de Sambre, est en cours de constitution sur le site.

Retenu dans le cadre d'un appel à projets innovants lancé par le Ministère de l'Environnement en 2008, la démarche « Vers un Urbanisme de Qualité » a concerné la commune d'Eppe-Sauvage. En partenariat avec le Parc Naturel Régional (PNR) de l'Avesnois, les deux communes ont réfléchi à la création

169 - Établissement Public Foncier.

170 - Fonds Départemental pour l'Aménagement du Nord.

171 - Une société d'économie mixte est un opérateur d'aménagement dont le capital est majoritairement public.

172 - L'étude de programmation urbaine est financée à hauteur de 40 % par le Département du Nord (32 000 €).

173 - Zone d'Aménagement Concerté.

d'une zone d'urbanisation intégrant des modes innovants de conception d'aménagement afin d'« habiter autrement l'espace rural ».

Plus récemment, une nouvelle initiative du PNR et du Conseil régional, le programme RENOUEUR¹⁷⁴, a retenu la candidature de la commune d'Anor pour son projet de réhabilitation/reconversion du site de la Verrerie Blanche à Anor, ancienne friche industrielle composée d'ateliers en majorité démolis par l'EPF, de dix logements et d'espaces non bâtis. Ce programme a pour ambition d'expérimenter la mise en œuvre de processus de renouvellement urbain et écologique innovants en milieu rural.

Ces réflexions, menées autour d'opérations pilotes, permettent d'accompagner les projets d'urbanisation des communes rurales dans le respect des principes du développement durable (Floyon, Villereau).

La CA Maubeuge-Val de Sambre a mis en place un « Référentiel de qualité environnementale » dans le logement social neuf et offre la possibilité aux bailleurs sociaux de bénéficier de subventions communautaires exceptionnelles en aides à la pierre (opérations à Feignies, à Marpent, etc.) dès lors que les constructions neuves répondent à des exigences techniques notamment en matière de performance énergétique. Ce référentiel fera l'objet d'une actualisation en 2013 pour répondre davantage aux exigences environnementales. Le même type de référentiel sera bientôt défini pour le logement social en réhabilitation.

En termes de développement des constructions durables et économes en énergie, l'ADUS, en tant que relais technique des politiques de l'ADEME¹⁷⁵ et de la Région, finance et pilote des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage « haute qualité environnementale » à destination de projets de logements ou d'équipements publics.

Le Département, à travers le FDAN « Qualité environnementale des Bâtiments publics », apporte à la fois un accompagnement financier et technique auprès des collectivités pour les projets d'équipements publics¹⁷⁶.

174 - RENOuvellement Urbain et Écologique des espaces Ruraux, programme piloté par Espaces Naturels Régionaux.

175 - Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

176 - Pour cela, le porteur de projet doit recourir à une assistance à maîtrise d'ouvrage compétente en construction « haute qualité environnementale »

IV . Une diversification et une qualification des logements nécessaires pour satisfaire les besoins des ménages

► Des logements plus anciens et plus grands qu'ailleurs dans le Nord

En 2009, sur 101 917 logements, 91,9 % sont des résidences principales (93,1 % dans le Nord), 1,6 % des résidences secondaires et 6,5 % des logements vacants (contre 5,8 %). Certaines communes de l'ouest et du sud-est du territoire, souvent très rurales, sont fortement impactées par ce phénomène de vacance. Le parc de logements de Sambre-Avesnois montre une nette prédominance des maisons individuelles (80,9 % contre 68,5 % dans le Nord). Cela s'explique notamment par le caractère plus rural du territoire par rapport au Nord, les logements collectifs étant plus présents dans les zones urbaines (agglomération, Fourmies, Avesnes, Le Quesnoy).

Les grands logements sont aussi fortement représentés. En effet, plus d'un logement sur deux comporte au moins cinq pièces (près de six points de plus que la moyenne du Nord). C'est la seule typologie de logements qui a connu une évolution positive ces dix dernières années (près de 9 000 unités supplémentaires). Par voie de conséquence, le nombre de petits logements¹⁷⁷ est faible. Dans ce contexte, les jeunes, les célibataires, les parents isolés, etc. rencontrent donc des difficultés à trouver un logement adapté à leurs besoins et leurs ressources.

La part des logements anciens est la plus élevée du Nord. 47 % des logements ont été construits avant 1949 (38,5 % dans le Nord) et les trois quarts avant 1975¹⁷⁸. Les questions d'inconfort et de précarité énergétique des logements s'avèrent par conséquent très importantes dans le territoire (cf. infra).

La part de logements souffrant d'inconfort reste relativement élevée par rapport au Nord¹⁷⁹. Cependant, cette part est en net recul depuis 1999 (- 4 points) et l'écart avec le département se réduit de manière continue¹⁸⁰. Les communes de la Thiérache sont les plus concernées par cette problématique.

177 - Une et deux pièces : 8,1 % en Sambre-Avesnois, 8,9 % dans la CA et 14,7 % dans le Nord.

178 - Date de la première réglementation thermique.

179 - En 2009, 5,6 % de logements sans salle de bain contre 4,5 % dans le Nord.

180 - De 1,6 point en 1999 à 1,1 en 2009.

► Une reprise récente de la construction neuve surtout dans l'agglomération

Le parc de logements poursuit une croissance continue depuis plusieurs décennies. Après une stagnation durant les années 1990, les constructions sont reparties à la hausse dès le milieu des années 2000 malgré un ralentissement entre 2008 et 2010 du fait de la crise économique.

Le regain démographique observé autour de Trélon et l'attractivité résidentielle du Quercitain, du fait de sa proximité du pôle valenciennois, favorisent la construction de logements dans ces secteurs. Les besoins sont aussi alimentés par la hausse du nombre de ménages (+ 5,2 % entre 1999 et 2009).

Les programmes de rénovation urbaine¹⁸¹ (agglomération et Fourmies) et les projets de renouvellement urbain, comme à Aulnoye-Aymeries et à Maubeuge, participent également à la dynamique actuelle de construction. D'un point de vue de la typologie, les nouvelles constructions relèvent majoritairement du logement collectif en tissu urbain alors que dans les communes rurales et périurbaines proches de Maubeuge et Fourmies, les logements individuels prédominent.

Selon le PADD¹⁸² du SCoT, pour répondre à l'objectif de maintien de la population à l'échelle de la Sambre-Avesnois, il est nécessaire de construire au minimum 600 logements chaque année¹⁸³. Cet objectif pose la question de la mobilisation du foncier, du renouvellement urbain, du réinvestissement des friches et dents creuses ainsi que celle de nouvelles formes urbaines moins consommatrices d'espaces.

► Des dispositifs d'amélioration de l'habitat privé¹⁸⁴

De nombreuses démarches d'accompagnement des ménages et de mobilisation de logement existent en Sambre-Avesnois mais gagneraient à être mieux articulés pour disposer d'une vision globale et améliorer le suivi du public.

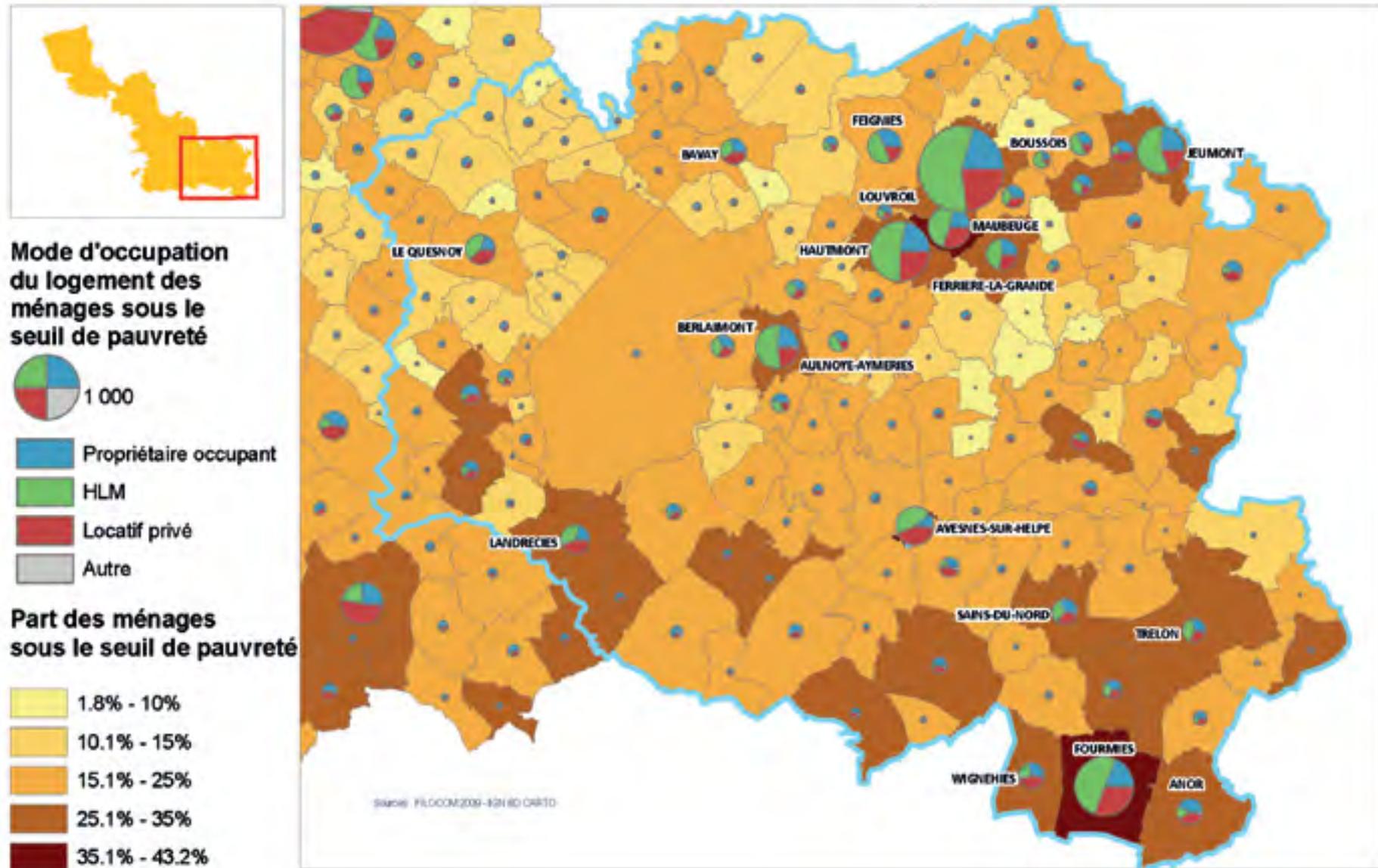
181 - Le Département du Nord est signataire de la charte de relogement ANRU dont les objectifs sont : un parcours résidentiel positif, une meilleure diversité urbaine et sociale, de réinscrire les ménages en difficultés sociales dans une dynamique d'insertion.

182 - Projet d'Aménagement et de Développement Durables, projet mai 2011.

183 - Entre 1999 et 2006, 580 logements neufs ont été réalisés en moyenne par an.

184 - Cf. infra pour l'amélioration du logement social à travers les programmes de rénovation urbaine.

Figure 31 - Les modes d'occupation des logements des ménages sous le seuil de pauvreté en 2009 dans la Sambre-Avesnois



Une OPAH¹⁸⁵ de revitalisation rurale a été mise en œuvre entre 2006 et 2012 dans le canton de Trélon¹⁸⁶ en ciblant cent onze propriétaires occupants et cent trente-sept propriétaires bailleurs. Une OPAH - Renouvellement urbain est en cours depuis le 1^{er} janvier 2013 dans le quartier de Sous-Le-Bois (Maubeuge/Louvroil)¹⁸⁷.

Deux PIG¹⁸⁸ Habiter Mieux sont en préparation, dans le sud de l'arrondissement et dans l'agglomération pour lutter contre l'habitat dégradé et la précarité énergétique chez les propriétaires occupants.

La Sambre-Avesnois présente l'un des taux de logements potentiellement indignes les plus élevés du Nord¹⁸⁹. Il est toutefois bien couvert en termes de dispositifs de lutte contre l'habitat indigne que ce soit au sein et hors agglomération : 91 communes (soit trois sur cinq) ont conventionné avec la CAF pour le repérage de l'indécence. Le dispositif S2H¹⁹⁰, qui couvre les deux tiers du territoire, a pour but la mise en décence des logements en visant au maximum le maintien des locataires dans les lieux.

Dans le cadre du PNRQAD¹⁹¹ lancé par le Ministère du Logement, le quartier de Sous-Le-Bois sur les communes de Maubeuge et Louvroil a été retenu pour un accompagnement en ingénierie.

Par ailleurs, du fait de revenus des ménages globalement faibles et de l'ancienneté du parc, la problématique de la précarité énergétique est importante dans le territoire. La grande majorité de la Sambre-Avesnois est concernée, plus particulièrement sa partie sud, où plus de 12 % (0,121) des revenus des ménages sont consacrés aux dépenses énergétiques liées au logement¹⁹².

185 - Opération programmée d'amélioration de l'habitat.

186 - Ses principaux objectifs sont : traiter l'insalubrité, l'indécence des logements, d'inciter la population à investir sur les économies d'énergie et mener une action particulière en matière de loyers maîtrisés. À la mi-2012, 118 dossiers étaient notifiés.

187 - Cette OPAH-RU a pour objectif de rénover 425 logements du parc privé dans les 5 prochaines années (300 propriétaires occupants, 125 propriétaires bailleurs).

188 - Programme d'intérêt général.

189 - Diagnostic du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD).

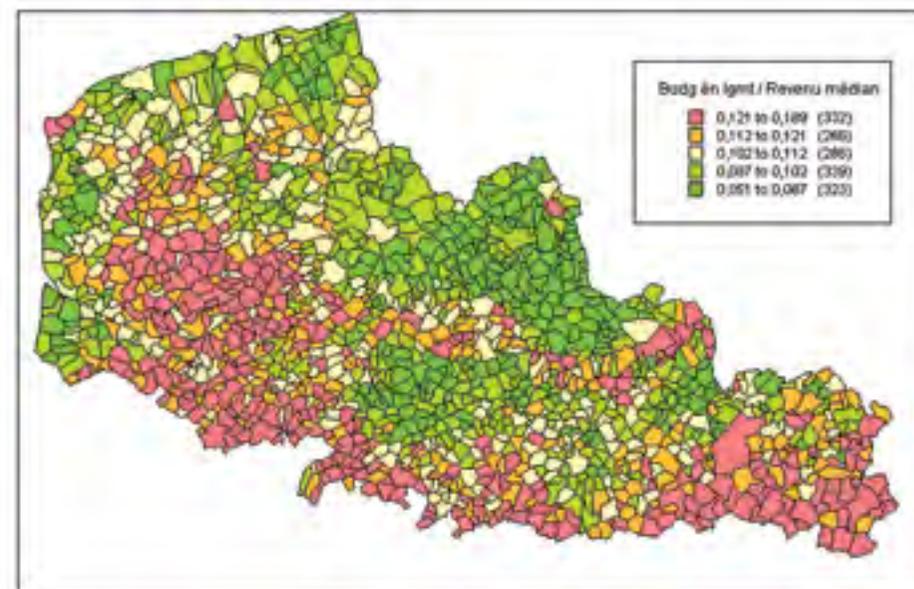
190 - Santé des habitants au travers de l'habitat.

191 - Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés.

192 - Un ménage est considéré en précarité énergétique lorsqu'il consacre plus de 10 % de son revenu pour l'énergie. En 2012, le diagnostic du Plan Climat Territorial a identifié une utilisation encore importante d'énergies non renouvelables coûteuses et dangereuses (fioul, charbon) par plus de 17 000 foyers.

En l'absence de réhabilitation massive des logements, ce taux passerait à 20 % voire 50 % dans certaines communes du sud Avesnois à l'horizon 2050¹⁹³.

Figure 32 - Situation de la précarité énergétique par commune en 2007



Source : programme SAPERLO, Energies Demain, 2007

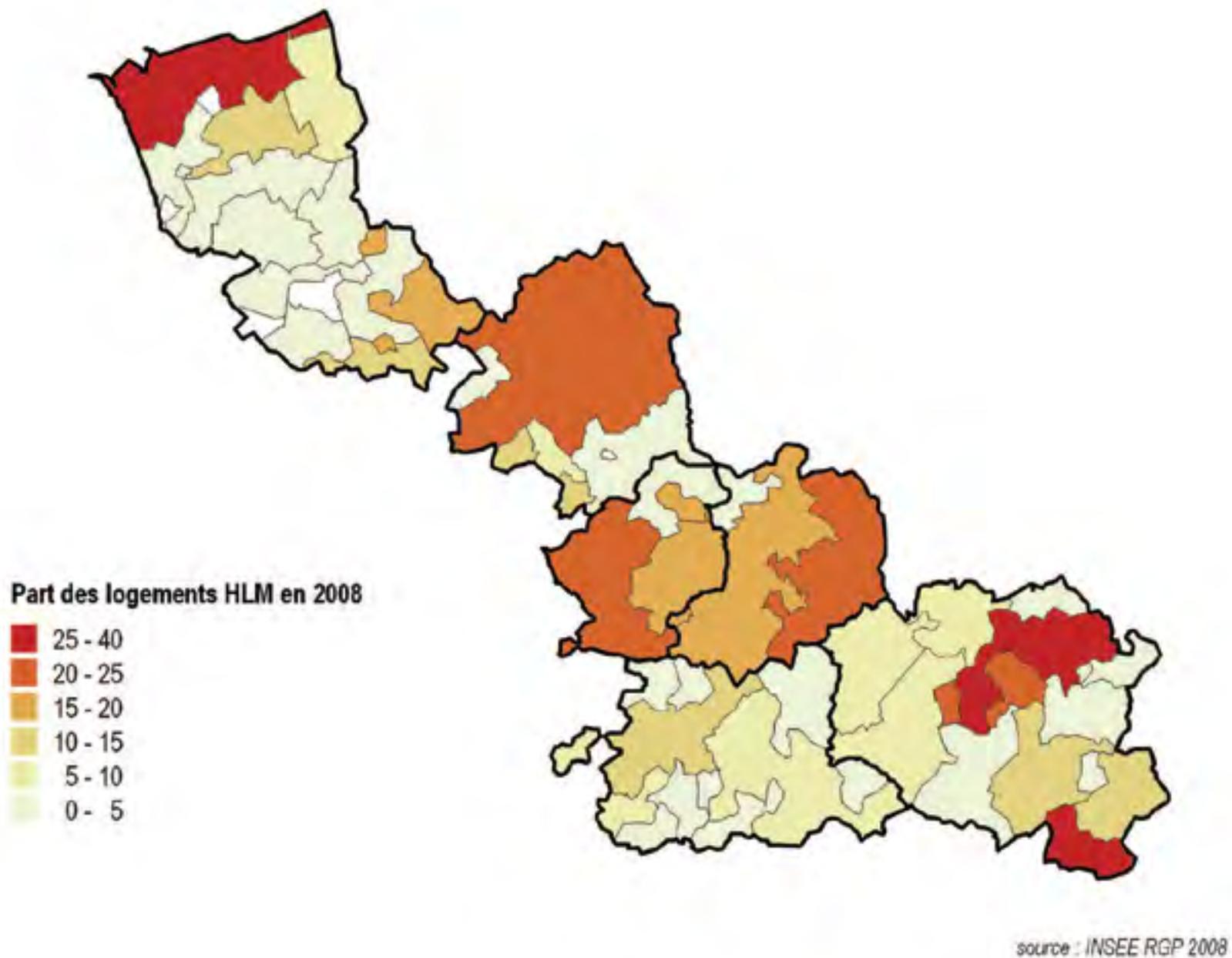
► Des logements sociaux insuffisants au regard des besoins

Le parc locatif social est inégalement réparti sur la Sambre-Avesnois puisque la CAMVS concentre environ 60 % de l'offre. Ce parc représente 18,4 % des résidences principales, soit moins que dans le Nord (20 %). Le nombre de logements sociaux a augmenté ces dix dernières années mais moins rapidement que le parc privé. Sambre-Avesnois Immobilier (SAI) est le principal bailleur social du territoire avec près de 70 % du parc HLM. Les deux autres bailleurs sociaux sont Partenord Habitat¹⁹⁴ (3 515 logements en 2012) et Habitat du Nord.

193 - Données établies par le cabinet Energies Demain en 2007 (à partir de l'enquête nationale logement menée par l'INSEE en 2006) dans le cadre du programme SAPERLO (Solutions Adaptées pour la Performance Environnementale en Rénovation des Logements Ouvriers) visant à élaborer et mettre en œuvre un protocole de généralisation des techniques de rénovation en basse consommation.

194 - Office HLM du Département du Nord, Partenord Habitat est présent dans 49 communes de Sambre-Avesnois. Les logements collectifs y représentent 62 % de son parc.

Figure 33 - La part de logements sociaux par intercommunalité en 2008



L'ADUS observe que « depuis 2006, malgré des démolitions ANRU, le développement du parc locatif social au sein de la Communauté d'agglomération (CA) est constant, de l'ordre de 1,9 % ». Cette hausse reste toutefois inférieure à la moyenne régionale (+ 3 %). Le développement de l'offre sociale constitue aussi un des axes prioritaires du Programme Local de l'Habitat (PLH) de la CA Maubeuge-Val de Sambre (CAMVS).

En dehors de l'agglomération, le PDALPD note que l'offre adaptée aux personnes défavorisées est insuffisante et qu'il existe des difficultés à développer une offre locative très sociale (notamment PLAI¹⁹⁵), du fait notamment du manque d'investissements pour des petites opérations en milieu rural¹⁹⁶.

Pourtant, le besoin en logements sociaux est important en Sambre-Avesnois. En 2011, près de 6 650 demandes de logements sociaux ont été déposées dont 60 % dans l'agglomération. Le délai moyen de satisfaction¹⁹⁷ d'une demande à l'échelle de l'arrondissement est de 7 mois et 29 jours en moyenne (8 mois et 18 jours dans l'agglomération), inférieur à celui du Nord (10 mois et 23 jours). Cependant, il a connu une hausse importante et continue ces dernières années.

Par ailleurs, 27 % des demandes de logements sociaux émanent de locataires du parc privé. Cela s'explique par le taux d'effort élevé des populations modestes dans ce type de parc. La demande ne pouvant être satisfaite par l'offre locative sociale locale, le parc privé joue un rôle social de fait.

Au niveau des logements spécifiques, la Sambre-Avesnois compte 335 places d'hébergement d'urgence ainsi que 20 places en maisons-relais à Maubeuge. Deux maisons relais sont en cours de réalisation au sein de la CA Maubeuge-Val de Sambre¹⁹⁸.

Dans l'agglomération et à Fourmies, une partie du parc locatif social fait l'objet d'une requalification via le programme de rénovation urbaine. La CAMVS a par ailleurs défini un référentiel de développement durable pour les projets neufs afin de favoriser la qualité des logements sociaux. Le même type de référentiel est en cours d'étude pour le parc locatif social existant en réhabilitation.

195 - Prêt locatif aidé d'intégration. Il est destiné à financer la construction, l'acquisition et l'amélioration de logements loués à des personnes cumulant des ressources faibles et des difficultés sociales et pouvant nécessiter de ce fait d'un accompagnement spécifique.

196 - Notons que dans le cadre de sa convention 2011-2016 avec l'Etat et le Conseil Général du Nord, Partenord Habitat a fixé dans ses objectifs le maintien de sa présence en-dehors du périmètre du PLH (39 % de son parc local hors agglomération).

197 - Source : Association Régionale pour l'Habitat Nord-Pas-de-Calais, Observatoire régional de la demande et des attributions (OREDA).

Le besoin de parcours résidentiel est important, notamment en milieu rural, pour répondre aux besoins en logement des populations, mais aussi pour favoriser le maintien des services de proximité (école, commerces, etc.).

En matière d'accueil des gens du voyage, la Sambre-Avesnois compte 102 places en 2010. Un tiers des places a ainsi été réalisé par rapport à l'objectif fixé en 2002 (300 places préconisées). Concernant les aires d'accueil, le territoire détient le meilleur taux de réalisation du Nord (73 % contre 46 %). Actuellement aucun terrain de grand passage n'est défini. Cependant, une étude est en cours dans le cadre du SCoT afin de définir un site d'implantation dans l'arrondissement d'Avesnes. Le schéma fixe comme objectif la réalisation de 200 places en terrain de grands passages à l'horizon 2018.

► Des dispositifs d'accompagnement des populations en faveur de l'accès et du maintien dans le logement

Selon le PDALPD, les personnes défavorisées en Sambre-Avesnois connaissent des difficultés croissantes d'accès au logement privé. Les enquêtes effectuées auprès des allocataires du RSA montrent que les problèmes liés au logement représentent un des principaux freins à l'insertion des habitants en Sambre-Avesnois.

À travers le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), le Département du Nord intervient auprès des ménages en difficulté afin de favoriser l'accès et le maintien dans le logement. Au total, 1 685 ménages, habitant principalement les pôles urbains, ont obtenu le FSL en 2011.

Le FSL octroyé pour les charges énergétiques concerne principalement des ménages de la CA Maubeuge-Val de Sambre du fait de dispositifs existants de repérage en lien avec le PACT¹⁹⁹, puis, dans une moindre mesure, ceux de la CC Action Fourmies et environs et de la CC de Sambre-Avesnois. Les acteurs locaux estiment nécessaire de former les intervenants sociaux pour repérer et accompagner les familles confrontés à la précarité énergétique.

Afin d'éviter les expulsions, une bonne collaboration existe entre les acteurs du territoire avec la volonté de travailler plus en amont de la procédure.

198 - 24 places seront ouvertes à Leval en 2013, 19 places à Bachant en 2014.

199 - Association intervenant dans l'amélioration et la réhabilitation de l'habitat.

Pour faciliter l'entrée dans le logement des personnes défavorisées, le recours à des dispositifs de garantie, type Agence immobilière à vocation sociale, peut être une solution.

Le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ), situé à Avesnes-sur-Helpe²⁰⁰, informe les jeunes sur les aides et les offres de location. Malgré les difficultés rencontrées, il apparaît que de nombreux jeunes n'ont pas déposé de demande de logement social. Pourtant, pour les étudiants et les jeunes ménages, la taille des logements dans le territoire n'apparaît pas aujourd'hui adaptée et un seul Foyer de Jeunes Travailleurs (FJT) est implanté à Maubeuge.

Une réflexion est toutefois en cours sur le logement des jeunes en lien avec l'ouverture prochaine de l'antenne universitaire à Maubeuge. Une des pistes avancées est de favoriser la mixité intergénérationnelle au sein des logements de personnes âgées vivant seules.

Le maintien à domicile des personnes âgées est d'ailleurs une priorité pour le Département. En complément des actions existantes, il s'est ainsi engagé dans le soutien à l'adaptation de leur logement²⁰¹. Une délibération-cadre a été adoptée en mars 2012 et un dispositif, qui s'adressera aux personnes âgées dépendantes bénéficiaires de l'APA, de plus de 70 ans, propriétaire et aux ressources modestes, sera opérationnel en 2013. Par ailleurs, le Département souhaite poursuivre des réflexions sur l'habitat adapté en lien avec les EPCI²⁰². La question de l'accessibilité des logements gagnerait aussi à être mieux intégrée dans les programmes neufs.

► Un Programme local de l'habitat dans la Communauté d'agglomération et une réflexion en cours dans d'autres secteurs

La CA a adopté son PLH²⁰³ en 2008 et signé une convention de délégation des aides publiques à la pierre avec l'Etat. Pour certains professionnels, cette deuxième disposition a cependant eu pour effet néfaste de concentrer les investissements dans la CA au détriment des autres secteurs de Sambre-Avesnois.

200 - Des permanences sont assurées à Maubeuge, au Quesnoy, à Fourmies et à Landrecies.

201 - La mise en accessibilité des logements anciens, mais aussi le nécessaire renforcement de leur efficacité énergétique, sont à réaliser dans le respect de l'architecture locale.

202 - Pour les hébergements collectifs pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, cf. partie 1, II.

203 - Programme local de l'habitat.

Par ailleurs, la Communauté de communes Action Fourmies et environs et la Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois mènent actuellement des études préalables à la mise en place d'un PLH. La future carte intercommunale pourrait aussi favoriser la prise de compétence habitat par les nouveaux établissements publics de coopération intercommunale.

Enfin, le Conseil général du Nord va élaborer son Plan Départemental de l'Habitat (PDH) avec pour objectif d'assurer la cohérence entre les politiques locales de l'habitat menées dans le Nord et de mieux lier les aides à la pierre et les aides à la personne, portées à travers le PDALPD. Ce PDH sera un support pour consolider la stratégie d'intervention du Département notamment sur les territoires hors délégation d'aides publiques à la pierre et ce, dans une logique d'équité territoriale.

PARTIE 3

EMPLOI, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, CULTURE, SPORTS, LOISIRS DE PLEIN AIR ET TOURISME

I . Dans un contexte de chômage élevé, une organisation collective pour l'insertion et l'emploi

► Des difficultés importantes sur le marché du travail

En 2009, la Sambre-Avesnois compte 98 090 actifs²⁰⁴. Le taux d'activité, de 64,8 %, est inférieur de trois points au Nord du fait principalement d'un taux d'activité des femmes le plus faible du département (56,9 % des femmes de 15 à 64 ans), caractéristique d'un territoire moins tertiarisé qu'ailleurs. Les ouvriers sont la catégorie socioprofessionnelle la plus importante du territoire avec 33 % de la population active (27 % dans le Nord), reflet d'une présence encore importante de l'emploi industriel (un emploi sur cinq). En revanche, la part des cadres demeure très faible (7,5 % vs 13,2 %).

Au 1^{er} janvier 2009, la Sambre-Avesnois compte 69 113 emplois salariés et non salariés, publics et privés, soit 7 % de l'emploi total dans le Nord. Par rapport à son poids démographique (9,1 %), le territoire est donc en sous-représentation dans l'emploi nordiste. L'emploi total est majoritairement concentré au sein de la CA Maubeuge-Val de Sambre : alors que ce secteur représente 42 % de la population de Sambre-Avesnois, il compte 53 % des emplois. Les autres emplois sont localisés principalement autour de Fourmies, d'Avesnes et du Quesnoy.

Une des caractéristiques fortes de l'emploi en Sambre-Avesnois est le poids élevé des activités publiques²⁰⁵ et de santé – action sociale (plus de 25 000 salariés soit 36,1 % de l'emploi total). 33 % des emplois relèvent du commerce, des transports et des services ; 20,9 % de l'industrie et 3,2 % de l'agriculture (parts les plus fortes du Nord) ; 6,4 % du BTP.

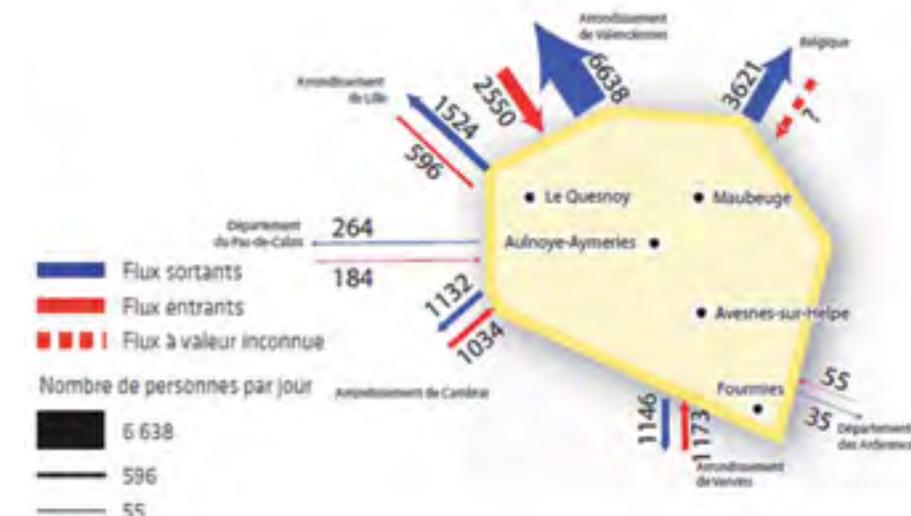
204 - La population active comprend les personnes ayant un emploi et celles au chômage.

205 - Au 31 décembre 2011, le Département du Nord emploie 697 agents dans le territoire.

L'indice de concentration d'emploi²⁰⁶ montre une insuffisance d'emplois locaux : 86 emplois sont proposés dans le territoire pour cent actifs y résidant. Cela se traduit par des flux domicile-travail sortants importants²⁰⁷, principalement vers le Valenciennois²⁰⁸ (près de 10 % des actifs).

Par ailleurs, le nombre d'emplois transfrontaliers a progressé fortement entre 1999 et 2009 (quasi doublement). Environ 3 500 actifs franchissent la frontière pour des raisons professionnelles, soit 4 % des actifs occupés (deuxième territoire du Nord après la zone d'emploi de Roubaix-Tourcoing). Les flux vers la Belgique sont principalement dirigés vers Tournai, Mons et dans une moindre mesure Charleroi.

Figure 34 - Les flux domicile-travail entre l'arrondissement et les territoires alentours en 2006



206 - L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

207 - Les flux entrants sont trois fois moins élevés que les flux sortants.

208 - De par leur proximité géographique, le Quercitain et le Bavais sont les secteurs les plus polarisés par le Valenciennois.

Entre 1999 et 2009, la progression de l'emploi total a été nettement plus faible en Sambre-Avesnois que dans le Nord (+ 1,8 % contre + 10 %). Les créations d'emplois dans les activités publiques, de service et de la construction ont compensé le recul dans l'agriculture et l'industrie²⁰⁹. Le secteur industriel demeure cependant le plus important du Nord avec un emploi sur cinq et un tiers du secteur privé.

Cette sur-représentation historique de l'industrie est source de vulnérabilité face aux variations de l'activité économique, notamment depuis 2008. Le Plan Local de Développement Économique (PLDE)²¹⁰ du Pays de Sambre-Avesnois pointe d'ailleurs « les menaces qui pèsent sur les PME avec une dépendance-client élevée à de grands groupes industriels et le risque de contagion en période de crise ».

La Sambre-Avesnois compte plus de 21 000 demandeurs d'emplois en janvier 2012²¹¹ et a le taux de chômage le plus élevé du Nord. Au second trimestre 2012, il est de 15,4 % de la population active. C'est plus de deux points au-dessus de la moyenne nordiste et plus de cinq points au-dessus de la moyenne nationale. En 2011, seuls le Quercitain et le Bavaisis connaissent un chômage inférieur au taux national²¹².

Les femmes sont plus concernées par le chômage que les hommes (trois points de plus en 2011²¹³). Par ailleurs, la situation est particulièrement préoccupante pour les moins de 25 ans dont le taux de chômage est de douze points supérieur à la moyenne française : 30,2 % contre 18,1 % au 1er janvier 2011. Le chômage de longue durée (plus d'un an) voire de très longue durée (plus de deux ans) est en forte évolution depuis 2008.

209 - Entre 1999 et 2009, respectivement + 6 006 emplois au total et - 4 466 emplois

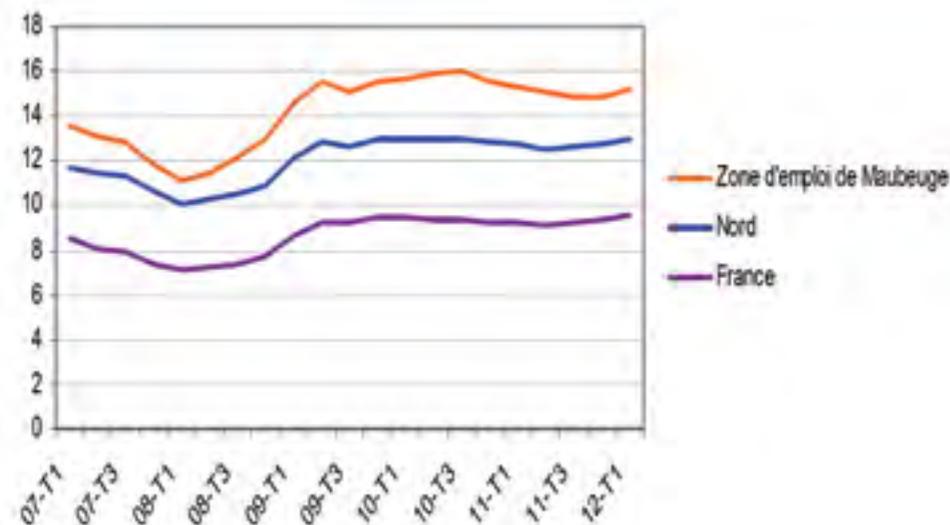
210 - Déclinaison territoriale du Schéma de Développement Economique (SRDE), le PLDE Sambre-Avesnois a été signé en 2009

211 - Chiffres Pôle Emploi

212 - Agence de développement et d'urbanisme de la Sambre, Observatoire social / Insertion professionnelle, « Le chômage en Sambre-Avesnois », mars 2011.

213 - Idem.

Figure 36 - Évolution du taux de chômage entre 2007 et 2012 selon Pôle Emploi



L'éloignement d'une partie de la population du marché de l'emploi pose également des questions majeures relatives au dynamisme et à l'attractivité du territoire à plus ou moins long terme (pérennité des services marchands, cohésion sociale, etc.).

Le nombre d'emplois dits atypiques²¹⁴ est élevé dans le territoire : les contrats courts et emplois aidés concernent environ 26 % des salariés, soit trois points de plus que dans le Nord. Le temps partiel (18,3 % des actifs occupés) touche principalement les femmes dans le secteur tertiaire. Les missions intérimaires concernent l'industrie et plus particulièrement les jeunes.

Afin d'améliorer la situation de l'emploi, la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) du Grand Hainaut et la Communauté d'agglomération Maubeuge-Val de Sambre ont initié, en 2005, la mise en place d'un outil partenarial de veille et d'anticipation des besoins en compétences en lien avec les projets de développement économique des entreprises : le Centre de Ressources en Prospective et Développement des Compétences (CRPDC). Sous forme de plateforme, il permet de développer une démarche structurante et partagée de gestion territoriale des emplois et compétences.

214 - Les emplois atypiques correspondent aux contrats à durée déterminée, aux emplois à temps partiel, aux missions intérimaires et aux emplois aidés.

► Des acteurs et intercommunalités très impliqués dans les politiques d'insertion

La configuration de la Sambre-Avesnois nécessite une adaptation de l'offre de service et des outils territoriaux. La gouvernance territoriale en matière d'insertion est en pleine évolution.

Chef de file de l'action sociale, le Département travaille localement avec les associations et les EPCI pour mettre en œuvre les politiques d'insertion. Ce partenariat a été formalisé dans le cadre du PLDI²¹⁵ qu'ont signé cinq EPCI (environ 71 % de la population de Sambre-Avesnois). La mise en œuvre de ce document d'orientation se fait dans le cadre de la Commission Territoriale de l'Insertion²¹⁶ (CTI). La concertation avec les acteurs locaux et la remontée des besoins des allocataires du RSA²¹⁷ à travers les Contrats d'Engagement Réciproque (CER) ont permis à la CTI de dégager quatre priorités :

- renforcer le droit à l'accès aux soins ;
- permettre le maintien et l'accès à un logement décent ;
- rendre les allocataires mobiles²¹⁸ ;
- lever le handicap de l'illettrisme²¹⁹.

Lieu d'expression et de concertation pour la définition d'une offre d'insertion annuelle, la CTI souhaite développer des actions à destination d'un public féminin. De plus, le développement social local ayant été identifié comme un enjeu important, les centres sociaux apparaissent comme des acteurs partenaires potentiels de cette nouvelle orientation.

Pour accompagner le processus en cours de structuration de l'offre de service, la CTI s'est fixée pour orientation essentielle d'encourager les mutualisations et la mise en réseau des acteurs afin d'offrir à tous un service de qualité.

215 - Plan local de développement de l'insertion, déclinaison territoriale du programme départemental de l'insertion (PDI)

216 - Instance de gouvernance chargée de la mise en œuvre du PLDI, présidée par Philippe Dronsart, conseiller général du canton de Maubeuge sud.

217 - Revenu de solidarité active

218 - Au-delà des actions financées, la CTI soutient la structuration de la plateforme mobilité d'arrondissement

219 - Pour cela, un engagement fort a été affiché auprès de l'association Mots et Merveilles

En effet, dans le nord du territoire, une structure unique, le GIP²²⁰ Réussir en Sambre, regroupe depuis 2010 la Maison de l'Emploi Nord Avesnois, le PLIE²²¹ du Val de Sambre et la Mission Locale Nord-Avesnois. Sa couverture géographique diffère selon les missions. La MIEF²²², la MLRA²²³ et les PLIE d'Avesnes et de Fourmies-Trélon couvrent aujourd'hui le sud avesnois.

Ainsi, à l'échelle de l'arrondissement, une réflexion est en cours sur le regroupement et la mutualisation d'outils territoriaux. L'objectif est de proposer une offre de service qui soit la plus complète possible pour l'ensemble des secteurs géographiques, y compris ceux non couverts à ce jour, et de mutualiser des fonctions d'ingénierie notamment financières (gestion du FSE²²⁴ par exemple).

Au total, plus de 3 800 actions locales sont mises en place en partenariat avec quatre associations, sept CCAS²²⁵, un centre socioculturel, quatre communautés de communes, la MSA²²⁶ et la CAF²²⁷, couvrant ainsi l'ensemble de la Sambre-Avesnois. À cela, s'ajoute l'intervention des services départementaux (UTPAS²²⁸).

Si le nombre de structures d'insertion par l'activité économique reste insuffisant en Sambre-Avesnois, le Département, en tant que chef de file de l'action sociale, soutient leur création ou leur développement²²⁹. La CTI finance trente postes d'encadrants techniques pour les chantiers d'insertion. Dans le domaine des clauses d'insertion, le Département souhaite davantage s'engager en repositionnant les publics en insertion/réinsertion dans toutes ses politiques thématiques et l'étendre aux subventions en investissement accordées à ses partenaires.

220 - Groupement d'intérêt public

221 - Plan local pour l'insertion et l'emploi.

222 - Maison de l'initiative, de l'emploi et de la formation.

223 - Mission locale rurale de l'Avesnois.

224 - Fonds social européen.

225 - Centres communaux d'action sociale.

226 - Mutuelle sociale agricole.

227 - Caisse d'allocations familiales.

228 - Unités territoriales de prévention et d'action sociale.

229 - Cf. délibération cadre du Conseil général du Nord adoptée le 26 mars 2012 sur les nouvelles interventions économiques départementales.

II . Des ressources locales mobilisables en faveur du développement économique

► L'apprentissage : une offre de formation étoffée mais insuffisamment mobilisée

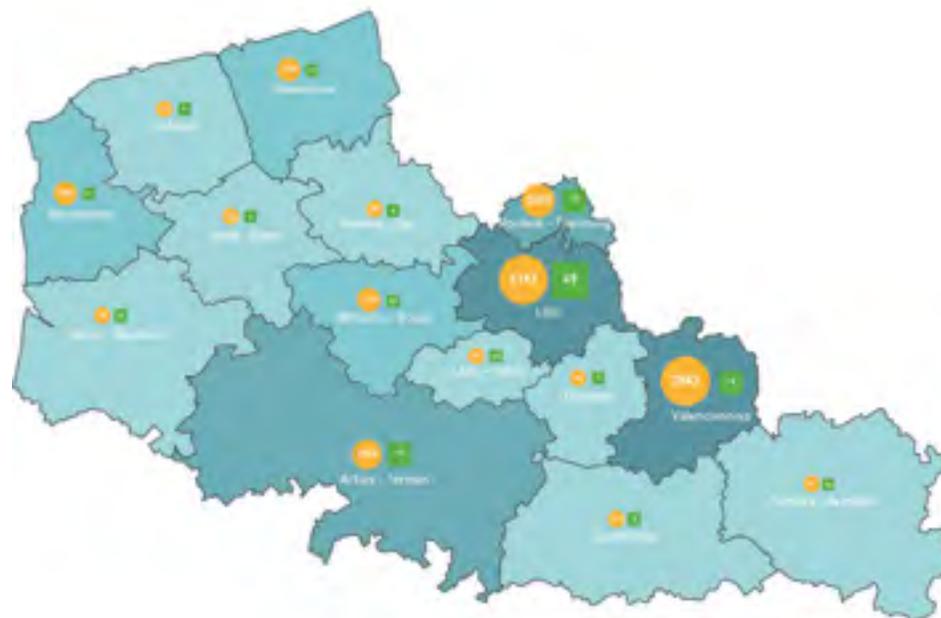
En matière de formation d'apprentissage, la Sambre-Avesnois compte quatorze sites en 2010 où sont inscrits 561 apprentis, soit 3 % des effectifs régionaux. On note aussi qu'en moyenne le taux d'occupation de ces centres de formation est nettement inférieur au taux régional (39 % contre 56 %). Près d'un apprenti sur deux prépare un diplôme de niveau V (BEP/CAP²³⁰). Les filles y sont en moyenne plus présentes qu'en région : elles représentent 41 % des apprentis en Sambre-Avesnois contre 30 % dans le Nord - Pas-de-Calais.

Ces sites proposent des spécialisations très différentes pour un tiers de la liste des domaines professionnels recensés dans la région : le commerce et la vente (21 % des apprentis), l'agriculture et l'environnement (17 %), l'hôtellerie, la restauration et le tourisme (11 %).

Plus d'un apprenti sur deux se destine donc aux secteurs tertiaires ou agricoles et environnementaux, activités porteuses de développement sur le territoire. Néanmoins, les acteurs de l'industrie observent une insuffisance de l'apprentissage dans leur secteur. La valorisation des savoir-faire industriels du territoire auprès des jeunes pourrait renforcer l'attractivité de ce type de formations.

230 - Brevet d'enseignement professionnel et certificat d'aptitude professionnelle.

Figure 37 - Les sites de formation et des apprentis par zone d'emploi au 1er janvier 2010



Source : Chiffres-clé de l'apprentissage 2010, Région Nord - Pas-de-Calais

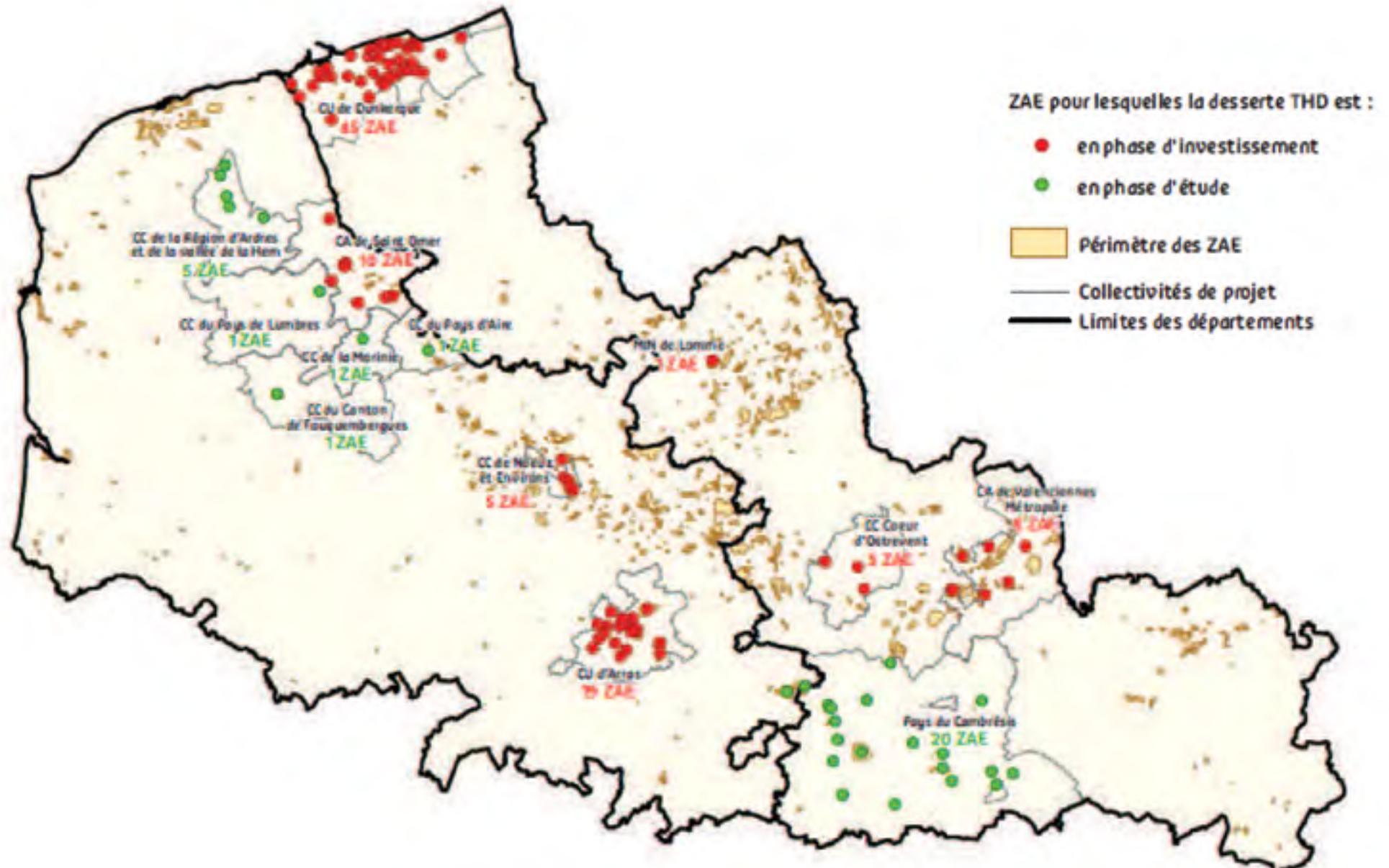
Une offre d'enseignement supérieur en progression mais une recherche-développement encore concentrée dans quelques entreprises privées

En 2009, 5 500 étudiants sont recensés en Sambre-Avesnois. La majorité d'entre eux se tourne vers des établissements d'enseignement supérieur extérieurs, les pôles de Lille et de Valenciennes étant les plus attractifs. Seuls 1 300 étudiants sont inscrits dans les établissements situés dans le territoire.

La Sambre-Avesnois accueille une antenne de l'université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis à Maubeuge. Elle propose des formations en informatique, en sciences des matériaux et mesures physiques. Des formations techniques de qualité y sont présentes telles que Méca-futur. Par ailleurs, douze sites préparent à des BTS²³¹ et cinq sont dédiés aux métiers de la santé et du social.

231 - Brevet de technicien supérieur.

Figure 38 - La desserte en très haut débit (THD) des zones d'activité économique (ZAE)



Source : Région Nord - Pas-de-Calais

Début 2013, un nouveau pôle universitaire verra le jour à Maubeuge. Il proposera des spécialités médicales (pédiatrie et chirurgie dentaire) ainsi que des formations (DUT, Licence, Master) tournées vers la recherche et les technologies du « futur » (450 étudiants pressentis). L'objectif est de rapprocher l'enseignement supérieur, l'industrie et la « matière grise » pour ainsi répondre aux attentes des acteurs économiques.

Maubeuge accueille notamment en matière de recherche publique le laboratoire des matériaux céramiques et procédés associés auquel est adossé une cellule de transfert technologique²³². Dans le secteur privé, ce sont les grandes entreprises parmi les plus dynamiques qui investissent dans la recherche : le centre d'essais nucléaires Areva à Maubeuge, le centre de recherche de Vallourec à Aulnoye-Aymeries, Vesuvius à Feignies, Canélia à Petit-Fayt. La recherche-développement est encore faible cependant et limitée à quelques domaines.

Parmi les priorités de la Stratégie Régionale d'Innovation (SRI), l'accompagnement des secteurs en mutation, tels que ceux de l'automobile et de la mécanique, concerne tout particulièrement la Sambre-Avesnois. Par ailleurs, la CA Maubeuge-Val de Sambre a engagé une étude sur l'innovation afin de vivifier son tissu de petites et moyennes entreprises.

► Une offre territoriale inégalement répartie pour l'accueil et le développement des entreprises

La CCI du Grand Hainaut recense en 2010 dix-sept Zones d'Activités Économiques (ZAE) en Sambre-Avesnois. Elles se localisent autour de Maubeuge et Feignies et dans les principaux pôles. Le territoire dispose d'un foncier attractif et des locaux disponibles notamment dans l'agglomération. Les friches constituent aussi un potentiel mais leur requalification est souvent lourde financièrement.

La connaissance de l'offre reste toutefois insuffisante pour répondre au mieux à la demande. Un travail en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Grand-Hainaut s'est d'ailleurs mis en place.

Il existe une pénurie de capitaux et d'offre immobilière adaptée. Bien qu'environ 4 000 m² de locaux soient disponibles sur le territoire de la CA Maubeuge-Val de Sambre, il manque, en milieu rural, des petits locaux pour les

232 - Cette cellule réalise de la veille, des essais, des analyses et des études de faisabilité et de transfert technologique.

créateurs d'entreprise et les entreprises tertiaires. Par ailleurs, des projets sont en cours d'études ou de mise en œuvre comme le Pôle Intercommunal de Développement Économique (PIDE) à Fourmies où sera notamment créée une antenne de la Ruche départementale d'entreprises de Maubeuge.

Pour les acteurs locaux, le déploiement du très haut débit constitue un enjeu d'importance pour le développement économique du territoire. Cependant et à ce jour, aucune zone d'activité économique n'est en cours d'étude pour l'obtention du label « très haut débit ».

► Un secteur de l'artisanat principalement orienté vers les services et le bâtiment²³³

L'artisanat est bien représenté. Au 1^{er} janvier 2012, la Sambre-Avesnois compte 2 494 entreprises artisanales soit 9,2 % du total du Nord. La densité artisanale y est de 106,5 pour 10 000 habitants. Elle est légèrement supérieure à celle du Nord (105,6). Les secteurs des services et du bâtiment sont les plus représentés avec respectivement 37,5 % et 36 % des entreprises artisanales. Au total, l'artisanat emploie 7 137 actifs dont 5 309 salariés.

Le nombre d'entreprises artisanales est en augmentation de 7,9 % par rapport à 2011, ce qui est supérieur à la tendance départementale (+ 5,6 %). Quatre cent soixante entreprises artisanales ont été immatriculées en 2011 dont vingt-neuf reprises et quatre cent trente et une créations pures. Ce nombre de ces créations pures a crû de façon plus importante en Sambre-Avesnois que dans le Nord (70,3 % contre 40 %). L'ouverture d'une université des métiers et de l'artisanat à Maubeuge devrait conforter cette tendance.

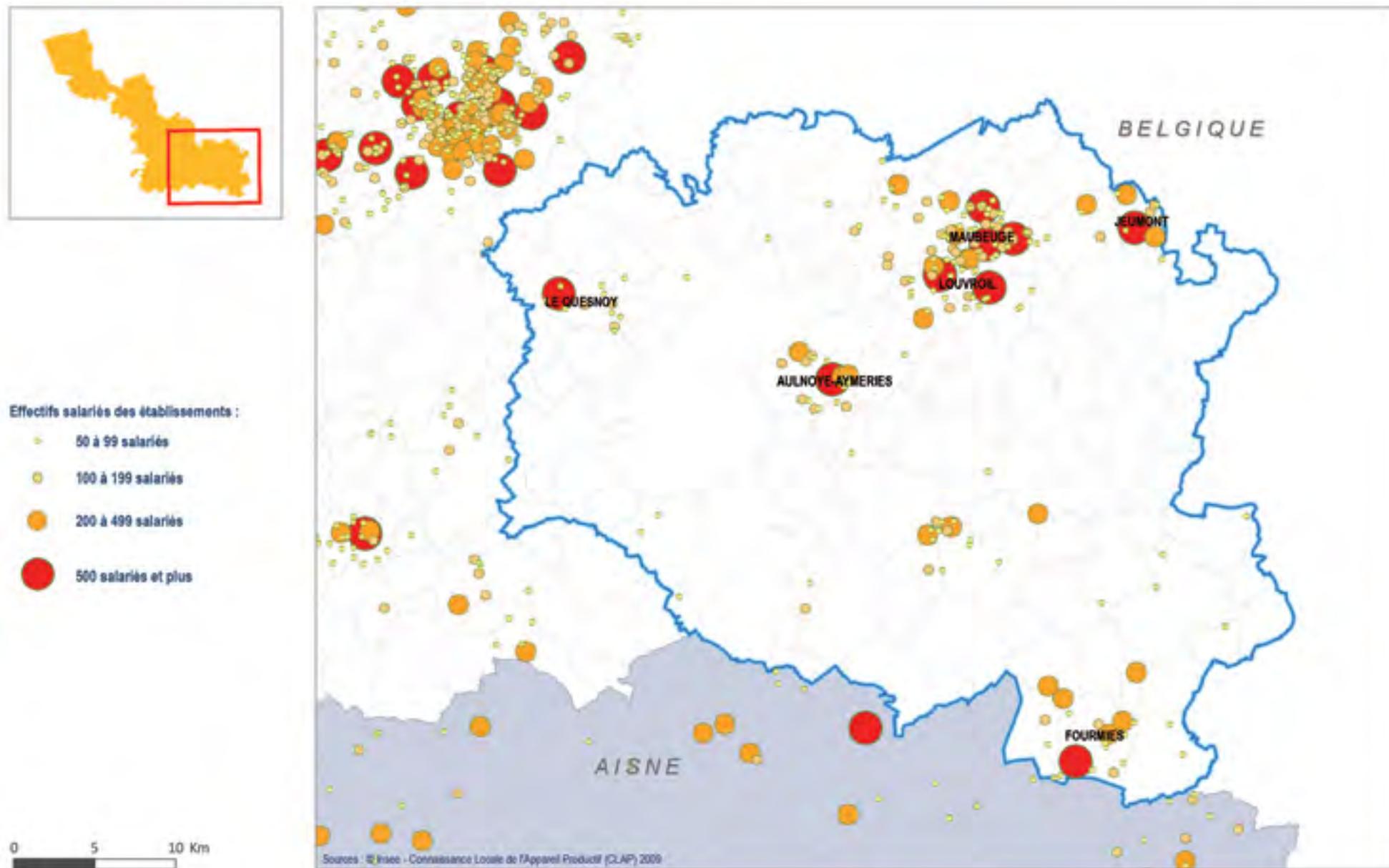
► La création d'entreprises en progression mais des interrogations sur la reprise et la transmission

La densité entrepreneuriale est la plus faible du Nord avec en moyenne quinze créations pour 10 000 habitants. Cependant un rattrapage de la création d'entreprises est en cours, notamment grâce à la présence de nombreux acteurs²³⁴ et de dispositifs d'accompagnement (une création sur deux en 2010).

233 - Chambre de métiers et d'artisanat de région Nord-Pas-de-Calais, « Les chiffres clés de l'artisanat de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe ».

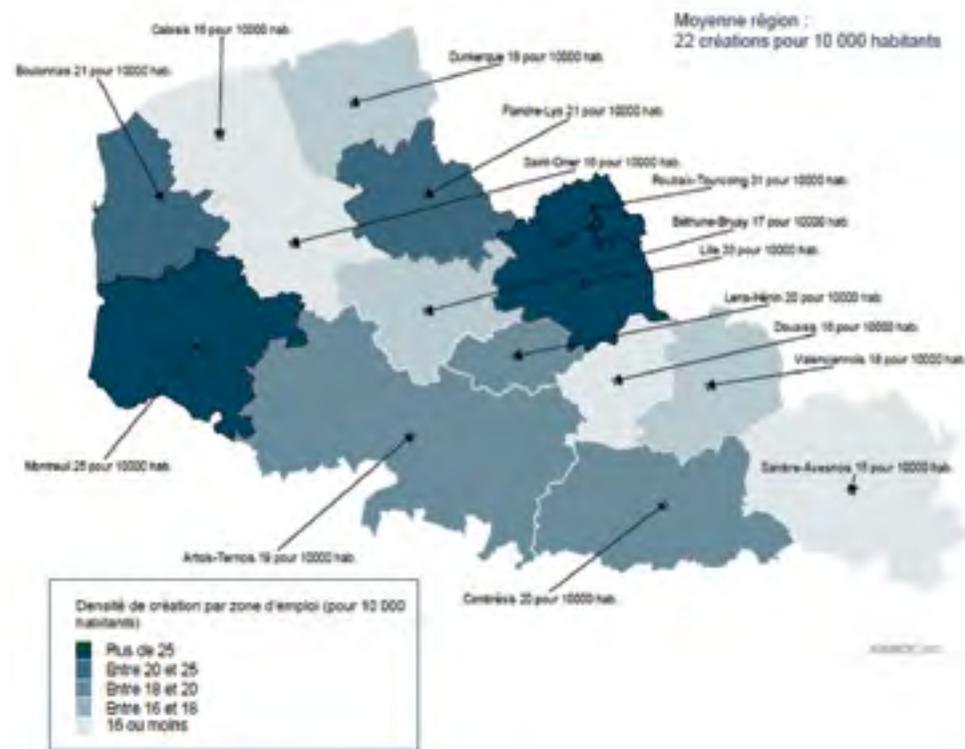
234 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Grand-Hainaut, Chambre de métiers et d'artisanat de Région, Ruche départementale et Boutique de Gestion Espace (BGE)

Figure 39 - Les entreprises et établissements actifs en Sambre-Avesnois au 31 décembre 2009



Ce phénomène est amplifié par l'auto-entrepreneuriat (10 % des créations) qui est souvent le fait de personnes rencontrant des difficultés à retrouver un emploi. En 2011, les 1 295 créations d'entreprises se sont principalement réalisées dans le commerce et la construction (respectivement 35 % et 16 %).

Figure 40 - Les créations d'entreprises dans le Nord - Pas-de-Calais en 2010



Les acteurs locaux s'inquiètent cependant du devenir de la transmission et la reprise d'entreprises, y compris artisanales, notamment du fait de la rareté des candidats et des difficultés de financement. La formation aux nouvelles technologiques des créateurs d'entreprises, notamment les auto-entrepreneurs, gagnerait aussi à être améliorée.

234 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Grand-Hainaut, Chambre de métiers et d'artisanat de Région, Ruche départementale et Boutique de Gestion Espace (BGE)

III . Un tissu industriel encore insuffisamment mis en valeur et une tertiarisation en cours

► Des grandes entreprises mondialement reconnues, des PME²³⁵ et des spécialisations dans des secteurs en croissance

La Sambre-Avesnois se caractérise par la présence d'entreprises de grande taille renommées à l'international (Areva, Arcelor Mittal, Vallourec notamment). Cette situation peut cependant être source de fragilités pour le territoire dans la mesure où, n'accueillant pas de sièges sociaux, il reste soumis à des décisions prises à l'extérieur²³⁶.

Les acteurs économiques du territoire soulignent le potentiel de la Sambre-Avesnois basé sur de réels savoir-faire et compétences dans les secteurs industriels dits traditionnels, source de nouveaux développements (ex. mécanique-soudure). Cela nécessite toutefois une meilleure identification, capitalisation et valorisation de l'industrie de Sambre-Avesnois.

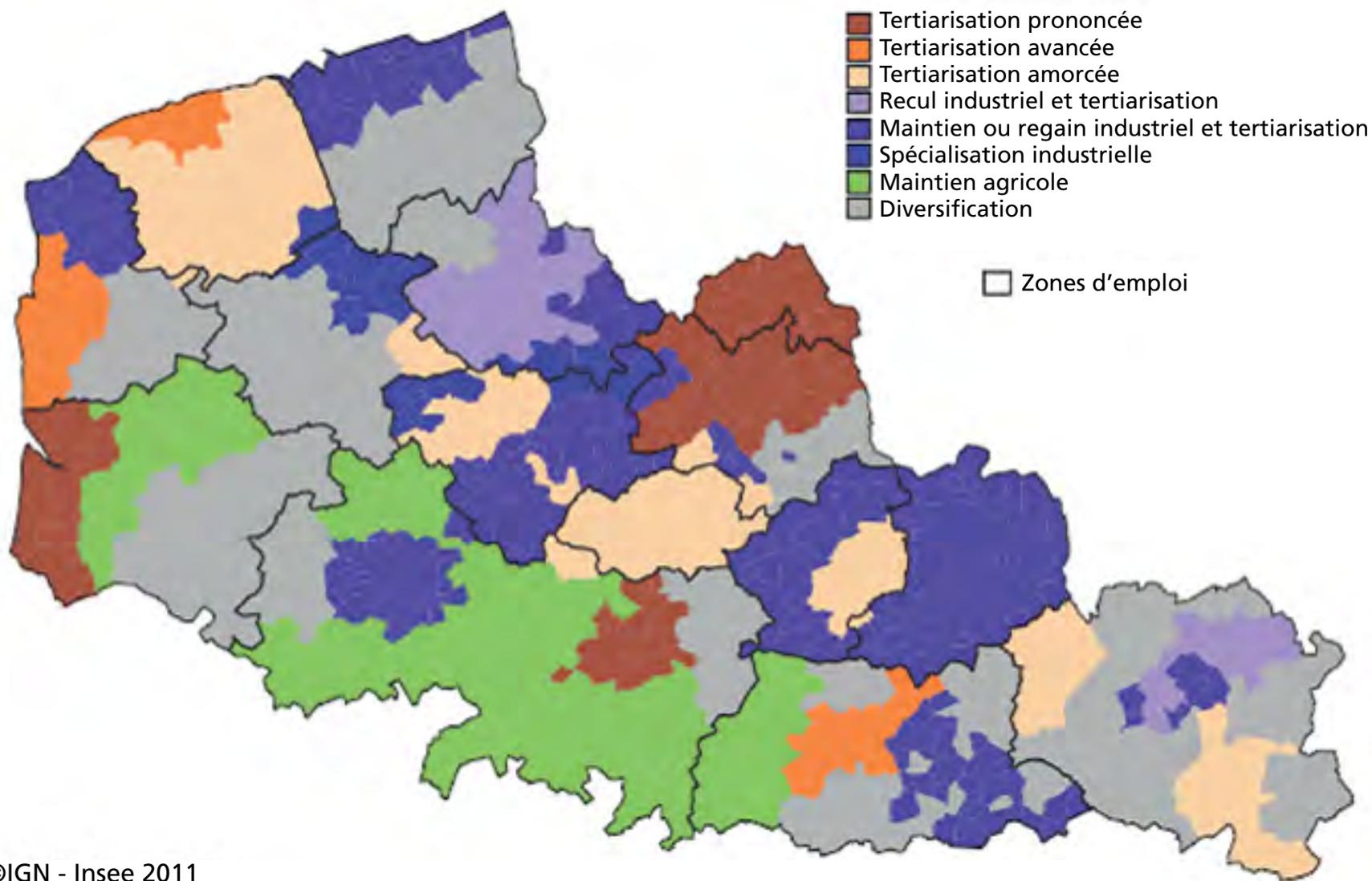
Par ailleurs, des spécialisations se réalisent dans des secteurs en croissance : l'agroalimentaire (Lactalis, Bigard notamment), en lien avec un secteur agricole qui demeure plus important qu'ailleurs, l'énergie (Poweo), l'électromécanique et le matériel nucléaire (Areva).

Les entreprises adoptent de plus en plus une logique partenariale et de réseau pour développer leur activité. Le pôle de compétitivité à vocation mondiale I-Trans, basé à Valenciennes, doit à terme devenir l'équivalent du « *Toulouse du ferroviaire* ». Ce pôle implantera son centre européen d'essais ferroviaires dans le territoire, à Bachant.

235 - Petites et moyennes entreprises

236 - Les fonctions achats et logistique sont généralement gérées directement depuis le siège social.

Figure 41 - Typologie de la structure sectorielle de l'emploi en Nord - Pas-de-Calais de 1975 à 2007



©IGN - Insee 2011

**Note de lecture : les résultats sont cartographiés sur un découpage croisant EPCI et Pays.
Source : recensements de la population 1975 à 2007 (Insee).**

Figure 42 - Les principales implantations de la zone d'emploi en 2007



La Région a également initié une politique de pôles d'excellence. La Sambre-Avesnois est tête de file dans deux domaines : l'énergie avec *Energie 2020/MEDEE*²³⁷ et la mécanique avec *Mécanov*²³⁸. La fédération des entreprises locales dans une logique partenariale doit cependant être améliorée. Un travail est en cours sur le pôle mécanique.

En milieu rural, trois Pôles d'Excellence Rurale (PER) ont été labellisés autour du Maroilles, de la valorisation de la pierre et du bois (la pierre bleue est d'ailleurs labellisée « Marque Parc ») et du réseau transfrontalier « Excellence services », autour des services à la personne. Un pôle d'innovation autour de la pierre bleue est en cours de préfiguration dans le canton de Trélon.

Pourtant, malgré cette dynamique, un manque de visibilité et de connaissance des PER persiste auprès des entreprises du territoire. Pour y remédier, des actions de communication vont être définies.

237 - MEDEE (Maîtrise Energétique Des Entraînements Electriques) est un pôle de recherche appliquée dans les domaines du Génie électrique et de l'Energie..

238 - Pôle régional d'excellence dédié au secteur de la mécanique..

En matière d'économie verte, l'évolution des effectifs salariés des secteurs liés au développement durable dans le Nord - Pas-de-Calais a été d'environ 25 % entre 2000 et 2010 soit treize mille emplois supplémentaires²³⁹. Les secteurs les plus porteurs sont ceux liés à la maîtrise de l'énergie (éco-construction et énergies renouvelables). La Sambre-Avesnois dispose donc d'un important potentiel de développement dans ce domaine.

Un tiers des salariés du privé dans le secteur industriel

En 2010, la Sambre-Avesnois compte 13 602 salariés privés dans l'industrie, ce qui représente le tiers des salariés du secteur privé. C'est la part la plus forte observée dans le département. Ces emplois se répartissent dans 403 établissements.

Le nombre d'emplois industriels est en fort recul ces dix dernières années : les effectifs totaux ont connu la plus forte baisse du Nord depuis 10 ans (- 20 % soit plus de 3 700 postes perdus). Cette tendance se poursuit sous l'effet de la crise économique depuis 2008 (- 3,1 % encore en 2010).

Plus de la moitié des emplois industriels sont concentrés dans trois secteurs. Il s'agit, par ordre d'importance :

- de la métallurgie-acierie (Myriad, Vallourec, Akers notamment) qui représente à elle seule 11 % des emplois salariés privés en 2010 ;
- de l'automobile (MCA et sous-traitants) ;
- de la mécanique (Serim par exemple).

Suivent les secteurs des équipements électriques et électroniques (STEEI, Jeumont Electric, etc.) et les produits minéraux / extraction.

Géographiquement, les emplois industriels sont concentrés essentiellement dans les communes urbaines du Val de Sambre (Maubeuge, Aulnoye-Aymeries, Hautmont, Louvroil, Jeumont et Feignies). Dans une moindre mesure, ils sont localisés dans les autres pôles, principalement Fourmies, Avesnes et Le Quesnoy.

L'importance de la sous-traitance, notamment dans les secteurs de l'automobile et de la métallurgie, explique la forte vulnérabilité de la Sambre-Avesnois aux variations économiques, notamment depuis 2008 (cf. *supra*).

239 - Pôle Emploi (direction régionale Nord-Pas-de-Calais), *Repères et Analyses n°9*, «Les emplois de l'économie verte en Nord-Pas-de-Calais en 2011», juillet 2012.

► Un dynamisme des secteurs de la construction et surtout des services

Entre 1999 et 2009, le secteur de la construction a vu son nombre d'emplois augmenter de 690 postes. Malgré les incertitudes économiques, les perspectives restent bonnes et le secteur constitue un réel potentiel d'emplois via notamment la constitution d'une filière locale autour de l'éco-construction, identifiée dans le Plan Local de Développement Économique (PLDE). Le développement de cette filière pourrait être alimenté par des besoins importants de réhabilitation du bâti en milieu urbain et rural (patrimoine et efficacité énergétique).

Plusieurs entreprises du territoire se sont d'ores et déjà associées à des entreprises wallonnes pour former la grappe « Avenir Eco du Hainaut » mais ce potentiel est encore peu valorisé faute de formation adaptée et d'organisation des entreprises locales, notamment pour répondre aux marchés publics.

La tertiarisation du tissu économique explique une croissance de l'emploi salarié dans le territoire et concerne tous les secteurs géographiques. Les services comptent 2 085 postes de plus en 2009 par rapport à 1999. Malgré cette dynamique, l'ensemble du secteur tertiaire (services et commerces) reste le moins important du Nord. Il représente 57,5 % des emplois salariés privés en 2010 contre 72 % dans le département.

Les activités publiques sont bien représentées avec environ 20 000 emplois. Le social et le médico-social représente le premier secteur dans le tertiaire. De nouvelles formations supérieures dans certaines spécialités médicales (pédiatrie, chirurgie dentaire) sont d'ailleurs proposées à Maubeuge. Les métiers de l'éducation sont également bien présents.

Les activités liées aux technologies de l'information et de la communication et les services aux entreprises à forte valeur ajoutée, encore faibles du fait de la forte dépendance à des centres de décision extérieurs, sont en fort développement. Sous l'égide de l'ACISSI²⁴⁰, un pôle de compétence en sécurité informatique s'est mis en place. La formation universitaire proposée dans ce domaine à Maubeuge s'y inscrit pleinement.

240 - L'Association Conseil Installation Sécurisation des Systèmes Informatiques, composée d'universitaires et de personnes issues du monde de l'entreprise, a été créée en 2004.

Le nombre d'emplois salariés privés dans le commerce s'est légèrement replié en dix ans²⁴¹. Les perspectives pour les années à venir ne laissent pas présager de création d'emplois selon les professionnels.

À l'échelle de la Sambre-Avesnois²⁴², l'évasion commerciale est de l'ordre de 16 % des dépenses (1/6ème) ; le Valenciennois en capte 28 % et la Belgique 13 %. Cette évasion commerciale atteint les 38 % dans le Quercitain, principalement vers les commerces du Valenciennois. La CCI Grand Hainaut pointe globalement une hausse importante de cette évasion commerciale depuis 2006 (+ 4 points).

L'offre commerciale se concentre dans les pôles les plus importants. 50 % du chiffre d'affaires total de Sambre-Avesnois est réalisé autour de Maubeuge (36 % dans la zone commerciale de Louvroil/Hautmont et 15 % dans le centre-ville de Maubeuge²⁴³). Des projets se développent également dans les autres principaux pôles (Le Quesnoy et Aulnoye-Aymeries notamment).

Cette tendance à la polarisation entraîne un fort recul du commerce de proximité dans les centres-villes et les centres-bourgs. De nombreuses communes rurales peinent à ancrer une activité commerciale minimale. Un document d'aménagement commercial est en cours de définition dans le cadre du SCoT.

Pour les acteurs locaux, l'enjeu est fort concernant la création de commerces et de services de proximité avec la volonté des artisans-commerçants de participer au développement économique et à la revitalisation des centres-villes ou centres-bourgs. Des actions de valorisation du commerce de proximité sont déjà mises en œuvre dans le territoire notamment le réseau des Boutiques de l'Avesnois initié par le Parc Naturel Régional de l'Avesnois.

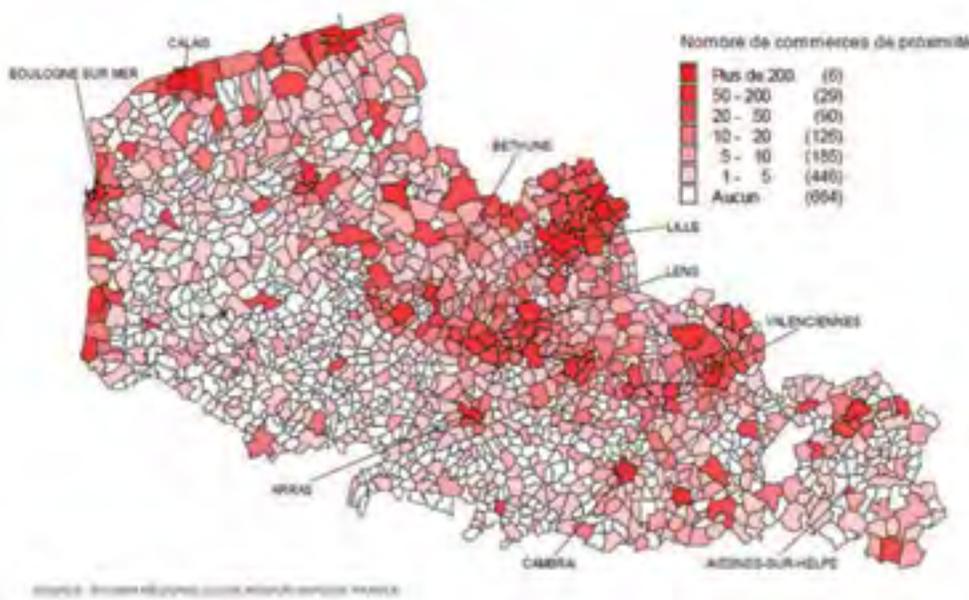
Le PLDE de Sambre-Avesnois fait du développement du tertiaire un de ses principaux objectifs notamment le commerce et le tourisme. Il identifie également d'autres secteurs d'activités potentiellement créateurs d'emplois : l'artisanat et l'économie sociale et solidaire.

241 - CCI Grand-Hainaut, « Livre blanc du commerce », 2012.

242 - Diagnostic du document d'aménagement commercial.

243 - Idem.

Figure 43 - Les commerces de proximité par commune



IV . L'agriculture et le bois, des filières économiques essentielles pour le territoire

► Le premier producteur de lait du Nord²⁴⁴

En 2009, 2 136 personnes dont 1 429 chefs d'exploitation travaillent dans les exploitations de Sambre-Avesnois soit 3,2 % de l'emploi total. Cette part est deux fois et demie plus élevée que dans le Nord. Depuis 2000, l'emploi agricole dans le territoire a reculé de 27 %, la main d'œuvre familiale ayant diminué au profit de la main d'œuvre salariée. Près de 30 % des exploitations emploient des salariés.

L'âge moyen des agriculteurs de Sambre-Avesnois est de 48 ans, équivalent à celui de la région. Un agriculteur sur trois a moins de 40 ans et les exploitants de plus de 55 ans représentent 25 % des agriculteurs. Une part non négligeable de ces derniers est sans successeur connu, ce qui représente une problématique majeure pour le devenir de la filière agricole.

Combinant dans l'ensemble moins d'installations et plus de départs que la moyenne du Nord, la Sambre-Avesnois a un taux de renouvellement plus faible (53,3 % contre 62,4 %). La situation apparaît géographiquement contrastée : le taux de renouvellement est satisfaisant dans les cantons d'Avesnes sud et de Solre-le-Château, beaucoup moins à Avesnes nord et dans le Quercitain.

Le territoire bénéficie d'une bonne offre de formation agricole dans deux lycées publics (Le Quesnoy et Sains du Nord) et un lycée privé (Bavay). Une Maison Familiale Rurale est présente à Avesnes-sur-Helpe. L'ESAT²⁴⁵ de la Ferme du Pont de Sains accueille environ 140 personnes en situation de handicap.

60 % de la superficie du territoire sont mis en valeur par l'agriculture, ce qui représente le quart de la Surface Agricole Utile (SAU) du Nord. Cette SAU est légèrement inférieure à la moyenne régionale du fait de la plus grande importance des espaces boisés. Elle a reculé entre 2000 et 2010 de 2,4 % soit à un rythme comparable à ce qui a été observé dans le Nord - Pas-de-Calais. Cette tendance au recul est une tendance générale qui se vérifie au niveau national.

²⁴⁴ - Données issues du recensement général agricole de 2010 et du diagnostic agricole réalisé dans le cadre du SCoT par la Chambre d'agriculture.

²⁴⁵ - Établissement et service d'aide par le travail.

En 2010, 1 374 exploitations sont recensées en Sambre-Avesnois, ce qui présente une exploitation sur cinq du Nord. Là aussi, leur nombre est en fort recul depuis 2000 (- 31 %) ²⁴⁶. Cette tendance s'accompagne d'une restructuration et d'un regroupement d'exploitations dont la taille moyenne a augmenté. Longtemps plus petites que dans le Nord, les exploitations de Sambre-Avesnois sont désormais d'une taille supérieure à la moyenne départementale (74 ha contre 65 ha).

En 2010, la production agricole totale a généré un chiffre d'affaires de 165 millions d'euros. Près de 60 % de ce chiffre d'affaires provient de la production laitière, 25 % de la production de viande et 16 % des cultures.

La Sambre-Avesnois possède un cheptel bovin de 148 000 têtes soit un peu plus de 20 % du cheptel régional. Plus du quart du cheptel du territoire est composé de vaches laitières qui produisent la moitié du lait du Nord - Pas-de-Calais. Les plus importants se trouvent dans les cantons d'Avesnes-sur-Helpe sud, Hautmont et Solre-le-Château. Le nombre de vaches laitières a toutefois diminué de 14 % entre 2000 et 2010, notamment au profit des vaches allaitantes. Les autres types d'élevage (porcin, ovin, caprin et avicole) sont nettement moins présents. La Sambre-Avesnois accueille le premier abattoir régional, Bigard à Feignies (34 000 tonnes) et un important négociant en bestiaux (Cévinor).

Conséquence logique de la prédominance de l'élevage bovin, les productions végétales sont essentiellement fourragères avec une Surface Toujours en Herbe (STH) représentant 57 % de la SAU ²⁴⁷. Cette STH est toutefois en diminution progressive au profit des céréales. Cette évolution n'épargne pas la Thiérache et ses environs où la culture du maïs s'est substituée à une partie non négligeable des prairies (environ 15 % des surfaces).

► Une agriculture diversifiée et respectueuse de l'environnement

La production agricole locale se caractérise par l'importance des produits de qualité qui contribuent fortement à l'identité du territoire. Le Maroilles est depuis 1955 la seule Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) fromagère de la région. Sa production a augmenté de plus de 50 % entre 2004 et 2008 pour atteindre près de 4 000 tonnes.

²⁴⁶ - Si l'on regarde depuis 1979, la baisse est de 60 %.

²⁴⁷ - Surface toujours en herbe. Elle dépasse les 80 % de la SAU dans certains cantons du sud Avesnois.

La récente révision du cahier des charges de l'AOP Maroilles (octobre 2012) et la nécessaire adaptation des exploitations (alimentation, herbe, haies) nécessiteront un accompagnement des producteurs pour permettre le respect de ce cahier des charges dans les deux prochaines années.

La race bovine blanc bleu de l'Avesnois s'est vue attribuer le Label Rouge en 1994. Trois produits sont marqués « Parc » : la viande bovine en vente directe, les jus de pommes / pommes-poires, le cidre.

Une véritable prise de conscience existe sur les menaces qui pèsent sur le sol et l'eau en matière de pratiques agricoles. L'Agence de l'eau, le GABNOR ²⁴⁸ et la Chambre d'agriculture en lien avec le Parc Naturel Régional de l'Avesnois (PNRA) mènent des actions conjuguées pour accompagner les exploitations vers une agriculture raisonnée.

Pour maintenir les prairies et les haies, plusieurs dispositifs sont mis en place tels que la politique départementale d'entretien et de plantation de haies bocagères, les contrats d'agriculture durable et les Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAEt). Les dossiers des MAEt ²⁴⁹ sont montés par le Parc Naturel Régional de l'Avesnois et par la Chambre d'agriculture pour différents engagements ²⁵⁰.

Le programme transfrontalier Inter'Herbe (2010-2013) ²⁵¹ met en œuvre des actions en faveur du développement de la culture de l'herbe dans le territoire transfrontalier de la Grande Thiérache. Concernant des produits phytosanitaires, le territoire est engagé dans le Plan EcoPhyto 2008-2018 afin de réduire de près de moitié leur usage.

Pour la préservation de la ressource en eau, la première Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE) du bassin Artois Picardie, a été mise en place sur les champs captants de Saint-Aubin et Sars-Poteries. Elle a été l'occasion de mettre en œuvre une véritable dynamique partenariale pour l'amélioration des pratiques agricoles et de développer les surfaces d'agriculture biologique.

²⁴⁸ - Groupement des agriculteurs biologiques du Nord - Pas-de-Calais.

²⁴⁹ - La Sambre-Avesnois concentre 42 % des MAEt régionales selon le projet de Plan régional de l'agriculture durable actuellement soumis à enquête publique.

²⁵⁰ - En 2010, ce sont 76 agriculteurs qui se sont engagés dans le dispositif. Au total, 390 dossiers ont été montés dont les deux tiers par le PNR de l'Avesnois.

²⁵¹ - Programme INTERREG IV dont le chef de file est le groupe d'action locale de la Botte du Hainaut de Froidchapelle en Belgique, l'ADARTH étant partenaire et le Parc Naturel Régional de l'Avesnois, associé.

Lors de cette opération, le GABNOR et la Chambre d'Agriculture du Nord ont proposé deux diagnostics aux agriculteurs volontaires, respectivement « Performance et protection de l'eau » et « Phytos Nitrates ». En trois années d'action, 60 % des agriculteurs ont souhaité faire un diagnostic et trois d'entre eux ont envisagé une conversion à l'agriculture biologique.

Fort de ce succès, le territoire est devenu un territoire d'actions Eau et Bio reconnu par l'Agence de l'eau Artois-Picardie. Cette action pilote a rayonné parallèlement hors de son périmètre avec le lancement de deux autres ORQUE (Sud-Avesnois et Nord-Avesnois). Dix autres agriculteurs ont souhaité faire un diagnostic de conversion à l'agriculture biologique avec le GABNOR.

Désormais, la Sambre-Avesnois représente 45 % des surfaces de la région cultivées suivant le cahier des charges de l'agriculture biologique et le quart des agriculteurs bio régionaux²⁵². Plus de la moitié des surfaces est constituée de prairies naturelles et temporaires valorisées par quarante-deux élevages laitiers et sept troupeaux allaitants²⁵³. La place de l'herbe dans les fermes bio de l'Avesnois est donc importante.

Malgré cette spécialisation apparente, l'arrondissement compte également des élevages de poules pondeuses bio, de mouton, du maraîchage, de l'arboriculture, de la production d'escargot, de fromage de chèvre ou encore de miel.

Cette diversité permet aux producteurs bio de l'arrondissement de s'organiser pour commercialiser en circuits courts (pratiqués par le tiers d'entre-eux) au travers de deux marchés spécialisés bio, de quatre AMAP²⁵⁴ et auprès de la restauration collective.

La Sambre-Avesnois a par ailleurs été identifiée comme territoire prioritaire pour la production de lait biologique par le groupe Lactalis. Ainsi, 91 diagnostics de conversion à l'agriculture biologique ont été réalisés et 28 certifications sont devenues effectives sur 2 508 ha avec 6 millions de litres de lait labellisé Agriculture Biologique (AB) supplémentaires.

252 - En 2012, près de 3,5 % de la SAU et 4,5 % des exploitations de l'Avesnois (Source : GABNOR).

253 - Source : GABNOR.

254 - Association pour le maintien d'une agriculture paysanne : Le Quesnoy, Louvignies-Quesnoy, Le Favril et Ohain.

La nouvelle Charte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois a fixé pour objectif d'atteindre au moins 30 % de la SAU en agriculture biologique et 90 % dans les périmètres de protection des captages d'eau à l'horizon 2022.

Cette dynamique territoriale a permis la création du Comité de Pilotage (COFIL) Bio de l'Avesnois, seul territoire en région ayant mis en place un tel outil de gouvernance visant à développer et structurer l'agriculture biologique.

Selon le diagnostic agricole, près de 20 % des exploitations ont au moins une activité de diversification, sans pour autant que cela soit une activité majeure sur l'exploitation. Ces activités sont liées à la transformation de produits, à la vente directe et à l'accueil touristique ou pédagogique. Elles se développent avec l'appui de réseaux et associations qui contribuent au développement qualitatif et à la promotion (Bienvenue à la Ferme, Vacances d'enfants à la Ferme, Association Régionale des Vendeurs Directs, Le Savoir Vert principalement).

Malgré un potentiel important, les circuits courts restent peu développés (88 exploitations) du fait d'une production de denrées qui, pour l'essentiel, nécessite une première transformation (lait et viandes). Le sud du territoire et le nord du Quercitain compte le plus grand nombre d'exploitations pratiquant les circuits courts de commercialisation²⁵⁵.

Un des objectifs du projet « *Assiette durable* » initié par le Département²⁵⁶ est précisément d'ancrer la restauration scolaire dans le territoire en privilégiant les partenariats économiques locaux. Le projet est développé auprès d'agriculteurs biologiques et conventionnels. L'objectif sera d'élargir cette démarche à l'ensemble de la restauration collective (hôpitaux, lycées, établissements pour personnes âgées, etc.). Une démarche est en cours pour fédérer l'ensemble des acteurs locaux autour d'un plan global destiné à favoriser la progression des circuits courts.

L'alimentation-santé est au cœur de nombreuses problématiques de partenaires de Sambre-Avesnois et croise de nombreuses thématiques autour de l'agriculture, la restauration, l'éducation, le social notamment.

255 - Source : Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre.

256 - Le projet « *Assiette durable* » a été expérimentée dans une douzaine de collèges du Département dont deux de Sambre-Avesnois : Saint-Exupéry à Hautmont et Félix Del Marle à Aulnoye-Aymeries.

Dans ce contexte, l'association *Les Sens du goût* a été identifiée par la DRAAF²⁵⁷ pour expérimenter l'un des trois projets régionaux de Maison de l'Alimentation, dans le cadre du Programme national pour l'alimentation.

Cette Maison doit permettre la mise en place d'un espace de travail et d'animation identifié, fonctionnant en réseau avec d'autres lieux (maisons de santé, équipements sociaux et socio-culturels...), localement et en Nord - Pas-de-Calais. L'objectif d'un tel réseau est que les acteurs mutualisent leur savoir-faire et leurs moyens d'actions.

► Une exploitation des forêts essentiellement pour l'export

La Sambre-Avesnois est le territoire possédant le plus grand massif forestier du Nord. Un peu plus d'un cinquième de son territoire est boisé correspondant à 60 % des forêts du département. Une partie de ce massif forestier appartient au réseau Natura 2000. 51 % relèvent du domaine public (État et communes) et 80 % sont détenus par des propriétaires possédant plus de 25 hectares.

La forêt en Sambre-Avesnois poursuit un double objectif :

- la pérennisation d'un milieu riche et rare à l'échelle régionale par la dimension récréative et touristique ;
- la production de bois exploité de trois façons²⁵⁸.

L'élaboration d'une charte forestière de territoire a été initiée par le Parc Naturel Régional de l'Avesnois à partir du printemps 2007. Cette charte vise d'abord à créer un nouvel espace d'échanges et de concertation entre tous les partenaires de la forêt, publics et privés. Ensuite, l'objectif est de faire émerger une stratégie globale, cohérente et partagée afin d'assurer une gestion durable de ce patrimoine naturel entre développement économique et préservation de la ressource du bois.

Les forêts de l'Avesnois sont certifiées PEFC²⁵⁹ à 67 %. Elles sont soumises à une faible pression de prélèvement globalement. Chaque année, 195 000 m³ de bois brut y sont produits, les forêts publiques connaissant une pression de

257 - Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.

258 - Le bois d'œuvre destiné à la transformation (construction et mobilier), le bois de trituration (pâte à papier et aggloméré) et le bois énergie (sous forme de bûches).

259 - Le programme de reconnaissance des certifications forestières est une marque de certification visant à contribuer à la gestion durable des forêts.

260 - Coopérative forestière du Nord.

coupe plus conséquente que les forêts privées. La COFNOR²⁶⁰, implantée à Trélon, vend environ 40 000 m³ de bois par an.

Une partie de l'exploitation est réalisée par des entreprises locales, même si de plus en plus d'exploitants d'origine européenne achètent des coupes sur le secteur. Les entreprises de première transformation (scieries) se maintiennent en Sambre-Avesnois pour l'emballage mais sa mutation progressive pour les besoins des bois dans la construction s'avère nécessaire. Plusieurs grosses entreprises de la seconde transformation (construction bois) se sont développées et figurent aujourd'hui parmi les leaders régionaux. Localement, il existe une volonté d'augmenter la récolte des bois en développant des contrats d'approvisionnement en filière courte telles les plateformes commerciales public/privé.

Au vu du nombre d'entreprises de construction et de menuiserie présentes sur le territoire, un marché local en filière courte pourrait être organisé.

Plusieurs projets ambitieux de maîtrise d'ouvrage publique utilisent déjà ces ressources locales : le Pôle Intercommunal de Développement Économique (PIDE) à Fourmies, le groupe scolaire de Féron, la maison de retraite et le collège à Trélon, l'Ecopole à Maubeuge, etc. L'émergence de procédés d'imprégnation axiale ouvre la voie à l'utilisation extérieure des essences locales. Les perspectives de valorisation des bois locaux s'en trouvent décuplées.

La Sambre-Avesnois a donc une carte à jouer dans le développement de la filière bois dans l'éco-construction et les énergies renouvelables. Le bois est d'ailleurs identifié comme une filière d'excellence dans le territoire à travers le pôle régional de compétence, la mise en place d'un cluster bois et le pôle d'excellence rurale. Le Centre du Bois de Thiérache (CBTh), l'un des acteurs importants du territoire, travaille en partenariat avec les universités de Valenciennes et Lille notamment.

Par ailleurs, le programme européen Eurowood a pour objectif de développer la filière bois énergie en favorisant l'implantation de nouvelles chaufferies²⁶¹, en garantissant l'approvisionnement en combustible bois des installations existantes tout en contribuant au maintien et à l'entretien du bocage et des forêts. À ce jour, la puissance totale installée pour les chaufferies automatiques à bois déchiqueté est de 1 390 kW pour treize chaufferies. Aujourd'hui, avec l'aide de la Région Nord - Pas-de-Calais, le Parc naturel régional souhaite développer plus encore cette filière et participer pleinement à la Charte forestière du territoire.

261 - Grâce notamment à l'ingénierie du Parc naturel régional.

Figure 44 - La ressource « potentielle » en bois énergie du bocage par canton



V . Une stratégie récente de l'économie sociale et solidaire définie à l'échelle de l'arrondissement

► Des établissements qui relèvent majoritairement du milieu associatif

En 2010, la Sambre-Avesnois compte 449 établissements de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) soit 9,9 % de l'ensemble des établissements employeurs²⁶². Ils sont présents sur tout le territoire, principalement à Maubeuge et dans les pôles de Fourmies, Avesnes, Jeumont, Aulnoye, Hautmont et Le Quesnoy.

Près de 85 % des établissements de l'ESS sont des associations, 11 % des coopératives, 4 % des mutuelles. Leurs activités sont essentiellement orientées vers les particuliers, peu vers les entreprises et les collectivités.

► Un emploi dans la moyenne départementale

En 2010, l'ESS compte 6 092 postes de travail soit environ 10 % de l'emploi en Sambre-Avesnois. Cependant, par rapport à la population, la densité demeure moins élevée qu'en moyenne régionale (243 postes de travail pour 10 000 habitants contre 343).

Les emplois de l'ESS sont surtout présents dans l'agglomération et autour de Fourmies-Trélon (17 % des emplois dans la CC Action Fourmies et Environs et plus de 25 % dans la CC Guide du Pays de Trélon en 2010).

69 % de ces emplois sont permanents et 62 % occupés par des femmes. Les deux tiers des structures ont moins de dix salariés ; seules huit d'entre elles emploient plus de cent personnes²⁶³.

262 - Coopératives, mutuelles, associations et fondations des secteurs public et privé.

263 - L'AFEJI emploie environ 400 personnes, les Papillons Blancs et la Maison de l'Enfance 350 emplois chacun.

Figure 45 - Les établissements de l'ESS dans les EPCI en 2010

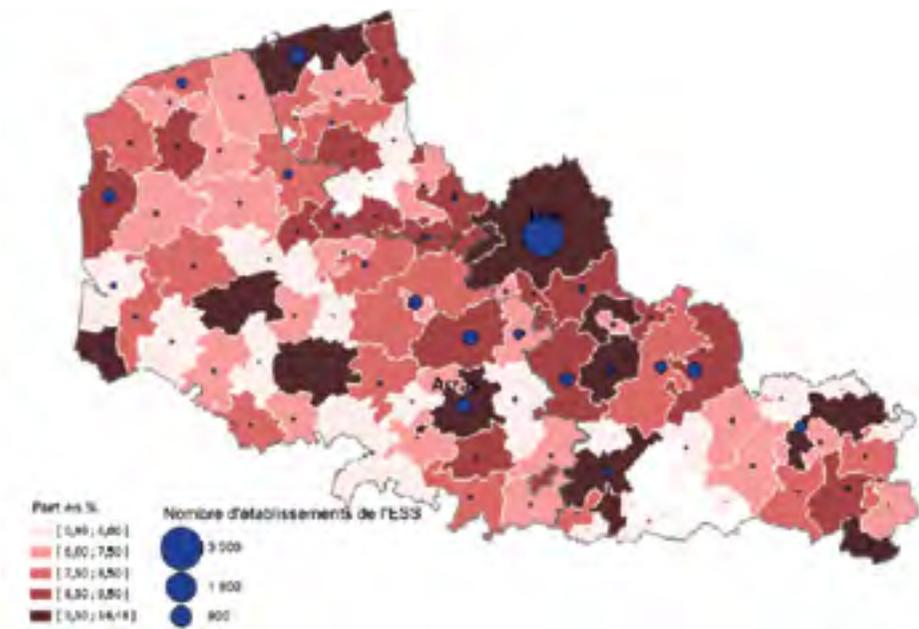
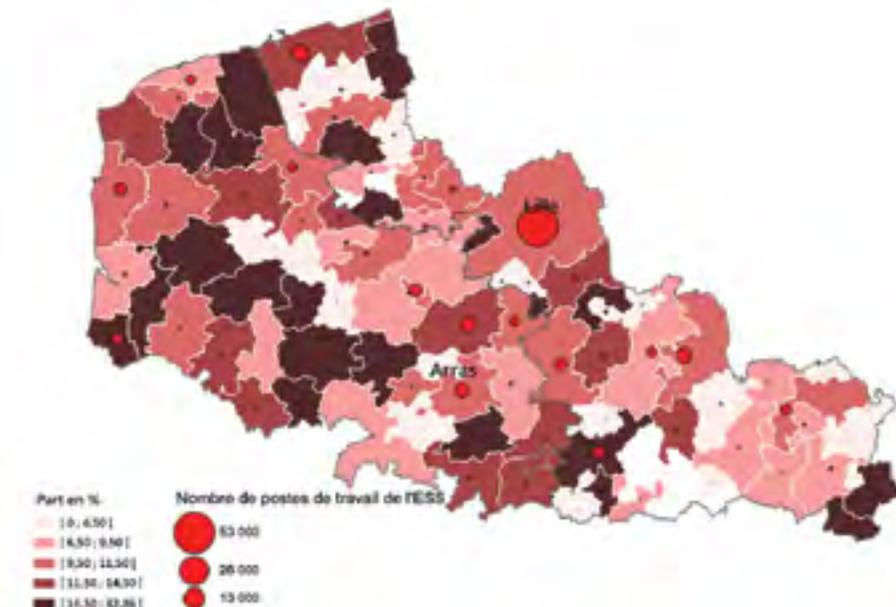


Figure 46 - Les postes de travail de l'ESS dans les EPCI en 2010



► Un réseau d'acteurs qui se structure à l'échelle de la Sambre-Avesnois

Face à ce secteur d'importance, une organisation territoriale des acteurs de l'ESS s'est récemment mise en place à travers le Conseil territorial de l'ESS.

Sous l'impulsion du Conseil régional, de la CA Maubeuge-Val de Sambre²⁶⁴ et des acteurs de l'ESS, le territoire a engagé une démarche de co-construction d'une stratégie de développement de l'ESS et d'un plan d'actions 2012-2014 qui s'inscrit dans le cadre du PLDE de Sambre-Avesnois. Le diagnostic a notamment mis en avant cinq grandes problématiques : une faible coopération entre les acteurs, une reconnaissance insuffisante de l'ESS, un manque de dynamique entrepreneuriale, un déficit d'ingénierie au niveau local et un contexte économique et financier défavorable.

Trois grands enjeux majeurs ont été identifiés : la reconnaissance, le renouvellement et l'initiative ainsi que le développement des structures et des emplois. Le plan d'actions s'attachera notamment à l'animation d'un réseau territorial, la mise en place d'un observatoire, la sensibilisation et le renforcement des compétences des acteurs.

264 - Par délibération du 19 mai 2011, l'économie sociale et solidaire a été reconnue d'intérêt communautaire par la CA Maubeuge Val de Sambre.

VI . Une offre culturelle variée, facteur d'épanouissement et d'attractivité du territoire

La Sambre-Avesnois dispose d'une offre culturelle riche et vivante tout au long de l'année. Présente en milieu rural, elle reste encore concentrée au sein de la Communauté d'agglomération Maubeuge-Val de Sambre (Le Manège, Les Nuits Secrètes, le conservatoire de Maubeuge, La Gare numérique de Jeumont, etc.).

► Des salles de spectacle et des cinémas concentrés dans l'agglomération

Le *Manège* à Maubeuge est labellisé « Scène nationale »²⁶⁵ par le Ministère de la Culture. Scène transfrontalière, cette structure fonctionne en partenariat avec Mons et sa programmation est en partie décentralisée dans l'agglomération. Au total, cette scène compte plus de 5 000 abonnés et reçoit plus de 60 000 spectateurs par saison.

En 2015, la ville de Mons, en Belgique, sera « Capitale européenne de la Culture ». La même année, la ville de Maubeuge, en partenariat avec l'agglomération, sera « Capitale régionale de la Culture » et le nouveau *Musée – atelier départemental du Verre* à Sars-Poteries sera inauguré²⁶⁶. Ces événements d'envergure, sur lesquels le territoire pourra capitaliser, représentent une réelle opportunité en termes d'attractivité et de rayonnement. Le renforcement des coopérations et des synergies entre acteurs devrait aussi favoriser une plus grande coordination des actions.

En-dehors de l'agglomération, trois autres salles de diffusion équipées se trouvent à Fourmies, au Quesnoy et à Englefontaine. Il existe aussi un théâtre de plein air à Lez-Fontaine, le Théâtre de Verdure de 500 places.

La *Gare numérique* de Jeumont, « plateforme d'art et de technologie numérique », est installée dans une partie des anciens locaux de la gare internationale. Cette

265 - Label accordé par le Ministère de la Culture à des théâtres français. Les Scènes nationales ont pour mission la production et la diffusion de la création contemporaine dans le domaine du spectacle vivant, le rayonnement dans le territoire et un travail en direction de tous les publics. Elles sont aussi un espace de ressources pour les professionnels du spectacle vivant.

266 - Ce nouvel équipement offrira entre autres aux visiteurs 1 000 m² de surface d'exposition (comme 120 actuellement), un jardin de sculptures et des espaces dédiés aux activités culturelles.

structure moderne abrite des équipements divers : une salle d'exposition, un auditorium, un plateau de tournage et des studios image et son. Son projet culturel est en cours de définition par la CA Maubeuge-Val de Sambre.

Les cinq cinémas se situent pour l'essentiel dans l'agglomération et à l'est du territoire : à Maubeuge, Jeumont, Avesnes-sur-Helpe, Solre-le-Château et Fourmies. Ils comptent au total quatorze salles. Le plus grand d'entre eux, situé dans le centre-ville de Maubeuge, est composé de neuf salles. Trois salles dont deux à Avesnes-sur-Helpe sont classées « Art et Essai ».

En-dehors de ces structures, de nombreuses projections sont organisées par des associations (telles que *CinéLigue*) dans des théâtres ou des salles de mairie. La population du Quercitain se tourne principalement vers le multiplexe de Valenciennes, malgré la programmation régulière au Théâtre des 3 Chênes, équipé pour des projections cinématographiques.

Les événements culturels organisés en Sambre-Avesnois sont de nature variée (musique, danse, théâtre, livre, patrimoine, etc.) et se déroulent tout au long de l'année. Certains de ces événements bénéficient d'une notoriété qui va bien au-delà du territoire : entre autres les *Féron'Arts* de Féron, le festival *JolyJazz* d'Éppe-Sauvage, les *Folies* de Maubeuge et les *Nuits Secrètes* d'Aulnoye-Aymeries (un des festivals majeurs de la région).

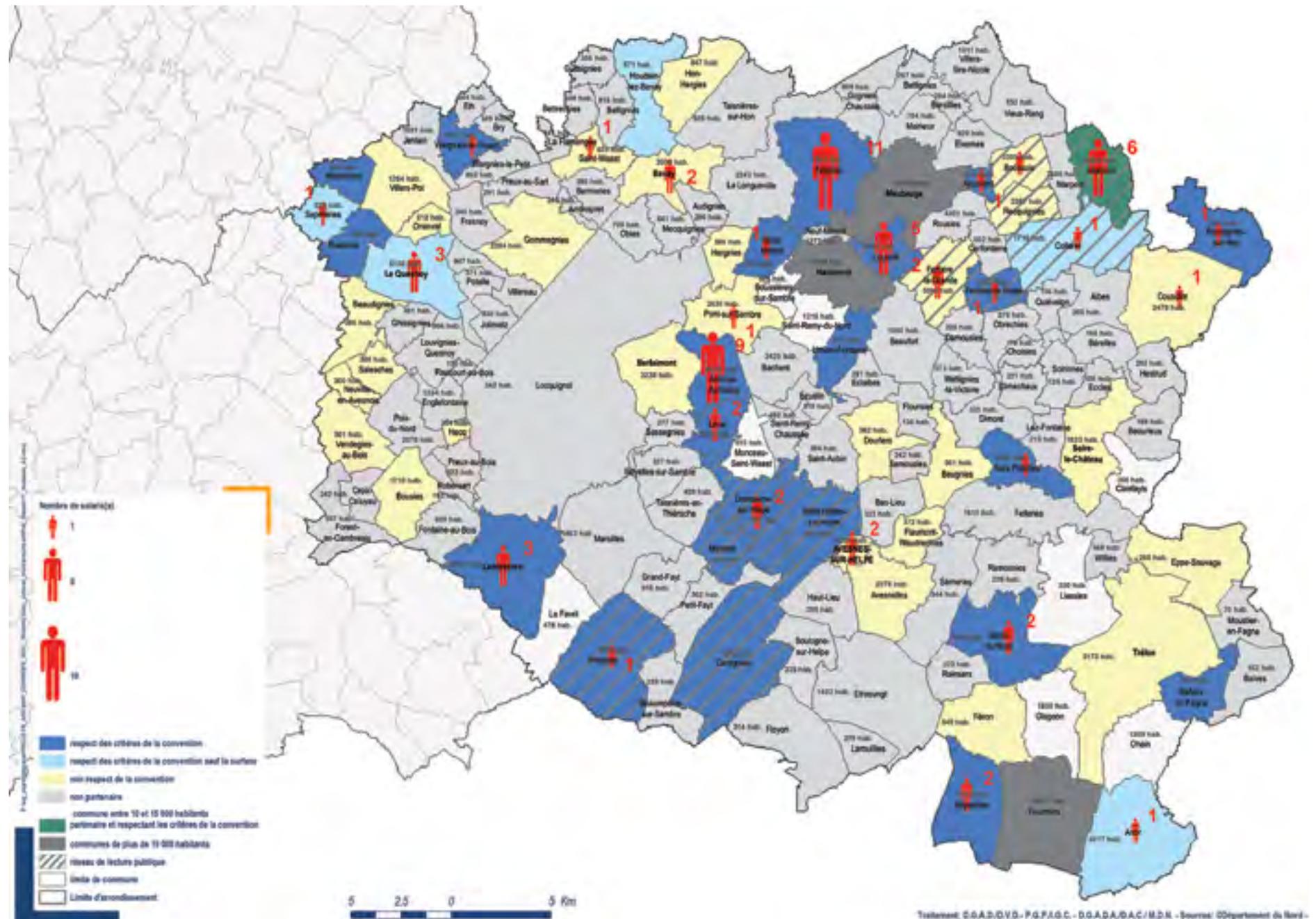
Le futur pôle régional des musiques actuelles situé à Aulnoye-Aymeries proposera en 2014 une offre de pratique et de diffusion spécifique en lien avec ce type de musique. Il accueillera deux salles de spectacle, des espaces de résidence, studio d'enregistrement et centre de formation.

► Une mise en valeur d'un patrimoine identitaire par de nombreux musées, bénéficiant pour certains d'un rayonnement national voire international

Territoire frontalier, la Sambre-Avesnois a souvent été une zone d'invasions et de convoitises. De ce fait, un riche patrimoine forge aujourd'hui l'identité du territoire.

Des vestiges gallo-romains de Bavay, aux casemates en forêt de Mormal, en passant par les fortifications (le pré-carré Vauban et le système Séré de Rivières) et les édifices militaires témoignent d'une histoire mouvementée.

Figure 47 - La lecture publique en Sambre-Avesnois en 2011



L'arrondissement compte quatre villes fortifiées : Avesnes-sur-Helpe, Le Quesnoy, Maubeuge et Landrecies. Les trois premières participent chaque année aux Journées européennes des villes fortifiées. Les trois dernières se sont inscrites au sein du projet européen « *Septentrion : de la ville fortifiée à la ville durable* »²⁶⁷. Six forts (les Sarts, Boussois, Cerfontaine, le Bourdieu, Hautmont et Leveau) ont été construits en périphérie de Maubeuge pour mettre la ville à l'abri des bombardements, lors de la Première Guerre Mondiale.

Le territoire propose plusieurs sites dédiés à la mémoire dont le musée du Corps de Garde à Maubeuge et la nécropole nationale d'Assevent. La ville de Maubeuge a par ailleurs exprimé sa volonté de s'associer aux événements commémorant le centenaire de la Première Guerre Mondiale.

Composé d'églises, de chapelles, de vestiges d'abbaye, le patrimoine religieux est dispersé sur l'ensemble du territoire. Près de 700 oratoires en pierre bleue, ou « bornes-chapelles », forgent son identité.

Moulins à eau, forges, brasseries, verreries, poteries, marbreries, filatures témoignent d'une activité artisanale et industrielle, aujourd'hui largement disparue, mais encore lisible dans le paysage sud-avesnois. L'importance du réseau hydrographique a suscité la construction de nombreux moulins, disparus pour la plupart avec l'ère industrielle. Plus au nord, dans le Val de Sambre, un patrimoine urbain et industriel (architecture Art déco et patrimoine de reconstruction peu valorisé aujourd'hui) témoigne de l'essor économique rapide de cette partie du territoire. Une étude est en cours pour la valorisation du patrimoine industriel dans le Val de Sambre et dans l'Avesnois²⁶⁸.

On trouve en Sambre-Avesnois une large partie des kiosques à musique de la région. Sur la centaine de kiosques du début du XX^e siècle, il en subsiste une quarantaine dont la moitié sont des kiosques à danser. Originalité avesnoise, ces kiosques sont surélevés sur 1, 2 ou 4 pieds. Trois à quatre musiciens y accédaient par une échelle tandis que les villageois dansaient en dessous²⁶⁹.

Les principaux acteurs intervenant dans des projets à caractère patrimonial sont la CA Maubeuge-Val de Sambre et le Parc Naturel Régional. Le Département du Nord les accompagne notamment dans le cadre du dispositif du patrimoine remarquable et celui en faveur des espaces fortifiés. Son intervention en faveur

267 - Dix-neuf villes fortifiées de trois pays d'Europe du nord-ouest partagent ainsi leurs expériences et compétences en matière d'aménagement urbain, de protection et de valorisation de leur patrimoine.

268 - Cette étude part de l'initiative dédiée à l'espace Mémoire verrière de Boussois.

269 - Chaque année en juin, l'opération «Kiosque en Fête», coordonnée par le PNR de l'Avesnois, valorise ce patrimoine.

du patrimoine non protégé au titre des monuments historiques privilégie les sites que les communes ou les intercommunalités ont inscrits dans des stratégies de valorisation ou de réutilisation. L'objectif est de faciliter la redécouverte et la réappropriation du patrimoine par sa restauration, son animation ou par de nouveaux usages.

Le territoire bénéficie de collections et de sites patrimoniaux mis en valeur par une quinzaine de musées non labellisés et cinq labellisés « Musées de France ». Parmi ceux-ci, les deux musées départementaux bénéficient d'un rayonnement national voire international :

- le *Musée-atelier du Verre* de Sars-Poteries, qui possède l'un des ateliers du verre les plus importants d'Europe. Le musée permet de mettre en valeur le passé verrier de la commune, capitale industrielle du verre creux jusqu'en 1937. Il a pour vocation le soutien et la diffusion de l'art contemporain en verre. Il présente la plus importante collection publique française d'œuvres en verre d'artistes internationaux. L'inauguration en 2015 du nouveau musée doit permettre d'exposer la majorité de cette collection (seuls 15 % sont visibles actuellement). Le Musée a accueilli environ 15 135²⁷⁰ visiteurs en 2011 (+ 6 000 en un an) ;
- Le *Forum antique* de Bavay. Capitale de la cité des Nerviens dans l'Antiquité romaine, l'ancienne Bagacum présente aujourd'hui les vestiges de l'un des plus grands forums de l'Empire romain (240 mètres de long sur 110 de large). 33 154 visiteurs ont visité le site en 2011 (+ 8 000 en un an). Cet équipement départemental est engagé depuis plusieurs années dans un programme de restauration et de mise en valeur qui contribue à son rayonnement croissant ainsi qu'à celui de la ville.

L'écomusée de l'Avesnois compte aussi parmi les plus grands sites muséaux pour le territoire en termes de fréquentation. Réparti en 4 antennes thématiques qui mettent en valeur les spécificités locales (le textile et la vie sociale à Fourmies, le verre à Trélon, le bocage à Sains-du-Nord et le bois à Felleries), il a accueilli 52 979 visiteurs en 2011 (+ 4 000 en un an).

Les musées labellisés développent des partenariats entre eux notamment sur la tarification à travers la mise en place du Pass'Verre²⁷¹. L'écomusée de

270 - Source : Comité régional du Tourisme « Fréquentation annuelle des équipements touristiques du Nord - Pas-de-Calais ».

271 - Le Pass'Verre permet la visite à la fois du musée départemental de Sars-Poteries et de l'atelier-musée à Trélon.

l'Avesnois travaille aussi avec la station touristique du ValJoly via le Pass'Joly. La quinzaine de musées non labellisés « Musée de France » permettent la découverte tant des savoir-faire locaux (faïence et poterie, pierre bleue, etc.), de la vie rurale que d'événements historiques. La Sambre-Avesnois est le troisième territoire du Nord en nombre de musées de ce type (16 % du total) après ceux de Lille et Dunkerque. Ils connaissent malgré tout une fréquentation faible et décroissante ces dernières années. Le manque de professionnalisation et parfois de mise en réseau ne favorise pas l'émergence de projets.

► De nombreux équipements de lecture publique et la nécessité de renforcer l'offre des villes-centres

La Sambre-Avesnois est un territoire couvert par de nombreux équipements de lecture publique, y compris dans les milieux ruraux. Soixante-deux communes sur les cent cinquante et une ont une bibliothèque. Beaucoup ont été construites ou reconstruites entre 2001 et 2010 (Féron, Aulnoye-Aymeries, Cartignies notamment).

Les bibliothèques connaissent un taux d'inscrits légèrement inférieur à la moyenne du Nord (15,55 % contre 16 %) mais un budget moyen par habitant supérieur : 2,31 € contre 2,11 € soit le budget le plus important après l'arrondissement de Dunkerque²⁷². En 2011, le taux d'inscrits varie de moins de 5 % à Maubeuge à 25 % à Wignehies.

En termes de dimensionnement des équipements, des disparités existent entre les communes les plus importantes, même si de nouvelles structures ont vu et voient le jour (Jeumont, Aulnoye-Aymeries) et que des projets sont en cours de réflexion (Maubeuge, Fourmies et Avesnes notamment). Il apparaît également qu'en termes de qualité des locaux, de fonds documentaires, d'heures d'ouverture, l'offre culturelle et technique est très variable.

Le travail de la Médiathèque départementale du Nord (MdN) avec les bibliothèques-relais permet néanmoins de proposer un accès à des collections multimédias régulièrement renouvelées. Dans certains secteurs ruraux, quelques initiatives intéressantes sont menées : c'est le cas de la mise en réseau des bibliothèques de Dompierre, de Cartignies, de Prisches et de Grand-Fayt.

272 - Source : *Évaluation du Plan de Développement de la Lecture publique, rapport d'évaluation, janvier 2012.*

En termes de personnel, la question de la professionnalisation est réelle. En effet, de nombreuses médiathèques sont gérées par des bénévoles et des agents qui ne sont pas ou peu qualifiés²⁷³ aux métiers des bibliothèques, surtout dans les communes les plus rurales. Sur les soixante-deux bibliothèques, vingt-quatre sont gérées par des bénévoles et vingt-six par du personnel de catégorie C ou en contrat précaire.

L'accès à la lecture publique est d'autant plus important en Sambre-Avesnois, territoire test dans le cadre de la mise en œuvre du Plan régional de lutte contre l'illettrisme. Ce travail est notamment relayé sur le territoire par l'association Mots et Merveilles.

► Un accès aux pratiques amateur pas toujours satisfait

L'offre en pratique amateur apparaît très concentrée dans la CA Maubeuge-Val de Sambre et autour de quelques communes comme Fourmies, Avesnes-sur-Helpe et Le Quesnoy.

En termes de formation musicale encadrée par des professionnels, plusieurs structures et associations, sont actives sur le territoire telles que la Maîtrise Boréale à Avesnes-sur-Helpe, le Conservatoire municipal de Maubeuge, les écoles de musique du Quesnoy, d'Aulnoye, de Feignies, les associations Bougez Rock, Secteur 7 et les Nuits Secrètes notamment.

Le besoin d'un conservatoire à rayonnement départemental ou régional a été identifié par les acteurs du territoire à destination des habitants qui souhaiteraient se professionnaliser dans le domaine musical²⁷⁴.

La CA Maubeuge-Val de Sambre a mis en place un schéma de développement des musiques actuelles. Elle devrait construire d'ici à 2015 un Pôle régional des musiques actuelles à Aulnoye-Aymeries et soutient d'ores et déjà des ateliers mis en œuvre chaque année dans plusieurs communes.

Elle a également défini un schéma de développement des cultures urbaines visant à promouvoir la pratique et la diffusion de la danse, de la musique, du graff et des sports urbains.

273 - Pour gérer les 62 bibliothèques, en équivalent temps plein, il y a sur la Sambre-Avesnois : 4 agents de catégorie A / 8,25 catégorie B / 51,16 catégorie C / 9,35 contrats précaires.

274 - Les structures les plus proches sont les conservatoires à rayonnement départemental de Valenciennes et de Douai ainsi que le conservatoire royal de Mons.

Dans le domaine du théâtre, un réseau de compagnie de théâtre amateur « Aves'Scènes » est porté par le Centre Régional de ressources du Théâtre en Amateur. Il existe également plusieurs ateliers d'arts plastiques et de nombreuses écoles de danse (Fourmies, Jenlain, Aulnoye-Aymeries, Feignies). La Compagnie du Théâtre de Chambre participe à l'animation et au lien entre la création théâtrale et les publics professionnels.

► Des porteurs de projets dynamiques et des initiatives de maillage

En 2008-2009, la Sambre-Avesnois a été le premier territoire d'expérimentation des ARTS dans le Nord, dispositif de résidences artistiques en milieu scolaire mis en place par la DRAC²⁷⁵. La circonscription de Fourmies-Trélon a d'ailleurs réitéré l'expérience chaque année. La mise en oeuvre de ces résidences a été confiée à La Chambre d'eau, structure régionale de résidences d'artistes et d'ingénierie culturelle basée au Favril, œuvrant depuis 2001 pour le développement culturel des territoires. Cette association met aujourd'hui en oeuvre le projet « Présences artistiques » du territoire de la Communauté de communes du Pays de Mormal et de Maroilles retenu par le Conseil général du Nord dans le cadre de son appel à projets 2012. Depuis 2011, en préfiguration de l'évènement Maubeuge 2015, à l'identique des ARTS, la CA Maubeuge Val de Sambre s'est engagé dans un Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA) en partenariat avec l'Éducation nationale et la DRAC²⁷⁶.

Le territoire compte de nombreuses équipes artistiques professionnelles (musiciens, compagnies de théâtre, plasticiens, etc.). Plusieurs associations professionnelles, essentiellement concentrées dans l'agglomération, portent des projets culturels. Depuis 2004, La Chambre d'eau porte, dans le cadre du PRDESS²⁷⁷, une mission d'appui au développement d'activités culturelles nouvelles du champ de l'économie sociale et solidaire et accompagne ainsi chaque année une vingtaine de porteurs de projets culturels ou artistiques. Les associations portées par les bénévoles sont aussi dynamiques et soucieuses de proposer des initiatives de qualité (Cent Lieux d'Art2, les Féron'Arts, Harpes en Avesnois, Trames).

²⁷⁵ Direction régionale des affaires culturelles.

²⁷⁶ Pour une durée de trois ans, six artistes par an.

²⁷⁷ Plan Régional de Développement de l'Économie Sociale et Solidaire.

L'association Canal Sambre propose des programmes radiophoniques sur l'ensemble de l'arrondissement valorisant les initiatives locales et porte des projets à vocation sociale et culturelle. Les collectivités sont également des acteurs à part entière et des compétences en matière culturelle ont été prises par la CA Maubeuge-Val de Sambre, la CC du Quercitain et la CC du Cœur de l'Avesnois. L'agglomération met en place des ateliers de pratique artistique et sorties destinées aux habitants des communes éloignées ou peu desservies par les structures. Le Département accompagne d'ailleurs chacune des collectivités dans le développement culturel de son territoire.

Le Parc Naturel Régional de l'Avesnois mène actuellement un projet de recensement des acteurs et des ressources culturelles et réfléchit avec eux à un outil leur permettant de mieux travailler ensemble pour développer des collaborations et des projets ambitieux.

Des exemples de collaborations, ponctuelles ou plus durables, existent déjà, tels que le collectif des acteurs de l'Avesnois, animé par La Chambre d'eau, qui a rédigé un manifeste, et les acteurs de la CA Maubeuge-Val de Sambre qui ont une plaquette de communication commune, *Le Buzz*. Ces collaborations pourraient parfois être développées et les initiatives locales ou ponctuelles, donner naissance à des projets structurants.

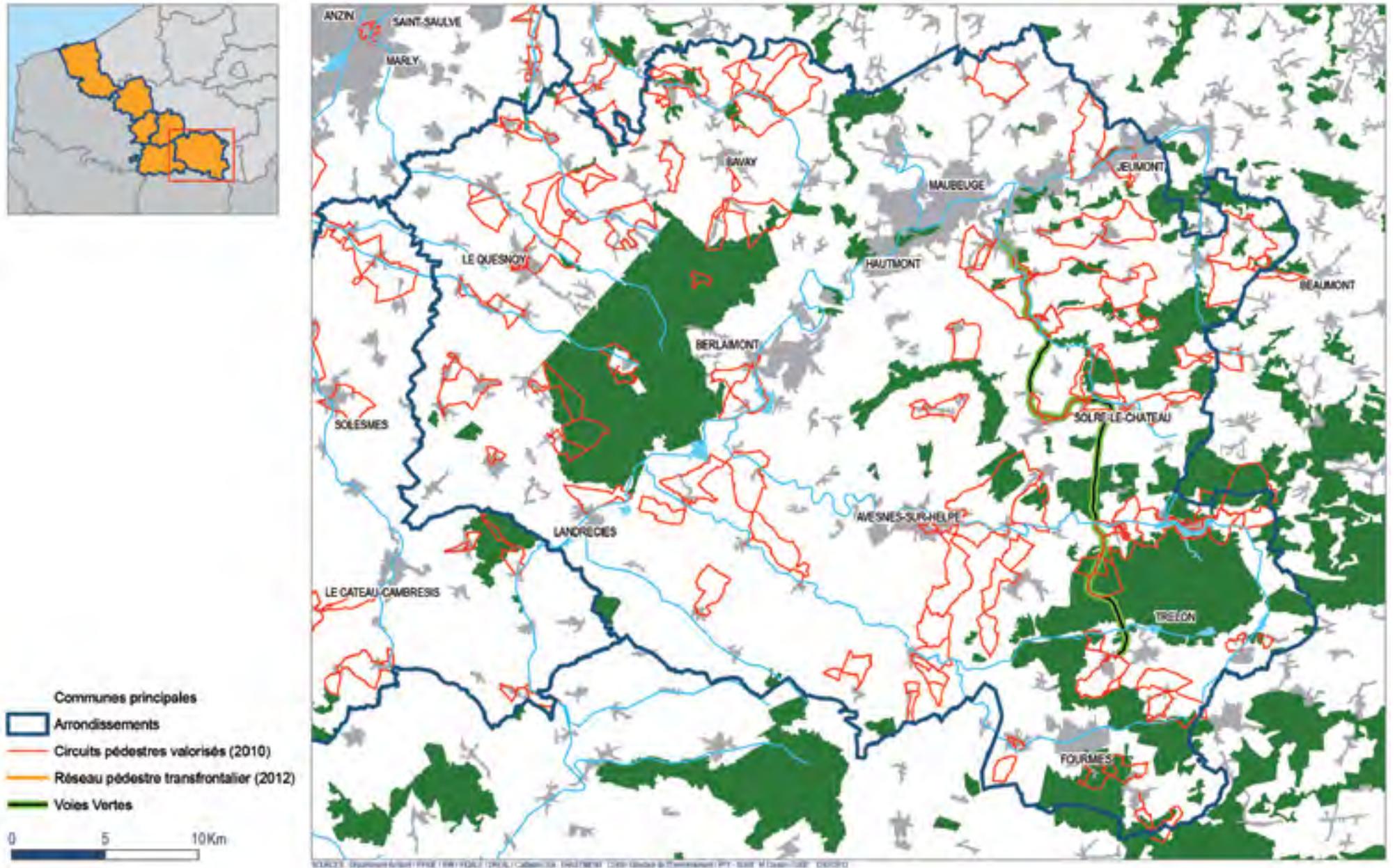
Le Département soutient par ailleurs deux types de réseau dans le territoire :

- un réseau d'insertion par la culture porté par le Centre social de Fourmies et animé par un médiateur qui a pour mission de faciliter l'accès à la culture des personnes en difficulté, en lien avec les structures d'insertion et les travailleurs sociaux ;
- un réseau de développement culturel en milieu rural porté par la CC du Quercitain.

Les projets culturels sont aussi de bons exemples des collaborations transfrontalières. On peut notamment citer :

- la saison culturelle des Transfrontalières qui se tient à Fourmies, Hirson dans l'Aisne et Chimay en Belgique ;
- la programmation unique du Manège Mons – Maubeuge ;
- le programme transfrontalier « *Musique en sol mineur* » qui associe des établissements d'enseignement de musique et de danse : le Conservatoire de Maubeuge, l'Académie de Musique de La Bouverie et l'École de danse Arte Corpo de Frameries en Belgique ;
- La Via Romana de Bavay à Velzeke en Belgique est mise en valeur sur un tracé long de 85 kilomètres. Une prolongation du programme est prévue.

Figure 48 - PDIPR (Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée) : l'offre pédestre



Ces partenariats, déjà importants, pourraient être renforcés et élargis en vue de l'organisation de Mons 2015 et Maubeuge 2015²⁷⁸.

Plusieurs projets culturels sont déjà mis en place dans la perspective de la capitale européenne de la culture. Entre autres le projet transfrontalier No-made (Maubeuge-Mons-Valenciennes) sur les arts numériques et le projet transfrontalier Espace(s) Scène(s) Hainaut(s) dans le domaine des musiques innovantes.

VII . Un large éventail d'activités sportives et de loisirs de plein air

► Des possibilités importantes d'activités de plein air

En complément des pratiques sportives classiques, les loisirs de plein air et la randonnée contribuent à la qualité de vie des habitants et à l'attractivité du territoire notamment d'un point de vue touristique.

La Sambre-Avesnois propose une offre de loisirs de plein air importante et répartie de manière relativement homogène. Quelques équipements structurants, qui attirent une clientèle extérieure, parfois étrangère, ponctuent cette offre :

- le ValJoly, reconnu station touristique en 2008 et station verte en 2010, est un site majeur pour la pratique d'activités sportives et récréatives : nautisme, randonnées pédestres et équestres (320 000²⁷⁹ visiteurs en 2011). Il constitue par ailleurs un point d'appui incontournable pour le développement touristique du territoire²⁸⁰ ;
- l'aérodrome de la Salmagne géré par la CA Maubeuge-Val de Sambre pour la pratique d'activités aéronautiques (16 000 visiteurs en 2011) ;
- le golf de Mormal, seul équipement de ce type en Sambre-Avesnois (11 000 visiteurs en 2011).

La base de loisirs du Quesnoy, le centre de loisirs du Bol Vert à Trélon et l'étang des Moines à Fourmies²⁸¹ sont également des sites importants très majoritairement fréquentés par la population locale.

À l'exception des zones urbaines denses, la Sambre-Avesnois dispose d'une grande variété de circuits et de sentiers balisés pour la randonnée pédestre. Trois sentiers de grande randonnée (GR) et une boucle de grande randonnée de Pays (GRdP) sont recensés dans le territoire. Au total, cent cinquante-et-un itinéraires sont repris au PDIPR²⁸² dont 70 % pédestres, 10 % équestres (forêt de Mormal, vallée de la Solre), 10 % VTT et 10 % cyclo. Selon l'ONF²⁸³, environ la moitié des chemins en forêt de Mormal sont repris dans le PDIPR²⁸⁴.

279 - Comité régional du Tourisme Nord-Pas-de-Calais.

280 - Cf. partie Tourisme.

281 - Base de triathlon depuis 2007.

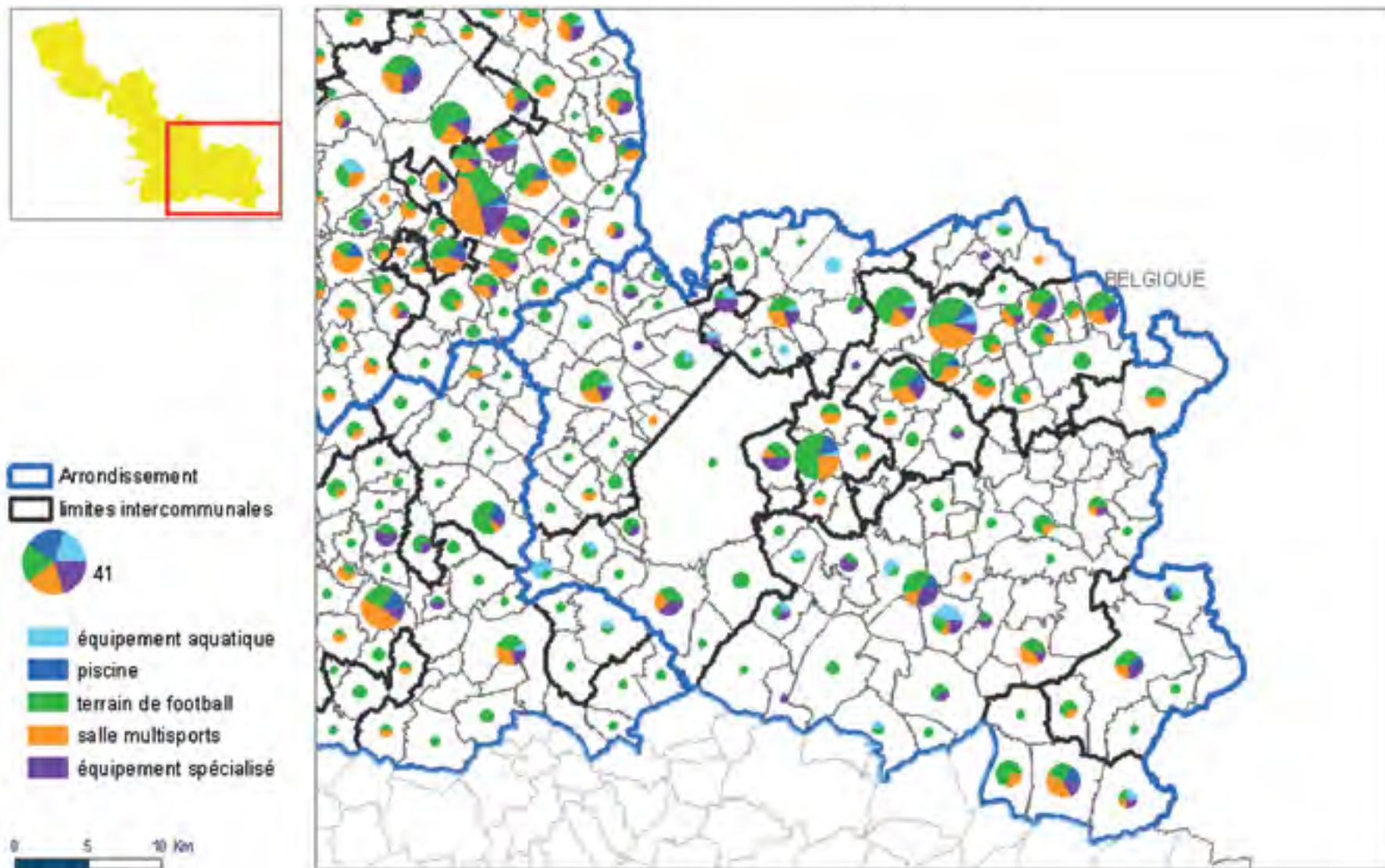
282 - Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

283 - Office National des Forêts.

284 - Source : diagnostic territorial approfondi sur la pratique des sports de nature conduit par Espaces Naturels Régionaux en 2010.

278 - Durant cette année 2015, Mons sera capitale européenne de la culture, Maubeuge, capitale régionale de la culture.

Figure 49 - Les équipements sportifs en Sambre-Avesnois en 2011



Source : Département du Nord / 2012

Si aujourd'hui, l'offre est jugée satisfaisante, l'entretien et la préservation des cheminements pourraient être améliorés en partenariat avec les gestionnaires locaux.

Un des axes majeurs de randonnée est la voie verte de l'Avesnois qui s'étend sur 30 kilomètres de Ferrière-la-Grande à Glageon. Elle constitue à la fois un axe de promenade touristique et d'usage quotidien, un élément de l'euro-route Paris-Moscou et un corridor écologique. La faisabilité d'une liaison vers l'Aisne et la Wallonie par le jalonnement Glageon-Momignies est actuellement en étude. La voie verte de la Sambre sur l'axe transrégional Calais-Dourges-Maubeuge relie la forêt de Mormal à Jeumont en suivant la Sambre. Sa qualité a été améliorée en 2011 et la liaison Maubeuge-Jeumont assure désormais la connexion avec le RAVeL 3²⁸⁵. La CA Maubeuge-Val de Sambre étudie la liaison entre Maubeuge-gare et la voie verte de l'Avesnois afin de compléter l'Eurovélo n°3.

Dans le cadre de son plan cyclable, le Département du Nord a identifié un fort enjeu autour de l'offre cyclotouristique en confortant les véloroutes existantes, en développant l'offre dans le sud du territoire et en favorisant les connexions avec le RAVeL.

Des connexions entre les chemins de randonnée et l'offre d'hébergement existante sont de plus en plus souvent établies, notamment avec les gîtes Panda dans le périmètre du PNR de l'Avesnois et le relai Ecovélo ouvert en 2010 sur l'itinéraire de l'Eurovélo n°3 à Ferrière-la-Grande. Une plus grande offre couplée randonnée/hébergement rural serait de nature à ouvrir des perspectives de développement touristique intéressantes.

Le diagnostic territorial approfondi²⁸⁶ piloté par Espaces Naturels Régionaux à l'échelle des trois PNR du Nord - Pas-de-Calais a été élaboré de manière partenariale en 2011 afin de mieux connaître les acteurs et les activités sportives de nature. Cette démarche est une contribution à la mise en place des parlements des sports de nature. À terme, la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires de sports de nature (CDESI) sera chargée d'élaborer un plan départemental afin de mieux organiser les différents usages.

285 - RAVeL pour réseau autonome des voies lentes mis en place par la Région wallonne dès 1995. Le RAVeL 3 relie Erquelinnes à Tubize, à 15 km au Sud-ouest de Bruxelles.

286 - L'objectif est d'identifier les stratégies de développement assurant l'ouverture du territoire à de nouveaux publics sur la base de nouvelles activités et/ou du renforcement de l'existant, tout en envisageant la pérennité de ces services et la préservation des sites naturels.

Le développement des loisirs de plein air et des pratiques motorisées posent la question de la cohabitation des usages sur les sites de nature. Dans cette pratique, on compte en Sambre-Avesnois douze clubs dont sept dédiées au quad. Un seul est affiliée à la FFM²⁸⁷.

► De nombreuses infrastructures sportives tout public quoique souvent anciennes et encore insuffisantes

Outre les loisirs de plein air, la Sambre-Avesnois apparaît comme relativement bien équipée par rapport aux autres territoires du Nord avec des infrastructures sportives (salles, plateaux multisports, etc.) de nature et d'envergure variées. Il existe cependant une forte disparité de l'offre au sein du territoire du fait du nombre important de communes n'ayant pas la capacité financière pour porter ce type de projets.

Les équipements sportifs de base²⁸⁸ se situent surtout dans les centres urbains et les bourgs-centres. Sur les 151 communes de Sambre-Avesnois, un tiers ne dispose d'aucune infrastructure sportive et un autre tiers n'en compte qu'une seule, correspondant à une offre de proximité à destination de la population locale.

Soucieux de faciliter l'accès au sport pour tous, le Département développe deux politiques d'accompagnement des communes pour la réalisation d'équipements sportifs : la première consiste principalement à soutenir les projets des collectivités permettant l'enseignement de l'éducation physique et sportive au collège ; la deuxième vise à développer le maillage du territoire en équipements de proximité à travers le FDSSES²⁸⁹. Ce fonds favorise les projets des communes rurales pour une pratique associative et/ou de loisirs.

La majorité des grands équipements (piscines, stades d'athlétisme et grandes salles omnisports) se situent au sein de la CA Maubeuge-Val de Sambre. Bien que doté de nombreuses infrastructures de proximité, le territoire du Quercitain ne dispose d'aucun bassin nautique. Les habitants de ce territoire doivent donc se tourner vers l'offre la plus proche, à Aulnoye-Aymeries ou à Valenciennes, soit à environ quinze kilomètres.

287 - Fédération française de motocyclisme.

288 - Selon l'INSEE, il s'agit de pistes d'athlétisme, terrains de grands et petits jeux ainsi que d'installations sportives couvertes.

289 - L'aide à la construction d'équipements avec le Fonds départemental spécifique aux équipements sportifs (FDSSES).

Malgré ce bon taux d'équipement, la Sambre-Avesnois ne dispose pas de grand équipement structurant permettant l'accueil de manifestations d'envergure. La plus grande salle du territoire, la salle Nelson Mandela à Aulnoye-Aymeries, dispose d'une capacité maximale de 1 000 places assises.

D'un point de vue plus qualitatif, la question du vieillissement voire de la vétusté de certains équipements est également soulevée par de nombreux acteurs du territoire. Les communes, notamment les plus petites, rencontrent des difficultés financières d'application de la loi de 2005²⁹⁰. À travers le volet « Aménagement local » du FDAN²⁹¹, le Département du Nord mobilise des moyens financiers pour accompagner les études et les travaux des communes liés à l'accessibilité.

► Des associations et clubs sportifs présents et plusieurs événements de grande notoriété

De nombreux clubs et associations sont présents en Sambre-Avesnois même si leur notoriété en dehors du territoire reste limitée. Les associations sont établies principalement dans les communes les plus importantes (Maubeuge, Aulnoye-Aymeries, Avesnes-sur-Helpe, Fourmies).

Un club handisport est présent à Aulnoye-Aymeries pour le basket et un à Jeumont pour différentes activités sportives. Pour les personnes ayant un handicap intellectuel, le Défi Sport Adapté Avesnois (DSAA), basé à Hautmont, propose des activités physiques et sportives adaptées. Partenaire privilégié du Département, le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) s'est doté en 2007 d'une commission Sport et handicaps. Celle-ci fédère les composantes du mouvement sportif ouvertes aux personnes handicapées (le handisport et le sport adapté). La commission joue le rôle de centre de ressources auprès des comités départementaux du Nord. Son but est de favoriser au maximum l'intégration des sportifs en situation de handicap au sein des clubs et leur prise en compte dans la conception des équipements sportifs.

Certaines pratiques sont mieux représentées en Sambre-Avesnois que dans d'autres territoires du Nord : l'équitation et le cyclisme notamment.

290 - L'objectif de cette loi est que l'ensemble des équipements soient mis en accessibilité d'ici à 2015.

291 - Fonds Départemental pour l'Aménagement du Nord.

En revanche, en milieu rural, les pratiques restent souvent limitées aux sports les plus courants (football notamment). Le *Pass'Sport*, mis en place par le Conseil général, permet la prise en charge d'une partie du coût de la première licence sportive pour les jeunes en 6^e. Le Département intervient également en faveur de l'animation sportive dans les centres de loisirs des communes de moins de 5 000 habitants.

Il existe une grande variété de manifestations sportives, plus ou moins importantes, organisées dans le territoire. Certaines d'entre elles sont reconnues au-delà du territoire, telles que les 20 kilomètres de Maroilles (course à pied), le Grand-Prix de Fourmies (cyclisme) et le Jumping international de Maubeuge (équitation). Certains sites ont, ces dernières années, accueilli de grands événements internationaux tels que le championnat d'Europe d'aéromodélisme et le championnat du monde de parachutisme en 2008 à l'aérodrome de la Salmagne à Elesmes.

Les organisateurs des manifestations sportives s'engagent de plus en plus dans une démarche de développement durable et d'éco-événements en signant une charte d'engagement avec le PNRA (c'est le cas notamment des 20 kilomètres de Maroilles, de la Fête de la Randonnée à Anor, des Foulées Duplex à Landrecies notamment).

VIII . Une économie touristique générant encore de faibles retombées et engagée dans le développement durable

D'un point de vue géographique, le territoire se situe au cœur d'un dense bassin de population (Belgique, Pays-Bas, bassin parisien) qui lui permet de capter potentiellement une large clientèle. La proximité de l'aéroport de Charleroi qui connaît un développement soutenu ces dernières années (près de six millions de passagers en 2011) lui ouvre également des opportunités intéressantes.

► Une richesse de l'offre touristique portée par des potentiels variés

Les patrimoines culturels (cf. supra) et surtout naturels et paysagers, constituent les ressources essentielles de la destination Sambre-Avesnois.

Le maillage de petites randonnées et des axes de circulation douces est très développé (cf. supra). La mise en produit de la randonnée est actuellement menée en relation avec le PNRA, Nord Tourisme²⁹² et France Randonnée, parfois dans une logique transfrontalière. Le territoire dispose d'un bon potentiel en matière de circuits VTT qui reste aujourd'hui encore à valoriser.

Le tourisme fluvial représente un intérêt important en Sambre-Avesnois, particulièrement pour le transit des plaisanciers belges et hollandais. Néanmoins, depuis 2006, la navigation sur la Sambre est interrompue par la fermeture du pont-canal de Vadencourt dans l'Aisne, conduisant à une quasi-disparition du trafic fluvial sur la Sambre. Une association, *Réussir Notre Sambre*, a été créée en 2012 pour signifier la mobilisation des acteurs locaux. Parallèlement, la création d'un espace fluvial²⁹³ à vocation économique, touristique, sociale et environnementale devrait voir le jour à Hautmont.

292 - Anciennement CDT, Comité Départemental du Tourisme.

293 - Projet de port à flot (60 bateaux) et de port à sec (200 bateaux en hivernage dans d'anciennes halles réhabilitées).

De nombreuses fêtes du terroir valorisant les savoir-faire et les produits locaux contribuent à la promotion du territoire ; la fête du Lait²⁹⁴ au Quesnoy et le Rendez-vous des Saveurs d'Aulnoye-Aymeries accueillent plusieurs milliers de personnes chaque année.

La Sambre-Avesnois bénéficie de deux équipements générant des flux importants :

- Le ValJoly, reconnu station touristique en 2008 et station verte en 2010, est un équipement structurant majeur pour la stratégie touristique du territoire. Selon certains acteurs, il pourrait servir de manière plus forte de relais d'informations sur l'offre touristique du territoire auprès de ses clients. Le site a accueilli 400 000 visiteurs dont 143 000 nuitées en 2011²⁹⁵ ;
- Avec 181 755 visiteurs en 2011, le zoo de Maubeuge compte parmi les plus importants parcs au nord de la France. Des investissements à venir vont permettre de tripler sa surface et d'en faire un grand parc de la biodiversité. L'objectif à terme est d'accueillir 350 000 visiteurs par an. Ces sites figurent parmi les vingt sites touristiques les plus visités en Nord - Pas-de-Calais²⁹⁶.

Au total, dix-neuf sites sont labellisés « *Tourisme et Handicap* » dans le territoire (handicaps mental, moteur et auditif). Au-delà du site lui-même, il conviendrait parfois de poser la question de l'approche globale de l'accessibilité (hébergement, voirie, équipement, transports, restauration, encadrement et activités proposées).

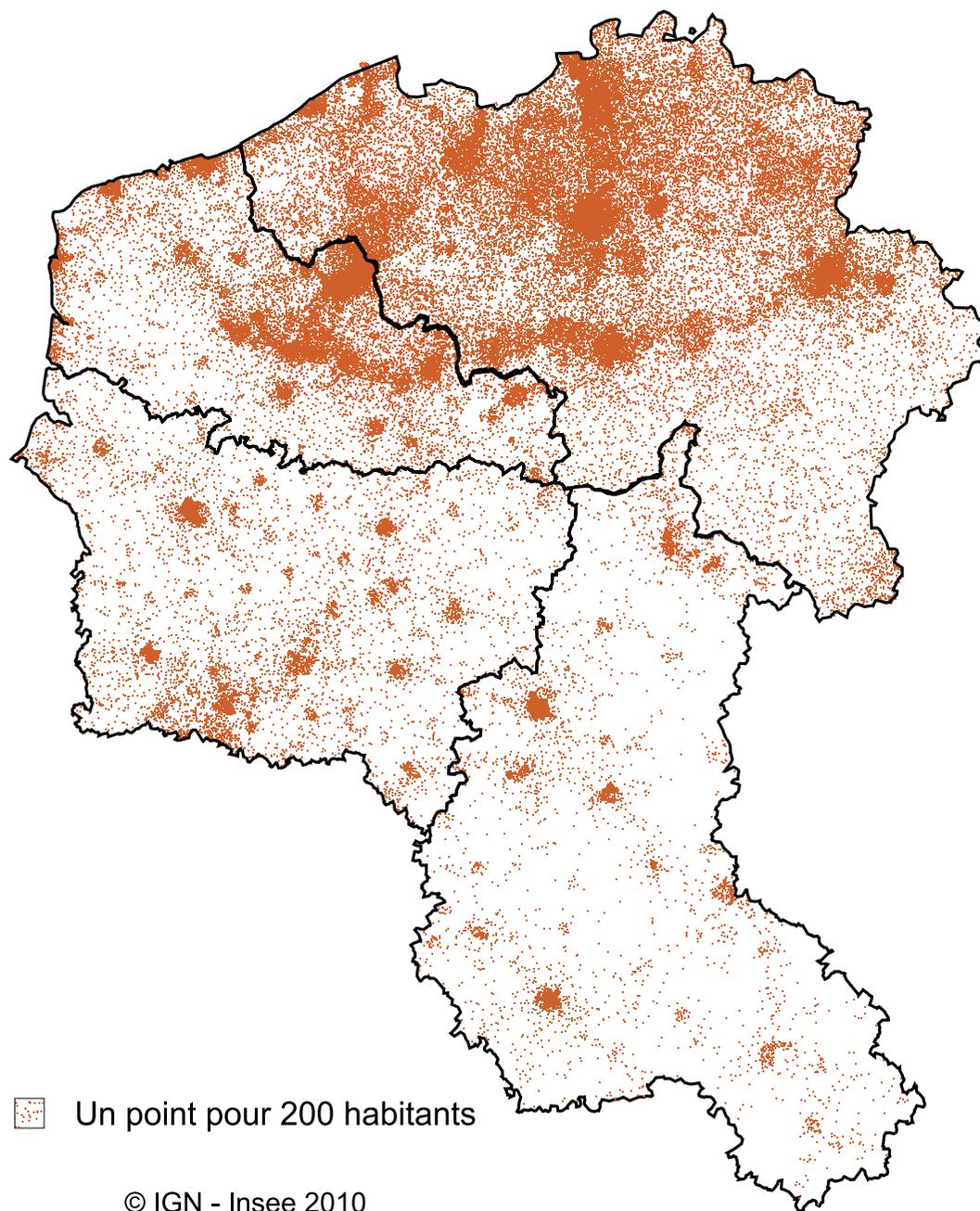
Enfin, de nombreux sites à proximité du territoire sont attractifs et génèrent des flux importants, notamment le Pass de Frameries, le Grand Hornu près de Mons, le Musée Matisse au Cateau-Cambrésis, le Musée des Beaux-Arts de Valenciennes et le lac de l'Eau-d'Heure. Malgré cette situation favorable, le manque de mise en réseau entre ces sites et l'offre de Sambre-Avesnois ne permet pas d'irriguer suffisamment le territoire.

294 - Fête du Parc naturel régional de l'Avesnois.

295 - Source : Syndicat mixte du ValJoly. Début 2012, le ValJoly emploie 83 ETP (dont 65 emplois permanents et 18 ETP saisonniers soit 150 personnes).

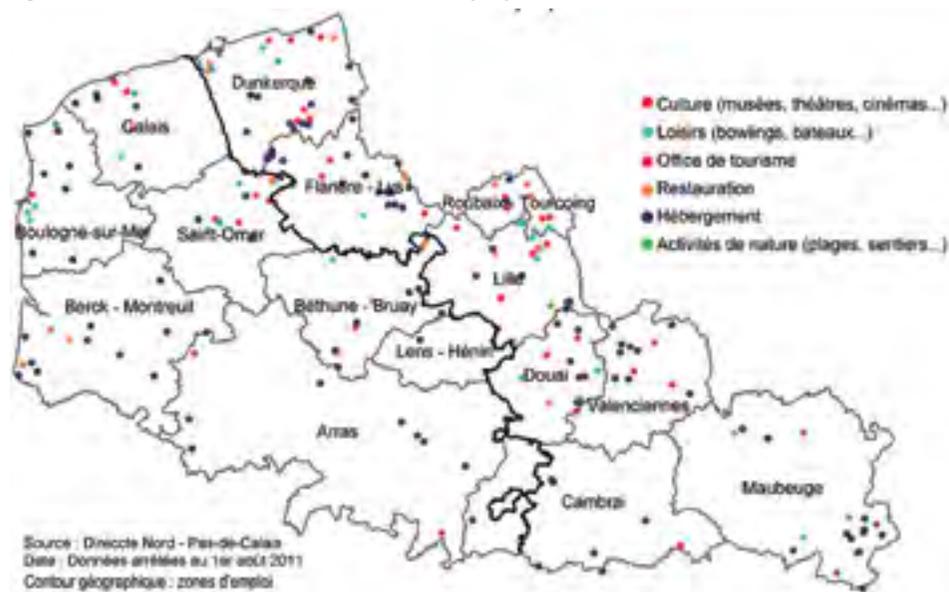
296 Source : Comité régional du tourisme du Nord-Pas-de-Calais.

Figure50 - Densité de population en Nord - Pas-de-Calais, Picardie, Champagne-Ardenne et Belgique



© IGN - Insee 2010

Figure 51 - Les sites labellisés « Tourisme et Handicap » par activité



► Une offre d'hébergement principalement tournée vers le camping

La capacité totale d'hébergement en Sambre-Avesnois représente 15 % de l'offre départementale. Celle-ci relève majoritairement de l'hôtellerie de plein air (campings). La Sambre-Avesnois compte au 30 mai 2012²⁹⁷, quarante campings soit 2 422 emplacements, ce qui correspond à 20 % de l'offre départementale. Majoritairement localisés au bord de l'eau, les campings du territoire sont de qualité limitée : trente campings ne sont pas classés ou sont classés une ou deux étoiles, soit 71 % de la capacité d'hébergements. Dans la majorité des cas, les parcelles connaissent des occupations « à l'année », peu adaptées au développement des séjours touristiques.

Les cent vingt-et-un meublés ou gîtes (sept cent cinquante-neuf lits) et trente-deux chambres d'hôtes (deux cent dix-sept lits) représente 22 % du parc de lits départemental. Ces meublés sont classés à 33 % en deux épis/clés et à 57 % en trois épis/clés. À ceux-ci s'ajoutent les chambres d'hôtes, majoritairement classées en deux épis/clés.

297 - Source : Nord Tourisme.

Dans le périmètre du Parc Naturel Régional, on recense neuf gîtes ruraux labellisés Panda (sur les quatorze présents dans le Nord), sites privilégiés pour la randonnée et l'observation de la nature.

Les 17 hôtels (environ 442 chambres) sont principalement présents autour de Maubeuge, puis dans une moindre mesure, à Fourmies. L'offre hôtelière reste limitée, aussi bien quantitativement (4 % de l'offre départementale) que qualitativement, majoritairement sans étoile, une et deux étoiles (11 hôtels).

Le nombre de résidences secondaires reste peu élevé, de l'ordre de 1 333 logements en 2009 soit 1,3 % du parc total de logements. Ce taux se situe au-dessus de la moyenne du Nord (0,8 %) mais en-deçà de la moyenne régionale (3 %).

Le développement des hébergements touristiques est essentiel pour accompagner la « mise en tourisme » de la Sambre-Avesnois. Dans le territoire de la Sambre, le projet européen transfrontalier Parcoursambre poursuit plusieurs objectifs : la réappropriation du cours d'eau par la population touristique, la diversification de l'offre, la réponse à une clientèle à la recherche d'un séjour atypique dans un hébergement confortable, l'arrivée d'une nouvelle clientèle et le développement des hébergements innovants.

► Une mise en réseau et une professionnalisation des acteurs en amélioration pour un développement touristique durable

Pilotées par le PNRA, à l'échelle de l'arrondissement d'Avesnes, les actions menées dans le cadre du Fonds de Promotion Touristique (FPT) permettent d'adopter une vision supra-communale et multi-partenariale. La mise en place d'un outil de commercialisation à cette échelle permettrait de rendre plus visible encore la destination Sambre-Avesnois en proposant à une clientèle internationale une offre touristique globale (activités, hébergements, etc.).

En 2012, coexistent au total huit Offices de Tourisme (OT) et treize Syndicats d'Initiative (SI) qui relèvent souvent d'une organisation communale encore faiblement mise en réseau mais tendant de plus en plus à l'inter-communalité. Entre 2007 et 2009, la fréquentation des OTSI du territoire a diminué de 24 %²⁹⁸.

298 - Évaluation de la politique départementale mise en œuvre par le Comité Départemental du Tourisme du Nord, Conseil général du Nord.

L'offre d'information touristique est variable selon la taille des structures, à la fois en termes de qualification des professionnels (bilinguisme, accueil) et d'ouverture des structures. L'OT de Maubeuge est le seul à être labellisé trois étoiles en Sambre-Avesnois.

Depuis 2006, le PNRA est détenteur de la distinction *Charte européenne du tourisme durable* (renouvelée en 2012) qui permet de rassembler le plus grand nombre d'acteurs autour d'une stratégie commune et partagée en faveur du développement touristique durable. Les patrimoines naturels et culturels constituent les ressources essentielles de la destination Sambre-Avesnois. Le développement d'un tourisme durable permet de préserver ces richesses, de mieux les gérer et de les promouvoir à long terme.

Les axes importants de cette action collective sont l'accessibilité aux loisirs et au tourisme, la mixité des publics et l'action citoyenne et solidaire. Pour la période 2012-2016, un plan de progrès a été défini autour du renforcement de la gouvernance locale et de la mobilisation des élus locaux, d'une culture commune « Tourisme durable », d'une accessibilité de l'offre pour tous les publics, d'une offre de qualité autour du patrimoine et de l'environnement et d'une plateforme de commercialisation de l'offre notamment.

► Un levier de développement non négligeable

Le tourisme fait partie des priorités inscrites au PLDE²⁹⁹ de Sambre-Avesnois. Le potentiel du tourisme en tant que levier de développement économique est globalement reconnu mais, selon les professionnels, il semble nécessaire de mieux quantifier les retombées économiques afin de gagner l'adhésion des décideurs locaux et faciliter la prise de décision.

À l'échelle du Département, l'Avesnois représente 6 % de l'emploi touristique en 2007 (soit 1 400 emplois). En termes de dynamique, entre 2003 et 2007, le territoire a bénéficié de 300 emplois supplémentaires dans ce domaine (+ 27 %).

L'impact du tourisme sur l'emploi en Sambre-Avesnois est encore limité. Selon les professionnels du tourisme, il apparaît difficile d'évaluer la pertinence de l'économie touristique aujourd'hui tant des interrogations subsistent en termes

de retombées fiscales, économiques et d'emplois. La restauration et l'hôtellerie constituent parmi les plus gros pourvoyeurs d'emplois touristiques du territoire. Mais le développement de ces secteurs est limité par la prédominance de l'excursionnisme.

La CA Maubeuge-Val de Sambre a pris conscience de ce potentiel et est devenue un opérateur important dans le développement de l'économie touristique (étude de développement et projet de restauration du Fort de Leveau à Feignies, musée de la poterie à Ferrière-la-Petite, création d'aires d'accueil de camping-cars, potentiel fluvial, aérodrome de la Salmagne, parmi quelques exemples).

Afin de renforcer l'économie touristique et l'emploi, le territoire se doit de développer le tourisme de séjour et de le rendre complémentaire à l'excursionnisme, en s'appuyant notamment sur le ValJoly, Maroilles et une offre d'hébergement adaptée et structurée.

²⁹⁹ - Plan local de développement économique.

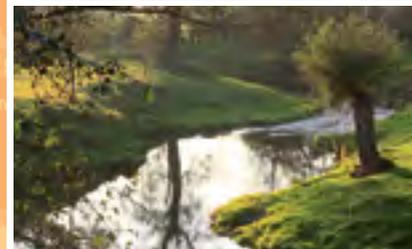
LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Périmètre de Contrat de Territoire de Sambre-Avesnois au 1 ^{er} janvier 2013	4
Figure 2 : Les catégories d'espaces dans le Nord - Pas-de-Calais	7
Figure 3 : Évolution de la population communale entre 1999 et 2009	8
Figure 4 : La pyramide des âges en Sambre-Avesnois en 2006	9
Figure 5 : Projection de la part des 60 ans et plus dans la population totale à l'horizon 2030 (en % et en effectifs)	10
Figure 6 : Typologie des communes de Sambre-Avesnois vis-à-vis de la précarité	12
Figure 7 : Établissements médico-sociaux et sanitaires, acteurs de la prévention en 2012	14
Figure 8 : Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus en Sambre-Avesnois	15
Figure 9 : Les collèges de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe	17
Figure 10 : Évolution du taux de retard en 6 ^e entre 2008 et 2010	17
Figure 11 : Prévention jeunesse : ressources humaines financées et structures œuvrant pour la politique jeunesse en 2012	18
Figure 12 : Établissements et services pour personnes âgées : places installées au 31 décembre 2011 dont places ouvertes depuis 2009 et places autorisées à ouvrir dans les trois prochaines années	20
Figure 13 : Premier décile du revenu fiscal moyen par UC chez les 60 ans et plus	21
Figure 14 : Les services d'aide à domicile en 2012 : services autorisés (juin 2012) et services agréés (mars 2012)	22
Figure 15 : Établissements et services pour personnes handicapées au 31 décembre 2011	24
Figure 16 : Taux d'équipements autorisés en ESAT dans le Nord - Pas-de-Calais au 1 ^{er} janvier 2011	25
Figure 17 : Les professionnels de santé de proximité (offre par commune en 2009)	28
Figure 18 : L'offre de soins dans les arrondissements d'Avesnes-sur-Helpe, Valenciennes et Cambrai en 2010	29
Figure 19 : Les principales infrastructures de transport dans la Sambre-Avesnois	30
Figure 20 : Le réseau fluvio-portuaire régional en 2011	32
Figure 21 : Schéma directeur du très haut débit	33
Figure 22 : Réseau Arc-en-Ciel	34
Figure 23 : Projet de Plan cyclable départemental (schéma d'intentions pour l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe)	35
Figure 24 : Les zones urbanisées en Sambre-Avesnois en 2006	38
Figure 25 : Les aires urbaines de Sambre-Avesnois en 2010	39
Figure 26 : Relief, réseaux et occupation du sol de la Sambre-Avesnois	40
Figure 27 : Zonages environnementaux et espaces naturels sensibles en Sambre-Avesnois	42
Figure 28 : Les cours d'eau en Sambre-Avesnois	46
Figure 29 : État écologique des masses d'eau du bassin (situation en 2009-2010)	47
Figure 30 : La production d'énergies renouvelables dans le NPDC en 2008	50
Figure 31 : Les modes d'occupation des logements des ménages sous le seuil de pauvreté en 2009 dans la Sambre-Avesnois	54

LISTE DES FIGURES

Figure 32 : Situation de la précarité énergétique par commune en 2007	55	Figure 48 : PDIPR (Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée) : l'offre pédestre	82
Figure 33 : La part de logements sociaux en 2008	56	Figure 49 : Les équipements sportifs en Sambre-Avesnois	84
Figure 34 : Les flux domicile-travail entre l'arrondissement et les territoires alentours en 2006	59	Figure 50 : Densité de population en Nord - Pas-de-Calais, Picardie, Champagne-Ardenne et Belgique	88
Figure 35 : Les organismes liés à l'accès à l'emploi et le nombre de demandeurs d'emploi au 31 décembre 2011	60	Figure 51 : Les sites labellisés « Tourisme et Handicap » par activité	89
Figure 36 : Évolution du taux de chômage entre 2007 et 2012 selon Pôle Emploi	61		
Figure 37 : Les sites de formation et des apprentis par zone d'emploi au 1 ^{er} janvier 2010	63		
Figure 38 : La desserte en très haut débit (THD) des zones d'activité économique (ZAE)	64		
Figure 39 : Les entreprises et établissements administrativement actifs en Sambre-Avesnois au 31 décembre 2009	66		
Figure 40 : Les créations d'entreprises dans le Nord - Pas-de-Calais en 2010	67		
Figure 41 : Typologie de la structure sectorielle de l'emploi en Nord - Pas-de-Calais de 1975 à 2007	68		
Figure 42 : Les principales implantations de la zone d'emploi	69		
Figure 43 : Les commerces de proximité par commune	71		
Figure 44 : La ressource « potentielle » en bois énergie issue du bocage par canton	75		
Figure 45 : Les établissements de l'ESS dans les EPCI en 2010	76		
Figure 46 : Les postes de travail de l'ESS dans les EPCI en 2010	76		
Figure 47 : La lecture publique en Sambre-Avesnois en 2011	78		

Enjeux et orientations



LES ENJEUX¹ DE SAMBRE-AVESNOIS



ENJEU 1 : Renforcer les coopérations territoriales 4



ENJEU 2 : Améliorer l'accessibilité du territoire, surtout pour le sud et l'est et favoriser les mobilités 6



ENJEU 3 : Renforcer la complémentarité et l'adaptation locale des réponses sociales, médico-sociales et sanitaires 9



ENJEU 4 : Favoriser un développement équilibré du territoire entre espaces naturels, ruraux et urbains 14



ENJEU 5 : Garantir la préservation des milieux naturels et agricoles et la gestion durable de l'eau 17



ENJEU 6 : Assurer une offre de logements équilibrée, adaptée et attractive 21



ENJEU 7 : Dynamiser le tissu économique, notamment agricole et le diversifier pour développer l'emploi 24



ENJEU 8 : Favoriser l'appropriation et l'accès de tous à la culture, aux sports et aux loisirs de plein air 29



ENJEU 9 : Développer une économie touristique durable 34

LISTE DES SIGLES 38

1 - Ces enjeux ne font pas l'objet d'une hiérarchisation. Ils contribuent tous au projet stratégique du territoire.



ENJEU 1 : Renforcer les coopérations territoriales

Aujourd'hui, la mondialisation des échanges et l'intégration européenne conduisent les territoires à mettre en œuvre des modes de travail nouveaux pour assurer leur attractivité et leur développement.

Les coopérations territoriales s'inscrivent à des échelles différentes, au sein même de la Sambre-Avesnois et au-delà de ses limites administratives.

Au 1^{er} janvier 2013, la Sambre-Avesnois compte 151 communes dont 122 ont moins de 2 000 habitants. Toutes font partie d'un EPCI¹. Dans un contexte financier contraint, la solidarité intercommunale est à renforcer afin de monter des projets locaux, innovants et structurants et ainsi répondre aux besoins de tous les habitants, en secteur urbain comme en milieu rural.

Par ailleurs, de par sa situation géographique, la Sambre-Avesnois est historiquement tournée vers les territoires voisins, que ce soit le Valenciennois, le Hainaut belge ou l'Aisne. Des projets communs sont menés sur diverses thématiques, la coopération touche donc l'ensemble des autres enjeux du territoire.

Plusieurs opportunités pourraient contribuer à renforcer et à élargir les coopérations en Sambre-Avesnois : la présence d'un parc naturel régional sur les trois quarts de l'arrondissement, l'adoption prochaine du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), les événements Mons/Maubeuge 2015, la réforme intercommunale ou encore la nouvelle programmation des Fonds européens 2014-2020.

1 - Établissement Public de Coopération Intercommunale.

► Orientation 1 : Développer la coopération et la complémentarité entre les territoires au sein de la Sambre-Avesnois

Depuis 2007, le Schéma de cohérence territoriale de Sambre-Avesnois est en cours d'élaboration à l'échelle de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe. Cette démarche de concertation permet de construire une vision stratégique du développement de ce territoire. En 2011, le Syndicat mixte du SCoT a validé cinq enjeux majeurs pour la Sambre-Avesnois². L'adoption finale de ce document d'orientations interviendra fin 2013.

La mise en œuvre de ces orientations entraînera ensuite une mobilisation collective et pérenne pour favoriser et maintenir les dynamiques locales. À ce titre, une plus grande coopération entre intercommunalités pourrait contribuer à adopter un positionnement plus stratégique. Cette coopération pourrait aussi contribuer à renforcer les capacités d'action dans une logique de répartition équilibrée et complémentaire des services publics et des activités. Une réflexion est aussi à mener sur l'articulation et le niveau des compétences (communal, intercommunal) en respectant le principe de subsidiarité³.

D'un point de vue opérationnel, la mise en œuvre de politiques territoriales et transversales à travers différents outils (Pays, Charte du Parc naturel régional, Programme local de l'habitat, Plan de déplacement urbain, Plan local de l'économie sociale et solidaire, etc.) est d'ores et déjà à poursuivre. Une meilleure coordination des politiques d'aménagement et une plus grande synergie des projets locaux sont à rechercher afin d'améliorer l'efficacité de l'action publique au service de tous les habitants de Sambre-Avesnois.

Afin de favoriser les initiatives portant sur l'ensemble du territoire et garantir l'efficacité publique dans un contexte financier contraint, l'ingénierie locale (technique, financière) est à développer davantage au sein des intercommunalités. Des pistes de coopérations en matière de ressources humaines sont à étudier. Cette mutualisation de moyens humains peut notamment permettre de mieux mobiliser les fonds européens (veille financière, recherche de financements) ou de faire émerger des projets plus innovants.

2 - Mettre le développement économique et la création d'emploi au cœur du projet de SCoT ; faciliter l'émergence de projets qui intéressent tout le territoire ; optimiser le maillage du territoire par une mise à niveau d'équipements qui répondent aux besoins de la population ; développer les coopérations transfrontalières et transrégionales facilitées par une meilleure accessibilité du territoire ; préserver et s'appuyer sur les espaces naturels pour mettre en valeur la qualité de vie du territoire Sambre-Avesnois.

3 Echelle la plus pertinente pour l'action publique.

Pistes de coopération :

- Mutualisation de l'ingénierie publique locale ;
- Réflexion sur une stratégie de recrutement par les acteurs publics et une plus grande attractivité des postes ;
- Mobilisation des fonds européens ;
- Mutualisation, polyvalence et mise en réseau des équipements en veillant à la complémentarité entre équipements structurants et services de proximité.

► Orientation 2 : Favoriser les démarches de coopération avec d'autres territoires

La Sambre-Avesnois bénéficie d'une position géographique favorable du fait de la proximité de grands pôles urbains inscrits dans la dorsale européenne (Mons, Charleroi, Lille, Bruxelles), véritable cœur économique du continent.

De nombreuses coopérations interterritoriales, notamment transfrontalières, existent dans différentes thématiques telles que la culture, la santé, le développement économique, etc. Ces initiatives sont à poursuivre (Aire métropolitaine de Lille, programmes INTERREG, etc.), à soutenir (GECT⁴ Maubeuge/Charleroi, Pôle métropolitain du Hainaut, etc.) et à développer plus largement, notamment dans le cadre de la nouvelle programmation des fonds européens.

Plusieurs conditions sont à réunir pour parvenir à cet objectif, en particulier l'amélioration de l'accessibilité du territoire (y compris à travers les réseaux numériques) et l'optimisation de l'organisation institutionnelle du territoire (cf. supra).

Pistes de coopération :

- Articulation et mise en cohérence des démarches menées à différentes échelles (Région, Département, EPCI, etc.) ;
- Échanges d'expériences et de bonnes pratiques avec d'autres territoires (cf. inter-SCoT) ;
- Renforcement des coopérations au sein de l'Aire métropolitaine de Lille ;
- Mise en place du Pôle métropolitain du Hainaut et du GECT Maubeuge/Charleroi ;
- Coopération interterritoriale en matière de développement économique.

4 - Groupement Européen de Coopération Territoriale.



ENJEU 2 : Améliorer l'accessibilité du territoire, surtout pour le sud et l'est et favoriser les mobilités

Le territoire étant relativement étendu, la question de la mobilité est primordiale en Sambre-Avesnois en termes de rencontres, d'échanges, d'accès au territoire, à l'emploi, au savoir, à la santé ou à la culture. C'est une condition essentielle de l'épanouissement de tous et du renforcement de l'attractivité territoriale. Par conséquent, cet enjeu touche de manière très transversale l'ensemble des enjeux définis pour la Sambre-Avesnois.

La construction d'infrastructures (notamment routières) est généralement considérée comme un des facteurs fondamentaux du développement territorial, ayant un impact sur l'organisation et la cohésion du territoire.

Cependant, dans une double perspective de hausse du coût de l'énergie et de réduction par quatre des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050, une approche plus optimisée du recours aux transports collectifs et une diversification de l'offre et des modes de transport plus économes en énergie non renouvelable sont à privilégier. L'accompagnement du développement des services ferroviaires, et plus particulièrement d'une liaison rapide vers Lille, ainsi que le développement des lignes transfrontalières de transport interurbain contribueront à une meilleure accessibilité du territoire et au renforcement des mobilités.

Relever ce défi nécessite une mobilisation collective de l'ensemble des acteurs, du local au national. Cette approche globale et partenariale de la mobilité doit se faire aussi dans une logique de maîtrise de l'étalement urbain.

► Orientation 1 : Mieux connecter la Sambre-Avesnois aux territoires voisins, y compris par le numérique

Bien que bénéficiant d'une position géographique favorable, la Sambre-Avesnois apparaît aujourd'hui insuffisamment connectée aux grands axes européens proches⁵ et aux grands pôles urbains (Lille, Mons, Charleroi ou encore Bruxelles, voire Paris). L'arrondissement est le seul du Nord ne

disposant d'aucune desserte autoroutière.

Ces dernières années, des projets routiers structurants ont permis d'améliorer la connexion de l'agglomération maubeugeoise et de l'ouest du territoire à Valenciennes et Lille (RD 649, RN 2, contournement du Quesnoy). Cependant, la poursuite de la jonction à 2x2 voies de la RD 649 de Valenciennes à Jeumont évitera la rupture de charge actuelle. Elle favorisera aussi une liaison rapide vers Charleroi.

Néanmoins, la problématique d'accessibilité et de desserte reste encore importante pour le sud et l'est du territoire. L'amélioration du maillage routier interne est nécessaire.

Dans une perspective de développement économique (y compris touristique) et d'attractivité, la réflexion sur la connexion ferroviaire avec Valenciennes et la métropole lilloise, notamment par liaison rapide, d'une part, et la réouverture à la navigation du canal de la Sambre, d'autre part, sont attendues par les acteurs. Au-delà du transport de personnes, ces deux projets permettraient de favoriser le transport de marchandises par des modes alternatifs au routier et de développer l'offre touristique. La connexion routière avec l'aéroport de Charleroi pourrait également être développée.

Le désenclavement du territoire est à appréhender de manière globale, en termes à la fois d'infrastructures physiques (route, ferroviaire, voie d'eau, etc.) et numérique. Il est important de rappeler que les réseaux numériques contribuent de plus en plus à l'accessibilité et à l'attractivité du territoire, déterminant l'implantation ou le développement d'entreprises et de nouvelles activités (télémédecine, télétravail notamment), l'arrivée de nouvelles populations, etc. La mise en œuvre du Schéma directeur du Très haut débit dans la région Nord - Pas-de-Calais contribuera à moyen terme à une meilleure couverture numérique du territoire.

Pistes de coopération :

- Partenariat dans le cadre du Schéma départemental de mobilité et du Schéma directeur du Très Haut Débit ;
- Optimisation de l'usage des équipements et moyens de déplacements existants ;
- Intégration de la maîtrise des déplacements dans les PLU et le SCoT ;
- Développement des connexions avec Charleroi.

5 - À sept kilomètres du réseau européen le plus dense d'Europe.

► Orientation 2 : Favoriser une mobilité plus durable pour tous

Si la question des infrastructures est importante en Sambre-Avesnois, les difficultés de mobilité sont également d'ordre socio-économique, psychologique ou culturel. En milieu rural, voire périurbain, la dispersion de l'habitat, la concentration des services dans les bourgs-centre et par conséquent l'allongement des distances parcourues créent une forte dépendance de la population à l'égard de la voiture⁶. Les personnes ne disposant pas de moyens de locomotion propres, par choix ou par nécessité⁷, sont dépendants des transports publics ou des systèmes de solidarité.

La mobilité en Sambre-Avesnois est un vecteur de l'intégration sociale, particulièrement pour les publics les plus fragiles⁸, afin de ne pas créer localement des situations d'isolement, voire d'exclusion. Celle-ci ne passe pas nécessairement par une augmentation de l'offre mais par une information adaptée, un accompagnement spécifique ou des actions de promotion de la mobilité visant à lever les freins financiers, sociaux et culturels.

La mise en cohérence des offres des réseaux de transports collectifs (coordination, tarifications et information voyageurs) peut permettre une meilleure lisibilité pour les habitants et les visiteurs. À ce titre, la valorisation du réseau départemental de transport interurbain Arc en Ciel et le travail mené dans le cadre du SMIRT⁹ sont à poursuivre. Le développement d'une offre de transport à la demande, s'appuyant éventuellement sur une centrale de mobilité, peut aussi concourir à l'organisation et à la visibilité de l'offre de service.

Le renforcement des liaisons avec les territoires voisins (Lille, Belgique, Picardie, Paris) est également une piste à envisager pour une meilleure articulation des offres de transports collectifs. Par ailleurs, l'aménagement des pôles d'échanges intermodaux, en particulier autour des gares ferroviaires, est essentiel pour faciliter les déplacements des voyageurs entre modes de transport. Il est cependant souhaitable d'éviter au maximum les ruptures de charge.

6 - Sur l'ensemble des déplacements en Sambre-Avesnois, tous modes confondus, la voiture est de loin le mode de transport le plus utilisé (72 %). C'est la part modale la plus élevée du Nord (cf. diagnostic)

7 - Absence de permis de conduire, incapacité à conduire, contrainte financière, etc.

8 - Les jeunes, les personnes en perte d'autonomie, en situation d'exclusion ou de handicap, etc.

9 - Syndicat mixte intermodal régional de transport pour le Nord-Pas de Calais : il rassemble l'ensemble des collectivités chargées de l'organisation des transports collectifs pour réfléchir et mettre en place de meilleurs services aux usagers. L'objectif : développer et faciliter l'utilisation des transports en commun à l'échelle du Nord-Pas de Calais dans une démarche de développement durable

En complément de l'offre des lignes de transport public régulières, des modes de transport « alternatifs » au transport individuel motorisé (covoiturage, systèmes de location de véhicules ou de vélomoteurs, etc.) sont à développer pour une meilleure adaptation aux besoins, une plus grande souplesse de gestion et d'utilisation.

La pratique du vélo, avec la marche à pied sur les zones denses, est à renforcer car elle participe à la fois à la diversification de l'offre de déplacement, à l'amélioration de la santé, au développement touristique et à la lutte contre le changement climatique. La mise en place d'un réseau, dans le cadre du Plan cyclable départemental, doit faciliter le maillage territorial. Cette offre est à développer en lien avec les itinéraires de loisirs, le réseau des *Véloroutes Voies Vertes* pour proposer un réseau à double usage, et le réseau belge. Cela passe aussi par un meilleur partage de l'espace public, particulièrement en zone dense.

Au-delà des initiatives prises pour améliorer le déplacement des personnes, des actions peuvent être envisagées aussi bien sur la mobilité des services (mutualisation, permanences, services itinérants, etc.) que sur leur dématérialisation.

Pistes de coopération :

- *Coordination des acteurs chargés des transports collectifs ;*
- *Accessibilité de l'offre en transports collectifs, des lieux et des bâtiments pour tous, y compris pour les personnes en situation de handicap ;*
- *Renforcement de l'intermodalité, pour les passagers et pour le fret ;*
- *Réflexion sur une offre de transports alternative au transport individuel motorisé, diversifiée, intégrée et coordonnée à l'échelle du bassin de vie ;*
- *Recherche de solutions adaptées aux habitants et aux besoins des activités en zones rurales ;*
- *Poursuite des actions en faveur de la mobilité des personnes en difficulté ;*
- *Mise en œuvre du Plan départemental cyclable ;*
- *Développement des trajets de rabattement et de diffusion avec les pôles d'échanges.*



ENJEU 3 : Renforcer la complémentarité et l'adaptation locale des réponses sociales, médico-sociales et sanitaires

Pour répondre aux besoins de tous, l'offre de services à la population en Sambre-Avesnois s'est développée ces dernières années dans les domaines du social, du socio-éducatif, du médico-social et de la santé. Ces réponses aujourd'hui apportées sont créatrices de lien social et d'emplois. Elles contribuent à renforcer l'attractivité du territoire. Cependant, elles sont encore trop souvent menées dans une logique réparatrice ou de compensation.

Deux objectifs restent donc à poursuivre. En premier lieu, l'achèvement du maillage territorial à l'échelle de l'arrondissement, plus particulièrement par une mise en réseau des structures et des acteurs. Parallèlement, compte tenu des fortes disparités géographiques en termes de précarité, la complémentarité et la mise en synergie des initiatives publiques sont à privilégier. Une approche par « bassin de vie¹⁰ » permettra de proposer une offre la plus inclusive possible et de rechercher le niveau le plus pertinent pour mener l'action publique.

En tant que chef de file de l'action sociale¹¹, le Département est un soutien aux initiatives locales et, auprès des acteurs locaux, un partenaire-clé dans la coordination de l'ensemble des actions en faveur de l'enfance, de la jeunesse, des familles, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap¹².

Il accompagne le territoire, en cohérence avec son offre de services, dans la prise en compte à l'échelle intercommunale des politiques structurelles de cohésion sociale (logement, insertion professionnelle, etc.). Cet accompagnement est mené en respectant la place des communes, souvent garantes du vivre ensemble, en identifiant et en anticipant les besoins de la population.

10 - Trois bassins de vie peuvent être distingués : « l'Ouest » de l'arrondissement, le Val de Sambre et le « Sud et l'Est Avesnois ».

11 - La loi du 13 août 2004 a désigné le Département chef de file de l'action sociale. Elle lui a ainsi confié une fonction stratégique de pilotage, de coordination et de mise en cohérence. Le Département assume cette responsabilité en s'appuyant sur les compétences des personnes, la créativité des acteurs, les ressources du territoire. Cette approche dynamique et transversale lui permet de mobiliser ses compétences sociales, médico-sociales mais aussi ses politiques volontaristes.

12 - Le 26 mars 2012, le Conseil général du Nord a adopté à l'unanimité pour la période 2012-2015 : le schéma de l'enfance, de la jeunesse et des familles ; le schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale pour les personnes âgées ; le schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale pour les personnes en situation de handicap.

L'enjeu pour le territoire est donc de développer une action publique privilégiant le développement social local, plaçant le citoyen en tant qu'acteur de son environnement, de son bien-être et de son parcours de vie.

En effet, dans un contexte socio-démographique en évolution constante, l'ensemble des acteurs de Sambre-Avesnois aura à répondre à de nouveaux besoins de solidarité émergents, en lien avec l'évolution des modes de vie¹³.

► Orientation 1 : Mieux mailler, mobiliser et coordonner l'offre de services territoriale en matière d'enfance et de parentalité

De nombreux acteurs de Sambre-Avesnois se mobilisent pour proposer une offre de services à destination des enfants, des jeunes et des parents. Dans une logique de proximité, cette offre pourrait être mieux structurée, voire développée dans certains territoires pour en renforcer l'attractivité. Cette offre de services est à coordonner à l'échelle des bassins de vie et des intercommunalités en s'appuyant sur les dynamiques existantes (CEJ¹⁴, CUCS¹⁵, etc.).

Pour adapter et diversifier les réponses aux besoins des familles (familles nombreuses, monoparentales, enfants en situation de handicap, parents en parcours d'insertion professionnelle, etc.), le maillage en termes d'offre d'accueil du jeune enfant de qualité (collectif et individuel) est à finaliser. Cette offre doit être accessible aux ménages les moins aisés et permettre d'encourager le travail des femmes. Concernant l'offre d'accueil individuel, l'amélioration du maillage des Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) apparaît souhaitable.

Afin d'aider les familles dans leur approche éducative, des initiatives visant à renforcer le lien parent-enfant¹⁶ et à soutenir les parents ont vu le jour ces dernières années en Sambre-Avesnois grâce à l'intervention complémentaire de nombreux acteurs (communes, associations et Département). Cependant, le maillage dans les territoires ruraux est à compléter pour accompagner au mieux ces actions de soutien à la parentalité.

13 - Allongement de la durée de vie, isolement des personnes âgées, travail des femmes, évolution des structures familiales, nouvelles technologies et fragilisation des structures de lien social, etc.

14 - Contrat enfance jeunesse.

15 - Contrat urbain de cohésion sociale.

16 - Réseaux d'écoute et d'appui et d'accompagnement des Parents, Lieux de Rencontres Parents-Enfants, Service d'Aide à la Parentalité, Service d'Aide Accompagnement à la Parentalité des parents déficients, Réseau de professionnels « Chemins de parentalité » pour accompagner les parents déficients, etc.

Les efforts en matière de prévention menés par l'ensemble des acteurs de Sambre-Avesnois sont à poursuivre que ce soit pour les enfants ou les jeunes. Cette mobilisation des acteurs est à accompagner d'un développement de structures médico-sociales et/ou sanitaires – notamment celles visant à la prise en charge des troubles de l'apprentissage ou des troubles du comportement (pédopsychiatrie, CMPP¹⁷, CMP¹⁸, etc.) – agréées par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Pistes de coopération :

- *Mutualisation des Relais d'assistantes maternelles pour une meilleure couverture territoriale ;*
- *Accompagnement des initiatives visant l'harmonisation des temps de vie du jeune enfant (travail, crèches, activités, services publics, etc.) ;*
- *Finalisation du maillage territorial des structures de prévention précoce chargées d'accompagner les familles en difficulté éducative (cf. schémas régionaux et départementaux) ;*
- *Encouragement à l'analyse approfondie des besoins en garde collective pour les familles ayant de faibles ressources ;*
- *Démarches de qualification des professionnels et des acteurs associatifs visant à la prévention précoce.*

► Orientation 2 : Permettre à chacun de développer ses compétences pour une meilleure insertion dans la vie sociale et professionnelle

En Sambre-Avesnois, trop d'élèves sortent encore du système scolaire sans aucun diplôme, ce qui ne facilite pas leur employabilité et leur insertion sociale. Pour prévenir le décrochage scolaire, il s'avère primordial de renforcer les partenariats entre collectivités et associations (culturelles, sportives, etc.) et de maintenir le lien entre l'établissement et l'environnement (institutionnel, économique et social) de l'élève.

L'ensemble des ressources locales (éducation populaire, associations culturelles et sportives, services médicosociaux, etc.) sont à mobiliser afin de préparer à la future vie d'adulte. Les coopérations existantes entre les acteurs sont des appuis potentiels (regroupements scolaires, contrat enfance jeunesse intercommunaux, démarche du Projet Educatif Global Départemental, etc.) pour mutualiser les coûts tout en ayant une offre attractive. Le renforcement de la scolarisation précoce (avant 3 ans) et l'évolution des rythmes scolaires peuvent être des opportunités à saisir.

17 - Centre médico-psycho-pédagogique.

18 - Centre médico-psychologique.

La recherche d'un environnement de qualité dans les établissements (lutte contre les discriminations, etc.) contribue à favoriser la réussite scolaire et l'épanouissement personnel des élèves. Les collèges pourraient être davantage ouverts sur leur environnement local, dans un cadre défini (activités extrascolaires proposées par des associations culturelles ou sportives, par des assemblées citoyennes, etc.).

L'offre de loisirs à destination des enfants (et de la petite enfance) s'est développée sur une grande partie du territoire. Néanmoins, cette offre ne s'adresse que partiellement aux adolescents. L'objectif est donc d'accompagner les actions intercommunales et locales pour développer une offre adéquate (collège notamment) en vue d'améliorer les capacités d'initiative, d'ouverture et de responsabilité dans une logique d'innovation (mobilité, ouverture au monde, monde économique, formations en alternance, citoyenneté, etc.).

Enfin, dans une logique intergénérationnelle, les initiatives permettant l'émergence et l'identification des talents et des savoir-faire à tous les âges de la vie sont à encourager, notamment à travers des actions de tutorat, de parrainage, d'éducation populaire, etc. L'accompagnement des élèves et de leurs parents dans le choix des orientations scolaires les plus adaptées est à poursuivre pour y contribuer.

Pistes de coopération :

- Partenariat renforcé pour lutter contre le décrochage scolaire et la sortie du système scolaire sans diplôme ;
- Développement des actions de tutorat, de parrainage ;
- Mise en cohérence territoriale des politiques à destination des enfants et des collégiens dans et en dehors des établissements scolaires ;
- Développement d'actions dans les collèges visant à la promotion de formations en alternance ;
- Développement d'actions d'insertion (de développement social local) auprès des bénéficiaires du RSA visant à la promotion des formations en alternance ;
- Actions intercommunales de qualification à destination des animateurs en charge d'un public d'adolescents.

► Orientation 3 : Favoriser la solidarité et l'autonomie des populations

Dans une société de plus en plus fracturée, la solidarité passe par une consolidation des liens tout en assurant l'autonomie des personnes pour répondre aux besoins de la vie quotidienne. En ce sens, le service public lutte contre toutes

formes de discrimination¹⁹. À l'échelle locale, la solidarité vise à un partage équitable, entre habitants, des équipements et des services présents sur le territoire, ainsi qu'un accès aux ressources, à la qualité de vie et à l'expression citoyenne.

En Sambre-Avesnois, l'étendue de l'arrondissement, sa sociologie, l'histoire des « micro » bassins de vie²⁰ (ruraux et urbains) questionnent l'équité d'accès aux services publics et donc aux droits de chacun. De plus, la réorganisation en cours des différents organismes publics (Etat, CAF, CPAM, la Poste, les institutions judiciaires, etc.) fragilise l'offre du territoire. Le développement de réponses innovantes dans ces domaines est un enjeu important afin de dépasser les contraintes actuelles et maintenir un service public de qualité.

Concernant les jeunes, l'apprentissage de l'autonomie est essentiel pour leur vie future. La jeunesse est une richesse et un potentiel de créativité pour le territoire. Les expériences locales où les jeunes prennent la parole le démontrent. Plusieurs initiatives s'appuient sur les capacités et compétences des jeunes pour les accompagner (Junior association, etc.). De nombreux acteurs sont mobilisés sur ce champ. Associations, collectivités, professionnels contribuent aux actions de prévention jeunesse. La mise en réseau de ces acteurs de la jeunesse et de la prévention jeunesse est à poursuivre en recueillant davantage la parole des jeunes. Ceci permettrait conjointement de disposer d'une offre plus lisible, d'actions innovantes mutualisées et de développer la citoyenneté et l'autonomie des 11/25 ans. Les initiatives de développement social local sont aussi à encourager et à mettre en réseau.

L'expression citoyenne est permise en Sambre-Avesnois par les démarches de démocratie participative de proximité, impliquant des dispositifs d'écoute et de participation. Représentatifs d'une nouvelle approche plus participative des politiques départementales, les *Ateliers Citoyens Départementaux*²¹ s'adressent ainsi à tous, avec la volonté de renforcer les relations directes avec les citoyens. Par ailleurs, un Conseil de développement existe en Sambre-Avesnois sur le périmètre de la CA Maubeuge-Val de Sambre. Une instance participative pourrait être imaginée à l'échelle de l'arrondissement pour mieux appréhender et prendre en compte globalement les besoins et les attentes des habitants.

19 - Homme/femme, ethnique, orientation sexuelle, âge, religieuse, géographique, de résidence, santé et situation de handicap, etc.

20 - On appellera ici micro bassin de vie, l'ensemble des communes desservies en termes de services à la population (publics et privés) par le bourg rural ou la ville (de 5 à 10 000 habitants).

21 - Ces ateliers citoyens s'articulent autour d'un double mouvement. D'une part, la volonté d'informer les citoyens et les partenaires du Département sur les politiques menées et le contexte économique, social et financier. D'autre part, recueillir la parole et organiser des débats contributifs afin de co-construire ou d'évaluer les politiques publiques mises en place par la collectivité.

La plupart des intercommunalités se sont associées au Département en signant le Plan Local de Développement de l'Insertion (PLDI) de Sambre-Avesnois. Les objectifs affichés dans ce contrat partenarial visent à renforcer l'autonomie des populations bénéficiaires du RSA²². Au-delà du soutien des actions contribuant aux objectifs partenariaux du PLDI, il s'agira de structurer, à l'échelle des intercommunalités ou de l'arrondissement, l'offre de service en s'appuyant sur les orientations de la Commission Territoriale d'Insertion²³.

Pour la mise en œuvre de ces orientations, l'expertise des acteurs locaux sera recherchée à l'échelle des bassins de vie ou des intercommunalités, en privilégiant les principes de développement durable (par exemple, lier offre locale de transport public et actions locales d'insertion visant à lever les freins à la mobilité).

Enfin, les initiatives visant à conforter la capacité d'expertise des acteurs de l'arrondissement (sur le champ de l'insertion) sont à encourager (recherche de financements extérieurs de type FSE²⁴, transfert d'expériences innovantes, créations de structures d'insertion par l'activité économique, etc.).

Pistes de coopération :

- Amélioration de l'accès aux droits (connaissance et lisibilité des dispositifs d'aide, délais de traitement) et aux services, en garantissant une qualité d'accueil et de réponse ;
- Développement des modes d'écoute, d'expression et de participation des habitants en s'appuyant sur les associations ou initiatives existantes ;
- Ouverture de nouveaux centres de planification familiale ;
- Mobilisation coordonnée de l'offre de services disponible pour un accès de chacun à l'autonomie.

► Orientation 4 : Adapter les réponses aux besoins des personnes âgées, dépendantes ou en situation de handicap et anticiper les conséquences du vieillissement

À l'identique du Nord et du reste de la France, le vieillissement de la population est une tendance observée en Sambre-Avesnois, aussi bien en zone urbaine qu'en milieu rural. Le phénomène est un peu plus marqué dans le sud de l'arrondissement.

Concernant les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, seule une approche globale peut permettre d'anticiper, de prévenir ou de

22 - Renforcer le droit à l'accès aux soins ; permettre le maintien et l'accès à un logement décent ; rendre les allocataires mobiles ; lever le handicap de l'illettrisme.

23 - À titre d'exemple, démarches de réseau d'arrondissement sur la mobilité, sur l'estime de soi.

24 - Fonds social européen.

réguler les enjeux du vieillissement, notamment la perte d'autonomie et la demande croissante des personnes et de leur famille. La connaissance des besoins et des attentes est essentielle pour poursuivre la mise en place de réponses²⁵ adaptables et adaptées aux personnes âgées²⁶ et à celles en situation de handicap.

En Sambre-Avesnois, les capacités financières des personnes arrivant à l'âge de la retraite seront limitées ou insuffisantes pour entrer en hébergement, du fait principalement de carrières interrompues et des faibles revenus salariés. Le maintien à domicile est donc une priorité locale majeure. Ainsi, les solutions visant à l'adaptation des logements « ordinaires » sont à développer, ainsi que l'accueil familial, favorisant le maintien du lien social. La mise en réseau de l'offre de services sanitaire à domicile ou sociale pourrait être étudiée avec certains établissements.

Davantage de solutions de répit peuvent également être offertes, comme l'accueil de jour ou l'hébergement temporaire, afin de renforcer le soutien aux aidants. L'isolement des personnes âgées demeure pour beaucoup une réalité quotidienne difficile, que ce soit en milieu rural ou en zone urbaine. La lutte contre cet isolement et la valorisation de la place de ces personnes dans la société passe par des actions de solidarité et de mixité intergénérationnelle.

Pour les personnes en situation de handicap, le Département a fixé pour ambition de travailler à l'égalité réelle. Cela nécessite de répondre de manière transversale et globale aux besoins des personnes en matière de mobilité, de logement, d'emploi, de culture, de loisirs, de santé, etc. Les efforts menés sur la mise en accessibilité des équipements et sur la chaîne des déplacements sont donc à poursuivre.

Au vu de la diversité des situations et des répartitions des compétences dans les domaines du logement et de l'hébergement des personnes en situation de handicap, mieux travailler au projet de vie et au développement de l'autonomie est fondamental.

Le Schéma Départemental (cf. supra) prévoit aussi de continuer à évaluer ces besoins dans des logiques territoriales²⁷ et de mutualisation affirmées et de

25 - Les deux schémas départementaux (cf. supra) indiquent la nécessité d'aborder les réponses sous trois dimensions (notion de convergence entre les deux schémas : la prévention, l'accessibilité (accès au droit commun de la population en situation de besoin d'aide à l'autonomie, adaptation du droit commun dès lors que nécessaire) et la compensation (développement de dispositifs spécifiques quand les besoins sont non résolus par les actions d'accessibilité).

26 - En considérant que les besoins sont très différents à 65 ans (loisirs, culture) et à 85 ans (prévalence de la perte d'autonomie).

27 - Territorialisation des équipes médico-sociales chargées de l'évaluation de la dépendance.

soutenir l'innovation et l'expérimentation de nouvelles solutions. Enfin, la réduction des ruptures des parcours résidentiels²⁸ est à appréhender par un meilleur partenariat local, en lien avec l'Agence régionale de santé.

Pistes de coopération :

- Structuration des acteurs et initiatives favorisant le maintien à domicile ;
- Réflexion sur des initiatives innovantes et alternatives aux structures lourdes et coûteuses pour l'accueil des personnes en situation de handicap ;
- Développement de l'accueil des personnes âgées et des personnes en situation de handicap en famille d'accueil ;
- Accompagnement des initiatives de soutien aux aidants familiaux ;
- Poursuite de la mise en place du réseau d'accueil de la Maison Départementale des Personnes Handicapées sur l'ensemble du territoire (mise en place d'une coordination de ces points d'accueil pour l'arrondissement) ;
- Création de plateformes de répit pour personnes âgées (dont haltes de répit itinérantes).

► Orientation 5 : Garantir l'accès de tous à la santé globale²⁹, en veillant particulièrement à l'équité territoriale et aux problématiques de mobilité

La politique locale de la santé, si elle intègre bien entendu les soins et la médecine, doit aussi chercher à en élargir le champ en y associant la prévention (hygiène, surpoids, etc.), l'éducation, ... Les trois dimensions (prévention, promotion et soins) entrent ainsi dans une dynamique commune.

La santé de la population reste une préoccupation majeure en Sambre-Avesnois. Des inégalités se manifestent en termes d'accès aux soins et à l'information pour la prévention.

Néanmoins, les acteurs de santé du territoire se structurent progressivement et les coopérations interterritoriales se développent. Ces dynamiques sont à poursuivre et à renforcer pour que la population dispose au moins d'une offre de soins de premier recours, coordonnée avec les actions de prévention. Les initiatives intercommunales de maisons et/ou de pôles de santé pluridisciplinaires sont des opportunités pour structurer une offre de santé globale, de proximité,

28 - Lors du passage de la jeunesse à l'âge adulte mais aussi lors du vieillissement des personnes en situation de handicap.

29 - La santé globale se définit comme une vision plus large et dynamique de la santé, qui n'est plus caractérisée uniquement par la seule absence de maladie mais par un état complet de bien-être physique, psychologique et social.

articulée avec l'offre de soins hospitalière (de 2^e niveau). Il est essentiel de prendre en compte les facteurs culturels locaux et les freins à la mobilité.

Des défis sont ainsi à relever dans les prochaines années : la désertification médicale, le vieillissement des médecins, la précarité et le mal-être psychique de certains habitants³⁰. Des réponses innovantes sont à imaginer pour faire face à la baisse de la démographie médicale, surtout en milieu rural. Elles doivent permettre de coupler à la fois une offre de soins de premier recours et une prévention de proximité. Les actions globales en faveur du cadre de vie et des services à la population peuvent favoriser le maintien voire l'implantation de professionnels de santé en Sambre-Avesnois.

L'accent doit aussi être mis sur le renforcement des actions de prévention santé en respectant le parcours de santé de chaque individu pour réduire la surmortalité³¹ et améliorer le dépistage précoce. L'adoption de modes de vie plus sains participe également à cette prévention. La mise en œuvre du principe de précaution suppose aussi que les atteintes à l'environnement ayant des conséquences sur la santé soient aussi corrigées à la source.

En s'appuyant sur la connaissance des besoins de la population, il conviendra également de mieux coordonner au plan local les acteurs des domaines sanitaire, de l'action sociale et du médico-social.

Pistes de coopération :

- Meilleure coordination des acteurs de l'action sociale et du médico-social, entre les acteurs du sanitaire et du médicosocial (par exemple pour les situations complexes, le soin pour les personnes en situation de handicap ayant des troubles du comportement) ;
- Renforcement de la coordination de l'offre de santé avec d'autres territoires dont la Belgique et la Picardie ;
- Mise en lien de l'offre de soins et des services de prévention santé ;
- Rééquilibrage géographique des professions et établissements de santé.

30 - Par exemple : le repérage et la prise en charge de la souffrance des enfants en lien avec la médecine scolaire et la pédopsychiatrie.

31 - Liée principalement à des comportements à risque.



ENJEU 4 : Favoriser un développement équilibré du territoire entre espaces naturels, ruraux et urbains

Un développement équilibré du territoire s'appuie sur un projet de territoire partagé (vision prospective et dynamique des forces et potentiels).

Le diagnostic a permis de mettre en avant les nombreux atouts dont dispose la Sambre-Avesnois et qui constituent de véritables leviers d'attractivité. À travers la stratégie d'un développement maîtrisé et équilibré, la Sambre-Avesnois pourra assurer le maintien de son identité et de sa qualité de vie. Son développement pourra s'appuyer en priorité sur les pôles urbains et ruraux, permettant de renforcer les centralités à différentes échelles.

Une complémentarité urbain/rural, mais aussi urbain/urbain, voire urbain/nature est à rechercher pour les usages et activités du quotidien (travail, loisirs, éducation, offre de soins, services et commerces etc.), dans une perspective de réduction des mobilités contraintes et d'attractivité du territoire. Il s'agit ainsi de répondre aux demandes sociales tout en préservant l'environnement et les terres agricoles.

Pour optimiser les charges de centralité, les initiatives en faveur de la polyvalence et de la mutualisation d'équipements publics exemplaires (localisation et accessibilité facilitant l'accès de tous, forte valeur ajoutée environnementale) sont à privilégier.

► Orientation 1 : Favoriser une approche globale et intégrée des projets d'aménagement en tenant compte des spécificités locales

Face à l'aspiration sociétale pour la maison individuelle pavillonnaire, souvent synonyme d'étalement urbain, le réinvestissement des centres urbains et centres-bourgs est nécessaire en Sambre-Avesnois pour les rendre plus attractifs. La valorisation de la vie en ville s'appuie sur un renouvellement urbain requalifiant les

espaces dégradés, offrant des équipements de proximité, des services, des déplacements facilités, sur des prix de loyers abordables et des aménités diversifiées, notamment paysagères, patrimoniales ou encore en termes d'accès à la nature.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Sambre-Avesnois, dont l'adoption est prévue en 2013, préconise le renforcement des polarités, urbaines et rurales, afin de limiter l'étalement urbain et périurbain, réalisé au détriment des espaces naturels et agricoles mais aussi des populations (accès aux soins, mobilité contrainte, etc.).

Une véritable politique foncière accompagnant les projets est donc à privilégier, notamment à travers des outils réglementaires de planification, tels que les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) intercommunaux, les PLH³² et PDU³³, mais aussi des outils de maîtrise foncière (rôle de l'EPF³⁴, des ENS³⁵, des RNR³⁶ par exemple).

Parallèlement, il est essentiel que la ressource foncière soit gérée de manière plus raisonnée et concertée en développant des formes urbaines plus compactes et économes en espace (renouvellement urbain, réhabilitation des dents creuses, densification des activités, reconversion ou renaturation des friches, mixité fonctionnelle). Cette densification des espaces est cependant à envisager de manière différenciée selon les secteurs de l'arrondissement.

Les nouvelles approches de développement et d'aménagement ainsi que les démarches d'urbanisme durable et de qualité (mixité sociale et fonctionnelle, éco-construction, éco-quartier, mobilité, accessibilité, gestion respectueuse de l'environnement), telles celles relayées ou portées par le Parc Naturel Régional de l'Avesnois, sont aussi à encourager et valoriser. L'expérimentation de nouvelles formes urbaines est à poursuivre avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Le SAGE³⁷ de la Sambre, approuvé le 3 décembre 2012, préconise la mise en œuvre d'une gestion de l'eau sur le territoire à travers l'ensemble des documents d'urbanisme³⁸. Ainsi, les projets d'aménagement sont tenus de prendre en compte l'existence des risques d'inondation par débordement et par ruissellement et veiller à ne pas les aggraver.

32 - Programme local de l'habitat.

33 - Plan de déplacement urbain.

34 - Établissement public foncier.

35 - Espaces naturels sensibles.

36 - Réserves naturelles régionales.

37 - Schéma d'aménagement et de gestion des eaux.

38 - Ces documents devront être rendus compatibles au SAGE dans les deux ans.

L'enjeu majeur en Sambre-Avesnois consiste donc à concilier le développement du territoire (habitat, activités économiques, espaces publics, infrastructures), la préservation de l'environnement et la prévention des risques (gestion des eaux, plantation d'essences locales, intégration des bâtiments dans leur site, etc.).

Pistes de coopération :

- Renforcement de la concertation et de la coopération entre acteurs pour une meilleure articulation des projets d'aménagement ;
- Développement de la coopération intercommunale sur les projets d'aménagement pour une meilleure cohérence dans l'exercice des fonctions de chacun ;
- Amélioration concertée de la qualité des pôles existants (centre-ville, centre-bourg, pôles périurbains) et diversification de leurs aménités ;
- Promotion auprès des collectivités de la réalisation des zonages pluviaux à annexer au PLU ;
- Encouragement à l'élaboration de PLU, de PLH et de PDU supra intercommunaux ;
- Valorisation et accompagnement des démarches de renouvellement urbain et/ou d'aménagement innovantes en matière environnementale.

► Orientation 2 : Garantir la qualité du cadre de vie en valorisant l'identité plurielle du territoire

La Sambre-Avesnois est un territoire apprécié pour la qualité de son cadre de vie (paysages naturels, typicité architecturale, habitat rural, etc.). Cela constitue un atout majeur pour le renouvellement de l'attractivité du territoire. La poursuite de l'intégration des recommandations paysagères et architecturales dans les outils réglementaires et les opérations d'aménagement favorisera le maintien de cette qualité de vie et la valorisation de l'identité plurielle du territoire.

Dans une logique de développement rural durable, il est nécessaire de garantir la multifonctionnalité des espaces ruraux (paysagère, agricole raisonnée, économique, sociale et biodiversité) afin d'y maintenir des espaces de vie et l'identité du territoire.

En milieu urbain, une nouvelle attractivité est à rechercher pour enrayer la déprise démographique observée dans les principaux pôles. La requalification des noyaux urbains est à poursuivre afin d'en valoriser le potentiel historique, architectural, environnemental et paysager. La mobilité et l'accessibilité vers les équipements et services sont à faciliter. Par ailleurs, la qualité architecturale et paysagère des entrées de ville est à améliorer.

La mise en œuvre d'actions de protection des espaces naturels et de gestion du paysage et du bocage est à conforter. Conjointement, la multiplication et la diversification des espaces de nature en ville (parcs et jardins, jardins familiaux, espaces verts, etc.) permettent de maintenir un cadre de vie de qualité. Il conviendra d'appliquer à ces espaces des modes de gestion écologique différenciée.

Par ailleurs, les opérations favorisant la réutilisation et la valorisation du patrimoine bâti existant disponible (logements, bâtiments agricoles) sont à favoriser.

Pistes de coopération :

- *Poursuite de l'accompagnement des communes et intercommunalités par une ingénierie de conseil qualifiée : PNR, ADUS, Département du Nord, etc. ;*
- *Mise en œuvre concertée d'outils d'intervention foncière pour préserver les espaces naturels et agricoles au regard des outils réglementaires (SCOT, PLU, SAGE) ;*
- *Identification partagée, valorisation et protection des éléments clés des paysages ruraux et urbains à travers les documents d'urbanisme ;*
- *Accompagnement des opérations de renouvellement urbain, de reconversion ou renaturation des friches, de valorisation et réhabilitation du patrimoine existant.*



ENJEU 5 : Garantir la préservation des milieux naturels et agricoles et la gestion durable de l'eau, des déchets et de l'énergie

Les activités humaines exercent des pressions sur l'environnement qui se traduisent par une fragilisation des écosystèmes, la pollution et l'artificialisation des rivières, un prélèvement important de ressources naturelles et une dégradation des paysages.

En Sambre-Avesnois, le patrimoine naturel, agricole et paysager contribue fortement à l'identité du territoire et la qualité de vie. Le maintien et la préservation de ce patrimoine, loin d'être incompatibles avec l'objectif de développement et d'attractivité du territoire, sont donc à garantir.

Les principes de précaution, de pollueur-payeur, de solidarité entre territoires, doivent être au cœur des réflexions et des actions des acteurs locaux en matière de gestion des ressources environnementales pour les générations futures.

Les collectivités territoriales et les EPCI sont des acteurs essentiels dans la réalisation de ces engagements. Elles ont en effet sur le territoire des actions et des interventions de nature multiple : gestion des réseaux d'eau et d'assainissement, aménagement du territoire, organisation des transports et de la mobilité, construction et entretien de bâtiments collectifs, soutien aux activités économiques, logement social, information et mobilisation des citoyens.

L'engagement de l'ensemble des acteurs (publics comme privés) autour des grands défis environnementaux est nécessaire et la Sambre-Avesnois dispose d'atouts pour affirmer son exemplarité dans l'efficacité énergétique et la préservation de ses paysages et de ses ressources.

► Orientation 1 : Préserver et valoriser les milieux naturels et contribuer au renforcement de la trame verte et bleue régionale

La Sambre-Avesnois constitue une véritable mosaïque de milieux (boisements, zones humides, prairies, haies bocagères, carrières, etc.), supports d'une biodiversité remarquable. Ils doivent à ce titre être protégés et valorisés. Par ailleurs, la connaissance de l'état du patrimoine naturel et paysager est essentielle à la

bonne gestion du territoire dans une optique de développement durable. Elle est un préalable nécessaire qui pourrait être davantage développée, notamment par la mise en réseau des acteurs. L'évaluation des opérations mises en œuvre et l'échange de bonnes pratiques sont à encourager.

Le patrimoine naturel au sens large (y compris la biodiversité ordinaire) est aussi à préserver sur le territoire par une gestion et un usage des espaces respectueux de l'environnement. Cela passe par la poursuite des actions d'éducation, de formation professionnelle et de sensibilisation au patrimoine écologique et paysager. Les efforts menés aujourd'hui en termes de connaissance des milieux, d'éducation à l'environnement, de gestion, d'entretien et de restauration des différents milieux (dont les cours d'eau) sont à poursuivre.

De nombreux sites et corridors écologiques de Sambre-Avesnois sont aujourd'hui inventoriés, classés ou identifiés comme cœurs de nature dans les schémas de trame verte et bleue. Leur préservation et leur protection sont à conforter et à mieux articuler en utilisant toute la gamme d'outils existants (documents d'urbanisme, Espaces Naturels Sensibles, Charte du Parc naturel régional, réserves naturelles, Natura 2000, etc.). La prise en compte des grandes stratégies et orientations régionales est essentielle (SRCE³⁹, SCAP⁴⁰). Cette préservation est à mener en veillant à ce qu'elle se fasse également dans un souci d'ouverture au public pour le sensibiliser à ces richesses. Le maintien, le renforcement et la recréation de corridors écologiques permettent par ailleurs une meilleure connectivité des habitats naturels.

Pour la conservation des sites sensibles et remarquables, les usages doivent être adaptés (ouverture raisonnée et accessibilité des sites ENS par exemple). La préservation et le développement d'espaces boisés multifonctionnels (économie, biodiversité, exploitation forestière et loisirs) et de qualité sont à privilégier.

Enfin, de par leurs compétences dans le champ de l'urbanisme et de l'aménagement, les communes et les intercommunalités sont des acteurs incontournables dans la protection du patrimoine naturel et paysager. Pour l'élaboration de leur document d'urbanisme, le conseil et l'accompagnement par une ingénierie qualifiée (Parc naturel régional de l'Avesnois, Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre, Département du Nord, État, CAUE, CA Maubeuge-Val de Sambre) sont à maintenir.

39 - Schéma régional de cohérence écologique.

40 - Stratégie nationale de création d'aires protégées. Il s'agit notamment de permettre une vision plus globale répondant mieux aux enjeux de biodiversité, une meilleure complémentarité entre outils de protection, une meilleure prise en compte des enjeux locaux, un partenariat avec les collectivités volontaires.

Pistes de coopération :

- Consolidation des dispositifs d'enrichissement de la connaissance du patrimoine naturel et paysager, en associant tous les acteurs (scientifiques, associations, collectivités, État, etc.) ;
- Information et sensibilisation sur la richesse du patrimoine écologique, environnemental, paysager du territoire et sur les pressions qui s'exercent sur ce patrimoine ;
- Poursuite des actions d'éducation à l'environnement ;
- Création et maintien des corridors écologiques ;
- Appel, dans la gestion ou pour l'entretien des espaces de nature, à des entreprises d'insertion ou de l'économie solidaire, voire à l'initiative des habitants ;
- Incitation à une gestion respectueuse de l'environnement pour préserver et développer la biodiversité ordinaire notamment ;
- Accompagnement des structures communales et intercommunales dans la protection de leur patrimoine naturel particulièrement à travers les documents d'urbanisme.

► Orientation 2 : Préserver qualitativement et quantitativement la ressource en eau par des démarches globales et transversales

Concerné principalement par deux bassins versants majeurs (la Sambre et l'Escaut)⁴¹ et disposant du réseau hydrographique naturel le plus dense du Nord, les enjeux liés à l'eau sont importants en Sambre-Avesnois. Tout comme la biodiversité, l'eau fait partie du patrimoine identitaire. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général.

Malgré l'importance des ressources en eau, une vigilance est à observer concernant leurs prélèvements et leurs disponibilités sur les bassins versants. Par ailleurs, la qualité des eaux reste moyenne, mais en lente amélioration. Cette situation est due à de multiples causes essentiellement d'origine anthropique (assainissement des particuliers, activités industrielles, pratiques agricoles peu respectueuses de l'environnement, artificialisation, etc.).

Tout cela rend nécessaire une meilleure gestion de cette ressource, impliquant l'ensemble des acteurs locaux dans leur diversité : usagers de l'eau, collectivités territoriales, acteurs ayant des activités polluantes, agences de bassins, etc. Il s'agit donc de limiter les impacts sur l'eau liés à l'activité humaine et de poursuivre les efforts d'ores et déjà menés, d'encourager et d'accompagner

41 - Le bassin versant de l'Oise ne concerne en Sambre-Avesnois qu'une partie de la commune d'Anor.

la mise en œuvre d'outils de planification et les démarches de qualité (SAGE, ORQUE⁴², projets globaux de bassin versant, etc.).

Les zones humides jouent un rôle important dans l'amélioration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques. Leur protection, leur restauration, leur maintien et leur valorisation sont donc essentiels. Pour cela, sont à éviter la création de plans d'eau et d'étangs, le drainage, la populiculture, etc.

Plus globalement, la préservation de la ressource en eau passe par la restauration de milieux aquatiques fonctionnels dans leurs multiples rôles : régulation du régime des eaux, épuration naturelle, support de biodiversité, etc.

Pistes de coopération :

- Amélioration des systèmes d'assainissement locaux ;
- Mise en œuvre du SAGE de la Sambre et de mesures de reconquête de la qualité de l'eau ;
- Sensibilisation de tous aux économies d'eau ;
- Coordination des acteurs pour le maintien et la restauration des zones humides.

► Orientation 3 : Lutter contre les risques naturels, principalement les inondations, l'érosion des sols et le ruissellement (coulées de boues)

Les risques naturels d'inondation, par débordement et par ruissellement, sont relativement importants dans le territoire du fait d'un réseau hydrographique naturel dense, de la nature des sols et de la topographie relativement marquée.

Certains aléas sont par nature impossibles à maîtriser. Néanmoins, il est possible de mieux les connaître, les prévoir ou réduire la vulnérabilité des hommes et du territoire face à ces aléas. Cela permettrait de limiter au maximum les risques encourus par la population et de réduire les menaces pouvant affecter les activités, les équipements, le patrimoine bâti ou encore la biodiversité.

Ainsi, le développement de la culture du risque auprès des particuliers, des entreprises et des collectivités permettra au territoire de mieux le prendre en compte lors des opérations d'aménagement en limitant l'artificialisation,

⁴² - Opération de reconquête de la qualité des eaux.

donc l'imperméabilisation des sols, de mieux s'y adapter et réagir efficacement en période de crise. Le développement urbain et économique dans le lit majeur de la rivière ou les zones inondables, ainsi que les obstacles dans le lit des rivières sont à éviter.

Le SAGE de la Sambre a clairement identifié la maîtrise et la réduction des risques d'inondation et d'érosion comme enjeux principaux. Ses orientations rejoignent celles du SCoT de Sambre-Avesnois⁴³ et de la Charte du PNR de l'Avesnois. Elles préconisent la limitation de l'imperméabilisation des sols, la restauration et la préservation des zones naturelles d'expansion de crue, le maintien des entités naturelles contribuant à la maîtrise du ruissellement et l'érosion (haie, talus, mares, fossés, etc.).

Les pratiques agricoles sont également à adapter pour limiter l'érosion des sols et les coulées de boue. La couverture des sols en hiver, la mise en place d'une concertation des assolements, l'évitement de labours perpendiculaires aux cours d'eau et la préservation des prairies, haies et ripisylves sont à rechercher.

Pistes de coopération :

- Accompagnement et articulation des compétences de la gestion hydraulique ;
- Mise en place d'actions coordonnées de prévention du risque d'inondation en cohérence avec les réglementations en vigueur et échange de bonnes pratiques ;
- Amélioration de la gestion pluviale en limitant l'artificialisation des sols entre autres ;
- Mise en place d'actions de lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement (partenariat avec le Parc, le SAGE et la Chambre d'Agriculture, etc.) ;
- Prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme (réalisation des zonages pluviaux, etc.) ;
- Sensibilisation et implication des acteurs face aux risques.

► Orientation 4 : Développer une politique de maîtrise de l'énergie et des déchets

La réduction des consommations énergétiques dans différents domaines tels que le bâtiment (activités économiques, logements y compris ceux des personnes à faibles ressources), les transports et l'agriculture est à encourager.

⁴³ - Schéma de cohérence territoriale de Sambre-Avesnois – Projet d'Aménagement et de Développement Durables – Projet de mai 2011.

⁴⁴ - Plusieurs outils ainsi que de nouvelles réglementations incitent les territoires à faire des choix énergétiques durables.

En tant que décideurs locaux et porteurs de nombreux projets, les collectivités territoriales jouent un rôle important en termes d'impact sur les consommations d'énergie et le climat⁴⁴ : dans le cadre de leurs compétences (aménagement, urbanisme, transports, etc.), au titre du patrimoine qu'elles gèrent (bâtiments, éclairages publics, flottes de véhicules) et du fait des activités pour lesquelles elles assurent une compétence de services publics (transports, déchets, distribution d'énergie notamment via les chauffages urbains).

Les acteurs de Sambre-Avesnois s'y engagent dès aujourd'hui à travers la définition de deux Plans Climat territoriaux (un au sein de la CA Maubeuge-Val de Sambre et un à l'échelle du SCoT) visant à diminuer les émissions de gaz à effet de serre. Une mobilisation sur le long terme devrait garantir des résultats réels et pérennes.

Les collectivités territoriales peuvent de ce point de vue être exemplaires pour limiter le bilan environnemental et énergétique de leur territoire, à travers une politique volontariste de maîtrise des consommations et d'utilisation des énergies renouvelables.

Les investissements en équipements économes en énergie ne se réalisent pas spontanément par les acteurs privés. Face à ce constat, une politique forte d'accompagnement à la pénétration d'équipements économes en énergie dans les bâtiments à usage d'habitation, les bâtiments tertiaires et industriels est à mettre en place. Le secteur du bâtiment est en effet le premier consommateur d'énergie.

Afin d'affirmer l'exemplarité du territoire, la promotion des énergies renouvelables (petit éolien, solaire, géothermie, etc.) est à assurer notamment par la poursuite des démarches de valorisation des déchets et le développement de la méthanisation véritable potentiel pour le territoire du fait de l'importance du secteur agricole. Le développement des énergies renouvelables représente une opportunité réelle pour l'emploi et le dynamisme économique local.

Les acteurs de Sambre-Avesnois sont mobilisés en faveur de la valorisation et du traitement des déchets. Une plus grande sensibilisation des particuliers et des acteurs économiques à la réduction de la quantité et de la nocivité des déchets est à poursuivre. Le développement d'activités économiques liées à la valorisation des déchets et la promotion d'une économie circulaire locale assureraient une part plus importante de valorisation et de recyclage des déchets.

Pistes de coopération :

- *Sensibilisation du grand public et des acteurs locaux aux changements climatiques et à la maîtrise de la consommation énergétique ;*
- *Concertation élargie pour définir la politique énergétique territoriale ;*
- *Développement de la méthanisation, du bois-énergie, de l'éolien, des réseaux de chaleur, etc. ;*
- *Définition d'un volet maîtrise de l'énergie dans les opérations programmées d'amélioration de l'habitat ;*
- *Développement de partenariats avec des investisseurs privés en faveur des énergies renouvelables ;*
- *Valorisation matière et réduction des déchets à la source, maîtrise des flux rejetés dans les milieux ;*
- *Réflexion sur la mise en place de nouvelles filières de valorisation des déchets, en lien avec l'économie sociale et solidaire ;*
- *Modernisation du réseau des déchèteries.*



ENJEU 6 : Assurer une offre de logements équilibrée, adaptée et attractive

Le droit au logement est aujourd'hui considéré comme un droit constitutionnel qui doit répondre à la pluralité des besoins et des rythmes de vie, contraints (école, travail, transport) ou non (consommation, vie collective, loisirs). Pour adapter l'offre en termes de logement et de planification spatiale, les collectivités territoriales doivent observer, connaître les modes de vie de leurs habitants, anticiper leurs évolutions dans une logique de développement équilibré et équitable.

La Sambre-Avesnois, de par son caractère plus rural que les autres territoires du Nord, présente des spécificités en matière d'habitat, notamment un parc ancien important marqué par une vétusté plus forte (habitat dégradé voire insalubre), des logements en moyenne plus grands et des logements vacants plus nombreux. Par ailleurs, le territoire connaît des dynamiques différentes selon les secteurs géographiques (cf. Diagnostic de territoire).

Les conditions de logement sont à croiser avec les indicateurs socio-économiques permettant de mettre en exergue les difficultés pour certaines populations d'accéder et de se maintenir dans le logement ainsi que la prédominance de la précarité énergétique, surtout dans le sud de l'arrondissement.

Il s'agit dès lors pour le territoire de répondre à la fois quantitativement et qualitativement aux besoins de la population et des nouveaux arrivants potentiels (attractivité résidentielle). Cet enjeu se révèle majeur pour le maintien de la qualité de vie et le renouvellement de l'attractivité du territoire.

► Orientation 1 : Développer une offre de logements cohérente entre les territoires tenant compte de la mobilité de tous et du parcours résidentiel

À ce jour, un PLH⁴⁵ a été adopté en 2008 par la CA Maubeuge-Val de Sambre. Des réflexions sont en cours dans d'autres secteurs de Sambre-Avesnois pour la

45 - Programme Local de l'Habitat.

46 - Plan Départemental de l'Habitat.

définition d'une politique de l'habitat. En lien avec le PDH⁴⁶, qui sera élaboré courant 2013, ces démarches et leur mise en cohérence sont à encourager afin de répondre aux besoins des habitants ainsi qu'à la demande extérieure potentielle (accueil de nouvelles populations). À ce titre, la connaissance territoriale pour une meilleure adéquation entre l'offre et la demande est préalablement à renforcer.

Par ailleurs, les logements vacants représentent dans certaines communes, rurales plus particulièrement, une part non négligeable des habitations. Leur remise sur le marché est dès lors à favoriser, pour contribuer à réduire la consommation d'espaces naturels ou agricoles.

Une part importante de la population est éligible au logement social sans pour autant trouver une offre suffisante sur le territoire, que ce soit au sein du périmètre délégataire des aides publiques à la pierre⁴⁷ ou en-dehors. En lien avec les stratégies de développement des bailleurs sociaux, il conviendrait dès lors de développer une offre locative sociale dans les secteurs hors délégation et de poursuivre la dynamique de construction au sein de la CA, notamment en matière d'accession sociale.

Afin de favoriser l'accès de tous au logement, les acteurs locaux pourraient davantage contribuer à l'amélioration du parcours résidentiel tout en garantissant la mixité sociale et intergénérationnelle dans les opérations d'habitat.

Pistes de coopération :

- Amélioration des connaissances en termes d'offre et de demande ;
- Définition stratégique de politiques de l'habitat et mise en cohérence ;
- Accompagnement entre autres des opérations de logements sociaux ;
- Élaboration du Plan départemental de l'habitat.

► Orientation 2 : Garantir pour tous le confort, la salubrité, la décence et l'adaptation des logements

En matière d'habitat, la prise en compte du temps long est essentielle. L'évolution des besoins tout au long de la vie et ceux des différentes générations est à considérer dans la conception et l'adaptation des logements et les aménagements aux abords (desserte, accessibilité, qualité des espaces publics, services, etc.). Il existe, en Sambre-Avesnois, un réel enjeu autour

47 - Seule la CA Maubeuge Val de Sambre a signé avec l'Etat une convention de délégation.

de l'amélioration du parc existant. Des outils de type OPAH⁴⁸ ou PIG⁴⁹ sont mobilisables pour accompagner les habitants à réhabiliter leur logement dans des bassins de population comptant au minimum 50 000 habitants. Une mobilisation et des coopérations entre les intercommunalités de Sambre-Avesnois sont donc indispensables pour solliciter les financements de l'Etat.

L'accès et le maintien des personnes dans le logement, en particulier les jeunes, les personnes âgées, celles en situation de handicap et les ménages à faibles ressources, sont des priorités pour le Département. Une mobilisation collective est nécessaire pour lutter contre l'exclusion et garantir le droit à un logement préservant la santé et la sécurité de ses occupants, notamment à travers la définition d'une véritable politique de maîtrise des coûts du logement et des charges, la réduction des sources de pollution dans le logement et des réponses innovantes qui seront à imaginer.

Les ménages à faibles ressources sont plus souvent fragilisés par les charges liés au logement. Dans le cadre du PDALPD⁵⁰, le Département et ses partenaires interviennent ainsi pour faciliter le parcours résidentiel de ces ménages notamment en prévenant davantage les expulsions et en luttant contre l'habitat indigne. En complément du FSL⁵¹, des actions de réhabilitation énergétique, dans le parc privé et le logement social, contribueraient à réduire la précarité énergétique. Une sensibilisation plus large des habitants à la meilleure utilisation de leur logement participerait par ailleurs à la réduction des consommations d'énergie.

Pistes de coopération :

- Mise en place d'outils d'amélioration de l'habitat avec l'ANAH⁵² ;
- Renforcement des partenariats sur les dispositifs de repérage et d'accompagnement des familles (lutte contre la précarité énergétique, lutte contre l'habitat indigne, prévention des expulsions, etc.) ;
- Accompagnement des propriétaires (occupants et bailleurs) dans le montage de dossier et mobilisation des financements.

48 - Opération programmée d'amélioration de l'habitat.

49 - Programme d'intérêt général.

50 - Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées. Ce document est en cours de révision au 1^{er} janvier 2013.

51 Un Fonds de solidarité pour le logement est institué dans chaque département. Ce fonds accorde des aides financières aux personnes qui rencontrent des difficultés pour s'acquitter des obligations locatives et des charges relatives à leur logement.

52 - Agence nationale de l'habitat.

► Orientation 3 : Faire émerger de nouvelles pratiques en matière d'habitat, de construction et d'aménagement

La mise en œuvre d'opérations d'habitat participe à l'aménagement du territoire. Les effets sur l'environnement ou le cadre de vie des constructions neuves et des déconstructions peuvent être importants et perdurent bien au-delà de l'existence du bâtiment ou du logement⁵³.

C'est pourquoi les projets d'habitat en Sambre-Avesnois sont tenus de prendre en compte l'ensemble des composantes telles que l'environnement, l'intégration urbaine, la mobilité des habitants, la qualité du cadre de vie, le lien social, l'accès aux services marchands et non-marchands, etc. En tant que chef de file de l'action sociale, le Département encourage les opérations favorisant la mixité sociale et la solidarité intergénérationnelle.

Par ailleurs, pour participer à la préservation de l'environnement, il est nécessaire que ces projets contribuent à diminuer la consommation d'espaces naturels et agricoles, à optimiser la ressource foncière grâce au réinvestissement des friches et des dents creuses et à la réhabilitation de l'existant par exemple.

Les projets pourraient également intégrer plus largement la qualité énergétique et architecturale en encourageant de nouvelles formes d'habitat. En utilisant des matériaux locaux (bois notamment), cet objectif contribuerait au développement de la filière d'éco-construction.

Pistes de coopération :

- *Accompagnement des projets innovants et exemplaires (plus-value sociale, intégration urbaine, performance énergétique, qualité architecturale notamment) ;*
- *Accompagnement de la mise en place de formations adaptées aux nouvelles techniques et compétences nécessaires à un habitat plus durable.*

53 - La fabrication, le choix des matériaux puis son utilisation ont des conséquences sur l'environnement. Production des émissions de gaz à effet de serre, occupation du sol, consommation de ressources naturelles pour la construction, diversité des matériaux qui le composent qui rend difficile leur recyclage, etc.



ENJEU 7 : Dynamiser le tissu économique, notamment agricole, et le diversifier pour développer l'emploi

La vitalité économique de la Sambre-Avesnois repose sur les différentes ressources (humaines, naturelles, foncières, culturelles ou financières) dont elle dispose aujourd'hui et qu'elle doit pouvoir préserver à long terme.

Pour devenir durable, le développement local du territoire devra passer par une économie plurielle, subtil équilibre entre économie de marché, services publics et économie sociale et solidaire. La mise en synergie des projets de développement aux différentes échelles de territoire peut concourir à cette dynamique.

Pour lutter contre l'un des taux de chômage les plus élevés de France, les partenariats en Sambre-Avesnois entre monde économique, centres de recherches (pôle de compétitivité, pôle d'excellence régional) et les acteurs de l'insertion seront à conforter. Le territoire accueille des entreprises de taille importante qui bénéficient parfois d'une renommée internationale (Areva, Vallourec, Akers, etc.) et entraînent le développement de nombreuses PME/PMI.

Dans un contexte de concurrence territoriale forte, de nouveaux facteurs de localisation émergent, telles que la qualité du cadre de vie ou la présence de services. À ce titre, la Sambre-Avesnois a de nombreux atouts à faire valoir pour affirmer une attractivité économique.

Cet enjeu, majeur pour le territoire, rejoint pleinement les orientations définies par le Plan Local de Développement Économique (PLDE) adopté à l'échelle de l'arrondissement.

► Orientation 1 : Favoriser l'accès et le retour à l'emploi pour que chacun construise son projet de vie

L'emploi est un facteur majeur pour l'insertion sociale des personnes et contribue à une plus grande cohésion sociale. L'accès et le retour à l'emploi, la lutte contre les discriminations et la précarité sociale constituent dès lors des objectifs majeurs en Sambre-Avesnois.

À ce titre, et pour répondre aux fortes tensions de recrutement, les actions de coordination des acteurs de l'emploi et des partenaires économiques sont à poursuivre.

En lien avec ses partenaires, le Département s'attachera à la bonne insertion sociale et professionnelle des publics prioritaires : personnes en situation de handicap, allocataires du RSA notamment. Les structures d'insertion par l'activité économique seront à ce titre des acteurs-clé pour la mise en place d'ateliers/chantiers d'insertion. Les maîtres d'ouvrage locaux seront par ailleurs incités à mieux intégrer les clauses d'insertion dans leurs marchés publics.

Pistes de coopération :

- *Partenariat Département / acteurs locaux pour la montée en qualification des allocataires du RSA (TIC, création d'entreprises, ...);*
- *Sensibilisation des jeunes au monde de l'entreprise et à la création d'entreprises ;*
- *Amélioration de l'accompagnement des publics en insertion par des partenariats renforcés entre structures d'insertion par l'activité économique ;*
- *Mobilisation des partenaires et des outils (PLIE, etc.);*
- *Mise en place de formations adaptées et valorisation de l'expérience ;*
- *Levée des freins culturels et de mobilité (cf. supra) ;*
- *Poursuite de la montée en qualification des acteurs de l'insertion par l'activité économique ;*
- *Mobilisation de l'ensemble des partenaires en faveur du développement économique du territoire ;*
- *Encouragement à l'intégration des clauses d'insertion dans les marchés publics.*

► Orientation 2 : Accompagner les mutations du tissu économique en faveur de l'emploi local

L'action des collectivités territoriales permet de mettre en place des conditions favorables⁵⁴ à la fois au développement économique et au respect des droits sociaux et de l'environnement dans les différentes filières et branches d'activités. L'adoption du PLDE de Sambre-Avesnois a déjà permis de conforter une logique d'arrondissement en matière de développement économique.

L'accompagnement des entreprises pour anticiper les mutations économiques et stimuler la création d'emplois dans les secteurs porteurs permettra de renforcer la vitalité économique du territoire.

54 - Animation économique, valorisation des filières locales, infrastructures de transport, services aux entreprises et salariés, soutien à la création d'entreprises, etc.

Le pôle universitaire de Maubeuge représente à ce titre une véritable opportunité pour développer et diversifier les formations supérieures. Ainsi, dans un objectif de maintien des jeunes en Sambre-Avesnois, les offres de stage, d'apprentissage et d'alternance pourraient être encouragées au sein des entreprises et des collectivités territoriales.

Sur un territoire où l'emploi précaire (CDD, intérim, temps partiel, etc.) est plus important que dans le reste du département, l'adéquation entre le niveau de qualification et les besoins économiques apparaît primordiale, notamment pour améliorer l'employabilité des personnes et susciter l'envie d'entreprendre. Ce développement de l'insertion, de l'emploi, de la formation et de la mobilité professionnelles nécessite d'agir de manière concertée pour une participation de tous à l'activité.

Si les formations, initiales ou continues, doivent nécessairement être adaptées aux besoins économiques d'aujourd'hui (particulièrement dans les secteurs en difficulté de recrutement), une réflexion sur les évolutions du tissu économique local est à mener pour mieux anticiper les besoins de demain.

À titre d'exemple, le territoire pourrait proposer des formations dans le domaine du tertiaire. Le secteur du bâtiment pourrait davantage être formé à la prise en compte des exigences environnementales pour pouvoir s'adapter aux réglementations à venir.

Par ailleurs, la concertation et la coordination des acteurs publics et privés locaux est à poursuivre pour aboutir à une stratégie partagée du développement économique. Dans cette optique, les ruches d'entreprises sont des outils importants pour renforcer des pôles de développement (immobilier d'entreprises), à l'instar de ce qui est mené dans le cadre du PIDE⁵⁵ à Fourmies.

Cela passe notamment par une meilleure prise en compte des besoins spécifiques aux milieux urbains et ruraux et à une meilleure accessibilité des zones d'activités économiques, notamment en transport en commun.

Parallèlement, les dispositifs concourant à favoriser la création, la reprise, la transmission et le développement d'entreprises (en particulier les PME/PMI) devront être encouragés.

55 - Pôle intercommunal de développement économique.

La poursuite du dynamisme des entreprises du territoire à l'international, le développement de l'innovation et de la recherche-développement pourraient figurer parmi les priorités de cette stratégie. La mise en œuvre de celle-ci pourrait être assurée à l'échelle du Hainaut par une agence de prospection et de promotion économiques à l'exemple de ce qui se fait dans d'autres arrondissements (Cambrésis par exemple).

Pistes de coopération :

- Définition d'une stratégie globale et concertée d'accueil et d'accompagnement des entreprises ;
- Poursuite des actions du PLDE ;
- Coordination des actions, mutualisation des ressources ;
- Accompagnement des dispositifs de développement économique local ;
- Développement de la création d'entreprises et reprises/transmission ;
- Accompagnement des acteurs de l'innovation, en particulier les incubateurs ;
- Développement d'une gamme d'outils financiers proposée aux créateurs (prêt d'honneur, microcrédit, garantie de prêts, ...).

► Orientation 3 : Poursuivre le développement d'une agriculture dynamique, plus durable et solidaire

L'agriculture est partie prenante de la vie des territoires et est une composante essentielle du développement territorial de la Sambre-Avesnois. C'est une activité de production qui, au-delà des emplois, génère toute une filière économique constituée d'entreprises (en amont et en aval) réparties sur l'ensemble du territoire.

Comparativement aux autres territoires du Nord, la Sambre-Avesnois se caractérise par un secteur agricole important. C'est particulièrement le cas dans la partie sud (Thiérache) où les nombreuses surfaces en prairies permettent la première production laitière régionale et la production du Maroilles. Afin de préserver ce patrimoine économique, naturel et paysager, la valorisation de l'élevage et de la filière herbe est à poursuivre.

Parallèlement, les mesures prises en faveur du bocage, de la lutte contre les inondations et l'érosion des sols sont à poursuivre. Dans cette perspective, les démarches d'aménagement globales et intégrées entre espaces agricoles et espaces urbains sont à encourager. Pour assurer le développement de ce secteur économique, le maintien et l'adaptation de l'appareil productif sont nécessaires, à la fois à travers la modernisation des exploitations agricoles,

l'accompagnement des agriculteurs dans leur quotidien ou encore l'installation de jeunes agriculteurs. Le lien avec l'industrie locale sera aussi conforté afin d'assurer la dynamique de la filière agro-alimentaire dans une logique de qualité et de compétitivité de l'agriculture. Une stratégie de développement d'activités à forte valeur ajoutée et de filières longues de qualité est à encourager.

Pour garantir le maintien du tissu agricole, la diversification des activités (ventes directes et circuits courts, visites pédagogiques ou touristiques, restauration, etc.) est à poursuivre. Cette diversification passera notamment par la promotion des produits du terroir (lait, Maroilles, pommes).

Le développement d'une agriculture plus durable contribuera à la fois à une production de qualité vecteur de valeur ajoutée, à l'entretien de l'espace et des paysages, à la conservation des sols et des nappes d'eau profondes, à l'équilibre du territoire entre espace urbain et espace rural, et au maintien de l'emploi.

Du fait d'une production agricole importante, les initiatives de production d'énergies renouvelables (biomasse, méthanisation) sont aussi à encourager.

Pistes de coopération :

- Maintien de la production laitière et fromagère ;
- Poursuite de la coopération transfrontalière concernant la filière herbe ;
- Poursuite du développement de l'agriculture biologique sur le territoire ;
- Soutien au développement de circuits courts (vente directe, restauration collective, etc.) ;
- Accompagnement des exploitants dans leur quotidien ;
- Encouragement aux bonnes pratiques agronomiques, à la mise en œuvre de dispositifs environnementaux et paysagers (renforcement du bocage, lutte contre l'érosion, les inondations, mesures agro-environnementales) ;
- Participation à l'animation et à la reconnaissance du monde rural ;
- Soutien et promotion d'initiatives en lien avec une alimentation de qualité ;
- Facilitation de l'accès des jeunes aux professions agricoles par des formations, des aides à l'installation, l'acquisition de terrains et de bâtiments ;
- Développement de partenariat entre les collectivités et les exploitants pour soutenir l'activité agricole ;
- Fédération des initiatives de production d'énergies renouvelables (biomasse et méthanisation).

► Orientation 4 : Favoriser le développement des filières d'excellence, plus particulièrement autour des ressources locales

Le développement endogène du territoire à travers des filières spécifiques (aide à la personne, pierre et bois, éco-construction) est facteur de création d'emplois locaux et non délocalisables.

La Sambre-Avesnois est le territoire du Nord disposant des surfaces boisées les plus importantes. La pierre bleue est également un matériau qui fait de nouveau l'objet d'un intérêt majeur pour le développement d'une filière locale. Une meilleure connaissance de ces ressources locales permettrait de les valoriser davantage dans une perspective de développement économique. Elles le sont actuellement dans le cadre de coopérations transfrontalières et des deux pôles d'excellence rurale labellisés dans le territoire.

Afin de favoriser la création d'emplois, ces dynamiques seront tenues d'être accompagnées et soutenues collectivement, notamment à travers le développement d'une filière locale d'éco-construction et la mise en place du pôle d'innovation de la pierre bleue. Ces filières d'excellence sont porteuses de solutions techniques innovantes.

Pistes de coopération :

- Mise en œuvre du PER Pierre et Bois ;
- Mise en place du pôle d'innovation pierre bleue ;
- Coopération transfrontalière Eurowood ;
- Soutien du développement des filières bois-énergie et bois-construction en lien avec le développement de la filière locale d'éco-construction ;
- Mise en œuvre de la charte forestière.

► Orientation 5 : Maintenir et développer l'industrie locale en s'appuyant sur ses atouts

Parce que l'industrie est un important employeur en Sambre-Avesnois, le secteur doit être accompagné pour faire face aux difficultés importantes rencontrées ces dernières années et fragilisent le contexte social local.

Il s'agit dès lors de mieux valoriser des filières dites traditionnelles (automobile, métallurgie, mécanique, produits minéraux notamment), soutenir leur moder-

nisation et le développement des secteurs dynamiques (agro-alimentaire) et innovants. Cela passe notamment par le renforcement des logiques partenariales entre les acteurs industriels locaux et le monde de la recherche (« clusters »), notamment à travers le pôle de compétitivité à vocation mondiale *I-Trans* (ferroviaire) et le pôle d'excellence régional « mécanique ». Ces dynamiques doivent être accompagnées en vue de maintenir et développer l'emploi.

L'implantation de centres de recherche et le développement d'activités de services aux entreprises doivent aussi être favorisés.

Pistes de coopération :

- Valorisation des savoir-faire industriels du territoire ;
- Renforcement des partenariats entre acteurs industriels et centres de recherche .

► Orientation 6 : Conforter le développement du tertiaire et de l'artisanat

Conjointement au développement de l'industrie, la tertiarisation de l'économie locale est une dynamique à renforcer. La Sambre-Avesnois est en effet un territoire où le secteur tertiaire pourrait potentiellement contribuer à compenser la perte d'emplois dans l'industrie.

Le développement des services et de la construction doit aussi être renforcé en veillant à l'adéquation des formations professionnelles.

Le commerce de proximité en centre-ville et centre-bourg, aujourd'hui en difficulté, participe au rééquilibrage de l'offre locale et à la vie sociale et économique des territoires.

Ainsi, le Document d'Aménagement Commercial (DAC) actuellement en cours d'élaboration dans le cadre du SCoT doit permettre de reconstituer une offre commerciale équilibrée sur l'ensemble du territoire et repositionner géographiquement les priorités de développement en tenant compte des modes de transport collectif.

Le Pôle « Excellence Services » articulé autour des services en général, à la permanence et l'accès aux soins en particulier, a pour ambition d'améliorer la qualité des services apportés aux habitants, des patients ainsi qu'en direction des entreprises et porteurs de projets. Enfin, l'artisanat en Sambre-Avesnois

présente une réelle dynamique qu'il convient de maintenir. Il constitue pour le territoire un potentiel de développement et un vivier d'emplois important à accompagner.

Pistes de coopération :

- Mise en œuvre concertée du Document d'aménagement commercial ;
- Accompagnement de la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs ;
- Développement du commerce de proximité ;
- Maintien de l'artisanat.

► Orientation 7 : Soutenir l'économie sociale et solidaire

Le développement d'activités liées à l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) contribue au développement d'une économie plurielle et à l'insertion des personnes éloignées du marché du travail. Localement, cette économie connaît aujourd'hui une véritable dynamique concrétisée par la structuration des acteurs au sein du Conseil territorial de l'ESS.

Cette instance partenariale est chargée de mettre en œuvre le Plan local de l'ESS qui s'inscrit dans le PLDE de Sambre-Avesnois et qui vise au développement de cette économie.

Dans cette optique, la mise en place de projets et la création d'entreprises qui relèvent de l'ESS, notamment en termes d'IAE⁵⁶, sont à encourager et à soutenir. Des actions de professionnalisation des secteurs de l'ESS et de l'IAE pourraient également être appuyées et articulées.

Pistes de coopération :

- Renforcement de la création et du développement de structures relevant de l'IAE ;
- Renforcement des échanges entre les opérateurs de l'ESS régionaux et locaux via notamment une plateforme des acteurs de l'économie sociale et solidaire ;
- Renforcement de la création d'activités associatives ou coopératives.

⁵⁶ - Insertion par l'activité économique.



ENJEU 8 : Favoriser l'appropriation et l'accès de tous à la culture, aux sports et aux loisirs de plein air

La culture, les sports et les loisirs de plein air contribuent fortement au bien-être et à l'épanouissement des personnes tout en garantissant le maintien et le renforcement du lien social et du vivre-ensemble. Les activités, les équipements et les emplois qui y sont liés participent directement à la vie des territoires, véritable levier de vitalité et d'attractivité.

La Sambre-Avesnois dispose d'atouts importants à travers des équipements de qualité et des événements de renommée régionale, nationale voire internationale, soutenus par la diversité et le dynamisme de ses acteurs. Il est cependant nécessaire de coordonner, structurer et équilibrer l'offre du territoire.

« Mons 2015, capitale européenne de la culture » et « Maubeuge 2015, capitale régionale de la culture », les développements des deux équipements culturels départementaux, *le Forum Antique* de Bavay et le *Musée-Atelier du Verre* de Sars-Poteries, constituent des opportunités pour offrir des retombées durables pour la Sambre-Avesnois en termes de développement culturel, mais aussi d'image, de développement économique et de dynamiques de coopération entre acteurs.

Les habitants et les visiteurs doivent être au cœur des politiques culturelles et sportives. Leur plus grande participation à la définition d'un projet de territoire revêt dès lors une importance toute particulière pour garantir une appropriation et un portage collectifs.

► Orientation 1 : Penser le public au cœur du développement culturel

Parce qu'elle est vivante et plurielle, la culture doit être un objet de débat permanent et de réflexion collective. Elle doit être pour chacun aussi bien un moyen d'expression, d'épanouissement, d'éducation qu'une rencontre avec l'autre, renforçant ainsi la cohésion sociale. L'accès de tous à la culture passe

par l'équilibre et l'adaptation de l'offre (y compris en termes d'accessibilité) pour une meilleure appropriation des équipements et événements culturels par les habitants.

Une des priorités du territoire est de favoriser la rencontre de la culture et des arts avec la population et les visiteurs. Au-delà de postes de médiateur du réseau insertion par la Culture, les actions de médiation sont à encourager en Sambre-Avesnois.

L'association des habitants à la vie culturelle passe notamment par l'amplification des présences artistiques sur les territoires, les artistes ayant un rôle primordial dans le développement culturel. Cette présence artistique peut se traduire par des projets alliant expérimentation artistique et action culturelle avec les habitants.

Des synergies avec les autres collectivités territoriales et l'Etat sont recherchées pour favoriser le développement de la culture dans les territoires. De la sensibilisation à une implication dans des projets artistiques en passant par des processus d'éducation artistique, de véritables parcours culturels sont proposés, grâce à la complémentarité et au croisement des actions publiques.

Concernant la lecture publique, le développement et la mise en réseau des équipements sont à poursuivre, en partenariat avec la Médiathèque Départementale du Nord. La présence d'équipements plus structurants dans les villes-centres (Maubeuge, Le Quesnoy, Avesnes et Fourmies) et le développement d'outils numériques innovants (à l'exemple de la médiathèque de Jeumont) pourraient par ailleurs participer à la revalorisation de cette offre. Les équipements de lecture publique pourraient aussi faire le lien entre des activités culturelles, sociales, éducatives et de loisirs (mais aussi avec les autres équipements culturels du territoire) et servir de lieu de rencontres.

Les projets de développement local s'appuyant sur les richesses culturelles (musées, grands événements) et patrimoniales (fortifications, typicité architecturale, savoir-faire, etc.) locales devront être accompagnés. Dans cette optique, il conviendra de faciliter la redécouverte et la réappropriation du patrimoine par sa restauration, son animation ou de nouveaux usages. Des actions de sensibilisation permettraient de rendre les habitants plus acteurs de la préservation patrimoniale.

Pistes de coopération :

- *Rapprochement d'activités culturelles, sociales, éducatives et de loisirs au sein de lieux de rencontre, lieux-ressources, la lecture publique faisant le lien entre ces activités ;*
- *Mise en œuvre d'un travail co-construit et concerté de médiation artistique et culturelle auprès de publics diversifiés ;*
- *Soutien de l'expression artistique par l'enseignement et le développement des pratiques en amateur (théâtre, musique, danse, etc.).*

► Orientation 2 : Adapter le développement culturel aux spécificités du territoire

La Sambre-Avesnois dispose d'une offre culturelle riche et vivante tout au long de l'année. Bien que présente en milieu rural, elle est principalement concentrée au sein de la Communauté d'agglomération Maubeuge-Val de Sambre (*Le Manège*, le Conservatoire de Maubeuge, *les Nuits Secrètes*, les Folies de Maubeuge, la *Gare numérique de Jeumont*, etc.). Il est donc opportun de la rééquilibrer et de l'adapter au territoire.

À ce titre, le développement de réseaux de développement culturel en milieu rural est primordial, à l'instar de celui porté par la Communauté de communes du Quercitain.

Par ailleurs, les deux équipements culturels départementaux, le *Forum Antique* de Bavay et le *Musée-Atelier du Verre* de Sars-Poteries, jouent le rôle de « locomotives » culturelles au sein de l'arrondissement, aux côtés de l'Écomusée de l'Avesnois notamment et de nombreux musées qui n'ont pas l'appellation « musée de France », mais qui ont un rayonnement territorial. L'offre muséale est de qualité mais reste cependant méconnue. Une plus grande mise en réseau de ces musées permettrait de mettre en avant les collections tournées essentiellement vers la valorisation du patrimoine industriel et ethnographique du territoire, et les ouvrir plus largement à une compréhension du territoire.

La culture vivante et innovante est aussi un levier de développement pour la Sambre-Avesnois. Le projet culturel du territoire doit contribuer à renforcer l'image dynamique en s'appuyant sur son identité. Valoriser les spécificités

du territoire, à la fois aux yeux des habitants et à l'extérieur, peut permettre de renforcer « le vivre ensemble ». À ce titre, l'accompagnement des projets de développement local bâtis à partir des richesses patrimoniales matérielles et immatérielles et des savoir-faire locaux (verre, pierre, céramique, métal, textile) est à privilégier.

Pistes de coopération :

- Définition de projets culturels de territoire à des échelles pertinentes ;
- Mise en réseau des acteurs culturels et mutualisation des équipements ;
- Soutien au réseau de développement culturel en milieu rural ;
- Valorisation et promotion des richesses patrimoniales.

► Orientation 3 : Permettre à tous de pratiquer des activités sportives et ludiques de plein air dans de bonnes conditions

L'accès de tous aux services, aux activités, aux équipements, aux espaces de pratique sportive et d'activités de loisirs est à faciliter, notamment en dehors du temps scolaire et du cadre familial.

La mise en conformité des équipements aux différentes formes de handicap est à poursuivre. Pour cela, le développement des équipements sportifs est à mener dans un souci d'équilibre territorial, de qualité environnementale et d'accessibilité pour tous. Des liens sont par ailleurs à développer avec le domaine de la santé.

Parallèlement, l'offre s'adressant plus spécifiquement à la population locale mériterait d'être requalifiée. La construction d'équipements couverts et ouverts, pour une pratique tout au long de l'année, à différents usages (clubs, loisirs, scolaire) en particulier en milieu rural est à encourager.

La pratique du sport est à favoriser en soutenant le sport scolaire et en confortant les démarches associatives locales dans l'organisation d'initiations, d'entraînements et de compétitions locales, surtout en milieu rural. La formation des professionnels est également à renforcer pour un encadrement de qualité pour tous.

Les pratiques sportives pourraient être aussi ouvertes au public extérieur en lien avec le développement touristique du territoire.

À ce titre, des équipements structurants maillent le territoire (ValJoly, base de loisirs du Quesnoy ou étang des Moines de Fourmies).

Les circuits inscrits au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée sont nombreux en Sambre-Avesnois et se développent au niveau transfrontalier. Une plus large inscription des sentiers existants ou à créer dans les documents d'urbanisme permettrait de préserver et de mieux qualifier cette offre. La randonnée cyclotouristique doit se structurer afin de proposer un maillage complet.

L'offre de randonnée pourra permettre de valoriser les richesses patrimoniales (environnementales, architecturales, paysagères, etc.) et les services présents à proximité. La gestion de ces tracés doit être mieux formalisée et partagée entre les acteurs concernés : Département, communes, agriculteurs, associations, etc.

La pratique du sport et des loisirs de plein air peut ainsi constituer un moyen de découverte et de valorisation des espaces naturels et ruraux. L'engouement croissant pour cette pratique requiert de retenir, comme objectifs à long terme, à la fois la reconnaissance du droit des sportifs à pratiquer des activités sportives en milieu naturel et la nécessité d'en maîtriser le développement. Cela permettra de concilier les usages avec la protection des richesses naturelles, mission qui relèvera de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires des sports de nature (CDESI).

Les principes du développement durable sont déjà souvent pris en compte dans l'organisation de manifestations culturelles ou sportives. À partir de ces exemples, il s'agira de développer plus largement des animations de qualité et éco-responsables, en lien avec le Parc naturel régional.

Pistes de coopération :

- Élaboration d'un Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires des sports de nature ;
- Définition d'un projet sportif de territoire ;
- Conception d'outils de gestion des conflits d'usage ;
- Valorisation du sport en tant que facteur d'intégration sociale et renforcement de sa dimension éducative ;
- Mutualisation des équipements sportifs et diversification des usages.

► Orientation 4 : Poursuivre la professionnalisation et la structuration des acteurs culturels et sportifs

Le tissu associatif et les collectivités territoriales proposent aux habitants un large panel d'activités culturelles et sportives. Dans une logique de rééquilibrage territorial, il apparaît nécessaire, en plus de la mutualisation des équipements, de poursuivre la mise en réseau des acteurs.

Les initiatives favorisant un développement culturel ambitieux, au-delà de l'animation locale, devront être encouragées. À ce titre, l'opportunité majeure pour la Sambre-Avesnois que constituent les événements *Mons, Capitale européenne de la culture* et *Maubeuge, Capitale régionale de la culture* en 2015, devront impacter durablement l'image et le développement du territoire, à l'instar de Lille 2004. Pour cela, il est nécessaire que les acteurs s'appuient et capitalisent sur ces événements afin de structurer durablement leurs projets.

Des exemples de coopérations, locales ou transfrontalières, ponctuelles ou plus durables, existent déjà mais gagneraient à être développées. Les initiatives plus ponctuelles doivent tendre vers des projets structurants. À titre d'exemple, on peut citer la programmation unique du *Manège Mons-Maubeuge*, la mise en valeur de la *Via Romana* de Bavay à Velzeke en Belgique ou encore les connexions aux réseaux cyclables belges.

Les coopérations transfrontalières pourraient aussi être renforcées dans le cadre de la mise en réseau des équipements du territoire avec ceux situés sur les territoires voisins (musée Matisse au Cateau-Cambrésis, Grand Hornu à Mons, Lac de l'eau d'heure en Belgique, etc.).

La pratique sportive recouvre plusieurs dimensions (loisirs, compétition) et relève de plusieurs échelles (locale, nationale, internationale). Une réflexion commune sur l'organisation et l'usage des équipements pourrait renforcer l'accès du plus grand nombre aux activités et animations sportives. Cette diffusion de la pratique passe par le tissu associatif, le sport scolaire ou par le milieu fédéral. Le bénévolat dans sa dimension citoyenne doit être favorisé.

Par ailleurs, la structuration institutionnelle et les stratégies de territoire à l'échelon intercommunal doivent être encouragées pour renforcer la mise en réseau, notamment à travers la prise de compétences et la mise en place d'ingénierie dédiée.

La valorisation des initiatives et la promotion coordonnée des atouts et programmations sportives et culturelles en Sambre-Avesnois seront facilitées par la mise en réseau de l'offre.

Afin de garantir une montée en qualification des personnels culturels et sportifs, des formations doivent être proposées aux personnels et bénévoles. Ces formations pourraient en priorité porter sur la conduite et la gestion de projet, le management et la gestion des ressources humaines.

Pour poursuivre cette dynamique, l'encadrement des pratiques amateurs par des professionnels sera par ailleurs à développer pour les améliorer et permettre de répondre à la diversité des publics rencontrés. À l'identique des équipements, la mutualisation du personnel encadrant peut être encouragée. Elle renforcerait le développement d'une offre plus variée en complément des activités physiques les plus répandues dans les secteurs ruraux.

Pistes de coopération :

- *Mise en réseau des musées non labellisés « Musée de France » ;*
- *Renforcement des stratégies culturelles ;*
- *Accompagnement des collectivités dans la prise de compétences culturelles ;*
- *Structuration des projets ;*
- *Renforcement des coopérations avec les territoires voisins, y compris la Belgique.*

► Orientation 5 : Faire de la culture, des sports et des loisirs de plein air un facteur de vitalité et d'attractivité du territoire

La culture et les sports peuvent contribuer au rayonnement, à l'attractivité et au développement durable du territoire, en générant des externalités positives pérennes en matière d'emploi et d'animation locale. Il apparaît important que l'offre d'équipements soit équilibrée et adaptée au territoire afin de répondre aux besoins des habitants et des « visiteurs ».

Ces activités participent ainsi à la vitalité du territoire : vitalité dans les échanges humains, vitalité économique, vitalité du lien social.

De nombreux événements rayonnent au-delà de la Sambre-Avesnois et contribuent à une image dynamique du territoire. Les politiques culturelles et sportives doivent s'inscrire dans cette logique pour rendre le territoire attractif et contribuer à sa vitalité. Le développement du mécénat peut aussi

y participer, à l'image de l'acquisition d'une œuvre pour le compte du *Musée-Atelier départemental du Verre* à Sars Poteries.

Dans une perspective de rayonnement territorial, il conviendrait de développer une offre d'équipements sportifs d'intérêt intercommunal voire régional pour l'accueil de grandes manifestations (une réflexion sur l'implantation d'un grand équipement pourrait être menée). Un soutien est à formaliser pour l'organisation de manifestations sportives d'intérêt national voire international et pour le sport de haut niveau (clubs).

Cette dynamique doit s'inscrire dans une logique de complémentarité territoriale et thématique avec les autres équipements ou projets du territoire. La mise en tourisme des grands équipements doit se réaliser de façon partenariale pour profiter à l'ensemble de l'arrondissement. Par ailleurs, l'appropriation de ces événements et manifestations par les habitants sera une des conditions de leur réussite.

Pistes de coopération :

- *Synergies entre les musées départementaux (Bavay, Sars-Poteries) et leur environnement pour créer du développement local ;*
- *Développement des activités culturelles et sportives en lien avec le tourisme ;*
- *Mobilisation pour une politique de mécénat ;*
- *Transversalité des politiques culturelles et sportives pour intégrer les projets de développement économique.*



ENJEU 9 : Développer une économie touristique durable

Le tourisme est aujourd'hui un secteur-clé de l'activité économique grâce aux emplois et aux activités qu'il génère. Les nombreux atouts de la Sambre-Avesnois (offre culturelle, patrimoine naturel, paysager, bâti et patrimoine de mémoire) lui garantissent un fort potentiel de développement touristique qu'il s'agit d'accompagner et de concilier avec la préservation de ses ressources écologiques, notamment en lien avec le Charte européenne de tourisme durable portée par le PNR de l'Avesnois.

Le développement d'une économie touristique contribue au renouvellement de l'image et de l'attractivité du territoire. De plus, l'économie touristique peut représenter un vivier d'emplois non délocalisables, alors que le taux de chômage demeure l'un des plus élevés de France. C'est donc un enjeu majeur du territoire.

► Orientation 1 : Garantir un tourisme de qualité, diversifié et basé sur la valorisation des richesses et spécificités du territoire

Le tourisme fait partie des activités économiques particulières ayant pour première ressource les richesses du territoire et de ses acteurs. Contrairement à d'autres activités, il est donc étroitement dépendant de la spécificité du territoire sur lequel il s'exerce.

La Sambre-Avesnois bénéficie d'atouts diversifiés lui permettant de proposer une offre différenciée autour de la culture, des loisirs de plein air, des festivals, de la gastronomie et du terroir, des richesses patrimoniales et des savoir-faire locaux. En vue de la réouverture prochaine du canal de la Sambre, le tourisme fluvial constitue un potentiel de développement intéressant. Ces atouts et potentiels gagneraient à être davantage valorisés d'un point de vue touristique et mieux coordonnés.

Afin de favoriser l'accueil de tous dans de bonnes conditions, cette gamme de « produits touristiques » s'attachera à prendre en compte l'accessibilité des sites et l'adaptation des activités pour les personnes en situation de handicap.

La desserte par les modes doux des pôles touristiques, culturels et de loisirs pourrait aussi être davantage développée.

Par ailleurs, l'offre d'hébergement mériterait d'être améliorée, diversifiée et développée tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif (hôtellerie durable et gîtes panda par exemple) notamment à travers la recherche d'investisseurs et la mise en place d'une plate-forme d'accompagnement des projets touristiques et d'une veille dans ce domaine.

Pistes de coopération :

- Valorisation des savoir-faire et richesses du territoire ;
- Coordination et qualification de l'offre de randonnée ;
- Développement de la desserte des sites par les modes doux ;
- Partenariat pour une meilleure gestion des conflits d'usage ;
- Amélioration et diversification de l'hébergement touristique.

► Orientation 2 : Définir la stratégie touristique de la « destination Sambre-Avesnois », optimiser l'organisation et professionnaliser la filière

Aujourd'hui, de nombreux acteurs de Sambre-Avesnois, publics et privés, interviennent dans le tourisme : accueil, information, hébergement, restauration, etc. Mais les retombées actuelles en termes d'activités et d'emploi sont méconnues et peu valorisées.

Pour assurer un développement touristique plus soutenu du territoire il apparaît souhaitable de définir de manière partenariale et participative avec l'ensemble des acteurs et les habitants, une stratégie globale à l'échelle de la destination Sambre-Avesnois. L'association des habitants permettrait une plus grande appropriation de la politique touristique et de développer une véritable « culture du territoire ». Ceci participerait ainsi à mettre davantage les habitants dans un rôle d'acteur et d'ambassadeur de la destination.

Cette démarche collective permettrait de réunir les acteurs autour d'objectifs communs de développement de l'économie touristique et définir, au-delà des périmètres institutionnels, des modes de gouvernance adaptés à la mise en œuvre d'une destination commune, favorisant la mise en réseau des offices de tourisme. Cela nécessiterait d'une part de mieux appréhender les attentes de clientèle-cible, d'autre part, de former plus largement les acteurs publics et privés au marketing touristique.

Des synergies sont particulièrement attendues entre les pôles et équipements culturels et ludiques du territoire (zoo de Maubeuge, *Forum Antique* de Bavay, *Musée-Atelier du Verre* de Sars-Poteries et Écomusée) et la station touristique du ValJoly. Cette station est en effet amenée à donner une nouvelle impulsion touristique au territoire. Ouverte il y a quatre ans, autour d'un lac de 180 ha, elle représente un potentiel indéniable qui est encore à conforter. Des acteurs du public et du privé s'associent pour accompagner ce développement.

L'ensemble des atouts doivent être mis en « produits touristiques » (cf. supra). Il s'agit dès lors de favoriser et d'accompagner la mise en réseau avec les sites majeurs des territoires voisins (Musée Matisse, Grand-Hornu, festival de Dour, etc.). Des projets touristiques plus structurants pourraient aussi être encouragés à travers une plus grande mutualisation des moyens notamment.

Structurer les acteurs du secteur autour de la charte européenne du tourisme durable, à laquelle adhère le Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois, permettra de mobiliser les énergies et les volontés pour mieux tirer partie des atouts du territoire tout en préservant sa qualité environnementale.

Pistes de coopération :

- Définition concertée d'une stratégie globale de développement touristique à l'échelle de la destination Sambre-Avesnois ;
- Mise en réseau des équipements au sein de la Sambre-Avesnois et avec les sites à proximité (Aisne, Belgique, Valenciennes, Ardennes) ;
- Coordination des outils d'accueil et d'information touristiques ;
- Mise en produit de la destination ;
- Structuration des projets culturels dans le cadre de Mons et Maubeuge 2015 ;
- Développement d'une offre touristique de qualité, organisée en filière.

► Orientation 3 : Promouvoir la « destination Sambre-Avesnois »

Pour promouvoir et donner de la lisibilité à la destination, l'organisation et la structuration des acteurs telles qu'énoncées précédemment constitue une condition *sine qua non*. La coordination et la mutualisation des moyens actuels favoriseraient la mise en place d'outils de promotion, à l'instar des actions menées dans le cadre du Fonds de Promotion Touristique.

Par ailleurs, les événements *Mons et Maubeuge 2015* pourront favoriser la mise en lumière de la destination Sambre-Avesnois notamment à travers une stratégie commune de communication entre les acteurs du territoire en mutualisant les moyens. Il s'agira de capitaliser sur ces événements et de permettre des retombées durables pour le territoire en termes de développement économique et d'image.

Une fois le positionnement touristique défini collectivement et la mise en produit assurée, une offre groupée de commercialisation pourrait être organisée. Au-delà du caractère durable, le tourisme en Sambre-Avesnois a vocation à s'appuyer sur une offre qualitative et différenciante.

Pistes de coopération :

- Mise en œuvre concertée d'outils de promotion et de commercialisation en mutualisant les moyens, notamment dans le cadre de Mons/Maubeuge 2015.

LISTE DES SIGLES

ACM : Accueil Collectif de Mineurs	DEFM : Demandeur d'Emploi en Fin de Mois
ADUS : Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre	DIRECCTE : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
AILE : Animateur d'Insertion et de Lutte contre les Exclusions	DPAPH : Direction des Personnes Âgées et des Personnes Handicapées
ALSES : Animateurs de Liaison Sociale en Environnement Scolaire	DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
ANRU : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine	DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AOC : Appellation d'Origine Contrôlée	DTPAS : Direction Territoriale de Prévention et d'Action Sociale
AOP : Appellation d'Origine Protégée	DUT : Diplôme Universitaire de Technologique
APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie	ENS : Espace Naturel Sensible
ARS : Agence Régionale de Santé	EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale
AVAP : Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine	EPF : Établissement Public Foncier
BASIAS : Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service	EPLS : Enquête sur le Parc Locatif Social
BASOL : Base de données des sites et sols pollués ou potentiellement pollués	ESAT : Établissement et Service d'Aide par le Travail
BGE : Boutiques de Gestion Espace	ESS : Économie Sociale et Solidaire
CA : Communauté d'Agglomération	FDAJ : Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes
CAF : Caisse d'Allocations Familiales	FDAN : Fonds Départemental pour l'Aménagement du Nord
CAMSP : Centre d'Action Médico-Social Précoce	FDAPE : Fonds Départemental d'Appui aux Projets Éducatifs
CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail	FSL : Fonds de Solidarité Logement
CC : Communauté de Communes	GECT : Groupement Européen de Coopération Transfrontalière
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale	GIP : Groupement d'Intérêt Public
CDESI : Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires	HLM : Habitation à Loyer Modéré
CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale	IDH : Indice de Développement Humain
CLAP : Comité Local d'Appui aux Projets	IDV : Indice De Vieillesse
CLIC : Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique	IMC : Indice de Mortalité Comparatif
CMA : Chambre de Métiers et de l'Artisanat	INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques
CMPP : Centre Médico Psycho-Pédagogique	LALP : Lieu d'Accueil et de Loisirs de Proximité
CMU : Couverture Maladie Universelle	MAIA : Maisons pour l'Autonomie et l'Intégration des malades Alzheimer
DCE : Directive Cadre sur l'Eau	MdN : Médiathèque départementale du Nord
DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer	

LISTE DES SIGLES

- MDPH** : Maison Départementale des Personnes Handicapées
- MSA** : Mutualité Sociale Agricole
- NPDC** : Nord - Pas-de-Calais
- OPAH** : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
- ORS** : Observatoire Régional de la Santé
- OT** : Office du Tourisme
- PAVE** : Plan d'Accessibilité à la Voirie et aux Équipements
- PCT** : Plan Climat Territorial
- PDALPD** : Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées
- PDH** : Plan Départemental de l'Habitat
- PDIPR** : Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée
- PDU** : Plan de Déplacements Urbains
- PEGD** : Projet Éducatif Global Départemental
- PIG** : Programme d'Intérêt Général
- PIJ** : Point Information Jeunesse
- PLDE** : Plan Local de Développement Économique
- PLDI** : Plan Local de Développement de l'Insertion
- PLH** : Programme Local de l'Habitat
- PLIE** : Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi
- PLUI** : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- PNRA** : Parc Naturel Régional de l'Avesnois
- PPR** : Plan de Prévention des Risques
- PPRT** : Plan de Prévention des Risques Technologiques
- PRS** : Projet Régional de Santé
- PTU** : Périmètre de Transports Urbains
- RSA** : Revenu de Solidarité Active
- SAGE** : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- SAU** : Surface Agricole Utile
- SCoT** : Schéma de Cohérence Territoriale
- SI** : Syndicat d'Initiative
- SMIRT** : Syndicat Mixte Intermodal Régional de Transports
- SMVS** : Syndicat Mixte du Val de Sambre
- SROS** : Schéma Régional d'Organisation des Soins
- TER** : Transport Express Régional
- TERGV** : Train Express Régional à Grande Vitesse
- THD** : Très Haut Débit
- TPE** : Très Petites Entreprises
- UC** : Unité de Consommation
- UDOTSI** : Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative
- USAN** : Union des Syndicats d'Assainissement du Nord
- UTPAS** : Unité Territoriale de Prévention et d'Action Sociale
- VTT** : Vélo Tout Terrain
- ZAC** : Zone d'Aménagement Concertée
- ZAE** : Zone d'Activité Économique
- ZE** : Zone d'Emploi
- ZLE** : Zone Large d'Éducation
- ZNIEFF** : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique
- ZPPAUP** : Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager

Nord
le Département

DÉPARTEMENT DU NORD
Direction Générale du
Développement Territorial
MISSION CONTRATS DE TERRITOIRE

51, rue Gustave Delory

59047 LILLE Cedex

Tél. : 03 59 73 58 54

Fax : 03 59 73 50 39

Courriel : contratsdeterritoire@cg59.fr

Nord *Innovation Territoires*

lenord.fr